

Rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg, 2016



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

ISBN : 978-2-9701111-0-8

Rédaction

Service de l'action sociale (SASoc)

Sarah Mariéthoz, Collaboratrice scientifique universitaire

Jean-Claude Simonet, Conseiller scientifique

Martine Zwick Monney, Collaboratrice scientifique universitaire

Joëlle Duruz, Collaboratrice scientifique universitaire

Coordination

Service de l'action sociale (SASoc)

François Mollard, Chef de service

Collaboration

Service de la statistique (SStat)

Pierre Caille, Chef de service

Martial Clément, Collaborateur scientifique

Service cantonal des contributions (SCC)

Synthèse

Le rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg a été rédigé avec la volonté d'**intégrer la problématique de la pauvreté au sein de la réalité fribourgeoise** dans son ensemble en tant qu'**élément constitutif à part entière**.

Le rapport est constitué de **deux parties principales**, l'une **quantitative** (chap. 3) et l'autre **qualitative** (chap. 4), dont les principaux résultats sont résumés ci-dessous. Après un rapide descriptif des contextes économiques et sociaux (chap. 2), le chapitre 3 rend compte de la composition, de la répartition et de la distribution des revenus et de la fortune dans le canton de Fribourg et se termine par un état de la situation en matière de pauvreté et de risque de pauvreté en termes quantitatifs. Le chapitre 4 est consacré à l'analyse de la pauvreté au travers des six conditions de vie que sont les ressources économiques ; la santé ; le travail ; l'éducation, la formation et la culture ; la famille, les générations et l'égalité hommes-femmes ainsi que le logement. Ce chapitre offre une compréhension multidimensionnelle de cette problématique et met en lumière l'importance de poursuivre et d'intensifier les collaborations entre les différents domaines et dispositifs et de considérer ce phénomène comme un **défi transversal, car réduire les inégalités profite à tous et limite la pauvreté**.

Inégalités, pauvreté et risque de pauvreté (chap. 3)

La base de données utilisée pour le rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg a été construite spécifiquement pour ledit rapport. Elle est le résultat de la réunion des bases suivantes : **données fiscales**, du **contrôle des habitants** (FRI-PERS), de l'**aide sociale**, des **subsides de formation** et des **prestations complémentaires à l'AVS-AI** (PC AVS-AI) et porte sur l'**année 2011**.

En 2011, le ***revenu disponible médian***¹ des ménages fribourgeois s'élève à **6'337 francs par mois**. Ce montant correspond aux moyens qu'il reste aux ménages (tous types confondus : ex. personne seule, famille monoparentale, familles avec plusieurs enfants, couple de retraités, etc.) pour leurs dépenses courantes (loyer, électricité, habillement, loisirs...), après déduction des dépenses obligatoires (ex. impôts, primes de caisse maladie obligatoire...). Il est intéressant de constater que l'effort demandé aux ménages en termes de dépenses obligatoires est le même, quel que soit le niveau de revenu : environ 25% du revenu brut doit leur être consacré.

Avec un ***indice de Gini*** de **28%**, les **inégalités de revenu dans le canton de Fribourg** peuvent être qualifiées de **modérées** (0% correspond à l'égalité parfaite, 100% à l'inégalité totale), quant aux **inégalités en termes de fortune**, elles sont nettement plus **conséquentes** puisqu'un peu plus de **10% de la population détient 80% de la fortune totale** du canton, soit un **indice de Gini de 86%**.

Le **taux de pauvreté du canton de Fribourg** s'élève en 2011 à **3%** soit **7'577 personnes**. Le seuil de pauvreté est fixé à partir des normes de l'aide sociale (normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS). Le taux a été calculé selon la méthode de l'OFS à laquelle une limite de fortune a été ajoutée afin de ne pas considérer comme pauvres des personnes disposant de moyens supplémentaires leur permettant de compléter leur revenu disponible.

Le **taux de risque de pauvreté du canton de Fribourg** est de **10%** soit **25'518 personnes**. Le seuil de risque de pauvreté correspond aux 60% du revenu disponible équivalent médian (2'376 francs par mois pour une personne seule pour le canton de Fribourg en 2011) et se réfère à des standards internationaux. A l'instar du taux de pauvreté une limite de fortune a également été ajoutée au calcul de ce taux.

Parmi les 7'577 personnes en situation de pauvreté, 2'020 sont également bénéficiaires de l'aide sociale. Parmi les 5'557 personnes en situation de pauvreté qui ne reçoivent pas de soutien de la part

¹ Les mots en italique encadrés par des astérisques sont définis dans le glossaire.

de l'aide sociale, 4'636 tirent leurs revenus d'autres prestations de transfert (ex. assurance-chômage, AVS-AI, PC AVS-AI...). Il est dès lors possible de constater que bénéficiaire de prestations de transfert ne protège pas forcément de la pauvreté. Cette réalité est conforme à un système dans lequel la plupart des prestations ne visent pas la garantie du minimum vital. Enfin, 921 vivent sans aucun transfert social. La situation vécue par ces dernières peut être qualifiée de pauvreté cachée.

Conditions de vie et pauvreté (chap. 4)

1. Les ressources économiques

Dans la société actuelle, les ressources économiques représentent un élément incontournable de l'analyse des conditions de vie en général et du phénomène particulier de la pauvreté. Parmi les ressources à disposition des ménages, le revenu issu d'activités salariées est prépondérant puisqu'il détermine en majeure partie leur niveau de vie. Actuellement toutefois, certains ménages ne parviennent pas à gagner suffisamment leur vie, ou tout juste, pour couvrir leurs besoins vitaux.

Les **principales difficultés** auxquelles ils sont dès lors exposés sont :

- **aucune, ou une faible, marge de manœuvre** d'où une **nécessité de solliciter un complément de revenu** en cas de diminution de la capacité de gain,
- le **surendettement**,
- le **risque de non-recours** ou de recours tardif aux prestations de soutien,
- le recours inéluctable aux **prestations complémentaires AVS-AI au moment de la retraite**,
- l'**effet de seuil** dans les prestations sous condition de ressources.

En termes de fortune, sa répartition dans la population révèle une inégalité marquée (un peu plus de 10% de la population possède 80% de la fortune cantonale).

2. La santé

De nombreuses études l'attestent, en Suisse – et le canton de Fribourg ne semble pas faire exception – il existe un « **gradient social** » **en matière de santé**. Autrement dit, **plus le statut socio-économique est bas, plus les indicateurs de santé sont négatifs**. Différentes études montrent effectivement le lien entre pauvreté et problèmes de santé et corroborent le constat que le statut socio-économique des individus est un déterminant crucial de la santé.

La situation des personnes confrontées au handicap est de plus emblématique de la ressource essentielle que constitue la santé. Les limitations avec lesquelles elles doivent composer au quotidien, et en particulier les restrictions dans leur activité professionnelle, rendent leur situation particulièrement précaire. Selon l'OFS, les personnes en situation de handicap sont quasiment deux fois plus nombreuses à vivre dans un ménage à risque de pauvreté que les personnes sans handicap.

3. Le travail

Au cours de la décennie écoulée, la situation économique du canton est restée favorable sur le plan du travail, et l'emploi a joué son rôle de rempart contre la pauvreté. Toutefois, le travail n'a pas empêché de nombreuses personnes d'être confrontées à cette problématique. La moitié des Fribourgeois et Fribourgeoises en situation de pauvreté se trouve dans un ménage où la source de revenu principal provient d'une activité professionnelle.

Face au travail, trois risques majeurs peuvent compromettre la réalité des personnes en situation de pauvreté :

1. **Être exclu du marché du travail** : si le taux de chômage dans le canton de Fribourg et en Suisse en comparaison européenne est relativement bas, le chômage de longue durée (un an et plus) est par contre très élevé dans notre pays et même supérieur à la moyenne de l'OCDE. Les principales raisons individuelles sont l'âge, le niveau de formation, la situation des ménages (ménages monoparentaux) et la durée du chômage. Il existe encore d'autres facteurs, environnementaux, qui permettent de comprendre ce risque : la mondialisation, les progrès technologiques, la tertiairisation et le chômage incompressible.

2. **Être faiblement rémunéré (working poor)** : Ce phénomène est d'abord associé à des conditions de travail qui sont ou tendent à être instables (ex. temps partiels contraints, travail sur appel). Sur le plan sociodémographique, cette situation est influencée essentiellement par le faible niveau de formation des personnes (absence de formation post-obligatoire) et le type de ménage (surtout les familles monoparentales et les actifs occupés seuls).

3. **Avoir des enfants** (difficulté plus spécifiquement rencontrée par les femmes) : être mère constitue un risque de pauvreté plus élevé pour les femmes, car elles assument encore aujourd'hui une plus grande part du travail domestique et familial, et travaillent généralement à temps partiel. Or, non seulement travailler à temps partiel réduit les opportunités de formation, de promotion et de carrière professionnelle, mais conduit de plus à une moindre protection au niveau des assurances sociales. Les femmes sont donc particulièrement pénalisées en cas de difficultés, tels un divorce, une séparation ou une situation de chômage. Largement majoritaires à la tête des familles monoparentales (93,4% dans le canton de Fribourg), les mères sont en outre fortement touchées par les défis de conciliation entre vie familiale et professionnelle (dans le canton de Fribourg, le taux de pauvreté des ménages monoparentaux est de 16%). Arrivées à l'âge de la retraite, elles peuvent à nouveau subir les conséquences de leur participation différente au marché du travail, car malgré le bonus éducatif, leur couverture est moindre par rapport à une personne qui a travaillé à temps plein.

4. L'éducation, la formation, la culture

88 % des personnes de 25 à 64 ans résidant en Suisse disposent d'une formation équivalente ou supérieure au degré secondaire II. Les principaux déterminants du niveau de formation sont le sexe, les différentes classes d'âges, la nationalité d'un individu et le niveau socio-économique de la famille.

En termes de pauvreté, un **manque de formation durant la jeunesse** peut creuser un **écart extrêmement difficile à combler** par la suite. Selon l'étude TREE, qui examine les parcours de formation et les trajectoires professionnelles de jeunes ayant quitté l'école obligatoire en 2000², 10% d'entre eux ne possèdent aucun titre postobligatoire. En plus des éléments liés à l'origine géographique (différentes parties linguistiques de la Suisse et parcours lié à la migration), les autres facteurs de risque pouvant conduire à une absence de formation sont : le **bas niveau de formation des parents** ; le **suivi d'un type de filière liée à des exigences élémentaires au niveau secondaire I** ; les **retards subis lors de la transition entre les degrés secondaires I et II**. Ces facteurs sont moins liés à la performance des élèves qu'à leur origine sociale ou à des caractéristiques structu-

² L'échantillon, suivi scientifiquement et représentatif tant sur le plan national que sur celui des régions linguistiques, comptait au départ 6'000 jeunes. Dix ans après la fin de l'école obligatoire, l'âge moyen des 3424 personnes restantes dans l'échantillon TREE était de 26 ans (Meyer, Etude longitudinale TREE, Les dix premières années, 2014).

relles du système de formation. Dans le canton de Fribourg, la part de jeunes, issus de familles dont le statut économique, social et culturel est bas, est plus importante dans la filière exigences de base (52%) que dans la filière pré-gymnasiale (15%). Cette variation en fonction des filières est également observée pour les jeunes issus de la migration (47% dans la filière exigences de base et 17% dans la filière pré-gymnasiale). En termes de transition entre degrés secondaires I et II, dans le canton de Fribourg, 36% des jeunes « libérés de la scolarité du cycle d'orientation » durant l'année scolaire 2013-14 et issus de la filière exigences de base n'accéderont pas directement au niveau secondaire II, mais se dirigent vers une solution transitoire.

Les personnes, dont le niveau de formation est faible, sont en outre plus concernées par le chômage, le chômage de longue durée et la pauvreté. En 2014, 58 % des bénéficiaires de l'aide sociale du canton de Fribourg n'avaient aucune formation professionnelle. Ce taux s'élève même à 71 % des bénéficiaires de l'aide sociale de nationalité étrangère. Ce résultat s'explique, car les travailleurs et travailleuses recrutés à l'étranger avant les années 1990 disposaient en majorité d'un faible niveau de formation. En conséquence, ces personnes sont aujourd'hui particulièrement touchées par le recul de la demande en personnel peu qualifié et c'est aussi pourquoi la majorité de la population étrangère soutenue par le système de protection sociale vivant actuellement en Suisse n'a que peu de qualification. Pour terminer, **les inégalités d'accès à la culture, aux loisirs et aux médias**, l'Internet en particulier (**phénomène de la fracture numérique**) permettent également de comprendre l'inscription dans un processus de pauvreté et la reproduction de celle-ci, car la situation économique des parents influence évidemment les possibilités de loisirs des enfants.

5. La famille, les générations et l'égalité entre hommes et femmes

Notre époque connaît une transformation des modes de vie. Non seulement la famille traditionnelle, dite « nucléaire », perd de l'importance au profit d'une « mosaïque de formes de vie privée », mais un nombre croissant de personnes vivent seules dans leur ménage.

Actuellement, les dépenses publiques destinées aux enfants et aux familles en Suisse sont sensiblement inférieures à la moyenne des dépenses des pays de l'OCDE. En raison de cet investissement limité, **la politique familiale repose beaucoup plus que dans d'autres pays sur les ménages privés**, autrement dit sur le travail domestique et familial fourni gratuitement par les familles. Comme il est possible de le vérifier dans les données réunies pour le rapport social fribourgeois, **la présence d'enfant(s) dans un ménage constitue aujourd'hui un véritable risque de pauvreté** et ceci principalement, car les familles doivent relever le **défi de la conciliation entre garde d'enfant(s) et activité professionnelle**. En la matière, les **ressources en termes de temps sont prépondérantes**. Les **femmes sont particulièrement concernées par le risque de pauvreté que constituent les enfants**, non seulement car elles assument encore largement le travail domestique et familial, situation qui se traduit par une insertion partielle sur le marché du travail, mais également, car 93,4 % de tous les ménages fribourgeois composés d'un adulte avec un ou plusieurs enfants sont tenus par des femmes, type de ménage dont le taux de pauvreté est de 16% (contre 3% en moyenne cantonale).

Les **conséquences de la pauvreté des familles sont considérables** à plusieurs niveaux. La plus dommageable et la plus souvent oubliée est la **pauvreté des enfants**. Or, les **répercussions sur leur vie peuvent être sévères** : entraves au développement, problèmes de santé plus fréquents, contacts sociaux moindres, carrière scolaire écourtée... Autant d'obstacles qui, à long terme, pèsent sur l'ensemble des conditions de vie d'un individu, mais également sur l'ensemble de la société. La **présence d'enfant(s) dans un ménage** est de plus un **élément explicatif de la durée et de la fréquence de la dépendance à l'aide sociale**. Plus les enfants sont jeunes – et nombreux – plus la probabilité pour les familles de sortir rapidement de l'aide sociale est réduite. Pourtant, les enfants sont souvent absents des débats publics relatifs à la pauvreté, en particulier lorsqu'il est question de diminution de prestations qui les touchent directement, mais pour lesquelles ils sont rarement men-

tionnés. **L'un des principaux leviers** pour casser les cycles intergénérationnels de pauvreté est le **développement de crèches**. Un accueil précoce des enfants défavorisés dans des structures collectives a un effet très bénéfique sur les capacités d'apprentissage et sur les chances de sortie de la pauvreté. L'effet positif est autant plus fort que les enfants intègrent la structure précocement (6-12 mois).

Quant aux **personnes seules**, elles sont **plus exposées au risque de pauvreté**, car, non seulement elles doivent assumer seules des charges fixes en augmentation, mais elles doivent également faire face aux moments critiques de la vie sans pouvoir compter sur quelqu'un d'autre pour les aider à surmonter ces difficultés.

6. Le logement

Le logement répond à un besoin essentiel et constitue un indicateur de vulnérabilité. L'évolution récente du marché du logement en Suisse romande et dans le canton de Fribourg constitue une importante menace pour les situations à risque de pauvreté et pèjore encore davantage les situations de pauvreté.

La principale difficulté réside dans le **manque de logement avec des loyers à des prix abordables** pour les ménages ne disposant que d'un faible revenu. Il ne s'agit évidemment pas de fournir à ces ménages des logements bon marché, mais de mauvaise qualité, car cela activerait encore davantage le cercle vicieux de la pauvreté, comme l'expliquent les résultats d'une récente étude de l'OFS. **La répartition de la charge locative s'avère en outre inégale et pèse sur les ménages à faible revenu**. Au niveau de l'aide sociale, la part des dépenses dédiées à la couverture des frais de logement n'a cessé d'augmenter et représente aujourd'hui pratiquement la moitié des charges totales. L'engrenage peut amener les personnes dans les situations les plus fragiles au point de perdre leur appartement et de devoir recourir au logement d'urgence.

Par ce tableau, le rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg montre que la **pauvreté est multidimensionnelle**, qu'elle envahit toutes les sphères de l'existence (travail, santé, logement, famille...) et qu'elle doit dès lors être **combattue non pas uniquement via des mesures d'aide matérielle, mais par un travail sur différents leviers, à différents niveaux et par une collaboration à la fois interdirectionnelle au sein de l'Etat, avec les communes et entre les secteurs privé et public**. L'analyse des données quantitatives propres au canton de Fribourg permet de conclure que **le système social actuellement en vigueur en Suisse et dans le canton produit les résultats escomptés : il réduit les inégalités et limite la pauvreté**, d'où l'importance de **préserver et d'entretenir les investissements** dans des proportions au moins équivalentes à celles d'aujourd'hui en tenant compte de l'évolution démographique du canton. Pour finir, au-delà du point de situation que constitue ce rapport, il s'agit de prendre en compte les **transformations des modes de vie apparues dans les 15-20 dernières années**, détaillées ici dans l'analyse des conditions de vie, et qui posent de **véritables défis** à notre société. La tertiarisation du marché du travail et la diminution du nombre de places pour les personnes faiblement qualifiées, la divortialité, la mobilité (intra- et internationale) ou les réformes des assurances sociales sont autant de réalités qui gagnent en importance et nous entraînent véritablement vers un **nouveau modèle de société**.

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	5
1.1. <i>Buts</i>	5
1.2. <i>Définitions</i>	6
2. CONTEXTES	8
2.1. <i>Contexte économique</i>	8
2.1.1. Conjoncture	8
2.1.2. Marché du travail	9
2.2. <i>Contexte social</i>	10
2.2.1. Population	10
2.2.2. Santé	12
2.2.3. Education, formation	13
2.2.4. Protection sociale	14
3. INÉGALITÉS, PAUVRETÉ ET RISQUE DE PAUVRETÉ	18
3.1. <i>Méthode</i>	18
3.1.1. Récolte des données	19
3.1.2. Population retenue pour l'étude	19
3.1.3. Constitution des ménages	21
3.1.4. Calcul du revenu brut	22
3.1.5. Calcul du revenu disponible	22
3.1.6. Définition et calcul des seuils de pauvreté	23
3.1.7. Comparaisons	25
3.2. <i>Revenus et inégalités</i>	25
3.2.1. Composition et répartition des revenus	25
3.2.2. Distribution des revenus et inégalités	31
3.2.3. Répartition de la fortune	35
3.3. <i>Pauvreté et risque de pauvreté</i>	36
3.3.1. Taux de pauvreté et caractéristiques sociodémographiques	36
3.3.2. Taux de risque de pauvreté et caractéristiques sociodémographiques	40
3.3.3. Pauvreté et aide sociale	43
3.3.4. Pauvreté et transferts sociaux	44
4. Conditions de vie et pauvreté	45
4.1. <i>Les ressources économiques</i>	46
Synthèse, pistes prospectives et mesures prévues	52
4.2. <i>La santé</i>	53
Synthèse, pistes prospectives et mesures prévues	58
4.3. <i>Le travail</i>	58
Synthèse, pistes prospectives et mesures prévues	69
4.4. <i>L'éducation, la formation et la culture</i>	70
Synthèse, pistes prospectives et mesures prévues	75

4.5. <i>La famille, les générations et l'égalité entre femmes et hommes</i>	77
Synthèse, pistes prospectives et mesures prévues	83
4.6. <i>Le logement</i>	85
Synthèse, pistes prospectives et mesures prévues	92
5. Conclusion	93
6. BIBLIOGRAPHIE	96
7. ANNEXE	111
8. ABRÉVIATIONS	113
9. GLOSSAIRE	116

1. INTRODUCTION

1.1. Buts

En sa qualité de responsable de la mise en œuvre de la loi sur l'aide sociale dans le canton, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) veille en permanence avec la plus grande attention à la problématique de la pauvreté, suit constamment son évolution et anticipe les mesures de prévention et de soutien en faveur des populations concernées. Pour exercer cette mission, elle disposait jusqu'ici des statistiques de l'aide sociale. Avec le rapport sur la situation sociale et la pauvreté, elle peut désormais compter sur un nouvel instrument offrant une approche globale de cette réalité.

L'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, proclamée en Europe en 2010, fut l'occasion de rappeler la réalité de cette problématique et la nécessité de continuer les actions de lutte et de prévention. Les débats à ce sujet dans l'espace public ont révélé le besoin de renforcer la connaissance et la compréhension de ce phénomène.

La pauvreté n'est pas véritablement perceptible en Suisse, car la prospérité et la réussite de notre pays ont tendance à cacher les grandes difficultés avec lesquelles certaines minorités sont aux prises. Toutefois, au-delà des apparences et des idées reçues, la **Suisse est tout autant concernée** que les autres pays dits développés, et différents projets helvétiques ont connu des avancées significatives suite à l'impulsion donnée par l'Europe. Le Conseil fédéral a tout d'abord publié sa « **Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté** » (DFI, 2010) et convoqué une conférence nationale sur ce thème pour discuter et coordonner les actions et les mesures d'aide aux personnes touchées ou menacées par la pauvreté. Les **cantons** se sont ensuite **engagés à « l'établissement régulier de rapports sociaux »** (CDAS, 2010, p. 6) selon le programme de lutte contre la pauvreté de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) du 25 juin 2010. Enfin, la CDAS a publié des recommandations relatives à la forme et au contenu des rapports sur la situation sociale dans les cantons (CDAS, 2012).

Dans le canton de Fribourg, le postulat déposé et développé le 17 mars 2010 par les députés Andrea Burgener Woeffray et Bruno Fasel a donné une impulsion dans le prolongement du mouvement amorcé au plan fédéral en invitant le Conseil d'Etat à réaliser régulièrement un rapport détaillé sur l'évolution et les causes de la pauvreté dans le canton de Fribourg (Burgener Woeffray & Fasel, Mars 2010). Ce postulat a été **accepté par le Grand Conseil le 11 novembre 2010**.

La décision de réaliser un **rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg**, de manière régulière, s'inscrit dès lors dans la volonté fédérale et intercantonale d'agir face à la pauvreté. Selon la proposition du Conseil d'Etat, un tel rapport doit être établi à raison d'**une fois par législature**. Les résultats de ces travaux permettront de mieux saisir les évolutions et les causes de la pauvreté, ainsi que de mener une politique de lutte globale, cohérente et sans cesse améliorée.

A l'occasion de l'année européenne de lutte contre la pauvreté, la DSAS avait donné un aperçu de la diversité des actions mises en œuvre pour prévenir et lutter contre ce phénomène (81 mesures principales répertoriées (DSAS, 2010)). Fort de ces connaissances concernant le dispositif existant, le présent rapport poursuit un but différent : rendre compte de la situation vécue par la population en général en termes de revenu, de fortune et de conditions de vie et face à la problématique de la pauvreté, en particulier. Ainsi, cette première édition ne comprend ni état des lieux ni évaluation des mesures de politique publique existantes. En revanche, ce rapport, pensé comme un **outil de monitoring social** de la population du canton, est appelé à **évoluer au fil des éditions**. A chaque législature, considérant le caractère dynamique de cette problématique qui évolue en interaction avec son environnement et la conjoncture, des approfondissements thématiques pourront être réalisés selon les moments et les circonstances et d'autres objectifs pourront être développés.

Le rapport évoluera également en fonction de la disponibilité des données afin d'être au plus près de la réalité vécue par la population. L'un des constats établis aux prémices des travaux de ce premier rapport est d'ailleurs, la **faible quantité de données disponibles** pour décrire et analyser la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg, tant au niveau quantitatif que qualitatif. La consolidation de ces données a donc été une priorité. Afin de correspondre aux recommandations de la CDAS, les efforts ont été concentrés pour cette première édition sur l'obtention et l'**analyse de données fiscales**. En effet, la CDAS préconise que les rapports cantonaux contiennent une partie consacrée à la description des conditions de vie, du revenu et de la fortune des différents types de ménages. Le premier rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg est donc principalement axé sur une analyse quantitative ; jamais dans l'histoire du canton une analyse d'une telle ampleur n'a été menée sur le plan social.

Toutefois, une analyse qualitative, en seconde partie de ce rapport, apporte également une compréhension du phénomène qu'est la pauvreté et de sa persistance. Cette compréhension expose les mécanismes qui dans de multiples domaines participent à son développement. Ce rapport débouche ainsi sur une analyse globale au sens où il intègre divers domaines dans lesquels sont impliquées toutes les Directions du Conseil d'Etat. Raison pour laquelle chacune d'entre elles propose en conclusion **des mesures déjà planifiées et qui contribueront immédiatement à enrayer ou, du moins, à freiner le développement de la pauvreté dans le canton**. Ce rapport périodique constitue ainsi un véritable instrument d'aide à la décision puisqu'il permet de documenter l'évolution de ce phénomène, d'en élaborer une compréhension et de dégager des pistes prospectives.

Pour terminer, le rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg a été rédigé avec la volonté d'intégrer de manière systémique la problématique de la pauvreté au sein de la réalité fribourgeoise dans son ensemble en tant qu'élément constitutif à part entière. L'analyse de la distribution des ressources financières dans la population et la mesure des inégalités constituent des étapes conventionnelles quasi incontournables de ce genre d'exercice, dont le but n'est pas de promouvoir un modèle de société égalitariste, mais bien de constater la réalité et de mettre en relation la répartition des revenus et des richesses au sein de la société avec le bien commun, afin d'en cerner les enjeux.

1.2. Définitions

Comme l'indique le titre du rapport, le contenu développé ci-dessous part d'une **perspective large** : la **situation sociale des personnes résidant dans le canton de Fribourg**, et aboutit à une **analyse plus précise des difficultés, qui, dans les différentes conditions de vie, participent à la production de la pauvreté**. Un aperçu du contexte économique et du contexte social est tout d'abord développé pour l'ensemble de la population. Les revenus de tous les ménages fribourgeois sont ensuite décortiqués et analysés, sur la base des données fiscales cantonales. Puis, les taux de pauvreté et de risque de pauvreté donnent une première indication quant à l'ampleur du phénomène dans le canton de Fribourg. Enfin, une analyse approfondie des six conditions de vie que sont les ressources économiques ; la santé ; le travail ; l'éducation et la formation ; la famille, les générations et l'égalité hommes-femmes ; et le logement, offre une compréhension globale des mécanismes amenant à la pauvreté.

Dans cette optique, même s'il est difficile d'arrêter une définition stricte de la pauvreté, il est tout de même indispensable d'éclaircir ce qui est étudié et d'en délimiter les contours, autant que faire se peut. La formule choisie par l'Union européenne, et reprise par le Conseil fédéral dans son rapport sur la stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté, est une base de départ intéressante, car elle contient des aspects aussi bien quantitatifs que qualitatifs :

« **Sont réputés pauvres, les personnes, les familles ou les groupes qui disposent de si peu de moyens (matériels, culturels et sociaux) qu'ils sont exclus du mode de vie considéré comme un minimum acceptable dans l'Etat membre où ils vivent** » (DFI, 2010, pp. 15-16).

Cette définition large met en évidence les **dimensions multiples** de la problématique de la pauvreté, qui ne doit pas seulement être saisie comme une pauvreté **matérielle**, monétaire, mais également comme une pauvreté **symbolique, culturelle, sociale**.

En ce qui concerne la pauvreté dite monétaire, les résultats de ce rapport sont basés sur deux approches couramment utilisées et reconnues aux niveaux national et international.

Il y a, d'une part, le calcul du **taux de pauvreté**¹ qui se base le plus souvent sur des **normes** de politiques sociales. En Suisse, l'Office fédéral de la statistique utilise les normes de la **Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS)** pour fixer le seuil en dessous duquel une personne est considérée comme pauvre. « Ce montant de prestations sociales peut être considéré comme un consensus ou un choix collectif implicite sur ce que représente le niveau minimal acceptable dans la société, c'est-à-dire le montant minimum que la société se doit de garantir à tous ses citoyens. » (Fusco, 2008, p. 64) Sont donc considérées comme pauvres « les personnes qui n'ont pas les moyens d'acquérir les biens et services nécessaires à une vie sociale intégrée » (OFS, 2012e, p. 3).

On trouve, d'autre part, le calcul du **taux de risque de pauvreté**. Cette mesure est qualifiée de « **relative** », car les besoins y sont définis non pas sur la base du strict minimum, mais en fonction des niveaux de vie habituels de la société étudiée. La pauvreté est donc envisagée comme une forme d'inégalité : le risque de pauvreté « ne dépend pas uniquement de la situation économique propre de la personne, mais également de celle des autres personnes dans le pays concerné » (OFS, 2012e, p. 3). Le seuil de risque de pauvreté se rapporte au **revenu disponible* *médiann**. Il est ainsi devenu habituel de désigner comme « exposée au risque de pauvreté une personne vivant dans un ménage dont le revenu disponible est **inférieur à 60 % du *revenu équivalent médian*** ».

Quant au **taux d'aide sociale**, il correspond à la part des bénéficiaires de l'aide sociale par rapport à l'ensemble de la population résidente permanente. Comme il sera explicité plus loin, les taux décrits ci-dessus recouvrent des groupes de population différents. En effet, une personne en situation de pauvreté, par exemple, n'est pas forcément bénéficiaire de l'aide sociale.

Ces indications sont importantes pour expliquer la pauvreté. Toutefois, il est essentiel de garder à l'esprit qu'elles ne donnent pas d'information précise sur le niveau de vie effectif des personnes. De plus, ces seuils, même s'ils ont le mérite d'être clairs du point de vue de leur conception et de permettre des comparaisons européennes et internationales, gardent une part de subjectivité et d'arbitraire et posent différentes questions, par exemple celle des personnes ayant un revenu équivalent à 61 % du revenu médian : sont-elles exposées au risque de pauvreté?

Il est donc important d'**élargir le champ de compréhension de la pauvreté** en l'abordant également au travers des **conditions de vie**. En effet, la pauvreté n'est pas seulement à entendre en termes de ressources matérielles, mais aussi en termes de conditions d'existence. Il s'agit de penser la pauvreté comme un **cumul de désavantages** (en matière de santé, de logement, de revenu, de loisirs) qui sont « des symptômes de l'impuissance sociale » (Fragnière, 1999, p. 297) et qui se traduisent par « une absence de pouvoir de négociation, une impossibilité à maîtriser les conditions d'existence, une disqualification sur le plan économique et social, une impossibilité de construire des projets » (Fragnière, 1999, p. 297). Les restrictions dues à la pauvreté touchent des domaines

¹ Les mots en italique encadrés par des astérisques sont définis dans le glossaire.

fondamentaux de l'existence comme l'alimentation, l'habillement, le logement, la culture, les loisirs, etc. (DFI, 2010, p. 103). Au-delà de l'aspect purement monétaire et matériel, les personnes en situation de pauvreté « ne participent pas aux activités considérées généralement comme « habituelles » dans une société. Elles sont dépourvues de biens et de moyens qui, d'une façon implicite, sont considérés par les membres de la société comme « allant de soi », « normaux », « nécessaires », ou « devant être partagés par tous » (Dickes, 1992, p. 6). Il s'agit donc de **saisir les interrelations et les interdépendances entre pauvreté et conditions d'existence**.

Il faut ajouter, enfin, que la pauvreté n'est pas un état, mais un **processus**. En effet, pour comprendre comment une personne se retrouve en situation de pauvreté, il est nécessaire de prendre également en considération les **trajectoires de vie qui l'y ont menée**. En effet, chaque individu est le résultat de différentes trajectoires (familiale, professionnelle, de santé...) qui s'entrelacent et s'entremêlent, lui offrant des possibilités de choix plus ou moins étendues. Ce processus se met en place sur le long terme, durant toute une vie, voire même au-delà dans les générations précédentes. C'est pourquoi Spini propose de passer « d'une réflexion sur les catégories de risque (chômage, divorce...) à celle de **parcours à risque** » (Spini, 2012, p. 61), apportant ainsi une dimension dynamique au concept de pauvreté. Le présent rapport étant une photographie de la situation à un moment donné, il constitue ainsi la première étape d'une étude longitudinale de la problématique de la pauvreté dans le canton de Fribourg. La répétition des mesures lors des prochaines éditions permettra par la suite de rendre compte de sa dimension temporelle.

La lutte contre la pauvreté doit donc tenir compte des multiples dimensions de cette dernière. Par conséquent, les **politiques** ne peuvent **pas seulement** être pensées comme une **aide matérielle et financière, mais doivent au maximum favoriser l'amélioration des conditions de vie de la population de manière générale ainsi que des personnes en situation de pauvreté en particulier** et être attentives aux trajectoires et aux moments de transition dans les parcours privés des individus. Comme le souligne la CDAS, la politique en matière de lutte contre la pauvreté dépasse la thématique de l'aide sociale et « touche à des domaines tels que la politique économique et fiscale, la politique relative au marché du travail, à la santé, à la formation, au logement ou encore à la migration » (CDAS, 2010).

2. CONTEXTES

Le rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg a pour but d'examiner la situation de la population fribourgeoise et plus particulièrement d'analyser les situations de pauvreté ou à risque de pauvreté. Le présent chapitre pose le cadre de vie général de la population fribourgeoise dans son ensemble au travers des contextes économique et social. Les **chiffres présentés dans ce chapitre** portent sur plusieurs années, mais correspondent tous aux **données disponibles** les plus récentes aux niveaux suisse et fribourgeois au moment de la rédaction de ce rapport.

2.1. Contexte économique

2.1.1. Conjoncture

La **crise financière**, qui s'est abattue au niveau mondial en **2008**, est pour la plupart des pays **l'épisode le plus critique jamais connu depuis la Seconde Guerre mondiale**. Pour y faire face, les Etats ont investi à ce moment-là des moyens conséquents, qui semblaient porter leurs fruits, puisque l'évolution des indicateurs conjoncturels témoigne de la reprise de la croissance dans les économies dites développées durant l'année 2009 (DEE, 2011).

Toutefois, depuis lors, un **climat d'incertitude** plane sur l'économie mondiale, en raison de la politique monétaire, notamment. Les prévisionnistes restent très prudents quant aux évolutions futures.

Certains **risques** mettant en péril la bonne marche de l'économie mondiale ont en effet été identifiés. Selon les dernières analyses du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), l'évolution modérée de la croissance qui s'est poursuivie en 2015 au niveau mondial reflète le **manque de dynamisme du commerce**. En outre, des écarts de plus en plus conséquents s'observent entre pays industrialisés et pays émergents. Alors qu'en Europe, la zone euro est parvenue à maintenir sa reprise modérée grâce à la faiblesse de sa monnaie et à une politique monétaire expansive et que les Etats-Unis connaissent une accélération de croissance de leur PIB, en Chine par contre, un affaiblissement de la dynamique est mesurable (SECO, 2015). Pour la plupart des pays, **la faiblesse persistante des investissements limite l'amélioration de la productivité**. Les tensions géopolitiques régnant dans plusieurs régions du globe et l'immigration que connaît actuellement l'Europe rendent les prévisions d'autant plus délicates (SStat, 2016/1, p. 4). Toutefois, d'autres **indicateurs conjoncturels importants se sont par ailleurs stabilisés** et la situation du cours de change s'est légèrement détendue, laissant présager une **évolution de la conjoncture plus positive que prévu** (SECO, 2015, p. 2). C'est pourquoi, même si la conjoncture mondiale ne devrait pas connaître une accélération aussi prononcée qu'annoncé précédemment, le Fonds monétaire international (FMI) mise sur une légère amélioration pour 2016 avec un taux de croissance estimé à 3,4 % (SStat, 2016/1, p. 4).

En **Suisse**, la **croissance** enregistrée **pour 2015 est de 0,9%** (SStat, 2016/2, p. 4). Le pays subit l'impact considérable de la forte appréciation du franc sur la conjoncture (SECO, 2015). Toutefois, les craintes de récession se sont estompées. Malgré la morosité de la situation conjoncturelle, le net recul des prix a quelque peu atténué la chute pronostiquée suite à l'abandon du taux plancher de 1,20 franc pour un euro par la Banque Nationale suisse (SStat, 2015/4) et la croissance du PIB pourrait tout de même avoisiner les 1,4 % en 2016 (SECO, 2016b, p. 1). L'**économie suisse** devrait dès lors connaître une **dynamique de croissance au-dessous de son potentiel durant deux ans, sans toutefois reculer**. Dans ce contexte, une situation tendue sur marché du travail suisse pourrait voir le jour, des licenciements et des délocalisations n'étant pas à exclure (SStat, 2016/1, p. 4). La poursuite de la relance de la conjoncture internationale est la condition essentielle pour l'amélioration de la situation économique suisse (SECO, 2015).

Actuellement, pour le **canton de Fribourg**, les résultats de l'enquête réalisée par le Centre de recherches conjoncturelles de l'EPF de Zürich (KOF)² montrent que la **conjoncture fribourgeoise reste dans le rouge**. La **marche des affaires** est **jugée insatisfaisante** pour la majorité des entreprises interrogées et peine à se redresser. La forte pression sur les prix réduit les marges bénéficiaires tant dans le domaine de l'industrie que du commerce de détail. L'**emploi** est désormais **menacé**, car de plus en plus d'entreprises jugent leur effectif trop élevé, et rares sont celles qui entrevoient des perspectives positives pour les prochains mois. Le PIB fribourgeois devrait tout de même croître de 1,7 % en 2016 (SStat, 2015/4).

2.1.2. Marché du travail

Au niveau du **marché de l'emploi** dans le **canton de Fribourg**, les **effets de la crise** ont été **ressentis de manière accrue** durant le **second semestre 2009**. Un **taux de chômage** de 3,9 % a même été atteint début 2010. Toutefois, de meilleurs résultats ont ensuite été enregistrés dès juin 2010. En 2011, le taux le plus bas depuis près de 10 ans a même été mesuré à 2,6 %. En revanche, la tendance est ensuite repartie à la hausse pour atteindre **3,5 % en 2015** (SStat, 2016c).

En ce qui concerne la vie active fribourgeoise, selon les dernières données disponibles, **164'700 personnes** sont considérées comme **actives**, parmi elles 155'600 sont occupées. 63 % de la popula-

² Enquête pour laquelle un échantillon d'entreprises répondent régulièrement et bénévolement à des questions sur la marche de leurs affaires.

tion active fribourgeoise travaille à temps plein. L'augmentation du nombre de femmes actives est très marquée depuis 1970, passant d'un peu plus de 20 %³ cette année-là, à 50 % actuellement. En comparaison, le pourcentage d'hommes actifs reste stable durant toute cette période aux alentours de 60 %. Quant à la structure du marché de l'emploi, le canton de Fribourg a comparativement à la Suisse, un secteur primaire plus important : 5,7 %⁴ contre 2,7 % au niveau national. Depuis 2005, il a toutefois baissé partout, sauf à Galmiz et dans certaines communes de la Gruyère et de la Veveyse. Le secteur secondaire est quant à lui resté plus ou moins constant. Enfin, le secteur tertiaire représente 63,9 % du marché de l'emploi fribourgeois (SStat, 2015c, pp. 97-99). Depuis 2005, le nombre d'emplois a crû de 12% dans le canton de Fribourg (SStat, 2015c, p. 100; SStat, 2014b, p. 100).

Concernant le **statut de l'activité**, la grande majorité des personnes actives (78 %) sont salariées. La part de personnes indépendantes s'élève à 8,6 % et celle des apprentis et apprenties à 4,8 %, soit 7'900 personnes. Parmi les personnes salariées, 18,2 % ont des fonctions dirigeantes (SStat, 2015c, p. 100).

2.2. Contexte social

2.2.1. Population

Fribourg est un canton qui connaît, depuis les années 80, une **forte évolution de sa population**. De 2007 à 2014, la variation de la population résidente fribourgeoise a été de 1,93 % alors que la moyenne nationale est de 1,2 % (SStat, 2015c).

Evolution de la population résidente permanente entre 2000 et 2014

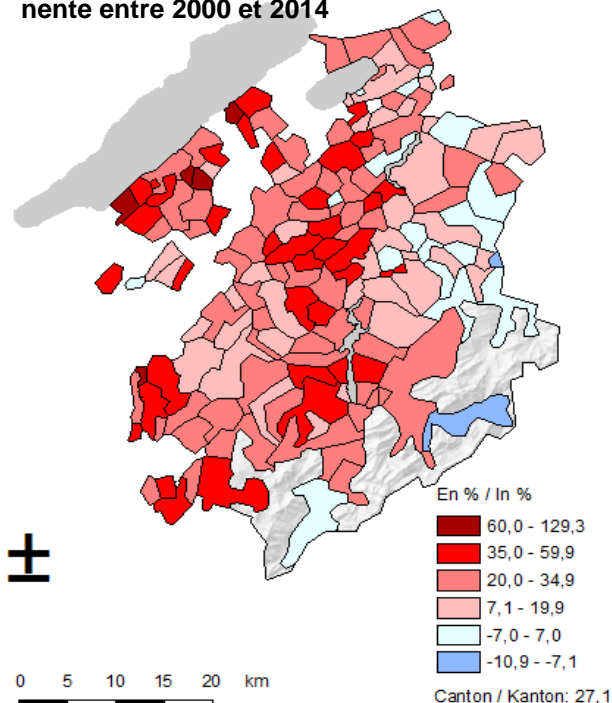
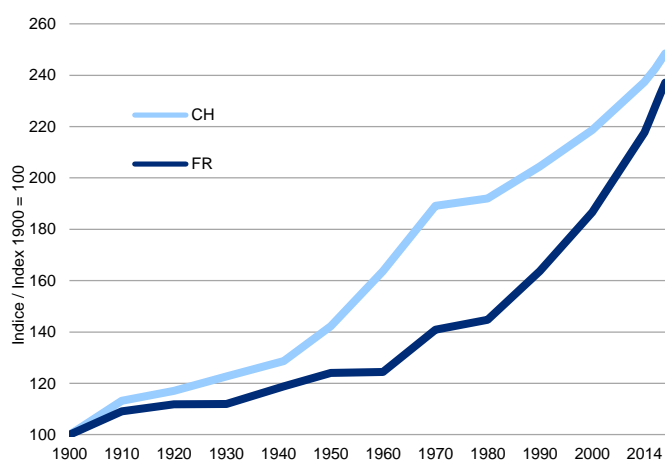


Tableau 2-2 : (SStat, 2015c, p. 25)

Evolution de la population¹, canton de Fribourg et Suisse, de 1900 à 2014



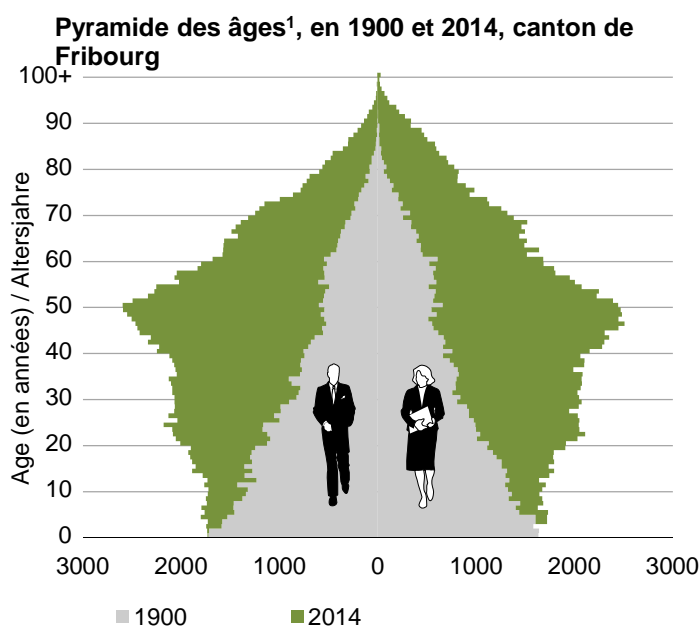
¹Jusqu'en 1980, population résidente. Dès 1990 population résidente permanente

Tableau 2-1 : (SStat, 2015c, p. 25)

Au 31 décembre 2014, le canton compte **303'337 habitants et habitantes**. La ville de Fribourg regroupe 12,6 % de la population et son agglomération 26,8 %. 55,2 % des habitants et habitantes vivent dans l'agglomération de Fribourg ou dans un des chefs-lieux des sept districts (SStat, 2015c, p. 24). La ville de Bulle connaît une croissance considérable passant de 14'452 habitants et habitantes en 2000 (SStat, 2000) à 21'464 en 2014 soit une augmentation de 48 % (SStat, 2015c, p. 22).

³ Personnes actives, en % de la population

⁴ Part des emplois (EPT)



¹En 1900, population résidente. En 2014, population résidente permanente

Tableau 2-3 : (SStat, 2015c, p. 21)

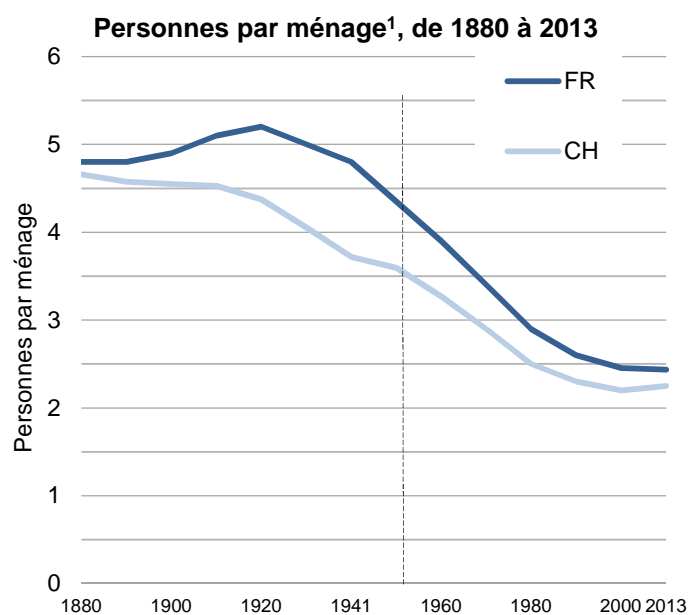
nages, Fribourg se situe parmi les cantons où le **nombre de personnes par ménage est le plus haut** (2,4) (SStat, 2015c, p. 51), la moyenne suisse étant de 2,25 (OFS, 2016i). Selon les dernières données disponibles, le canton de Fribourg compte près de 120'000 ménages privés (SStat, 2015c, p. 51). Les couples mariés ou non avec enfant(s) (35,8 %) arrivent en tête, suivis par les ménages d'une personne (29,8 %). Les couples mariés ou non sans enfant représentent quant à eux 29,7 % des ménages. Enfin, 5,8 % sont composés d'un père ou d'une mère seul(e) avec enfant(s) (SStat, 2015c, p. 51). Le nombre de personnes par ménage est en forte diminution depuis le début du XX^e siècle comme le montre le graphique ci-contre.

Au niveau de l'**état civil**, 45 % des Fribourgeois et Fribourgeoises sont célibataires, 43,1 % mariés, 7,5 % divorcés ou non mariés et 4,4 % veufs (SStat, 2015c, p. 29). Le nombre de mariages est resté assez stable depuis 10 ans (SStat, 2015c, p. 43). L'**indicateur conjoncturel de divortialité** s'élève à 46,6 % (SStat, 2015c, p. 45). Le nombre de partenariats enregistrés a quant à lui fortement diminué passant de 45 en 2007 à 20 en 2014 (SStat, 2015c, p. 45).

Au niveau de la migration, le **solde migratoire** du canton de Fribourg est **positif** tant pour les personnes issues de la migration internationale qu'intercantonale. Il s'élève à 3'435 personnes, soit 1'864 personnes venues d'autres pays et 1'571 provenant d'autres cantons suisses (SStat, 2015c, p. 47).

La population fribourgeoise est ensuite caractérisée par sa **jeunesse**. En 2015, 23,1 % des Fribourgeois et Fribourgeoises ont entre 0 et 19 ans. Ce taux est supérieur à la moyenne nationale située à 20,2 % (SStat, 2015c, p. 20; OFS, 2016i). Aucun autre canton ne compte autant de personnes en dessous de 64 ans (Haenni, 2014). L'**indicateur conjoncturel de fécondité** est quant à lui **en augmentation**. De 1.57 enfant par femme en 2005, il atteint 1.66 aujourd'hui (SStat, 2015c, p. 41). Ceci n'empêche pourtant pas un vieillissement de la population qui s'accroîtra dans les 20 prochaines années comme le laisse présager la pyramide des âges (cf. graphique ci-contre).

En termes de **constitution des ménages**



¹Jusqu'en 1950, ménages privés et collectifs. Dès 1960,

Tableau 2-4 : (SStat, 2015c, p. 52)

Depuis dix ans, la population de nationalité étrangère au sein de la population fribourgeoise est passée de 16,6% en 2005 à **21,4 %** en 2015 (SStat, 2015c, p. 22), soit une évolution légèrement supérieure à celle de la Suisse, qui passe de 20,7% en 2005 (OFS, 2016e) à 24,6 % en 2015 (OFS, 2016f). Dans le canton de Fribourg, la majorité de la population résidante étrangère est composée de personnes dont le pays d'origine se trouve en Europe (86,3 %) (SStat, 2015c, p. 32). 62 % des personnes étrangères qui résident de manière permanente dans le canton sont titulaires d'une autorisation d'établissement (livret C) et 34,4 % sont titulaires d'une autorisation de séjour (livret B et Ci). En 2014, 665 personnes vivant dans le canton de Fribourg ont acquis la nationalité suisse (SStat, 2015c, p. 48).

En matière d'évolution démographique, selon les derniers chiffres disponibles, alors que le canton de Fribourg figurait depuis 14 ans consécutifs sur le podium des cantons suisses à forte croissance (SStat, 2015b), l'augmentation de sa population connaît actuellement un net ralentissement et le canton se trouve en 2015 à la 6^e place du classement (SStat, 2016a). Différents facteurs contribuent à ce résultat, tout de même supérieur à la moyenne suisse : l'excédent des naissances, l'immigration en provenance d'autres pays et celle en provenance d'autres cantons. L'immigration intercantonale, en particulier en provenance du canton de Vaud, est proportionnellement la plus forte de Suisse. L'expansion des régions métropolitaines bernoise et lémanique gagne donc progressivement le canton de Fribourg (SStat, 2014a).

Pour finir, déterminer l'**évolution de la population du canton** dans les prochaines décennies est un exercice difficile, car, à l'échelle de petits territoires comme les cantons, la part des migrations (entrées, sorties) joue un rôle prépondérant. Or, celles-ci sont difficiles à prévoir. Ainsi, les derniers scénarios démographiques cantonaux publiés par l'OFS en mai 2016 semblent largement surestimer l'évolution de la population fribourgeoise (la projection 2015 dépasse déjà de 2'000 le nombre d'habitants réels du canton), alors qu'elle avait été sous-estimée jusqu'ici (SStat, 2016b).

2.2.2. Santé

En 2012, pour la troisième fois, le canton de Fribourg a demandé une analyse spécifique des résultats de l'Enquête suisse sur la santé réalisée par l'Observatoire suisse de la santé (OBSAN).

Dans l'ensemble, cette étude établit que **la population du canton de Fribourg se sent en bonne santé**. 79,8 % des répondants et répondantes estiment avoir une bonne voire une très bonne santé. Sans surprise, les personnes jeunes se sentent plus souvent en bonne santé que les personnes âgées. Les personnes dont le niveau de formation est élevé disposent également d'une meilleure santé subjective que celles dont le niveau de formation est bas. Les problèmes de santé de longue durée concernent environ 30 % de la population dans le canton de Fribourg comme dans l'ensemble de la Suisse. En matière de santé psychique et de santé sociale, la plupart des indicateurs mesurés pour la population fribourgeoise sont moins favorables que ceux de la population suisse. Les personnes interrogées dans le canton de Fribourg évoquent un peu plus souvent des problèmes psychiques moyens à importants (23,1 %) et un faible sentiment de maîtrise de la vie (28,5 %) que dans l'ensemble de la Suisse (resp. 18,0 % et 20,6 %). La solitude paraît également plus répandue dans le canton de Fribourg: 42,1 % des répondants fribourgeois disent se sentir parfois, assez souvent ou très souvent seuls contre 36,1 % des Suisses. Les Fribourgeoises semblent particulièrement touchées par le sentiment de solitude (50,4 % contre 32,2 % des Fribourgeois). Par contre, la quasi-totalité des personnes fribourgeoises indique avoir une ou plusieurs personnes de confiance (95,9 %), chiffre similaire au niveau suisse. Pour pondérer quelque peu ces résultats, il est à noter qu'en matière de santé psychique, les résultats de la Suisse romande sont généralement moins positifs qu'en Suisse alémanique.

L'enquête réalisée par l'Obsan étudie également les attitudes et les comportements pouvant influencer la santé. Dans le canton de Fribourg, l'attention portée à la santé est un peu moins importante que dans l'ensemble de la Suisse (resp. 81,5 % et 85,6 % des personnes répondantes estiment porter une (grande) attention à leur santé). En termes de surcharge pondérale (obésité incluse), la proportion de Fribourgeois et Fribourgeoises concernés par cette situation est moins élevée (39,5 %) que celle des Suisses (42,2 %). Les fumeurs et fumeuses représentent 27,0 % de la population fribourgeoise, chiffre quasi similaire au taux suisse. Enfin, 5,8 % de la population fribourgeoise a une consommation d'alcool dont le risque pour la santé est moyen, voire élevé contre 4,8 % de la population suisse.

A noter encore que durant les vingt dernières années, la population du canton de Fribourg a connu une forte croissance de son espérance de vie à la naissance passant de 81,1 ans chez les femmes et de 73,6 ans chez les hommes en 1995 à 84,4 et 79,6 en 2012. Les femmes disposent donc d'une espérance de vie à la naissance plus élevée que les hommes. (OBSAN, 2012)

2.2.3. Education, formation

En 2012, **34,5 milliards de francs** ont été investis par les pouvoirs publics suisses pour l'éducation, soit **4,9 %** du produit intérieur brut (PIB), part quasi identique à la moyenne des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (4,8 %) (OFS, 2015c).

Conformément à l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS), cette dernière est en Suisse constituée de **deux degrés : primaire** (1-8^H, école enfantine ou cycle élémentaire inclus) **et secondaire I** (9-11^H), dont voici quelques statistiques indicatives pour l'année scolaire 2014/15 (SStat, 2015c, p. 311).

Degré	Nbre d'élèves : Suisse	Nbre d'élèves : canton de Fribourg
Primaire	612'504	27'297
Secondaire I	263'709	11'036

Tableau 2-5

Le niveau **secondaire II** comprend la formation générale et la formation professionnelle. Dans le canton de **Fribourg**, 57% des élèves du secondaire II sont en formation professionnelle.

En Suisse, un diplôme de niveau secondaire II est obtenu par plus de 90 % des jeunes de 25 ans. Depuis 2006, sur impulsion de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), la Confédération et les organisations du travail (OrTra) se sont accordées sur un objectif commun : faire passer ce pourcentage à 95% (CDIP, 2016) – pour tous les jeunes, car ce taux est déjà atteint par les personnes nées en Suisse (CSRE, 2014, p. 111). La **formation professionnelle**, y compris le préapprentissage et la formation élémentaire, constitue la voie de formation post-obligatoire **la plus répandue**. Environ 2/3 des jeunes commencent une formation professionnelle à la fin de leur scolarité obligatoire. Parmi eux, une part croissante opte pour une maturité professionnelle (OFS, 2014b, pp. 4-5).

Au niveau tertiaire, pour l'année 2014/15, le canton de Fribourg compte le nombre d'étudiants et étudiantes suivant (SStat, 2015c, p. 311) :

Hautes écoles universitaires	10'422
Hautes écoles spécialisées	3'029
Formation professionnelle supérieure	1'584

Tableau 2-6

Depuis l'an 2000, le nombre d'étudiants et d'étudiantes des hautes écoles suisses a plus que doublé, 62 % d'entre eux sont inscrits dans une haute école universitaire (HEU), 30 % dans une haute école spécialisée (HES) et 8 % dans une haute école pédagogique (HEP). Plusieurs facteurs expliquent cette hausse, parmi lesquels l'ouverture de nouvelles HES et HEP où de nombreux étudiants et étudiantes s'inscrivent après leurs études au secondaire II ou encore l'internationalisation croissante des hautes écoles suisses et le développement des masters HES (OFS, 2014b, pp. 3-5). Les modifications dans la structure de la formation des enseignants et des enseignantes, voyant les Ecoles normales de degré secondaire devenir des Hautes écoles de degré tertiaire, font augmenter ici le nombre d'étudiants et d'étudiantes.

En 2013/14, **1'764** étudiants et étudiantes ont bénéficié d'une **bourse** dans le canton de Fribourg, pour un montant total de 11'036'648 millions de francs⁵. En outre, 66 demandes de prêts d'études ont été admises, correspondant à 472'520 francs. Enfin, 388'666 francs remboursements de prêts ont été comptabilisés (DICS, 2014, p. 49).

2.2.4. Protection sociale

En Suisse, le **système de protection sociale** est basé sur les **principes de subsidiarité** et de **complémentarité** entre les dispositifs de protection sociale et entre les acteurs institutionnels, soit la Confédération, les cantons et les communes. Les **mécanismes** de protection sociale sont **activés du haut vers le bas**, des assurances sociales jusqu'à l'aide sociale.

Le système de protection sociale peut être subdivisé selon trois formes d'intervention :

1. La **protection contre les risques** de maladie, d'accident, de chômage, d'incapacité de gain due au facteur âge/invalidité, maternité, au travers des **assurances sociales** relevant principalement du niveau fédéral ;
2. La **garantie d'accès aux prestations publiques de base** (éducation, sécurité publique, système judiciaire), le **comblement des prestations** lorsque celles des assurances sociales ou celles d'une protection privée sont insuffisantes, par les **prestations sociales liées au besoin**, mises en place par les cantons ;
3. Le **soutien dans l'autonomie et l'intégration sociale** des personnes dans le besoin, au travers de l'**aide sociale**, pour laquelle, dans le canton de Fribourg, les Commissions sociales sont compétentes.

⁵ Versés dans l'année civile 2014.

Système de protection sociale : Confédération, cantons, communes

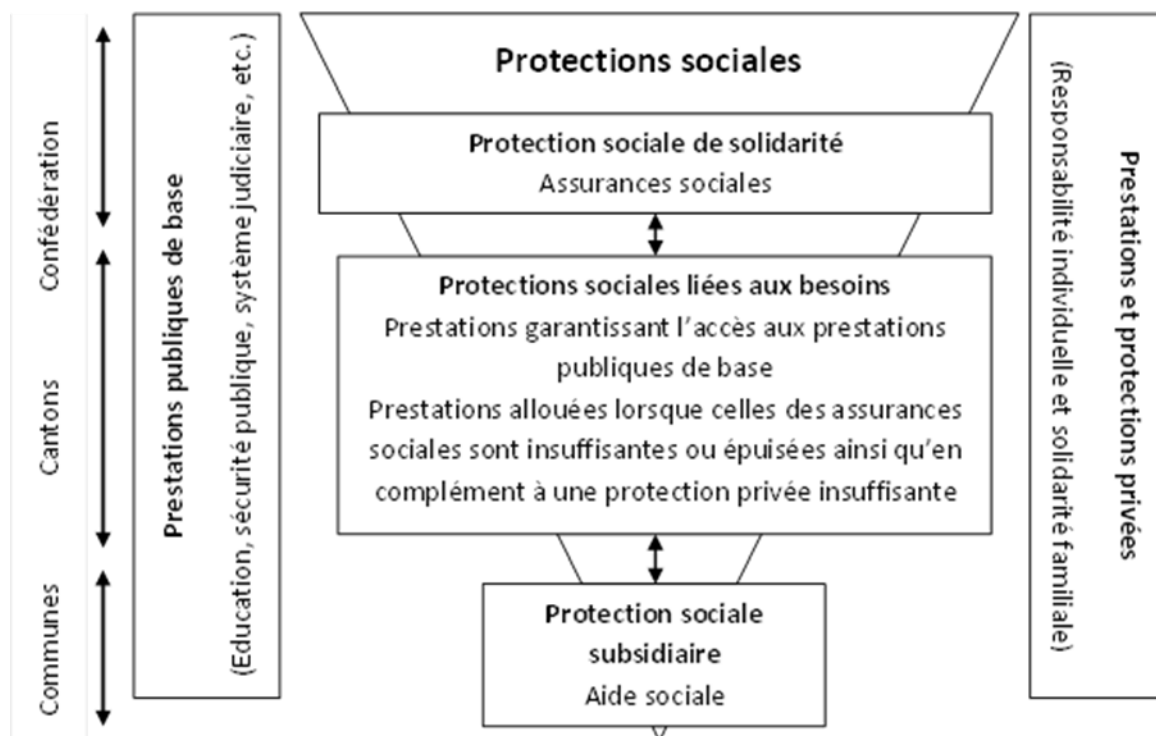


Tableau 2-7 : (Conseil d'Etat du canton de Fribourg, 2006, p. 2)

En 2013, la Suisse a consacré près de **171 milliards de francs à la protection sociale**, soit 24,2 % de son PIB. Plus de **80 %** des prestations sociales sont consacrés à la protection des risques de **vieillesse**, de **maladie** et d'**invalidité**. La prévoyance vieillesse représente à elle seule 42,8 % des prestations sociales. **Seuls 2,7 % du total des prestations sociales sont alloués à des personnes socialement économiquement défavorisées (aide sociale notamment)**. Comme le montre le graphique ci-dessous, les recettes, les prestations et les dépenses de protection sociale ont connu une très forte croissance depuis l'introduction de l'AVS en 1948 (OFS, 2016k).

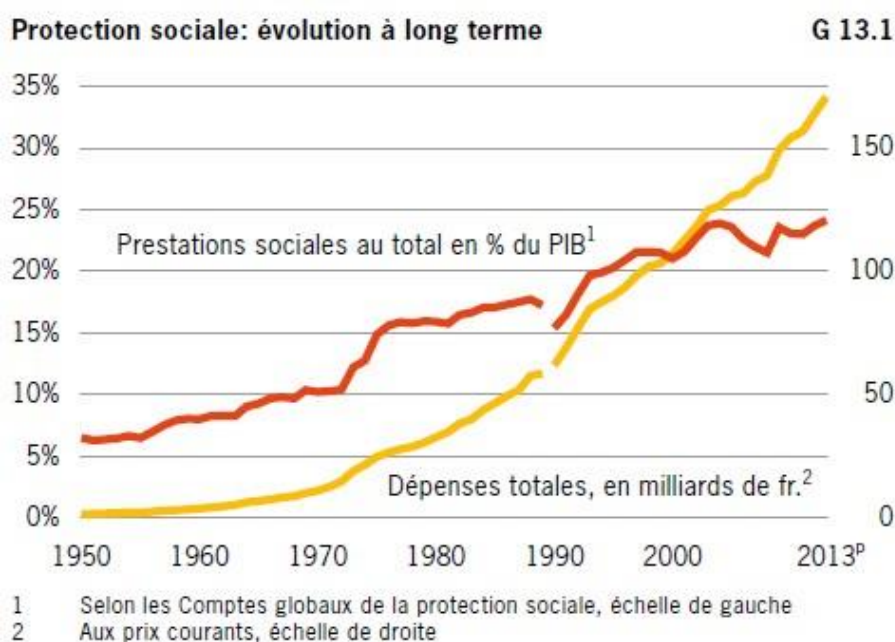


Tableau 2-8 (OFS, 2016k, p. 1)

L'évolution importante du taux de prestations sociales (= part des prestations sociales par rapport au PIB), qui passe de 5 à 23 % du PIB, s'explique non seulement par la mise en place graduelle de l'Etat social (ex. la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants date de 1946, celle sur l'assurance-chômage de 1982 et l'allocation de maternité a été introduite en 2005), mais également par l'augmentation du nombre de personnes nécessitant une aide financière durant les périodes de crise économique (OFS, 2016k, p. 1). En revanche, le graphique ci-dessus montre que les coûts relatifs (en % du PIB) sont quasiment constants depuis les années 2000 et ceci malgré la croissance démographique et le vieillissement de la population. En comparaison internationale, la Suisse se situait en 2011 à 3,7 points en dessous de la moyenne européenne. En considérant la situation en termes de **standards de pouvoir d'achat (SPA)** par habitant, la Suisse avec 9200 SPA se situe par contre au-dessus de la moyenne de l'**UE-28** (7300 SPA). Sur le long terme, les dépenses suisses pour les prestations sociales ont augmenté de manière semblable à celles de l'**UE-15** (OFS, 2016k, pp. 3-4).

Actuellement, les recettes de la protection sociale, 198 milliards de francs, proviennent :

- > à 66 % des cotisations des employeurs, des employés et des indépendants,
- > près de 25 % environ des pouvoirs publics
- > et le solde provient, notamment, des revenus de la propriété.

Les prestations sociales sont octroyées selon les proportions suivantes :

- > Sans condition de ressource :
 - 64,5 % prestations financières
 - 28,3 % prestations en nature
- > Sous condition de ressources
 - 3,2 % en espèces
 - 4,0 % prestations en nature (OFS, 2016k, pp. 2-3).

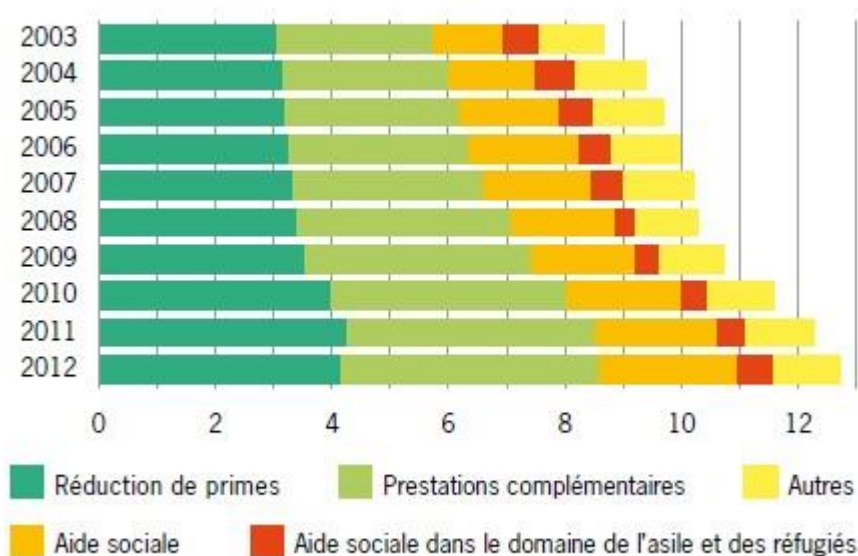
Le principe d'assurance est donc prédominant, alors que celui du besoin reste marginal. Toutefois, entre 2003 et 2012, les dépenses des prestations sociales sous condition de ressources ont augmenté plus rapidement que celles des assurances sociales, respectivement de 47 % contre 33 % (OFS, 2016d; OFS, 2016a).

Les cantons sont les principaux financeurs des prestations sous condition de ressources, dont la répartition est la suivante en 2012 :

- > 43,9 % des dépenses nettes assumées par les cantons,
- > 32,2 % par la Confédération,
- > 23,5 % par les communes.

Dépenses sociales nettes sous condition de ressources G 13.12

Par prestation, en milliards de francs¹



1 Prix courants

Tableau 2-9 : (OFS, 2016k, p. 11)

Comme le montre le tableau ci-dessus, l'essentiel des prestations sociales sous condition de ressources est versé sous forme de prestations complémentaires à l'AVS-AI (34,9 %) et de réductions des primes à l'assurance-maladie (32,8 %). L'aide sociale représente 18,6 % et l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés 4,7 % (OFS, 2016k, p. 10; OFS, 2016d).

A l'instar de tous les cantons suisses, le canton de Fribourg met à disposition de sa population différentes prestations sociales sous condition de ressources. Certaines d'entre elles, comprises dans le tableau ci-après pour l'année 2014, sont destinées à la couverture des besoins vitaux.

Canton de Fribourg		2014 ⁶
Prestation	Nombre de bénéficiaires	Dépenses (en mio)
PC AVS-AI (ECAS, 2015, pp. 25-26)	10'347	145,2
Réduction de prime à l'assurance-maladie (ECAS, 2015, pp. 28-29)	80'070	149,5
Avances de pensions alimentaires (DSAS, 2015b, p. 49)	1'663 familles	6,3
Allocation cantonale de maternité en cas de besoin (ECAS, 2015, pp. 25-32)	161 mères	1,5

⁶ Comme l'indique l'art. 2 de la Loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam du 24.03.06), il s'agit de « prestations en espèces, uniques ou périodiques, destinées à compenser partiellement la charge financière représentée par un ou plusieurs enfants ». Ainsi, ces prestations n'étant pas versées sous condition de ressources, elles ne sont pas comprises dans le tableau ci-dessus.

Allocations familiales aux familles dans le besoin (ECAS, 2015, p. 36)	960 enfants 63 nouveau-nés	2,6
Aide sociale (OFS, 2015q, p. 9; SASoc, 2015a, p. 2)	8'528	42,4

Tableau 2-10

La réduction annuelle moyenne de prime à l'assurance-maladie s'élève à 1'868 francs par personne bénéficiaire.

En matière de pensions alimentaires, le créancier ou la créancière peut bénéficier d'une avance de maximum 400 francs par enfant et/ou de 250 francs pour un adulte seul (SASoc, 2015b). En 2014, les activités de recouvrement de pensions alimentaires ont permis d'encaisser 5,5 millions en 2014 (DSAS, 2015b, p. 49).

Enfin, le **taux d'aide sociale** est de **2,6 %** en 2014 (OFS, 2015q, p. 9). Entre 2005 et 2014, il est resté stable (resp. 2,7 et 2,6 %). Les **enfants** représentent environ un tiers des bénéficiaires (**30,4 %**). Cette proportion reste stable entre 2005 et 2014, au contraire de celle des personnes de **46-55 ans et de 56-64 ans** dont l'**augmentation** est respectivement de **50** et même **97 %** (OFS, 2015p). 50,1 % des bénéficiaires sont de nationalité étrangère (OFS, 2015q, p. 11; SStat, 2015c, p. 14). L'**absence de formation professionnelle chez 71 % des bénéficiaires de l'aide sociale de nationalité étrangère** est l'une des principales explications de ce résultat (OFS, 2015p, p. 17). Ce pourcentage important de personnes de nationalité étrangère sans formation professionnelle dépendant des systèmes de protection sociale est la conséquence, d'une part, d'une longue politique de recrutement de main-d'œuvre étrangère faiblement qualifiée et du recul de la demande en personnel peu qualifié d'autre part (Sheldon, Le marché suisse du travail depuis 1920: les tendances à long terme, 2010). Les **dossiers concernant une seule personne** sont en **forte augmentation** (+58 %) dans le canton de Fribourg comme en Suisse depuis 2005, phénomène qui s'accroît depuis 2008. Enfin, les **familles monoparentales** représentent 23 % des dossiers dans le canton de Fribourg. Leur **accroissement** depuis 2005 y est nettement plus **marqué** (+48 %) qu'au niveau fédéral (+13 %) (OFS, 2015p, pp. 19-20).

3. INÉGALITÉS, PAUVRETÉ ET RISQUE DE PAUVRETÉ

3.1. Méthode

L'approche monétaire de la pauvreté est un élément important qui permet de comprendre la situation économique des individus. Afin de correspondre aux recommandations émises par la CDAS, le canton de Fribourg a procédé à une analyse à partir des données fiscales cantonales.

Comme l'explique le rapport social bernois de 2010, « les **données fiscales** constituent une **source toute désignée pour l'analyse de la situation économique de la population** » (DSAP Berne, 2010b, p. 18), ceci non seulement, car elles **englobent la grande majorité des ménages**, mais aussi parce qu'elles sont **extrêmement précises** « puisqu'elles constituent une enquête exhaustive où les informations manquantes sont rares et à laquelle toutes les personnes interrogées répondent (DSAP Berne, 2010b, p. 18) ». Malgré la grande fiabilité accordée à cette source d'information par les sciences sociales, il s'agit toutefois de garder à l'esprit que les données fiscales n'ont pas été récoltées à des fins d'études sociologiques, mais suivent une logique fiscale, qui engendre certains défis dans le cadre du traitement des données (Conseil exécutif bernois, 2015, p. 15).

3.1.1. Récolte des données

Après analyse, il est apparu que malgré la source primordiale d'informations que représentent les données fiscales, elles ne sont **pas utilisables isolément**, car elles ne contiennent **pas d'indication fiable sur la composition des ménages**. En effet, d'un point de vue fiscal, la composition du ménage n'est pas un élément nécessaire à l'établissement de la taxation. Son traitement est basé sur le contribuable et non pas sur le ménage. Il a dès lors été nécessaire d'**adjoindre aux bases de l'impôt ordinaire** des données permettant la reconstitution des ménages, soit les **données du contrôle des habitants (FRI-PERS)**.

D'autres bases ont en outre été ajoutées aux données fiscales, il s'agit des données de l'**aide sociale**, des **subsides de formation** et des **prestations complémentaires à l'AVS/AI (PC AVS/AI)**. Ces prestations, dites **prestations sous condition de ressources**, n'étant **pas soumises à l'impôt**, leur ajout était indispensable afin de ne pas sous-estimer le revenu disponible des ménages concernés.

Les données, dites sociales, ont été appariées par le **Service de la statistique (SStat)** puis la base obtenue a été transférée au **Service cantonal des contributions (SCC)**, qui l'a couplée aux données fiscales au moyen du numéro AVS des personnes (NAVS13). Pour les rubriques demandées, le SCC a intégré les données du « déterminant pour le taux », car elles rendent le mieux compte des situations et de la capacité contributive réelle. Le SCC a ensuite supprimé le NAVS13 et transféré la base obtenue au SStat, chargé du traitement statistique des données. Le **Service de l'action sociale (SASoc)** a procédé à la réalisation des tableaux et graphiques avec le soutien du SStat. Sur cette base, le SASoc a procédé à l'analyse des résultats obtenus. Le processus a été formellement établi au moyen d'un **règlement entre les différentes parties, vérifié et validé par l'Autorité de transparence et de protection des données**.

Une analyse de la situation économique de la population du canton de Fribourg au moyen des données fiscales couplées aux autres bases citées précédemment présente plusieurs avantages. D'une part, elles comprennent une grande majorité des ménages fribourgeois et d'autre part la plupart des sources de revenu d'un ménage y sont répertoriées. La réunion de plusieurs bases de données, qui comprend des défis au niveau technique, mais également un travail conséquent de collaboration, de négociation, d'échanges d'informations, d'harmonisation entre plusieurs entités administratives, est toutefois une difficulté de taille induite par cette méthode d'analyse.

3.1.2. Population retenue pour l'étude

La population retenue au départ pour l'analyse des revenus de la population du canton de Fribourg comprend les personnes assimilées à la ***population résidente permanente***, puisqu'il s'agit du concept utilisé par l'OFS. Puis, parmi la population résidente permanente, ont été retenues les **personnes soumises à la taxation ordinaire fribourgeoise**. En d'autres termes, les ***personnes soumises à l'impôt à la source (ISO)*** sont **exclues** de la population étudiée. Des raisons matérielles, liées au format de la base de données ISO, ont empêché son appariement avec les autres bases utilisées dans ce document. Le rapport social-pauvreté est basé sur une réplique des données des registres communaux du contrôle des habitants (FRI-PERS) au 31.12.2011.

Certaines données présentaient toutefois un **manque important d'informations** ou n'étaient tout simplement pas disponibles, elles ont dès lors été **retranchées** à la population de base. Il s'agit des données relatives :

- aux personnes de moins de 18 ans en situation de handicap vivant dans une institution spécialisée ou en ménage collectif, pour lesquelles aucun ménage de référence n'a pu être retrouvé ;
- aux personnes arrivées en cours d'année dans le canton de Fribourg en provenance de l'étranger ;
- aux ménages comprenant des personnes de plus de 18 ans, qui n'ont pas pu être appariés avec les données fiscales (source de revenus incomplète pour le ménage).

Après couplage et nettoyage des bases de données, la population retenue pour l'étude compte **254'679 personnes** vivant dans **104'941 ménages**.

L'**absence de données** concernant les **personnes imposées à la source** constitue un **écueil particulier** pour l'analyse des revenus et de la pauvreté dans le canton de Fribourg, qui induit deux conséquences principales. Premièrement, la **représentativité de la population étrangère** s'en trouve **diminuée**. En effet, comme le montre la pyramide de la page suivante, qui compare les données de la population résidante permanente avec celles du présent rapport, la **proportion de personnes étrangères exclues** de l'analyse constitue une **part non négligeable du total** de la population étrangère, notamment des familles compte tenu du profil par âge des personnes manquantes (20-50 ans et moins de 20 ans). En 2011, 16'324 personnes étrangères étaient soumises à l'ISO sur un total de 54'329 personnes étrangères dans le canton. Deuxièmement, il est possible d'envisager une **influence de cette absence de données sur les résultats de l'analyse générale**, dont la conséquence serait une **légère tendance à surestimer les revenus de la population et à sous-estimer la pauvreté**, car les personnes imposées à la source constituent un **groupe particulièrement vulnérable en termes de niveau de ressources**. En effet, ces personnes bénéficient de salaires moins élevés que les Suisses ou les personnes étrangères au bénéfice d'un permis d'établissement (permis C). Selon les résultats de l'Enquête suisse sur les salaires menée par l'OFS, en 2010, dans l'Espace Mittelland⁷, le salaire mensuel brut médian s'élève à 4'500 francs pour les personnes au bénéfice d'un permis saisonnier ou de courte durée, à 5'083 francs pour les personnes avec un permis B, à 5'403 francs pour les personnes ayant un permis C et à 6'075 francs pour les Suisses et Suissesses (OFS, 2015r). Cette lacune devrait être comblée dans la prochaine édition du présent rapport, par une résolution des entraves matérielles évoquées plus haut.

⁷ Espace Mittelland : Berne, Fribourg, Soleure, Neuchâtel, Jura

Comparaison de la population résidente permanente et de la population retenue pour le rapport social-pauvreté, 2011, canton de Fribourg

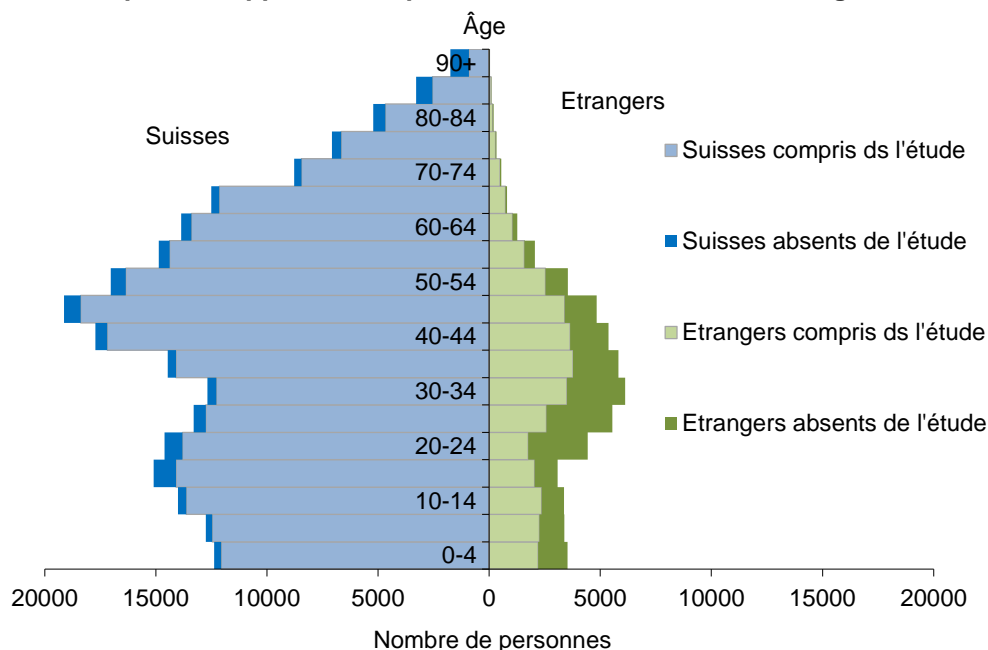


Tableau 3-1

3.1.3. Constitution des ménages

Comme mentionné plus haut, un travail de reconstitution des ménages a dû être réalisé puisque les données fiscales ne contiennent pas d'indication fiable à ce sujet. Cette **reconstitution** a été possible grâce aux **données du contrôle des habitants (FRI-PERS)** et au **numéro d'identification fédéral de bâtiment et de logement (EGID/EWID)** permettant de **déterminer les personnes occupant le même logement**. Du fait de cette reconstitution, les résultats du rapport social fribourgeois ne sont pas comparables avec ceux de la statistique fiscale.

Pour ce rapport, il a été décidé de **correspondre au plus près des définitions de l'OFS**. Dès lors, les **personnes non mariées ou plusieurs familles différentes occupant le même logement ont été considérées comme appartenant à un seul et même ménage**, car l'OFS considère « qu'un ménage constitue une unité économique et son revenu profite également à tous ses membres » (OFS, 2012i, p. 54).

La « **typologisation** » des ménages comprend toutefois une **difficulté** particulière pour l'année 2011. En l'absence d'une donnée fiable sur la filiation, il n'a pas été possible de mettre en évidence les ménages de familles monoparentales. Par exemple, lorsque deux adultes se trouvent dans un même ménage et qu'ils ne sont pas mariés, il n'est pas possible de savoir s'il s'agit d'un parent avec son enfant ou de deux adultes sans lien de parenté. Les familles, qui comptent un ou des enfant(s) majeur(s), ne peuvent donc pas être catégorisées comme des ménages de « parents avec enfants » et sont par conséquent classées dans les ménages comprenant plusieurs adultes (ex. 2 adultes entre 18 et 64 ans, 3 adultes et plus ayant 18 ans et plus...). Ce manque de distinction a notamment pour conséquence de **diminuer le nombre de familles monoparentales**, qui se retrouvent classées dans d'autres catégories de ménage. Cette diminution de la finesse d'analyse pour ce groupe est regrettable, car il est reconnu que les familles monoparentales sont particulièrement menacées de pauvreté (OFS, 2016h, p. 3). **Cet élément pourra toutefois être amélioré dans les prochaines éditions du rapport, car les données en matière de filiation sont disponibles dans FRI-PERS pour les années postérieures à 2011.**

3.1.4. Calcul du revenu brut

Selon la définition de l'OFS, le revenu brut d'un ménage comprend les éléments suivants (OFS, 2012i, p. 54) :

- revenus du travail indépendant ou salarié ;
- revenus des enfants de moins de 16 ans (revenus de l'apprentissage, de jobs de vacances, de travaux occasionnels de rentes d'orphelin ou d'invalidité, de bourses d'études, etc.) ;
- rentes de vieillesse et d'invalidité des 1^{er} et 2^e piliers (sans les prestations en capital), rentes du 3^e pilier (sans les prestations en capital) ;
- prestations sous condition de ressources (aide sociale, subsides à la réduction des primes d'assurance-maladie, aides au logement, avances sur pensions alimentaires, bourses d'études) ;
- revenus réguliers issus de transferts d'autres ménages, indemnités versées par d'autres institutions, revenus de l'assurance-chômage, indemnités journalières en cas de maladie et allocations familiales (allocation pour enfants et pour la formation) ;
- revenus de la location de biens immobiliers, intérêts et dividendes perçus ;
- loyer fictif.⁸

Les analyses du rapport social-pauvreté fribourgeois étant basées sur les données fiscales et sur celles des prestations sous condition de ressources ajoutées, certains revenus de la liste ci-dessus ne sont pas compris dans les calculs du présent rapport. Il s'agit des revenus des enfants de moins de 16 ans non soumis à l'impôt et des revenus réguliers issus de transferts d'autres ménages. De plus, il est à relever que les données sur lesquelles est fondé le rapport ne reflètent pas forcément toute la réalité économique. En effet, les données des revenus des ménages se basent sur les chiffres officiels, mais on ne peut exclure que d'autres revenus, non officiels, existent également, ce qui pourrait expliquer la présence de personnes sans revenu. En ce qui concerne le loyer fictif, les données à disposition ne permettaient pas de distinguer les propriétaires des locataires, dès lors **aucun loyer fictif n'a été appliqué**. Toutefois, la déclaration d'impôts comprend des rubriques concernant le revenu et la fortune provenant de biens immobiliers qui permettent de tenir compte de certains avantages financiers dans le calcul du revenu brut d'un ménage.

3.1.5. Calcul du revenu disponible

L'OFS calcule le revenu disponible d'un ménage en déduisant les éléments suivants du revenu brut :

- dépenses d'assurances sociales ;
- impôts directs ;
- primes de l'assurance-maladie obligatoire ;
- transferts réguliers à d'autres ménages.

⁸ Le loyer fictif est calculé pour les ménages qui occupent un logement dont ils sont propriétaires ou dont le loyer est inférieur au prix du marché. Ce loyer correspond à la valeur d'usage de l'objet, déduction faite des frais de logement effectifs. (OFS, 2012i, p. 54)

Comme pour le revenu brut, les transferts réguliers à d'autres ménages étant des échanges informels entre personnes qui ne laissent aucune trace dans des données administratives, ils n'ont pas pu être pris en compte dans les calculs du présent rapport.

En ce qui concerne les **impôts directs**, les **impôts fédéraux, cantonaux, communaux et ecclésiastiques ont été pris en compte**. L'information exacte concernant les impôts fédéraux et cantonaux a été fournie par le SCC, chargé de leur perception. Le système fiscal fribourgeois laissant la liberté aux communes de percevoir directement leurs impôts ou de déléguer cette tâche au SCC, les données disponibles au niveau de ce service ne sont dès lors pas exhaustives. C'est pourquoi il a été décidé d'appliquer à chaque ménage le coefficient d'impôt communal officiel de sa commune de résidence. Quant aux impôts ecclésiastiques, étant donné que les territoires des paroisses ne correspondent pas exactement à ceux des communes, il a été décidé d'appliquer un pourcentage unique de l'impôt cantonal de base aux ménages pour lesquels une appartenance à l'Eglise catholique romaine ou l'Eglise évangélique réformée⁹ était déclarée, soit 9,8 % pour le revenu et 13,8 % pour la fortune des personnes catholiques et 9,5 % au revenu et 15,7 % à la fortune des personnes protestantes. Ces taux correspondent à la moyenne des coefficients des impôts ecclésiastiques des paroisses catholique et réformée pour l'année 2011 (SStat, 2012, pp. 423-426). Pour les autres confessions, aucun impôt n'est calculé.

La déclaration d'impôts fribourgeoise permet de déduire un montant forfaitaire pour les primes d'assurance-maladie et accidents. Ce montant (rubrique 4.110 de la déclaration), qui correspond à la prime moyenne cantonale moins la réduction de primes pour les personnes qui en bénéficient, a été utilisé dans le calcul du revenu disponible. Cette méthode correspond à la pratique de l'OFS qui utilise également les primes moyennes cantonales.

3.1.6. Définition et calcul des seuils de pauvreté

Comme mentionné plus haut, il existe dans l'approche monétaire deux définitions distinctes de la pauvreté utilisées et reconnues aux plans national et international : le seuil de pauvreté et le seuil de risque de pauvreté. Ils se calculent différemment selon la définition choisie (OFS, 2012i, pp. 55-59).

Seuil de pauvreté

Le **seuil de pauvreté** se réfère au **minimum vital social**, tel qu'il est défini en Suisse par les **normes** de la **CSIAS**. Ce montant est identique dans toute la Suisse et est adapté à la taille du ménage. Il n'y a pas de différenciation entre les adultes et les enfants.

Le minimum vital social se compose :

- du forfait pour l'entretien pour couvrir les besoins de base (se nourrir, se vêtir, etc.) ;
- des frais de logement¹⁰ ;
- de 100 francs par mois et par personne de 16 ans ou plus pour d'autres dépenses circonstancielles indispensables, telles que les primes d'assurance responsabilité civile et autres assurances.¹¹

⁹ Les paroisses des Eglises reconnues par l'Etat de Fribourg, à savoir l'Eglise catholique romaine et l'Eglise évangélique réformée, peuvent prélever des impôts pour subvenir à l'accomplissement de leurs tâches et assumer leurs obligations financières. *Loi du 26 septembre 1990 concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat (LEE)*.

¹⁰ Pour les analyses du présent rapport, les frais de logement pris en compte correspondent aux loyers moyens cantonaux calculés par l'OFS dans le cadre des résultats du relevé structurel 2011, auxquels des charges moyennes ont été ajoutées (SStat, 2013, p. 141; SStat, 2014b, p. 139).

Un ménage est considéré comme pauvre si son revenu disponible est inférieur au seuil de pauvreté. Les montants pris en compte pour calculer le seuil de pauvreté correspondent aux montants en vigueur en 2011.

Seuil de risque de pauvreté

Le **seuil de risque de pauvreté** appartient à la catégorie des seuils dits « **relatifs** », parce qu'ils se réfèrent à la répartition des biens ou ressources dans toute la population. Ils sont le reflet de l'inégalité sociale au sein d'une société. Le seuil relatif le plus courant correspond aux **60 % du *revenu équivalent médian disponible*** de la population. Une personne est considérée comme pauvre si son revenu disponible équivalent est inférieur au seuil de risque de pauvreté. Pour déterminer le revenu disponible équivalent, on calcule le revenu disponible de chaque ménage, qui est ensuite divisé par **l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE**. Puis, le montant obtenu est attribué à chaque membre du ménage comme revenu disponible équivalent personnel. Toutes les personnes sont ensuite classées par ordre croissant en fonction du montant de leur revenu disponible équivalent.

Limite de fortune

Pour déterminer le taux de pauvreté ou de risque de pauvreté, les seuils définis ci-dessus sont comparés au revenu disponible de chaque ménage ou de chaque personne. Cette méthode utilisée par de nombreuses institutions de référence ne prend toutefois pas en compte la fortune dans le calcul du revenu disponible. Par conséquent, **certains ménages risquent d'apparaître dans la population considérée comme pauvre alors qu'ils disposent de moyens supplémentaires leur permettant de compléter leur revenu disponible**. Au niveau national, il n'existe encore aucune donnée concernant ces éléments. Des travaux sont actuellement en cours à l'OFS pour pallier cet écueil. En revanche, les cantons qui utilisent leurs données fiscales pour analyser la pauvreté monétaire ont pu introduire une **limite de fortune** au-dessus de laquelle les personnes ou les ménages ne sont plus considérés comme pauvres. Le canton de Fribourg a donc également procédé de la sorte.

Pour le calcul du **taux de pauvreté**, la limite de fortune a été fixée à **2'000 francs pour les enfants de 0 à 17 ans et à 4'000 francs pour les personnes de 18 ans et plus**. Cette limite correspond aux montants de fortune laissés à la libre disposition des personnes dans les normes de la CSIAS (CSIAS, 2005, pp. E.2-3). Ces normes ont également été utilisées par le canton de Lucerne dans son rapport sur la situation sociale de la population lucernoise (Lustat, 2013, p. 114).

En référence au rapport social bernois, la **limite de fortune a été fixée à 120'000 francs par ménage pour le calcul du taux de risque de pauvreté** (DSAP Berne, 2010b, p. 29).

¹¹ Les frais médicaux (par des primes d'assurance-maladie obligatoire à charge des bénéficiaires), qui font partie du minimum vital social selon les normes de la CSIAS, ne sont pas retenus dans le calcul du seuil de pauvreté, puisqu'ils sont déjà déduits du revenu brut du ménage lors du calcul du revenu disponible.

Récapitulatif

Détermination du seuil de pauvreté				
Pauvreté	=	1. revenu disponible du ménage (cf. plus haut)	<	seuil de pauvreté Forfait pour l'entretien + frais effectifs de logement + 100 francs par mois et par membre de 16 ans ou plus
		2. fortune	≤	2'000 francs 0-17 ans 4'000 francs 18 ans et plus

Détermination du seuil de risque de pauvreté				
Risque de pauvreté	=	1. revenu disponible équivalent Revenu disponible du ménage / valeur d'équivalence du ménage	<	seuil de risque de pauvreté 60 % du revenu disponible équivalent médian.
		2. fortune	≤	120'000 frs/ménage

3.1.7. Comparaisons

Dans sa partie quantitative, le rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg ne comprend aucune comparaison directe avec les résultats obtenus pour la Suisse ou dans d'autres cantons, car, comme le relève le Département fédéral de l'intérieur (DFI) (Neukomm & Fontana, 2016), d'une part, les définitions des seuils de pauvreté sont différentes. En effet, la limite de fortune appliquée dans le canton de Fribourg afin de ne pas considérer comme pauvres des personnes disposant de moyens supplémentaires pour compléter leur revenu disponible n'est, par exemple, pas utilisée au niveau suisse. D'autre part, les sources de données sont incompatibles. La Confédération utilise par exemple une enquête téléphonique alors que les cantons se basent sur des données fiscales. La liste des divergences n'est pas dressée ici de manière exhaustive, mais le fait est qu'aucun rapport existant ne contient de données entièrement comparables. En revanche, les recommandations au niveau fédéral devraient permettre à terme des comparaisons fiables.

3.2. Revenus et inégalités

3.2.1. Composition et répartition des revenus

Les bases de données rassemblées pour les besoins du rapport sur la situation sociale et la pauvreté du canton de Fribourg permettent de réaliser une analyse de la composition et de la répartition des revenus dans la population. Afin d'en apprécier les différences, il est intéressant de décortiquer les strates successives de revenus et de dépenses, dont le résultat final est le revenu disponible, autrement dit le montant à disposition des ménages pour leurs dépenses de consommation courantes (nourriture, loyer, vêtements, loisirs...).

Le **revenu primaire**, tout d'abord, est le revenu obtenu par les membres d'un ménage principalement par le biais d'une activité rémunérée. Lorsqu'on lui ajoute le revenu de transfert – par exemple les rentes et prestations sociales – on obtient le **revenu brut** du ménage. En soustrayant ensuite les dépenses de transfert (ou dépenses obligatoires), par exemple les impôts ou les primes d'assurance-maladie, on obtient finalement le **revenu disponible** du ménage.

Composition du revenu disponible du ménage

Revenu primaire : gain d'une activité professionnelle, revenu de la fortune ou de la location

+ **Revenu de transfert** : rentes et prestations sociales (rentes AVS et AI et caisses de pension, allocations pour pertes de gain, allocations de l'assurance-chômage, de la SUVA et de la caisse-maladie, réductions cantonales de primes d'assurance-maladie, bourses, allocations familiales et aide sociale, prestations complémentaires à l'AVS/AI), pensions alimentaires reçues et autres transferts provenant d'autres ménages

= **Revenu brut du ménage**

- **Dépenses de transfert** : dépenses obligatoires : cotisations aux assurances sociales, cotisation AVS/AI/APG/AC des personnes sans activité lucrative, impôts, primes d'assurance-maladie, pensions alimentaires versées, coût dettes privées-commerciales

= **Revenu disponible du ménage**

(Caritas Suisse, Schuwey C., Knöpfel C., 2014, p. 53)

Revenu brut

En 2011, le **revenu brut médian** des ménages fribourgeois s'élève à **8'360 francs** par mois. A première vue, ce revenu peut paraître élevé. Il convient toutefois de garder à l'esprit qu'il comprend tous les revenus de tous les membres du ménage.

Comme expliqué dans la partie méthodologique¹², il est probable que les revenus fribourgeois soient légèrement surestimés dans la présente édition du rapport social en raison de l'absence de données concernant la population soumise à l'impôt à la source.

¹² cf. partie Méthode, Population retenue pour l'étude

Composition du revenu brut par quintile, selon les groupes de revenu, total des ménages, en pourcent, 2011, canton de Fribourg (somme des revenus bruts de chaque quintile)

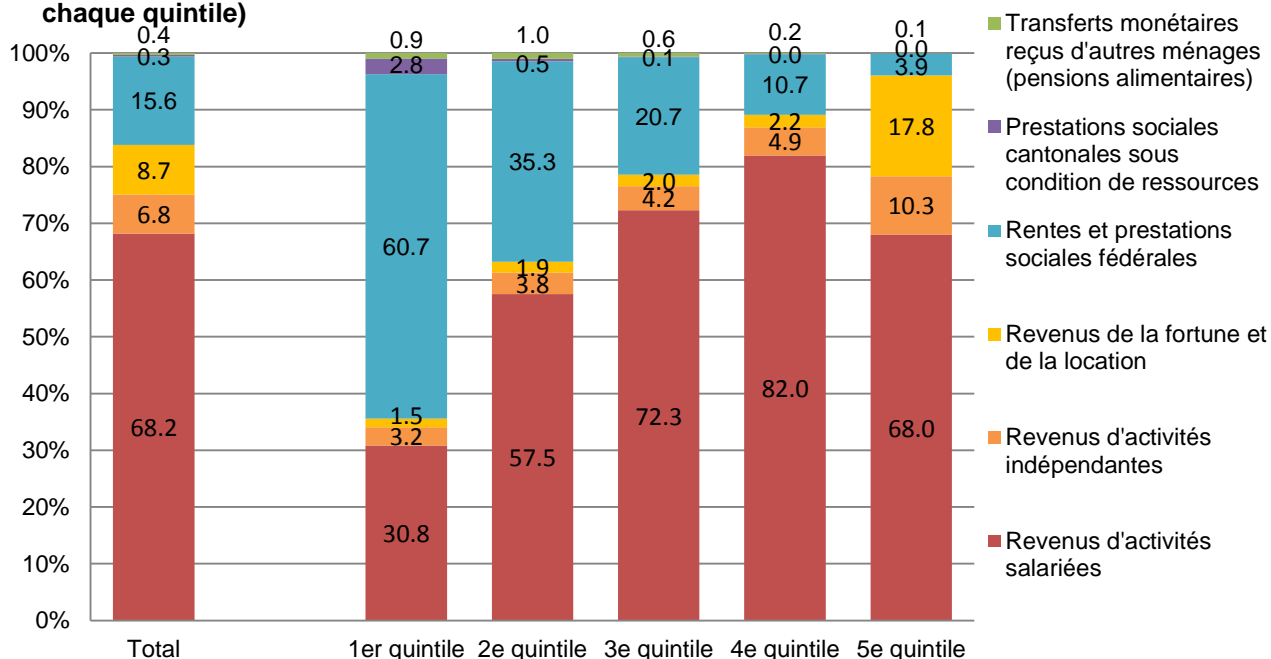


Tableau 3-2

Dans le tableau 3-2, les ménages fribourgeois ont été répartis en **quintile** de revenu. Les quintiles classent les revenus de la population selon leur importance en cinq groupes de même grandeur. Dans le 1^{er} quintile se trouvent les 20 % des revenus les plus bas, dans le cinquième quintile les 20 % des revenus les plus hauts, etc. Ici, chaque quintile réunit 20'988 ménages.

Les revenus du travail représentent la majeure partie du revenu brut des ménages fribourgeois. Comme le montre le tableau 3-2, en 2011, ce dernier est composé à 75 % de revenus issus d'activités salariées et indépendantes. Les ménages fribourgeois du 2^e au 5^e quintile tirent en majorité leur revenu brut d'une activité salariée. Les revenus d'activités indépendantes, quant à eux, augmentent progressivement du 1^{er} au 4^e quintile et dépassent les 10 % dans le 5^e quintile. En revanche, les rentes et prestations sociales fédérales constituent la plus grande part des revenus du 1^{er} quintile (60.7 %). L'importance de ces dernières dans le revenu diminue à mesure que celui-ci augmente. Enfin, le 5^e quintile est caractérisé par un volume de revenus de la fortune et de la location nettement plus important.

Composition du revenu d'après le montant du revenu brut médian, total des ménages, 2011, canton de Fribourg

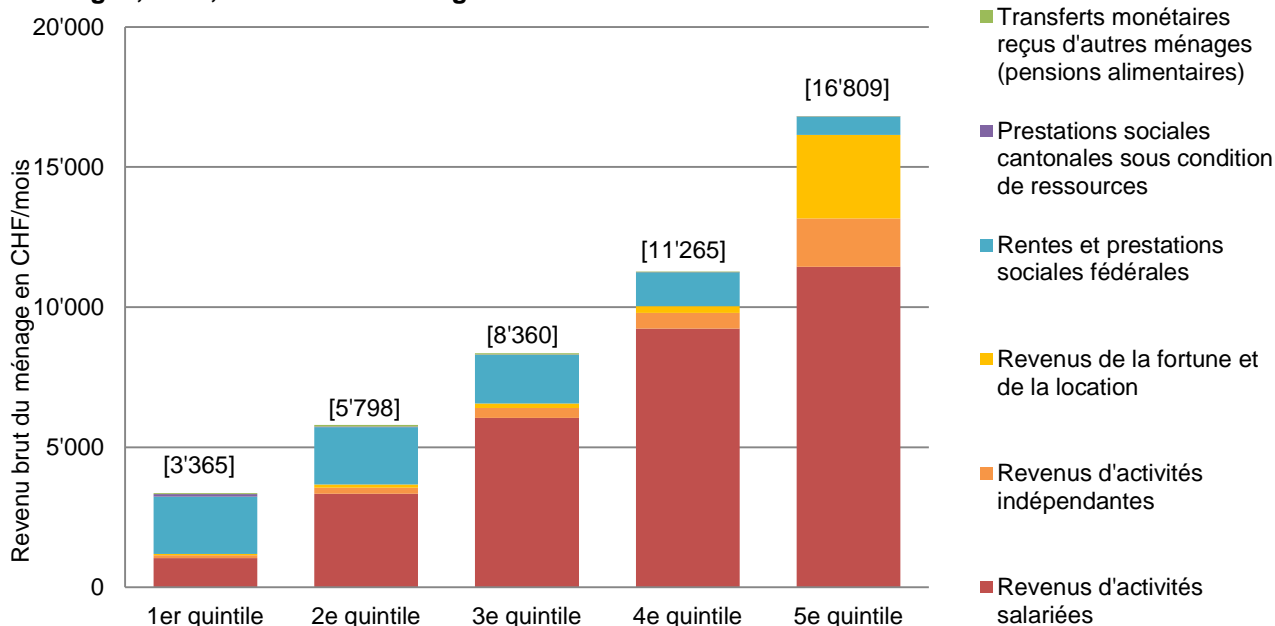


Tableau 3-3

Dans le canton de Fribourg, le **revenu brut médian** des ménages du 5^e quintile est 5 fois plus élevé que celui des ménages du 1^{er} quintile. Le tableau 3-3 montre la composition du revenu brut médian par quintile de revenu. L'écart entre les quintiles s'accroît à mesure que les revenus augmentent. La différence entre le 1^{er} et le 2^e quintile, comme entre le 2^e et le 3^e, est de 2'500 francs environ, elle se trouve ensuite à 2'900 francs entre le 3^e et le 4^e puis à 5'550 francs entre les deux derniers quintiles.

Transferts sociaux

Répartition des ménages selon la part de transferts sociaux comprise dans leur revenu brut, 2011, canton de Fribourg (N=104'941)

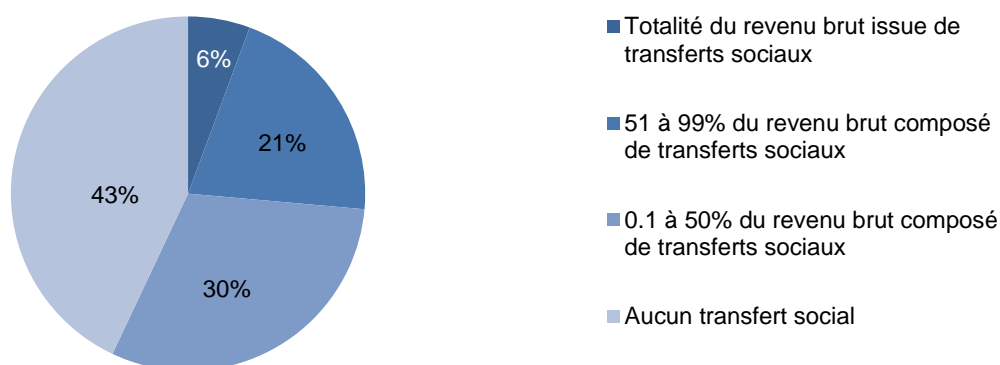


Tableau 3-4

Dans le tableau 3-4, les ménages ont été répartis en fonction de la part de transferts sociaux¹³ dont ils disposent dans leur revenu brut. Aux deux extrémités, d'une part, **43% des ménages fribourgeois vivent sans transferts sociaux de l'Etat** et, d'autre part, **seuls 6% des ménages disposent d'un revenu entièrement tiré desdits transferts. Le revenu brut cumulé du total des ménages fribourgeois s'élève à 12 milliards 600 millions de francs en 2011.** Les ménages ne disposant d'aucun revenu de transfert se partagent près de 7 milliards de francs, celui du quart dépendant majoritairement des soutiens étatiques environ 1,6 milliard. Quant aux ménages du tiers restant, ils cumulent 4 milliards 300 millions de francs.

Répartition des ménages en fonction de l'âge moyen des membres de plus de 18 ans et selon la part de transferts sociaux comprise dans leur revenu brut, 2011, canton de Fribourg

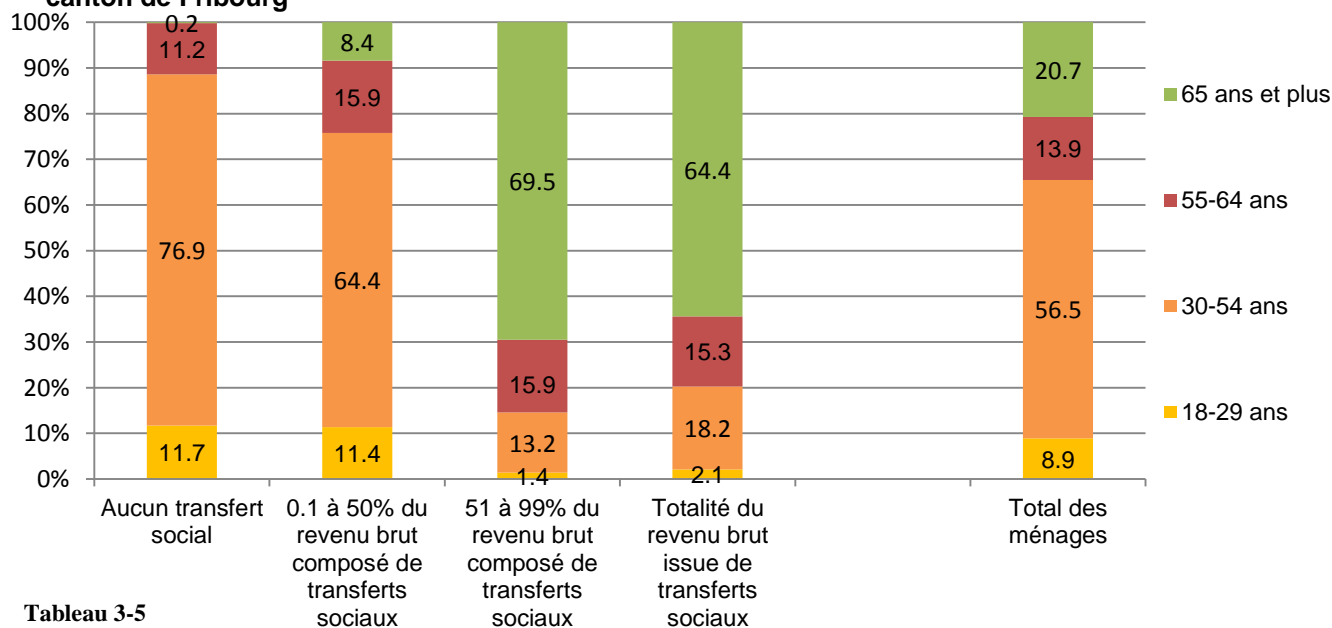


Tableau 3-5

Comme le montre le graphique 3-5, la majorité des ménages qui ne touchent aucun transfert de l'Etat et ceux dont au maximum la moitié du revenu brut est issue desdits transferts sont composés principalement de personnes en âge de travailler. Corollairement, lorsque les transferts représentent plus de la moitié du revenu brut, l'âge moyen des ménages se situe au-delà de l'âge de la retraite. Toutefois, un peu plus du tiers de ces ménages présentent tout de même un âge moyen de moins de 65 ans. Il est intéressant de constater que la proportion des ménages dont l'âge moyen est de 55 à 64 ans reste quasiment inchangée, quelle que soit la part des transferts sociaux dans le revenu brut.

Dans cette analyse, il n'est toutefois pas possible de mettre en lumière la solidarité de la collectivité envers les familles. En effet, comme mentionné dans le tableau résumant la composition des revenus, les allocations familiales, versées à toutes les personnes salariées, indépendantes ou ayant un revenu modeste, font partie intégrante du revenu brut des familles. Ces prestations de transfert ne peuvent néanmoins pas être distinguées du revenu salarié ou indépendant puisqu'elles ne sont pas déclarées séparément au niveau fiscal. Dans le canton de Fribourg, ces allocations sont divisées selon trois types : l'allocation mensuelle pour enfants (245 francs pour chacun des deux premiers enfants puis 265 francs pour chaque enfant suivant jusqu'à 16 ans révolus) ; l'allocation mensuelle de formation professionnelle (305 francs pour chacun des deux premiers enfants, puis 325 francs

¹³ Par **transferts sociaux**, il est ici entendu les rentes et prestations sociales fédérales (rentes 1^{er}, 2^e et 3^e pilier, indemnités pour perte de gain : assurance-chômage (AC) et service militaire (APG), maladie et accident, assurance-invalidité), les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI et prestations sociales cantonales sous condition de ressources (aide sociale, subsides à la caisse-maladie, subsides de formation).

pour chaque enfant suivant de 16 à 25 ans révolus au plus tard) et l'allocation unique de naissance ou d'accueil (1'500 francs pour chaque enfant né en Suisse et pour tout enfant mineur placé en vue d'adoption). En 2014, 191.4 millions de francs ont été distribués à la population fribourgeoise en termes d'allocations mensuelles pour enfants et de formation et 4.1 millions ont été versés pour les allocations de naissance par les 53 caisses d'allocations familiales actives dans le canton (DSAS, 2015a).

Revenu disponible

Pour savoir quel montant reste librement à disposition des ménages pour leurs dépenses courantes, on calcule leur **revenu disponible**. Pour l'obtenir, les dépenses obligatoires sont soustraites au revenu brut du ménage. Celles-ci comprennent notamment les impôts, les primes d'assurance-maladie ou encore les pensions alimentaires versées.

En 2011, le revenu disponible médian des ménages fribourgeois s'élève à **6'337 francs** par mois.

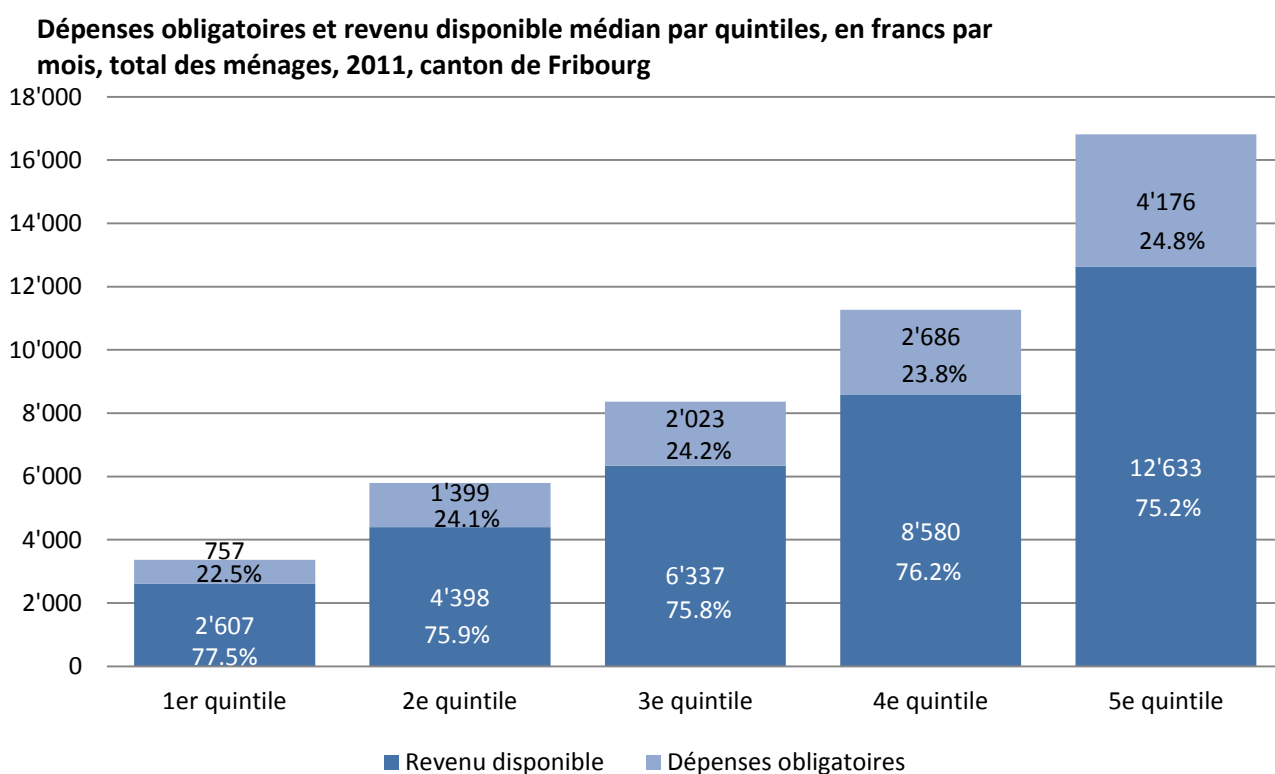


Tableau 3-6

¼ du revenu brut des ménages fribourgeois est utilisé pour s'acquitter des dépenses obligatoires. Cette proportion est quasiment identique dans chaque quintile de revenus. Les 1^{er} et 4^e quintiles présentent une proportion de dépenses obligatoires un peu inférieure aux autres. Le revenu disponible médian du 5^e quintile est 4,8 fois plus important que celui du 1^{er} quintile.

3.2.2. Distribution des revenus et inégalités

Distribution des revenus

La distribution des revenus du canton de Fribourg (tableau 3-8) a été modélisée en fonction du **revenu disponible équivalent** par personne. Le revenu disponible équivalent permet de tenir compte des différences de taille et de composition des ménages. Pour l'obtenir, on divise le **revenu disponible** de chaque ménage par une **« valeur d'équivalence »**. Ce ménage est ainsi converti en ménage d'une personne. Cette pondération permet de comparer les niveaux de vie malgré les différences de taille et de composition des ménages. Le tableau ci-dessous présente le revenu disponible moyen et le revenu disponible équivalent moyen des ménages du canton de Fribourg en fonction du type de ménage considéré.

Type de ménage	Revenu disponible moyen en francs par mois	Revenu disponible équivalent moyen en francs par mois
Personnes seules entre 18 et 64 ans	4'369	4'369
Personne seule de 65 ans et plus	4'815	4'815
1 adulte avec enfant(s)	5'021	3'218
2 adultes entre 18 et 64 ans	8'318	5'546
2 adultes de 65 ans et plus	5'921	3'947
2 adultes et 3 enfants et plus	9'634	3'857

Tableau 3-7

Ensuite, le graphique ci-dessous illustre la distribution du revenu disponible équivalent pour le canton de Fribourg.

Distribution du revenu disponible équivalent, en francs par année, 2011, canton de Fribourg

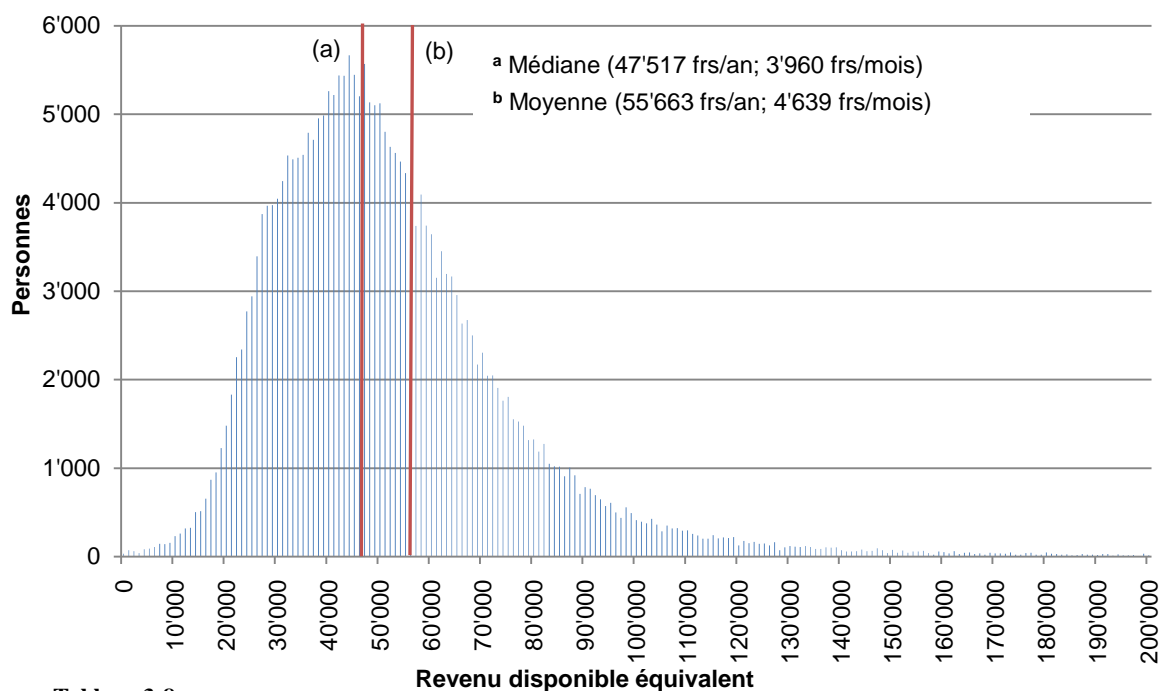


Tableau 3-8

Différents marqueurs ont été mis en évidence sur la distribution des revenus fribourgeois. Le premier (a) équivaut à la médiane des revenus disponibles équivalents, soit 3'960 francs par mois. La médiane est la valeur centrale qui divise l'ensemble des revenus, classés par ordre de grandeur, en deux parties de taille égale. Ainsi, la moitié de la population gagne moins que la valeur médiane et l'autre moitié gagne plus. Cette valeur, contrairement à la moyenne, n'est pas influencée par les valeurs extrêmes. La moyenne des revenus disponibles équivalents, signalée par le marqueur (b), s'élève dans le canton de Fribourg à 4'639 francs par mois.

Inégalités et redistribution par l'Etat

La description de la composition du revenu et de ses différentes composantes, décrites ci-dessus, sert de base à l'analyse de la répartition des revenus et des inégalités. Celles-ci s'observent principalement en comparant les revenus avant et après les transferts de l'Etat. Pour ce faire, le revenu **primaire** (revenu du travail + revenu de la fortune et de la location) est comparé au revenu **brut** (revenu primaire + revenu de transfert) et au revenu **disponible** (revenu brut – dépenses obligatoires).

Les déciles

Tout d'abord, il est possible de comparer la répartition de ces trois types de revenus dans la population globale, divisée en **déciles** de revenu (tableau 3-9). Une distribution totalement égale correspondrait à une ligne plate située à 10 %, chaque dixième gagnant 10 % du revenu global. En réalité dans le **canton de Fribourg**, le **1^{er} décile**, les **10 % des revenus les plus bas**, dispose **avant redistribution** (revenu primaire) de **2,0 % du revenu global**. **Après redistribution** (revenu disponible), ce pourcentage s'élève à **3,6 %**. Les **10 % des revenus les plus hauts** disposent quant à eux de **31,3 % du revenu global avant redistribution** et de **25,9 % après**. Jusqu'au 6^e décile, les revenus augmentent grâce à la redistribution de l'Etat. Le décile qui profite le plus des transferts sociaux n'est étonnamment pas le 1^{er} décile, mais le 2^e. L'effet de la redistribution est le plus faible pour les personnes appartenant au 7^e décile, dont le revenu ne change quasiment pas. L'effet le plus important est réalisé sur le 10^e décile qui passe de 31,3 % du revenu global à 25,9 % soit une baisse de 5,5 %.

Parts par décile du revenu équivalent total en pourcent, 2011, canton de Fribourg

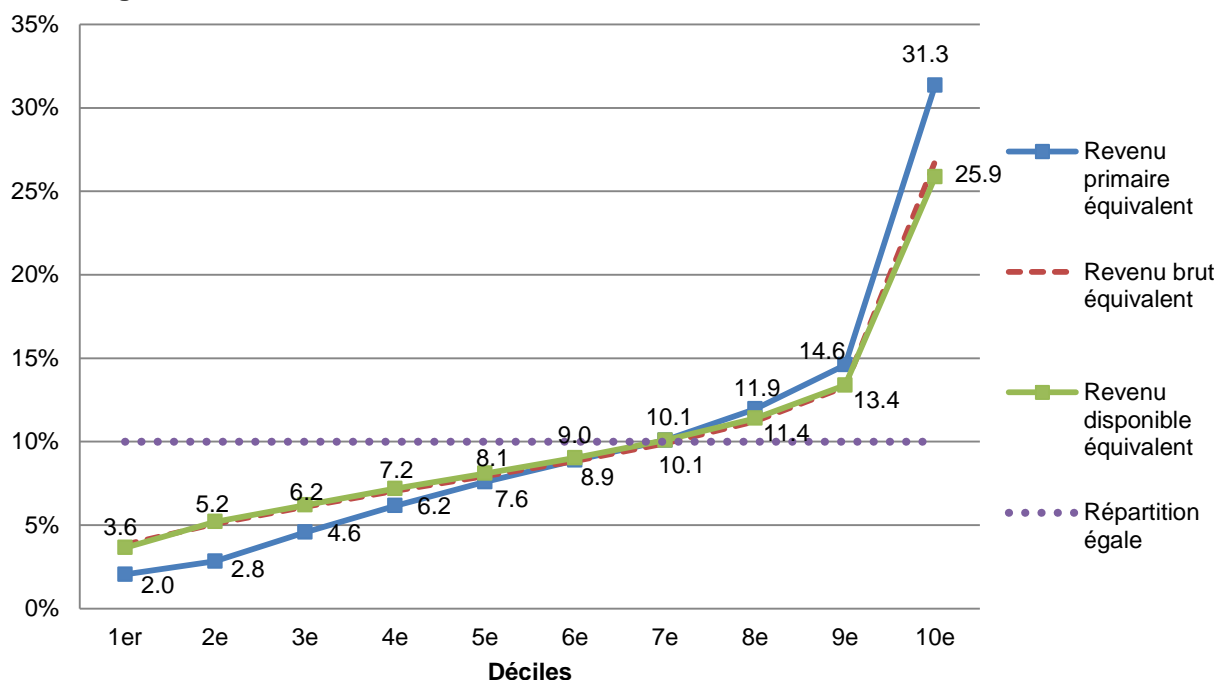


Tableau 3-9

Le tableau 3-9 montre que **la solidarité a principalement un effet aux marges de la distribution des revenus** (1^{er}, 2^e, 3^e et 10^e déciles) où les différences (positive et négative) entre le revenu primaire et le revenu disponible sont les plus grandes.

Le rapport interquintile

Ensuite, les inégalités se mesurent également au moyen du **rapport interquintile** (S80/S20), qui compare la part de revenu des 20 % de la population les plus riches avec celle des 20 % les plus pauvres. Plus le quotient s'écarte de 1, plus la répartition des revenus entre ces deux groupes de population est inégalitaire (OFS, 2012d, p. 24). **Dans le canton de Fribourg**, le quotient du revenu primaire équivalent est de 9,4 et celui du revenu disponible équivalent de 4,4. Autrement dit l'intervention étatique réduit les inégalités : **après redistribution, le revenu des 20 % les plus riches de la population passe de 9,4 fois à 4,4 fois celui des 20 % les plus pauvres.**

La courbe de Lorenz et le coefficient de Gini

Les inégalités se mesurent également au moyen de la courbe de Lorenz, représentée dans le tableau 3-10, qui met en rapport le pourcentage cumulé des personnes avec celui cumulé du revenu total. Ceci permet de déterminer quel pourcentage de population dispose de quel pourcentage de revenu total. Plus la répartition est égale, plus la courbe de Lorenz s'approche de la diagonale qui représente l'égalité parfaite des revenus (Caritas Suisse, Schuwey C., Knöpfel C., 2014, p. 58).

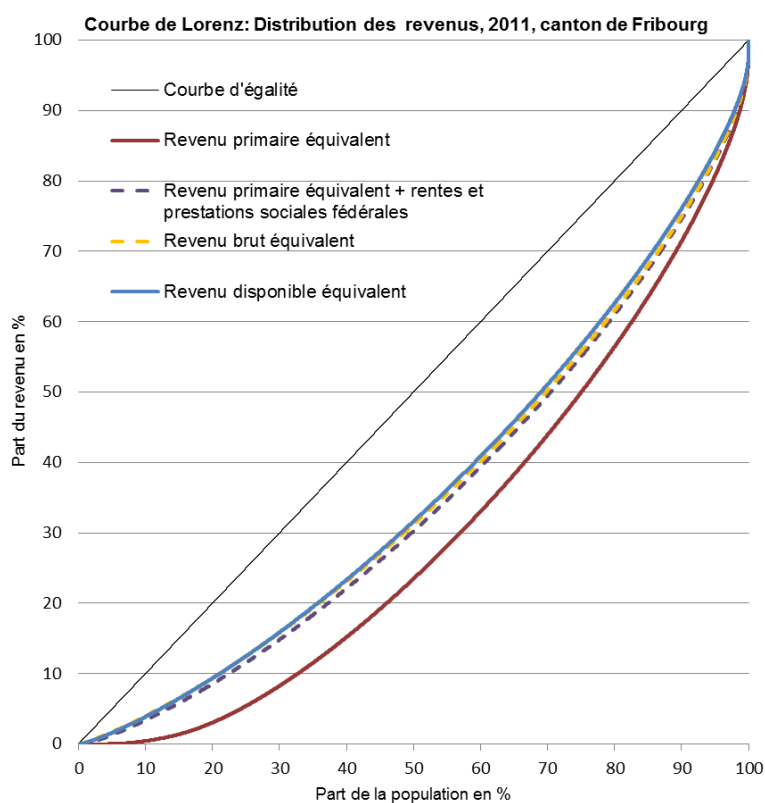


Tableau 3-10

Dans le tableau 3-10, relatif au canton de Fribourg, quatre revenus ont été distingués, au lieu de trois habituellement. Entre le revenu primaire et le revenu brut a été calculé le « revenu primaire +

les rentes et prestations sociales fédérales¹⁴ », dans ce revenu ne figurent pas les prestations cantonales sous condition de ressources, qui sont par contre comprises dans le revenu brut. Cette distinction permet de mesurer l'impact des prestations cantonales sous condition de ressources sur les inégalités de revenu.

En observant la courbe de Lorenz, il est évident que **la distribution du revenu primaire** (courbe rouge, la plus à droite sur le tableau) **est plus inégalitaire que celle du revenu disponible** (courbe bleue, la plus à gauche sur le tableau). Il est également possible de constater que **la diminution la plus importante des inégalités est réalisée au travers des rentes et prestations fédérales** (écart entre la courbe rouge à la violette en traitillé). L'impact des prestations cantonales sous condition de ressources¹⁵ est plus limité (courbe violette à courbe jaune en traitillé). Cette différence s'explique par la nature même des prestations allouées. En effet, les prestations sous condition de ressources sont ciblées sur une certaine population et réduisent dès lors moins les inégalités dans leur ensemble, car elles augmentent les revenus les plus bas, mais n'ont aucune influence sur les revenus plus élevés. De plus, elles sont beaucoup moins importantes en termes de volume de transfert.

L'inégalité peut également être traduite en chiffres par le **coefficient de Gini**, calculé à partir de la courbe de Lorenz. Le coefficient de Gini s'exprime en pourcents et est compris entre 0 et 100. Zéro correspond à l'égalité parfaite, cent à l'inégalité totale. L'**indice de Gini du canton de Fribourg** s'élève à **40 % pour le revenu primaire** et passe à **28 % pour le revenu disponible**. Les **transferts sociaux diminuent** donc les **inégalités de 12 %**. Comme détaillé ci-dessous, la plus grande diminution (10 %) est réalisée grâce aux assurances sociales fédérales. Les prestations cantonales sous condition de ressources font baisser l'indice de 1 %, tout comme les dépenses obligatoires.

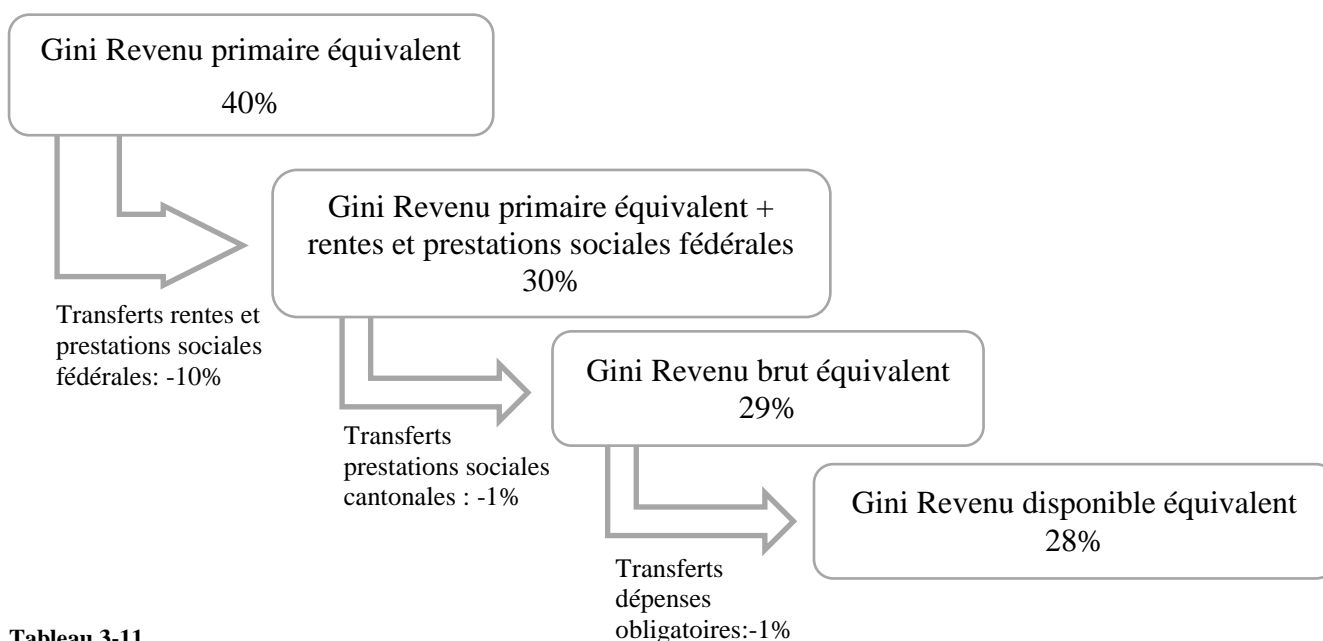


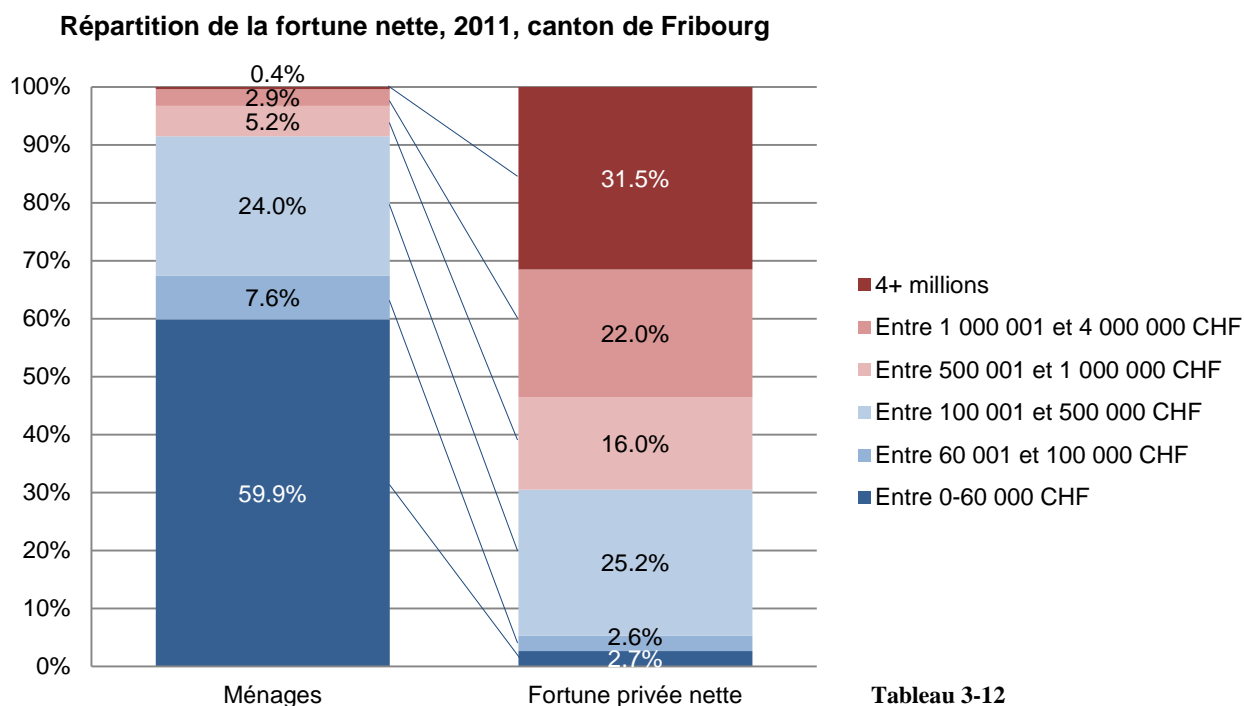
Tableau 3-11

¹⁴ Par rentes et prestations sociales fédérales, il est ici entendu : rentes 1^{er}, 2^e et 3^e pilier, les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI et les indemnités pour perte de gain (assurance-chômage (AC) et service militaire (APG), maladie et accident, assurance-invalidité).

¹⁵ Par prestations cantonales sous condition de ressources, il est ici entendu : l'aide sociale, les subsides de formation et les subsides à la caisse-maladie.

3.2.3. Répartition de la fortune

Les données fiscales permettent de connaître la fortune¹⁶ nette des ménages¹⁷ du canton de Fribourg.



Le tableau 3-12 compare les ménages du canton de Fribourg (colonne de gauche) et le total de la fortune nette¹⁸ (colonne de droite) par catégorie de fortune en 2011. Ce graphique montre par exemple que **59,9 % des ménages disposent d'une fortune entre 0 et 60'000 francs** (bas de la colonne de gauche) et qu'**ensemble ces 59,9 % possèdent 2,7 % de la fortune totale du canton** (bas de la colonne de droite). Ainsi, la fortune de plus de la moitié des ménages du canton est nulle ou inférieure à 60'000 francs. En revanche, près du tiers de la fortune totale du canton (31,5 %) est réparti entre 0,4 % de tous les ménages. En moyenne la fortune des ménages fribourgeois s'élève à 183'500 francs environ.

Le modèle du tableau 3-12 est basé sur le rapport social 2012 du canton de Berne dans lequel figure également une présentation de la répartition de la fortune. En comparant les résultats bernois et fribourgeois, il s'avère que la distribution de la fortune nette est assez similaire entre les deux cantons (DSAP Berne, 2012, p. 36).

La somme totale de la fortune nette des ménages fribourgeois s'élève à 23 milliards de francs en 2011.

Toutefois, rendre compte de la fortune dont disposent les ménages demande de prendre quelques précautions. Tout d'abord, il s'agit de considérer que, pour les personnes exerçant une activité indépendante, la fortune représente pour partie non pas des ressources disponibles, mais des moyens de production permettant d'effectuer leur activité professionnelle. Ensuite, les capitaux accumulés dans la prévoyance professionnelle (LPP, 2^e pilier) et le 3^e pilier ne sont pas pris en compte. Enfin, la

¹⁶ Dans le calcul de la fortune, la valeur des immeubles correspond à leur valeur fiscale.

¹⁷ En raison de la reconstitution des ménages réalisée pour le rapport social-pauvreté fribourgeois, les résultats dudit rapport ne sont pas comparables avec ceux de la statistique fiscale, les définitions du ménage étant différentes.

¹⁸ Fortune nette : actifs moins passifs.

fortune des ménages peut être sous-évaluée pour deux raisons. Premièrement, la valeur fiscale des immeubles est inférieure à leur valeur vénale. Deuxièmement, les données fiscales sont basées sur les déclarations des contribuables, ainsi les montants inscrits peuvent ne pas correspondre à la réalité tant pour les moins fortunés (en raison de l'article 61 LICD¹⁹) que pour ceux dont le capital est important (en témoigne les récentes réflexions nationales et cantonales portant sur la question de l'amnistie fiscale).

3.3. Pauvreté et risque de pauvreté

3.3.1. Taux de pauvreté et caractéristiques sociodémographiques

En accord avec la définition de l'OFS, le taux de pauvreté utilisé dans le présent rapport est calculé à partir du seuil de pauvreté, qui se réfère au **minimum vital social** tel qu'il est défini en Suisse par les **normes** de la CSIAS.

Le minimum vital social se compose :

- du forfait pour l'entretien pour couvrir les besoins de base (se nourrir, se vêtir, etc.) ;
- des frais de logement²⁰ ;
- de 100 francs par mois et par personne de 16 ans ou plus pour d'autres dépenses circonstancielles indispensables, telles que les primes d'assurance responsabilité civile et autres assurances.²¹

Un ménage est considéré comme pauvre si son revenu disponible est inférieur au seuil de pauvreté. Les montants pris en compte pour calculer le seuil de pauvreté correspondent aux montants en vigueur en 2011.

Le taux de pauvreté est différent du taux d'aide sociale (2.6% dans le canton de Fribourg en 2014), qui lui correspond à la part de bénéficiaires de l'aide sociale par rapport à la population résidente permanente. Comme il sera explicité plus loin, les taux décrits ci-dessus recouvrent des groupes de population différents. En effet, une personne en situation de pauvreté, par exemple, n'est pas forcément bénéficiaire de l'aide sociale.

Comme développé dans la partie méthodologique, afin de ne pas considérer comme pauvres des personnes disposant de moyens supplémentaires leur permettant de compléter leur revenu disponible, une limite de fortune a été ajoutée au calcul du taux de pauvreté fribourgeois. Elle est fixée à **2'000 francs pour les enfants de 0 à 17 ans et à 4'000 francs pour les personnes de 18 ans et plus**. A la suite de cette opération, le **taux de pauvreté** fribourgeois s'élève à **3,0 %** pour 2011, soit **7'577 personnes**.

Ensuite, il est possible de déterminer le degré de pauvreté des personnes considérées comme pauvres en calculant l'**écart de pauvreté *médian***. Il indique le déficit médian entre le revenu disponible des ménages en situation de pauvreté et leur seuil de pauvreté. En 2011, dans le canton

¹⁹ Selon l'article 61 de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD), les personnes mariées et/ou les contribuables qui font ménage commun avec des enfants ou des personnes nécessiteuses doivent payer un impôt sur la fortune que si cette dernière est supérieure à 105'000 francs. Pour les personnes seules, ce seuil est de 55'000 francs. Compte tenu de cette situation, certains contribuables ne déclarent pas leur fortune dès lors qu'elle est inférieure à ces montants.

²⁰ Pour les analyses du présent rapport, les frais de logement pris en compte correspondent aux loyers moyens cantonaux calculés par l'OFS auxquels des charges moyennes ont été ajoutées.

²¹ Les frais médicaux (part des primes d'assurance-maladie obligatoire à charge des bénéficiaires), qui font partie du minimum vital social selon les normes de la CSIAS, ne sont pas retenus dans le calcul du seuil de pauvreté, puisqu'ils sont déjà déduits du revenu brut du ménage lors du calcul du revenu disponible.

de Fribourg, cet écart est de **19,2 %**, en d'autres termes, pour la **moitié des ménages** fribourgeois considérés comme pauvres, **il manque plus de 19,2 %** de revenu **pour atteindre le seuil de pauvreté**, et pour l'**autre moitié, il manque moins de 19,2 %** (Caritas Suisse, Schuwey C., Knöpfel C., 2014, p. 39).

Le tableau ci-dessous détaille le taux de pauvreté, c'est-à-dire la proportion de personnes touchées par la pauvreté dans l'ensemble de la population, selon différentes caractéristiques sociodémographiques.

Analyse par groupe de population

Taux de pauvreté selon les caractéristiques sociodémographiques, 2011,
canton de Fribourg (N=254'679)

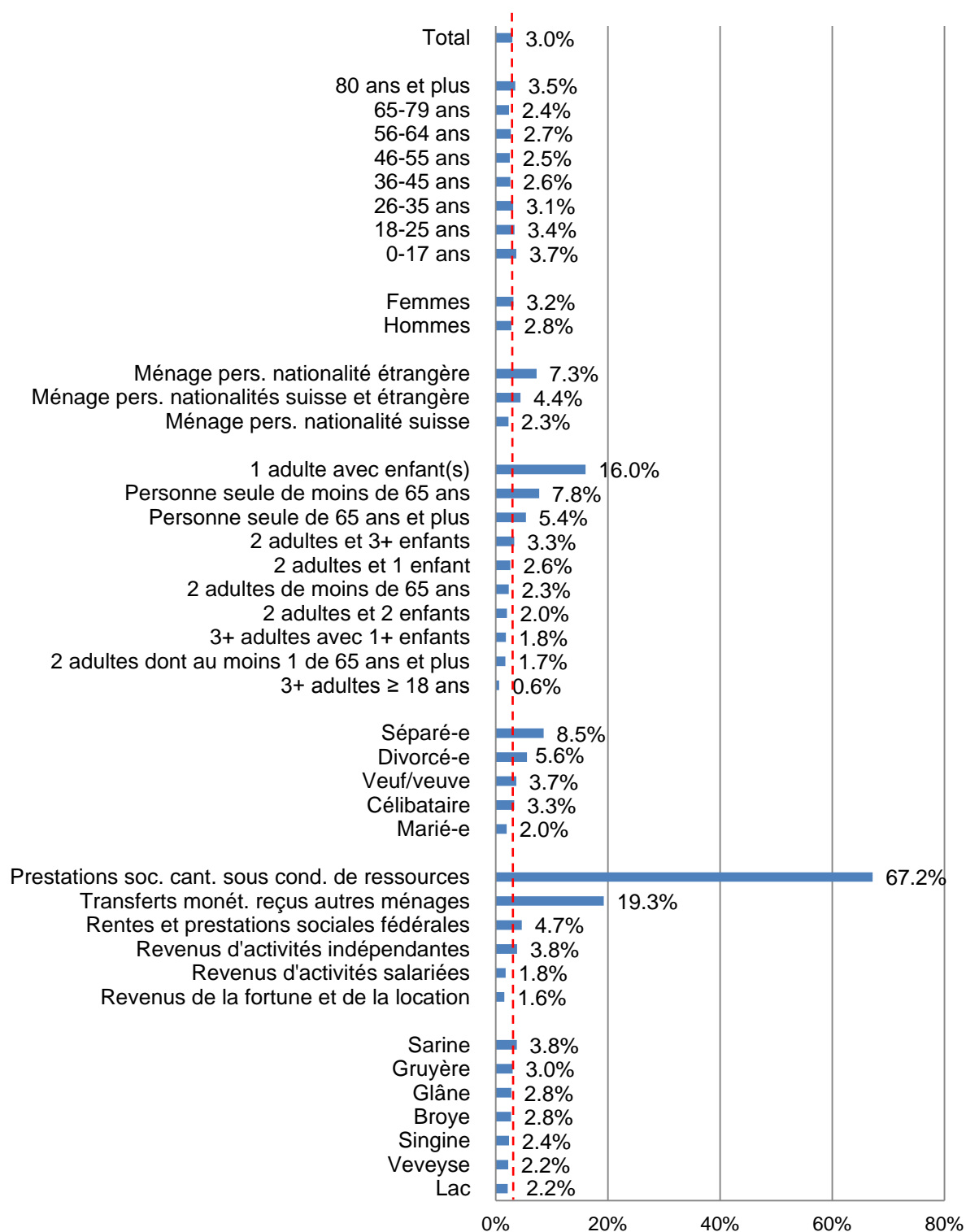


Tableau 3-13

Le tableau suivant détaille les caractéristiques sociodémographiques de la population touchée par la pauvreté.

Distribution de la population touchée par la pauvreté selon ses caractéristiques sociodémographiques, 2011, canton de Fribourg (N=7'577)

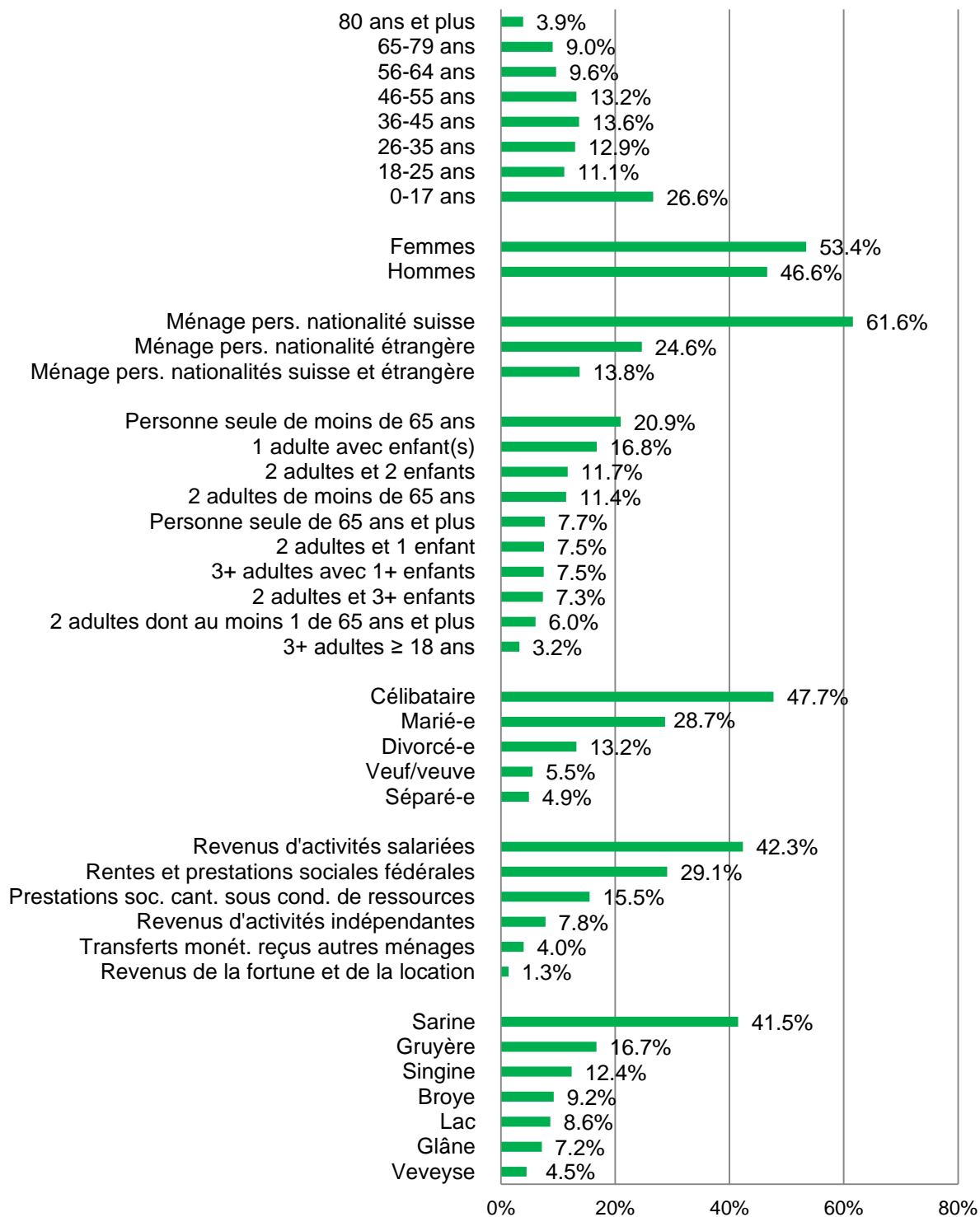


Tableau 3-14

3.3.2. Taux de risque de pauvreté et caractéristiques sociodémographiques

Le taux de risque de pauvreté est calculé à partir d'un seuil dit « relatif », parce qu'il se réfère à la répartition des biens ou ressources dans toute la population. Le seuil de risque de pauvreté est le reflet de l'inégalité sociale au sein d'une société. Il correspond aux **60 % du *revenu équivalent médian disponible*** de la population. Une personne est considérée comme pauvre si son revenu disponible équivalent est inférieur au seuil de risque de pauvreté. Pour déterminer le revenu disponible équivalent, on calcule le revenu disponible de chaque ménage, qui est ensuite divisé par **l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE**. Puis, le montant obtenu est attribué à chaque membre du ménage comme revenu disponible équivalent personnel. Toutes les personnes sont ensuite classées par ordre croissant en fonction du montant de leur revenu disponible équivalent.

En 2011, le **seuil de risque de pauvreté fribourgeois** s'établit à **2'376 francs par mois** pour une **personne seule**. Afin de ne pas considérer comme à risque de pauvreté des personnes disposant de moyens supplémentaires leur permettant de compléter leur revenu disponible, une limite de fortune a également été ajoutée au calcul du taux de risque de pauvreté fribourgeois. Elle **a été fixée à 120'000 francs par ménage pour le taux de risque de pauvreté** (DSAP Berne, 2010b, p. 29). En l'appliquant dans le calcul, le **taux de risque de pauvreté fribourgeois** s'élève à **10,0 %** en 2011, soit **25'518 personnes**.

Le tableau présentant la distribution totale des revenus dans le canton de Fribourg permet de situer le seuil de risque de pauvreté par rapport à l'ensemble de la population.

Distribution du revenu disponible équivalent, en francs par année, 2011, canton de Fribourg

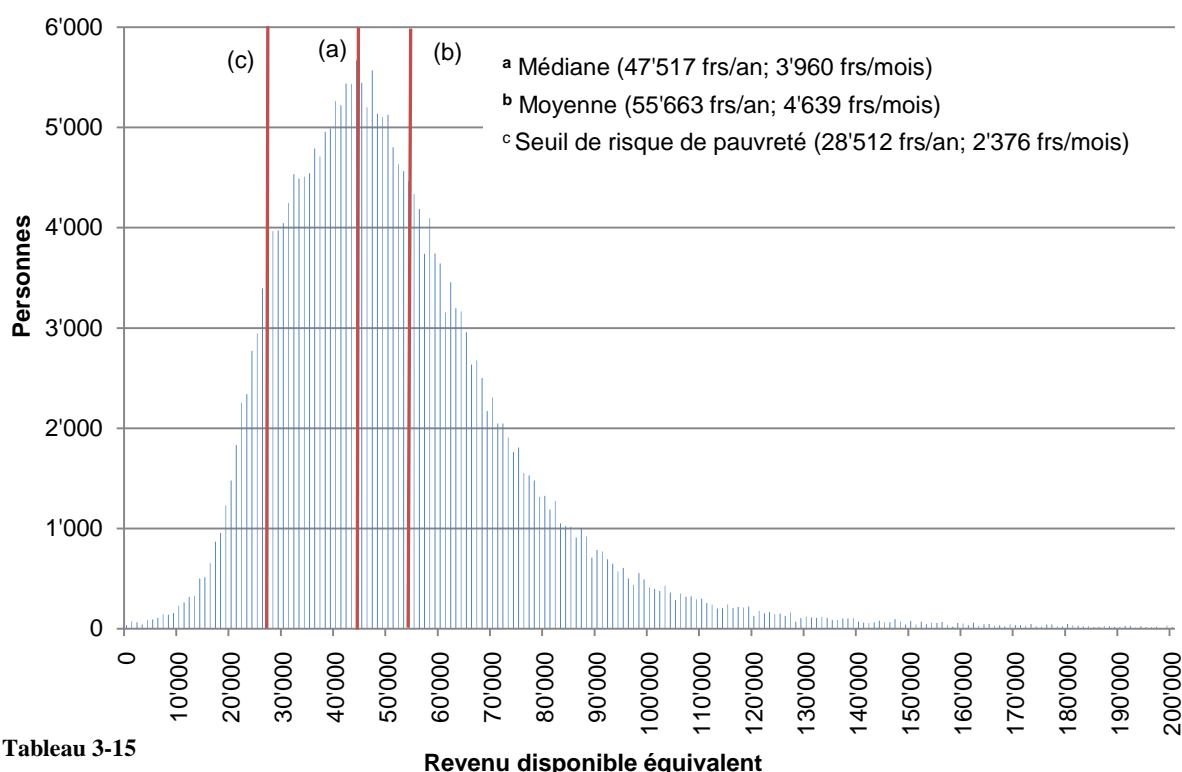


Tableau 3-15

En 2011, dans le canton de Fribourg, l'**écart de risque de pauvreté**, qui permet de déterminer le degré de risque de pauvreté des personnes concernées, est de **17 %**, en d'autres termes, pour la **moitié des ménages** fribourgeois considérés comme à risque de pauvreté, **il manque plus de 17 % de revenu pour atteindre le seuil de risque de pauvreté**, et pour l'**autre moitié, il manque moins de 17 %** (Caritas Suisse, Schuwey C., Knöpfel C., 2014, p. 39).

Le tableau ci-dessous détaille le taux de risque de pauvreté, c'est-à-dire la proportion de personnes à risque de pauvreté dans l'ensemble de la population, selon différentes caractéristiques sociodémographiques.

Taux de risque de pauvreté selon les caractéristiques sociodémographiques, 2011, canton de Fribourg (N=254'679)

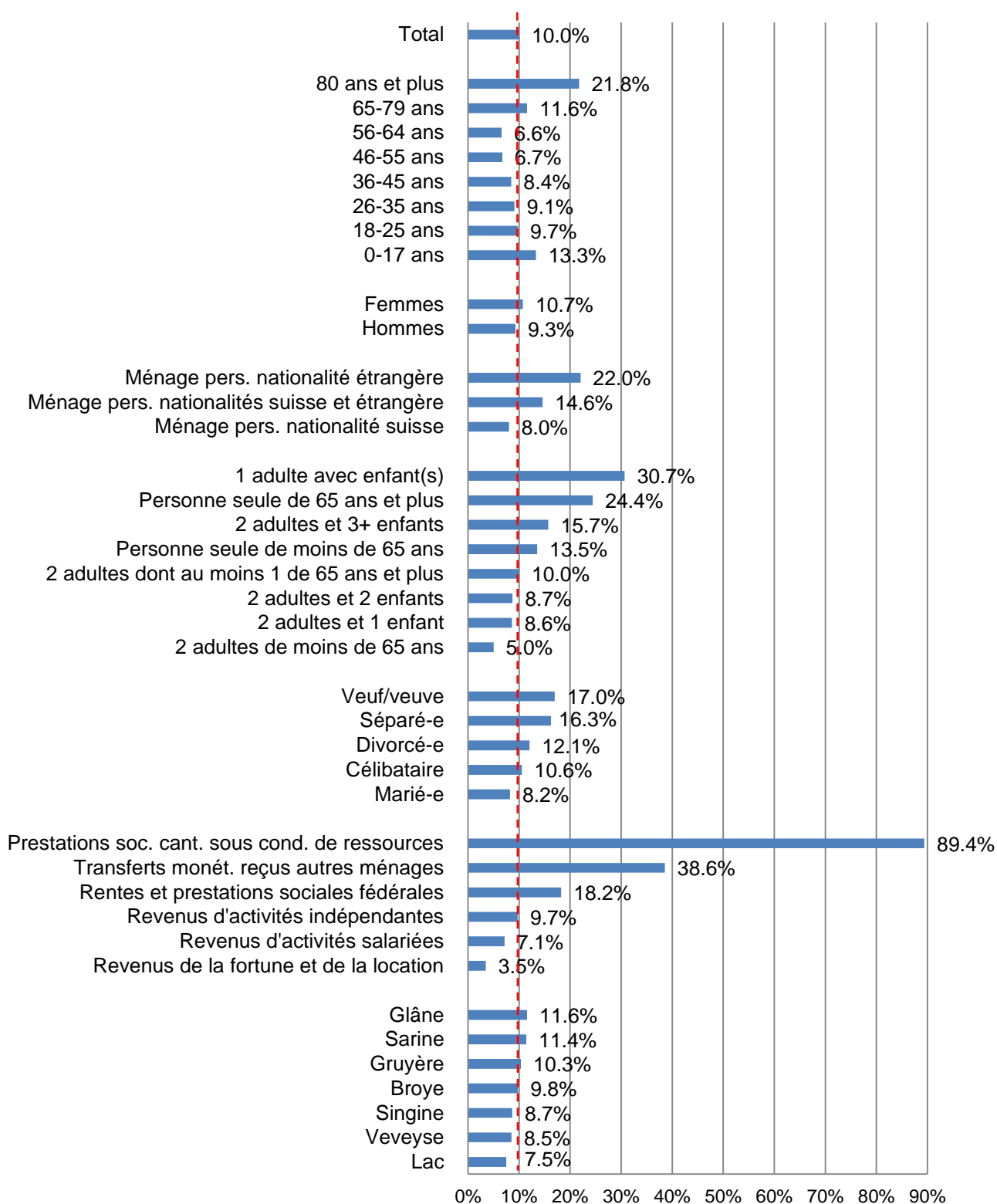


Tableau 3-16

Le tableau suivant détaille les caractéristiques sociodémographiques de la population à risque de pauvreté.

Distribution de la population à risque de pauvreté selon ses caractéristiques sociodémographiques, 2011, canton de Fribourg (N=25'518)

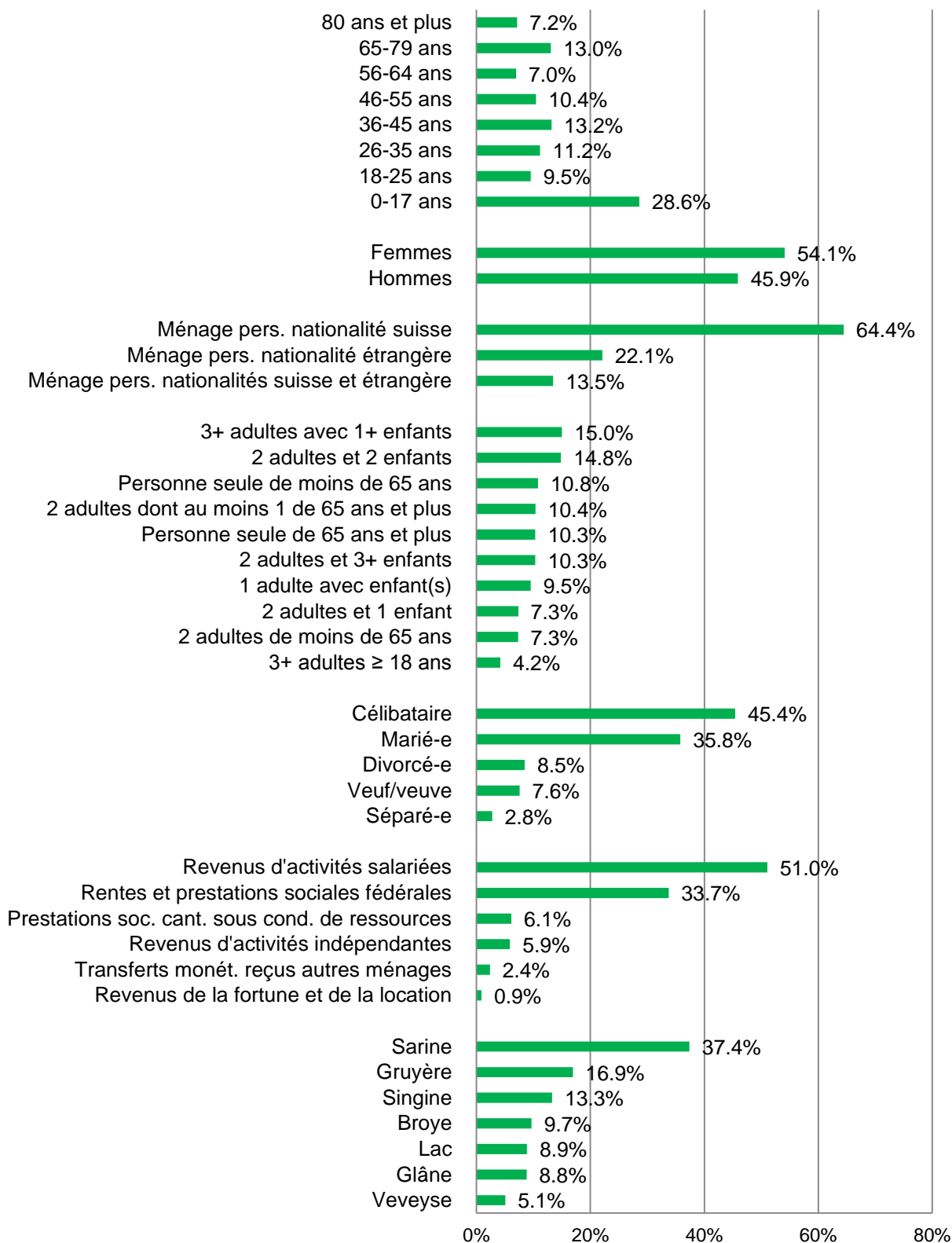


Tableau 3-17

3.3.3. Pauvreté et aide sociale

Grâce aux données relatives à l'aide sociale ajoutées à la base de données utilisée pour le rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg, il est possible de déterminer le nombre de personnes bénéficiaires du dernier filet de la protection sociale, mais également de savoir combien d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté malgré le soutien de l'aide sociale. Le croisement des données de la pauvreté et de l'aide sociale offre le résultat suivant : parmi les personnes considérées comme pauvres 2'020 bénéficient de l'aide sociale.

Plusieurs hypothèses en lien avec la méthode utilisée pour calculer les seuils de pauvreté permettent d'expliquer ces résultats. Tout d'abord, les analyses du rapport social fribourgeois sont basées sur les données fiscales, autrement dit les revenus annuels des contribuables, alors que l'aide sociale est attribuée de manière mensuelle. Il est donc possible que les personnes à la fois bénéficiaires de l'aide sociale et considérées comme pauvres aient été soutenues durant une partie de l'année seulement. Certaines personnes, en particulier celles dont le salaire est irrégulier, peuvent disposer d'un budget suffisant pour ne pas être soutenues par l'aide sociale durant certains mois de l'année, alors qu'une aide financière leur est nécessaire à d'autres périodes. Il est également fréquent que des personnes qui auraient droit à l'aide sociale tardent à en faire la demande et attendent d'avoir épuisé absolument toutes leurs ressources et solutions alternatives avant de prendre le chemin d'un service social. Ensuite, le seuil de pauvreté est basé sur des loyers moyens et non pas des montants effectifs. Ainsi, certaines personnes peuvent avoir un loyer réel plus bas et passer ici en dessous du seuil de pauvreté en raison du loyer moyen qui leur est appliqué dans les calculs. Enfin, l'application d'une sanction fait passer le revenu disponible des bénéficiaires concernés en dessous du seuil de pauvreté.

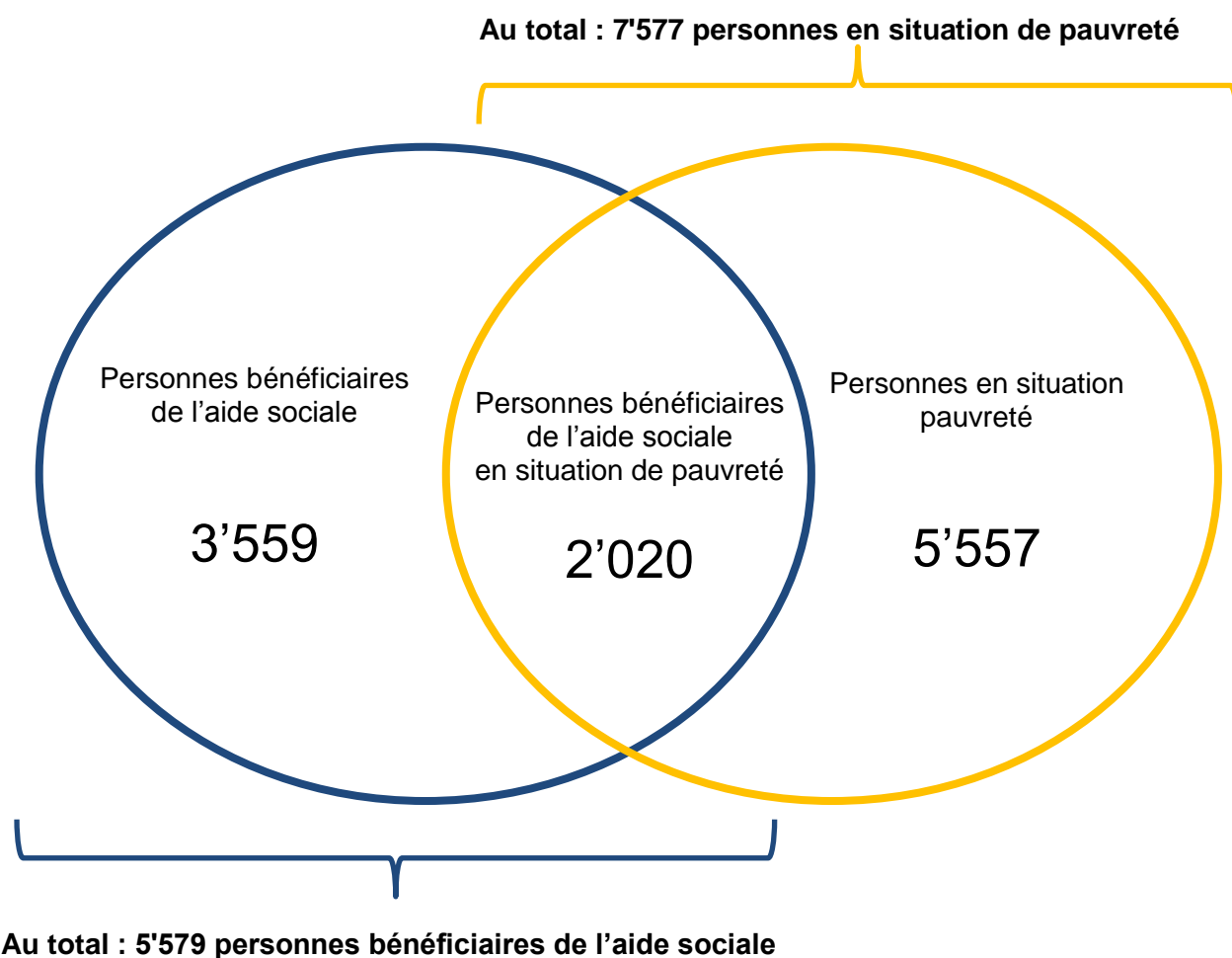


Tableau 3-18

3.3.4. Pauvreté et transferts sociaux

A la suite de ce résultat, il est à se demander si la situation des 5'557 personnes en situation de pauvreté ne bénéficiant pas de l'aide sociale peut être qualifiée de pauvreté cachée ou de pauvreté non combattue, autrement dit des personnes qui n'auraient pas recours à certaines prestations auxquelles elles pourraient prétendre. Une analyse de la part de transferts sociaux²² comprise dans le budget des personnes en situation de pauvreté ne bénéficiant pas de l'aide sociale (tableau 3-19) révèle que seule une minorité d'entre elles (environ 17%) ne bénéficient d'aucun transfert social. En revanche, 67.5% ont une part de leur budget (de 0.1 à 99%) composée de prestations de transfert et ces dernières correspondent même à l'entier des revenus des 16% restants.

Répartition des personnes en situation de pauvreté, non bénéficiaires de l'aide sociale, selon la part de transferts sociaux comprise dans leur revenu, 2011, canton de Fribourg (N=5'557)

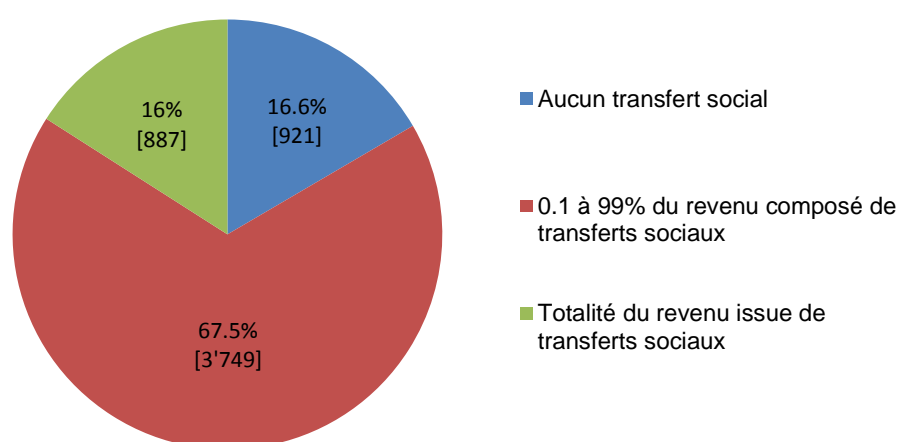


Tableau 3-19

Dès lors, il est possible de constater que bénéficier de prestations de transfert ne protège pas forcément de la pauvreté. Ces résultats sont d'ailleurs corroborés par la dernière étude de l'OFS concernant la pauvreté en Suisse, selon laquelle 15,1% des ménages qui vivent essentiellement de prestations de transfert sont en situation de pauvreté contre 6,6% de la population totale (OFS, 2016h, p. 4). Ces éléments révèlent deux réalités différentes. D'une part, la situation des trois quarts des personnes touchées par la pauvreté ne bénéficiant pas de l'aide sociale ne correspond que partiellement à de la pauvreté cachée puisque ces personnes perçoivent certaines prestations de transfert. Cette réalité est conforme à un système dans lequel la plupart des prestations ne visent pas la garantie du minimum vital. D'autre part, la situation des 921 personnes touchées par la pauvreté qui vivent sans transfert social peut, celle-ci, être qualifiée de pauvreté cachée à proprement parler. Cette réalité pose alors le problème du **non-recours aux prestations**, dont les conséquences peuvent être importantes : péjoration de la situation socio-sanitaire, surendettement, perte de logement, répercussions sur les enfants... De plus, lorsqu'il est involontaire, le non-recours représente une forme d'inégalité de traitement entre les ayants droit (Ministère français des affaires sociales et de la santé, 2012, p. 35).

²² Par **transferts sociaux**, il est ici entendu d'une part les rentes et prestations sociales fédérales (rentes 1^{er}, 2^e et 3^e pilier, indemnités pour perte de gain : assurance-chômage (AC) et service militaire (APG), maladie et accident, assurance-invalidité), les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI et d'autre part les prestations sociales cantonales sous condition de ressources (subsides à la caisse-maladie, subsides de formation).

4. Conditions de vie et pauvreté

Les conditions de vie, les conditions d'existence, la qualité de vie apparaissent de plus en plus dans les études cherchant à comprendre les situations et les trajectoires de vie de la population. Les résultats de ces recherches montrent que le « bouquet » de biens sociaux (origine sociale, formation acquise, statut professionnel, revenu et fortune), dont dispose une personne, une famille ou un groupe détermine largement sa situation sociale (Suter, Perrenoud, Levy, Kuhn, Joye, & Gazareth, 2009).

Au niveau international, l'OCDE réalise périodiquement depuis 2011 une étude intitulée « Comment va la vie? Mesurer le bien-être » basée sur l'idée que « les politiques doivent être fondées sur des preuves solides et sur une perspective large : non seulement sur le revenu et la situation financière des personnes, mais aussi sur leur santé, sur leurs compétences, sur la qualité de l'environnement, l'endroit dans lequel elles vivent et travaillent, et leur satisfaction individuelle globale. Non seulement sur la quantité totale de biens et de services produits, mais aussi sur l'équité et les conditions d'existence de ceux qui sont au bas de l'échelle. » (OCDE, 2011, p. 3). Ce rapport est accompagné d'un outil interactif en ligne « Your better life index » (OCDE, 2014a) qui permet, grâce aux réponses des utilisateurs et utilisatrices, de comparer le bien-être dans les différents pays membres. En Suisse, Caritas Suisse utilise également le concept des conditions de vie et les définit comme « la marge de manœuvre dont une personne dispose en permanence pour satisfaire l'inégalité de ses intérêts matériels et immatériels » (Caritas Suisse; Kehrl C.; Knöpfel C., 2007). Les revenus et les conditions de vie des ménages en Suisse sont également étudiés par l'OFS depuis 2007 (enquête SILC) au moyen d'indicateurs comparables au niveau européen (OFS, 2014c).

Le concept des conditions de vie offre une vision d'ensemble et permet une analyse systématique de la situation sociale de la population, c'est pourquoi il est de plus en plus courant au niveau international et national. C'est également pour cette raison qu'il est utilisé dans le présent rapport. Ainsi, les parties qui suivent ne rendent pas uniquement compte de la réalité vécue par un groupe particulier, mais analysent des domaines qui concernent l'ensemble de la population.

Les conditions de vie retenues ne sont pas les mêmes dans toutes les études, mais il est possible d'en sélectionner six qui apparaissent de manière récurrente et permettent de dresser un panorama large et pertinent. Il s'agit des conditions suivantes :

1. les ressources économiques
2. la santé
3. le travail
4. l'éducation, la formation et la culture
5. la famille, les générations et l'égalité hommes-femmes
6. le logement

Les chapitres qui suivent analysent ces six conditions de vie au moyen des données disponibles pour le canton de Fribourg, en particulier les données fiscales, ou lorsqu'elles n'existaient pas, de données de niveau suisse. La pauvreté constitue le point central de chaque partie ci-dessous. Il ne s'agit pas d'analyser les six conditions de vie pour elles-mêmes, mais d'apporter une lecture de la problématique de la pauvreté à travers chacune d'elle. A la suite de l'analyse de chaque condition de vie sont recensées une série de pistes prospectives, communément évoquées dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la pauvreté. Les actions concrètes prévues par le Conseil d'Etat sont ensuite répertoriées pour chaque domaine.

4.1. Les ressources économiques

Le niveau de vie des ménages fribourgeois est principalement déterminé par les revenus issus d'activités salariées. Comme l'indique le tableau n°3-2 du 3^e chapitre de ce rapport, ils représentent 68,2 % du revenu brut pour la population prise dans son ensemble²³. Le montant d'un salaire est tributaire de nombreux éléments. Il dépend notamment :

- > de **facteurs externes à l'individu**, comme :
 - la branche économique
 - l'ampleur du chômage
 - le système politique
 - la fiscalité
- > de **facteurs propres à chaque personne**, comme
 - la formation
 - la qualification
 - le temps à disposition pour travailler
- > Les **préjugés négatifs** à l'égard de certains groupes (ex. femmes, jeunes, personnes étrangères, chômeurs et chômeuses de longue durée...) ont également un impact sur le montant de la rémunération d'une personne,
- > tout comme les **croyanances autoréalisatrices** (Bourdieu & Passeron, Les héritiers, 1964; Bourdieu & Passeron, La Reproduction, 1970) – phénomène selon lequel les stéréotypes négatifs circulant dans la société à l'encontre d'un groupe sont intégrés par ses membres, induisant une diminution de leurs performances dans les domaines concernés (ex. les femmes sont moins performantes en mathématiques).

Le **salaire**, et au-delà de lui le revenu d'un ménage, **relève** donc non seulement de **caractéristiques individuelles**, mais est également le **reflet de l'organisation d'une société et de ses perceptions**.

Le **montant de la rétribution des salariés et salariées** est l'une des **clés permettant de comprendre la persistance de la pauvreté monétaire** dans notre pays. Selon l'OFS, en 2013, 11,9 % de la population vit dans un ménage qui déclare avoir des difficultés à joindre les deux bouts. En termes de gestion des revenus et des dépenses, 5,9 % de la population déclare consommer son patrimoine pour faire face aux dépenses courantes et 1,5 % vit dans un ménage qui doit s'endetter pour vivre au quotidien (OFS, 2015k). A la demande du Service de l'action sociale, l'OFS lui a transmis un tableau détaillant le budget d'un ménage d'une personne de moins de 65 ans. Celui-ci confirme que les dépenses de consommation des ménages de cette catégorie appartenant aux 1^{er} et 2^e déciles de revenu, soit les 20 % des revenus les plus faibles, dépassent leur revenu disponible, respectivement de 914 et 203 francs par mois. Or, en comparaison avec les autres déciles de revenus, les deux premiers présentent les dépenses de consommation les plus faibles. Il ne s'agit donc **pas de mauvaise gestion financière, mais de personnes qui ne disposent tout simplement pas de revenus suffisants pour vivre**. Le logement et l'énergie pèsent particulièrement lourd dans leur budget. Un ménage composé d'une seule personne de moins de 65 ans appartenant au 1^{er} décile de revenu y consacre par exemple 1'013 francs par mois, soit près de 60 % de son revenu disponible. En outre, selon un monitoring réalisé par l'Office fédéral de la santé publique, la charge financière des primes d'assurance-maladie s'est accrue pour les personnes de condition modeste entre 2010 et 2014, passant en moyenne suisse de 10 % à 12 % du revenu disponible, et ceci malgré les rédu-

²³ Même si ce graphique montre que le 1er quintile de revenus tire principalement ses ressources des rentes et prestations sociales fédérales, le salaire reste le principal facteur déterminant leur niveau de vie, car il sert généralement de base pour le calcul du droit aux prestations des assurances sociales.

tions de primes assumées par les cantons. Dans le canton de Fribourg, une hausse proportionnellement similaire est observée (OFSP, 2015, p. XXV).

Cet écart ténu, voire négatif, entre gain et dépenses rend la situation des ménages concernés particulièrement précaire, voici les principales conséquences auxquelles ils peuvent être confrontés en termes de ressources économiques :

- > **la nécessité de solliciter un complément de revenu en cas de diminution de la capacité de gain et le risque accru de non-recours aux prestations** : Les ménages à faible revenu sont particulièrement vulnérables en cas de diminution de leur capacité de gain, en raison du chômage ou d'une maladie par exemple, car le gain garanti par les assurances sociales en Suisse ne couvre généralement pas l'entier du salaire²⁴. En cas de difficulté, les personnes disposant de ressources limitées doivent donc composer avec un revenu encore plus faible, les obligeant parfois à demander un complément auprès des prestations sociales sous condition de ressources. En 2013, un peu plus d'un cinquième des ménages (21,6 %) soutenus par l'aide sociale dans le canton de Fribourg tirent la majeure partie de leurs revenus des prestations des assurances sociales, signe qu'elles ne suffisent pas à couvrir leurs besoins vitaux. En outre, 44,1 % des rentiers AI bénéficient de prestations complémentaires (PC) en Suisse en 2014 (OFAS, 2015, p. 6). Ces chiffres donnent toutefois un aperçu des personnes qui sollicitent un soutien. Or, comme développé dans le chapitre 3.3.4, il existe pour ces personnes un risque de non-recours aux prestations, dont les conséquences peuvent être considérables : péjoration de la situation socio-sanitaire, perte de logement, répercussions sur les enfants...
- > **l'effet de seuil** : Lorsque le budget d'un ménage ou d'une personne est complété par un soutien provenant d'une prestation sous condition de ressource, il est susceptible de subir un effet de seuil. Celui-ci se produit lorsqu'une augmentation de revenu entraîne une réduction du revenu disponible, autrement dit du revenu qui reste à disposition du ménage après déduction des frais fixes et des impôts. La CSIAS donne l'exemple d'une personne qui, suite à une augmentation de salaire, gagne 100 francs de plus par mois. Toutefois, en réalité, elle dispose de 600 francs de moins pour vivre au quotidien, car, en raison d'un palier de revenu, elle a perdu son droit à la réduction de prime à l'assurance-maladie. Les effets de seuil sont problématiques, car ils génèrent des incitations négatives à reprendre un travail ou à augmenter son activité lucrative. (CSIAS, 2014a)
- > **le surendettement** : Les ménages dont le budget est serré présentent un risque accru de surendettement. En effet, en règle générale, avant de solliciter un soutien de la collectivité, les personnes en situation financière difficile commencent par essayer de s'en sortir par leurs propres moyens. Elles épuisent tout d'abord toutes leurs économies – lorsqu'elles en ont – puis se tournent vers leur entourage. Si celui-ci ne parvient pas à leur prêter d'argent ou s'il ne veut pas ou plus leur en prêter, il arrive que des personnes se tournent vers des solutions d'emprunt ou de crédit à la consommation. Pensant réussir à passer ce cap difficile grâce à ces offres privées, elles ne font souvent qu'aggraver leur situation initiale. Puis, lorsqu'elles recourent finalement aux prestations de soutien, il arrive souvent que le montant des dettes accumulé soit si conséquent qu'il devient quasiment impossible d'envisager un désendettement. Ainsi, certaines personnes se retrouvent à devoir vivre avec le minimum vital sans réelle possibilité de s'en sortir un jour. En outre, une telle absence de solution peut également être produite par le fonctionnement même du système en raison de la non-prise en compte des impôts dans le calcul du minimum vital au niveau des poursuites. L'absence de ce mon-

²⁴ Ex. : AVS/AI : rente calculée selon la durée de la cotisation et le revenu moyen ; maternité/APG : 80 % du revenu moyen acquis avant la naissance ou le service; chômage : 70 ou 80 % du revenu précédent.

tant constitue en effet une importante trappe de pauvreté, car elle rend le paiement des impôts impossible aux débiteurs et débitrices dont les revenus sont saisis. Les dettes de ces individus se renouvellent donc automatiquement chaque année. A terme, il n'est pas rare que certaines personnes s'épuisent à ne travailler que pour payer des dettes qu'elles n'arriveront de toute façon pas à régler et qu'elles finissent par perdre leur emploi et par vivre durablement de l'aide sociale. Ainsi, les implications d'une telle situation sur les conditions de vie sont nombreuses. Comme il a été développé dans le rapport du Conseil d'Etat sur le surendettement dans le canton de Fribourg, une accumulation incontrôlable de dettes touche la personne dans son entier, sa perception d'elle-même, sa famille, son environnement ou encore son travail, son logement. Une fois entré dans cette spirale, il est extrêmement difficile d'en sortir. Au final, le surendettement a des conséquences importantes non seulement pour la personne, son entourage et l'ensemble de ses conditions de vie, mais également pour toute la société tant au niveau social qu'économique (Conseil d'Etat du canton de Fribourg, 2013).

- > **le recours aux prestations complémentaires AVS-AI au moment de la retraite** : Deux conséquences induites par une activité salariée faiblement rémunérée peuvent se conjuguer et entraîner une situation particulièrement précaire lors du passage à la retraite. D'une part, un salaire peu élevé signifie des cotisations limitées aux assurances sociales²⁵, voire pas de cotisation du tout au 2^e pilier, qui se traduisent à leur tour par des prestations minimales. Une étude portant sur les contribuables des cantons du Valais, de Neuchâtel, de Saint-Gall et de Zürich montre qu'en 2003, plus d'un quart (28 %) des contribuables retraités qui ne bénéficient « d'aucune rente de prévoyance professionnelle n'atteignent pas le seuil de pauvreté défini contre 6 % des bénéficiaires » (Wanner & Gabadinho, La situation économique des actifs et des retraités, 2008, p. 50). D'autre part, la possibilité d'épargner est très difficile, voire impossible. Ainsi, au moment de prendre leur retraite, les personnes dans cette situation ne peuvent compléter leurs minces revenus par leur fortune et se retrouvent souvent dans l'obligation de demander les PC AVS/AI pour atteindre le minimum vital. 12,4 % des personnes au bénéfice d'une rente vieillesse sont tributaires de PC en 2014 (OFAS, 2015, p. 6). Une étude de la Haute école spécialisée de Berne constate une augmentation des personnes âgées de moins de 70 ans parmi les personnes qui reçoivent des PC de l'AVS, dont la part passe de 5,7% en 1999 à 8,6% en 2012. Les défaillances en matière de prévoyance professionnelle, en raison entre autres d'interruptions dans l'activité professionnelle, d'emplois instables, de bas salaires, de divorce ou encore de problème de santé, sont à l'origine de cette évolution (von Gunten, Zürcher, Pulver, Fluder, & Koch, 2015). Une poursuite à la hausse de cette tendance est de plus à craindre à l'avenir, car les personnes de 55-65 ans sont particulièrement touchées par le chômage de longue durée. En 2015, dans le canton de Fribourg, 33,5% des chômeurs et chômeuses de longue durée sont âgés de 55 ans et plus. Si elles ne retrouvent pas d'emploi, ces personnes peuvent être contraintes à demander un soutien de l'aide sociale entre la fin de leur droit aux indemnités de chômage et le début de leur rente AVS. Cette période sans cotisations au 2^e pilier aura des conséquences sur le montant de leur retraite. Dans son rapport social 2015, le canton de Berne constate une nette augmentation du taux de risque de pauvreté des ménages proches de l'âge de la retraite, conséquence de leur intégration insuffisante sur le marché du travail (Conseil exécutif bernois, 2015, p. 36). Selon l'OFS, qui a étudié la pauvreté des personnes âgées, 16,6 % déclarent consommer leur patrimoine pour vivre au quotidien et 45,7 % couvrent tout juste leurs dépenses avec leurs revenus (OFS, 2014f, p. 31). Là encore, le phénomène du non-recours peut engendrer des conséquences considérables.

²⁵ Ex. pas de cotisation obligatoire au 2^e pilier en dessous de 21 150 francs/an

Le tableau ci-dessous, tiré des données fiscales cantonales, révèle l'importance de la présence d'une fortune pour les personnes âgées, puisque 54 % du revenu disponible des personnes de 80 ans et plus sont issus des revenus de la fortune et de la location. Or, à l'heure actuelle, un peu plus de 30 % des personnes qui atteignent l'âge de la retraite disposent d'une fortune nette comprise entre 0 et 59'999 francs, montant qui ne leur permet pas de compléter leur revenu (cf. tableau 4-2).

Pour finir, la possibilité de retirer les prestations de prévoyance professionnelle sous forme de capital²⁶ est un autre risque inhérent au fonctionnement du 2^e pilier pouvant conduire les personnes retraitées à une situation de pauvreté et donc de recours aux prestations complémentaires. Afin de limiter ce risque, le Conseil fédéral propose, dans le cadre de la révision partielle de la loi sur les PC, des mesures différenciées de préservation du capital du 2^e pilier pour la prévoyance vieillesse.

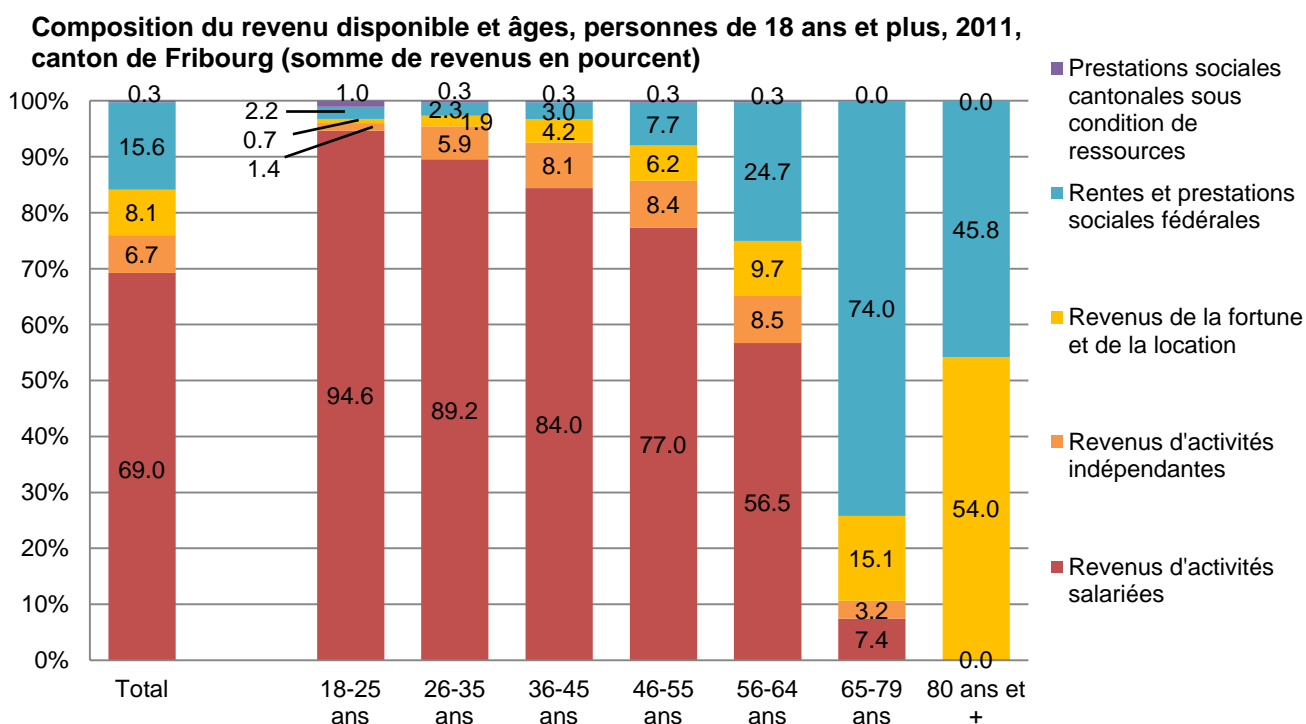


Tableau 4-1

²⁶ Solliciter, sous certaines conditions, le versement en espèces de la prestation de sortie, demander qu'une partie, voire la totalité, de l'avoir de vieillesse soit versé sous la forme d'une prestation en capital ou encore anticiper le versement de la prestation de libre passage pour l'acquisition d'un logement ou le démarrage d'une activité indépendante.

Fortune nette et âges, 2011, canton de Fribourg (en pourcent, N=254'679)

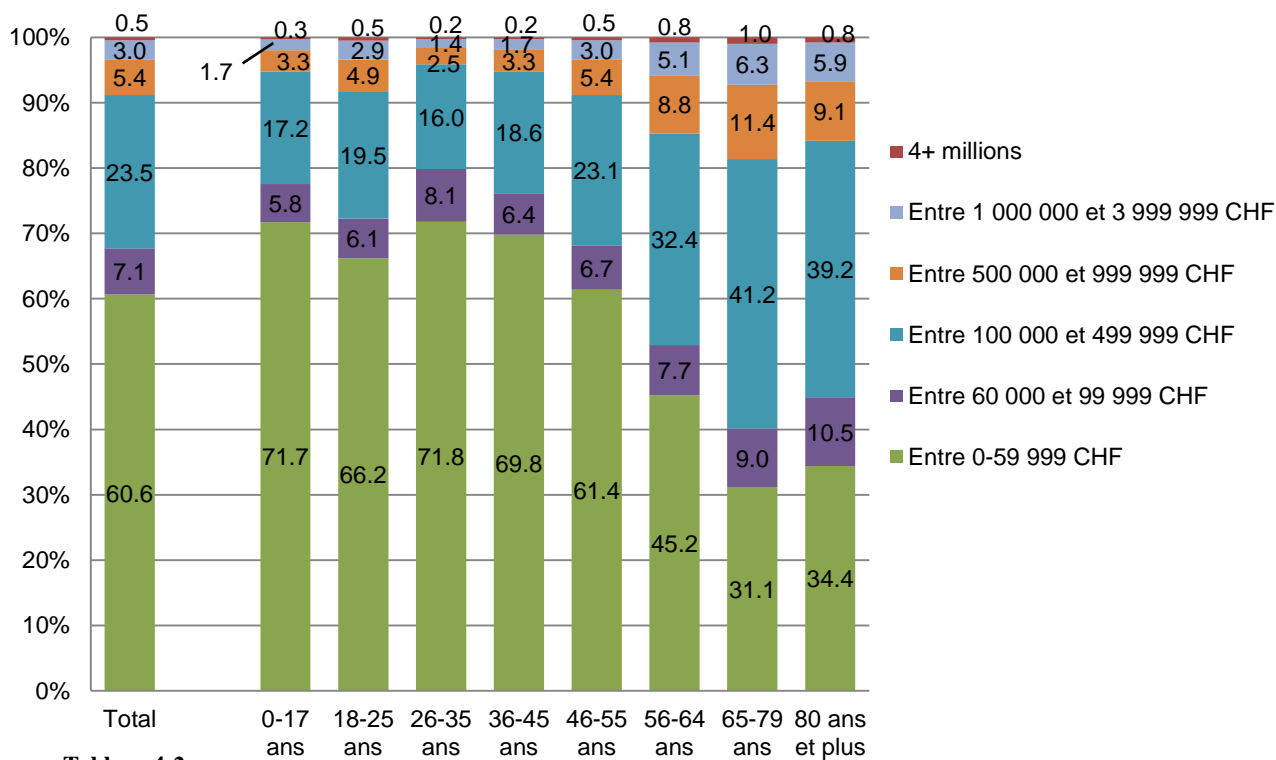


Tableau 4-2

La fortune est d'ailleurs une question faiblement documentée dans les analyses de budget. Si les revenus de cette dernière et de la location sont pris en compte dans le calcul du revenu brut, il est rarement fait mention du montant de la fortune à disposition des ménages. L'OFS, par exemple, est actuellement en train de constituer un premier jeu de données en la matière, alors que les chiffres relatifs aux revenus existent depuis 1998 au moins. Or, cet élément est capital pour comprendre les conditions de vie sur un territoire donné, et en particulier les écarts de niveau de vie qui coexistent. Selon de récentes analyses économiques, si les inégalités de revenus sont limitées dans les pays européens, les inégalités de fortune, au contraire, sont importantes. Dans un article datant de 2014, le Fonds monétaire international compare les *coefficients de Gini** de nombreux pays en termes de revenu d'une part et de fortune d'autre part et constate une répartition beaucoup plus inégale de la fortune au niveau mondial (FMI, D. Lipton, 2014). L'OCDE a pour sa part procédé à une analyse des inégalités de patrimoine au sein de dix-huit pays membres et dégagé les tendances suivantes :

- la concentration du patrimoine des ménages est beaucoup plus importante que les revenus des ménages : dans les pays observés, les 10% des ménages les plus riches détiennent environ 50% du patrimoine des ménages, alors que les 10% des personnes aux revenus les plus élevés gagnent environ 25% du total des revenus ;
- les ménages qui détiennent un patrimoine ont généralement à leur tête une personne âgée de 55 à 64 ans et titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur ;
- les actifs non financiers, en particulier la résidence principale, constituent les principaux actifs de la plupart des ménages (75% en moyenne). Les actifs financiers ne sont présents que dans une minorité de ménages ;
- sur le long terme, l'un des principaux moteurs de l'enrichissement des ménages est l'augmentation des prix des actions et du logement, par rapport à ceux des biens de consommation, élément qui a certainement contribué à la concentration des patrimoines au cours des 40 dernières années.

En Suisse, un rapport du Conseil fédéral (Conseil fédéral, 2014, pp. 62-74) analyse la répartition de la richesse au sein de la Confédération à partir des données récoltées auprès des cantons par l'Administration fédérale des contributions et compare le patrimoine des personnes physiques (contribuables) des différents cantons. Selon ce rapport, la fortune moyenne des contribuables fribourgeois s'élève à 149'000 francs, ce qui place Fribourg parmi les cantons où la fortune moyenne est la plus basse. En 2010, l'indice de Gini calculé pour le canton de Fribourg était de 86,9% soit un peu supérieur à l'indice suisse (85,1%). L'analyse de l'évolution de la répartition de la fortune entre 2003 et 2010 révèle qu'en sept ans, les fortunes les plus élevées ont davantage augmenté que la valeur médiane, signe que l'inégalité a augmenté de manière globale en Suisse. L'indice de Gini en termes de fortune est passé de 84,01% en 2003 à 85,10% en 2010 et ceci malgré les diminutions observées en 2004 et 2008. L'indice de Gini fribourgeois a crû de 0.3%, soit une augmentation un peu supérieure à la moyenne suisse. Au fil des éditions de son rapport social, le canton de Berne parvient à un constat similaire (Conseil exécutif bernois, 2015, p. 32).

Les données récoltées pour le présent rapport permettent de décrire la situation en matière d'inégalité de fortune entre les ménages du canton de Fribourg. Dans le graphique ci-dessous, les données correspondantes à la fortune nette ont été ajoutées au graphique de la courbe de Lorenz préalablement présenté dans le chapitre 3²⁷. Les résultats confirment l'importance de l'inégalité en termes de fortune : 80 % de la fortune totale est détenue par un peu plus de 10 % de la population. Le coefficient de Gini du canton de Fribourg pour la fortune nette des ménages s'élève à 86 %. La courbe indique en outre que la moitié de la population ne dispose d'aucun capital.

²⁷ Les précautions en matière de fortune signalées dans la partie 3.2.3 Répartition de la fortune sont à considérer également ici.

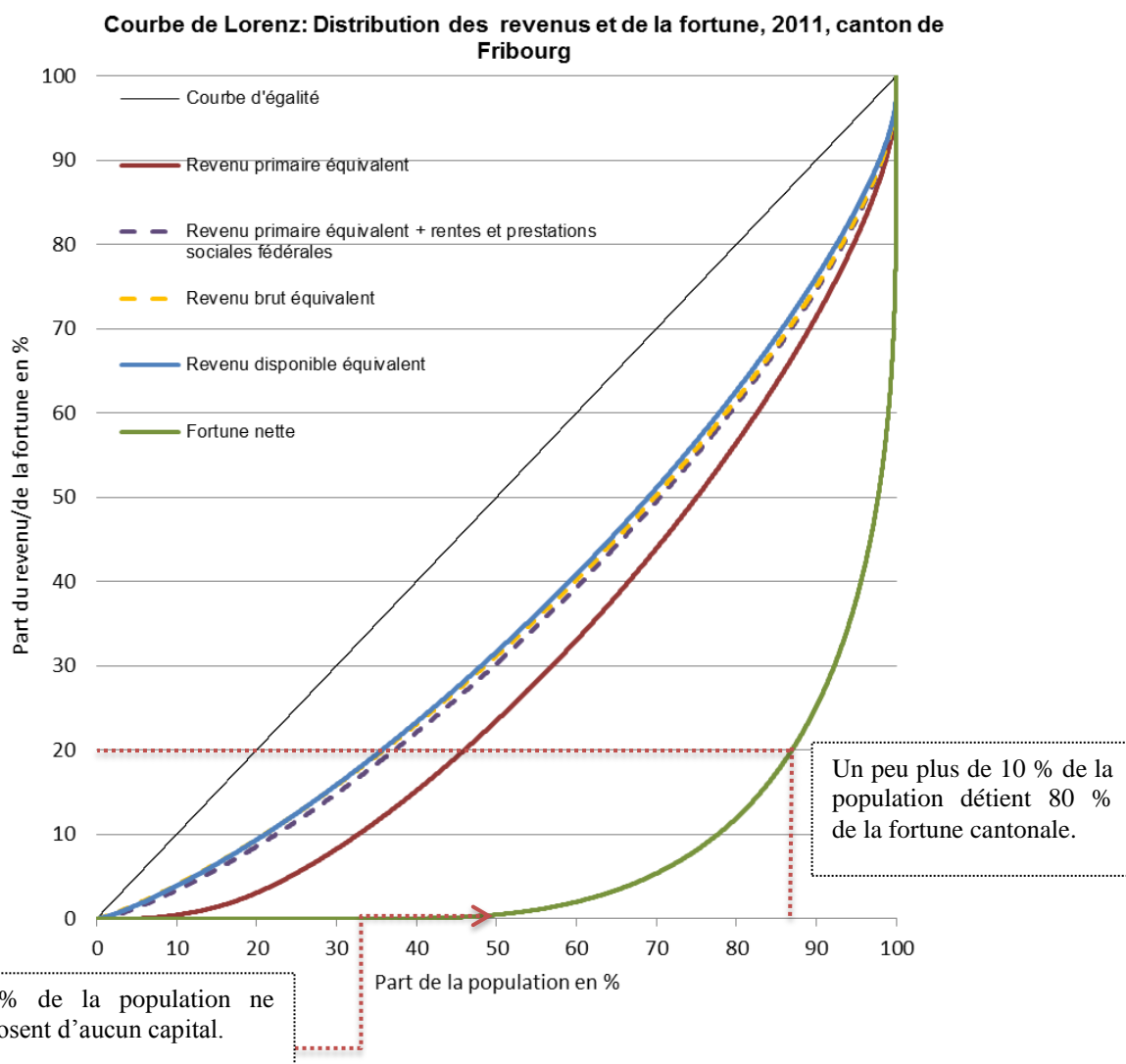


Tableau 4-3

Synthèse, pistes prospectives et mesures prévues

Dans la société actuelle, les ressources économiques représentent un élément incontournable de l'analyse des conditions de vie en général et du phénomène particulier de la pauvreté. Parmi les ressources à disposition des ménages, le revenu issu d'activités salariées est prépondérant puisqu'il détermine en majeure partie leur niveau de vie. Actuellement toutefois, certains ménages ne parviennent pas à gagner suffisamment leur vie, ou tout juste, pour couvrir leurs besoins vitaux. Les principales difficultés auxquelles ils sont dès lors exposés, en termes de ressources économiques, sont **la nécessité de solliciter un complément de revenu en cas de diminution de la capacité de gain, l'effet de seuil dans les prestations sous condition de ressources, le surendettement, le recours inéluctable aux prestations complémentaires AVS-AI au moment de leur retraite.** Dans chacune de ces situations, le **risque de non-recours** ou de recours tardif aux prestations de soutien peut engendrer des conséquences considérables pour les personnes concernées comme pour la société dans son ensemble. Ensuite, le versant moins étudié des ressources économiques qu'est la **fortune**, et en particulier sa répartition dans la population, révèle une **inégalité marquée** (un peu plus de 10 % de la population possède 80 % de la fortune cantonale).

Au regard de ces résultats, la liste ci-dessous présente une série de **pistes prospectives** communément reconnues dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la pauvreté :

- > Préserver la dignité en maintenant, dans les prestations des assurances sociales et sous condition de ressources, un minimum vital correspondant aux dépenses de consommation indispensables ;
- > Préserver un niveau de prévoyance (collective et/ou privée) garantissant au moment de la retraite une couverture des besoins vitaux équivalente à celle des PC AVS/AI ;
- > Améliorer le système de prestations sous condition de ressources pour prévenir les cas de non-recours ou de recours tardif (accès adéquat, déstigmatisation, système d'information entre prestations, meilleure prise en compte des besoins des usagers, prévention...) ;
- > Vérifier l'impact des effets de seuil pour les bénéficiaires de prestations sous condition de ressources ;
- > Inclure les impôts dans le calcul du minimum vital des poursuites ;
- > Améliorer la coordination entre fiscalité et politique sociale ;
- > Engager une réflexion sur des politiques complémentaires qui favorisent la croissance économique tout en contribuant à diminuer les inégalités.

Le Conseil d'Etat a prévu de développer les mesures suivantes :

- > Prestations complémentaires pour les familles ;
- > Bilan et suites du plan d'action 2013-2016 contre le jeu excessif et le surendettement ;
- > Migration et communes sympas (Stratégie Développement durable).

4.2. La santé

En 1948, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) définissait la santé comme « un état complet de bien-être physique, mental et social ». Cette définition est devenue une référence au niveau international. Malgré les critiques, elle a l'avantage de sortir de la vision duale : santé versus maladie. En 1986, la Charte d'Ottawa lui apporte une nouvelle dimension en soulignant que l'être humain est capable d'améliorer lui-même son état de santé. Aujourd'hui, il est en outre admis que cette aptitude n'est pas uniquement individuelle et qu'il s'agit d'une dynamique collective. Une approche globale de la santé est en effet nécessaire pour la saisir dans son entier, car l'ensemble du cadre de vie a une influence sur l'état corporel et psychique de la population.

Des études ont été menées depuis les années 1960 pour déterminer les facteurs qui influencent la santé et dans quelle mesure. Il a été établi que :

- > **l'hérédité** compte pour environ **un quart**,
- > **l'environnement un cinquième** et
- > **le système sanitaire entre 10 et 15%**.
- > Enfin, la **culture** et la **position socio-économique**, en particulier la formation, constituent les deux facteurs les plus importants puisqu'elles pèsent pour **près de moitié** dans la balance. (Rossini & Legrand-Germanier, Le système de santé, Politique, assurances, médecine, soins et prévention, 2010, pp. 11, 52-53)

Le graphique ci-dessous illustre les différents facteurs qui influencent la santé.

Facteurs d'influence sur la santé

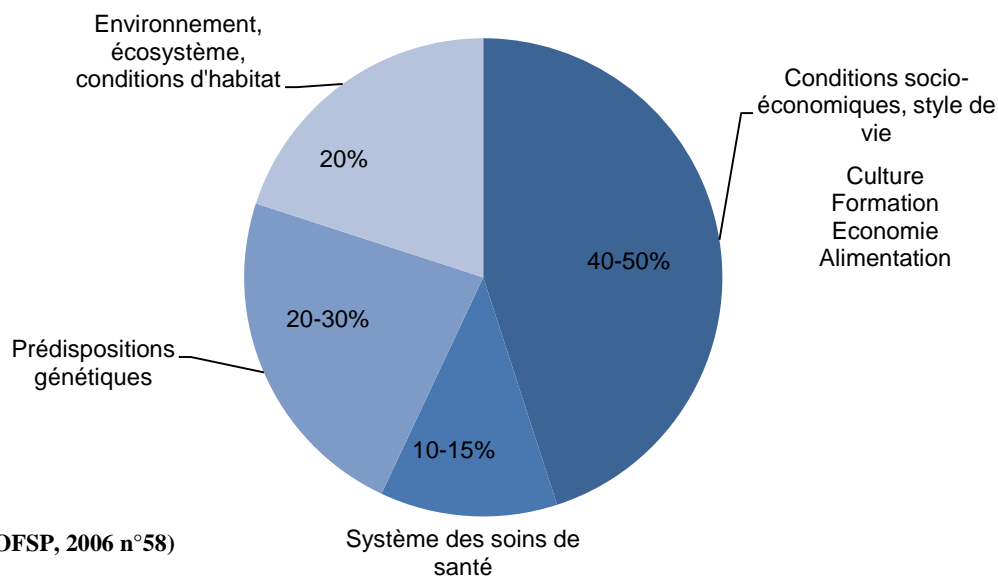


Tableau 4-4 (OFSP, 2006 n°58)

Le statut socio-économique des individus est donc un déterminant crucial de la santé et permet de comprendre l'articulation entre cette condition de vie et la pauvreté. Le phénomène dit de « gradient social » illustre l'importance de cette relation. Il peut être défini comme « une diminution progressive parallèle des chances en santé et de la position sociale » (DSAP Berne, 2010a, p. I). En d'autres termes, la maladie et la mort touchent différemment les individus en fonction de leur position sociale (niveau de formation, position socioprofessionnelle, niveau de revenu). Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS) « d'importants écarts sanitaires étroitement liés à la position sociale sont observables au sein d'un même pays. (...) Les inégalités en santé sont la conséquence, d'une part, des circonstances dans lesquelles les gens grandissent, vivent, travaillent et vieillissent, et d'autre part, des systèmes mis en place pour faire face à la maladie (OMS, 2014) ». La Suisse est également touchée par ce phénomène. Dans son ouvrage « La pauvreté rend malade », Caritas Suisse recense de nombreuses études réalisées sur le territoire helvétique et arrive à la conclusion « qu'il existe en Suisse des inégalités face à la santé, et ceci même si, en comparaison internationale, la qualité et l'espérance de vie sont élevées et que les soins médicaux sont de très bonne qualité et accessibles pratiquement sans réserve » (Caritas Suisse, Villiger S., Knöpfel C., 2009, p. 49).

Ainsi, même en Suisse, plus le statut socio-économique est bas, plus les indicateurs de santé sont négatifs. L'analyse détaillée des données de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie des ménages suisses (SILC) portant sur l'état de santé, le renoncement aux soins et la pauvreté, réalisée par l'OFS (OFS, 2013c) corrobore ce constat : « les personnes en situation de risque de pauvreté ou de **privation matérielle** se perçoivent plus souvent en mauvaise santé que les autres, elles sont aussi plus nombreuses à renoncer à des soins pour des raisons financières et présentent une moins bonne santé (OFS, 2013c, p. 3) ». Une étude de l'Initiative des villes pour la politique sociale et de la Haute école spécialisée bernoise montre également que près des deux tiers des bénéficiaires de l'aide sociale de longue durée (plus de 3 ans) souffrent de problèmes de santé (Initiatives des villes pour la politique sociale, 2015). Enfin, dans le dernier rapport social publié par le canton de Berne, des personnes en situation de précarité financière ont été interrogées sur leurs conditions de vie. Selon cette enquête, ces personnes jugent leur état de santé beaucoup plus mauvais que la population totale de référence. La maladie, l'accident et l'invalidité constituent les motifs de perte d'emploi les plus fréquemment cités et la majorité des personnes interrogées estime ne pas parvenir à retrouver un emploi en raison d'une atteinte à leur santé (Conseil exécutif bernois, 2015, p. 7).

Pour comprendre comment se met en place un gradient social, la DSAP du canton de Berne a analysé les résultats d'études internationales et répertorié les principaux facteurs d'influence des déterminants sociaux sur la santé (DSAP Berne, 2010a, pp. V-VII) :

- > **L'intégration sociale** joue tout d'abord un rôle fondamental. Un réseau social, des relations et contacts sociaux positifs, une aide en cas de besoin sont cruciaux pour la santé et pour le comportement en matière de santé. Pour activer son réseau ou solliciter une aide, il faut se sentir compétent et avoir confiance en soi. Or, la stigmatisation induite par la pauvreté entraîne honte et retrait social, qui à leur tour entravent les recherches de soutien.
- > Ensuite, **un faible niveau de formation, l'illettrisme ou encore un manque de connaissances linguistiques** compliquent l'accès aux informations relatives à la santé ainsi que leur compréhension. Les personnes concernées souffrent dès lors d'un manque de compétences dans ce domaine et rencontrent des difficultés à recourir à temps et à bon escient au système sanitaire, à expliquer leurs symptômes et à exprimer leurs besoins.
- > Puis, la santé physique et psychique est influencée négativement par le **stress chronique** engendré par un déséquilibre prolongé entre contraintes et ressources. La manière de gérer le stress est déterminante. Elle dépend beaucoup des expériences vécues durant l'enfance. Or, les recherches montrent que les personnes issues de familles défavorisées ont plutôt tendance à développer une gestion du stress défavorable et nuisible à la santé, en raison du locus de contrôle expliqué ci-dessous.
- > Le **locus de contrôle**, en d'autres termes, la conviction de l'influence de son comportement sur son existence, joue ensuite un rôle-clé en ce qui concerne le comportement en matière de santé. Les enfants qui vivent dans des conditions défavorables, et qui constatent l'impuissance de leurs parents et leurs difficultés à atteindre leurs propres buts auront tendance à développer un locus de contrôle négatif. C'est-à-dire qu'ils auront tendance à penser que leur comportement n'a aucun effet sur les événements de leur vie et seront dès lors moins enclins à adopter des conduites positives en matière de santé.
- > Pour finir, le **style de vie** exerce une influence considérable. A priori, il paraît entièrement choisi par l'individu, c'est oublier toutefois qu'il est fortement lié aux facteurs socioculturels et à une multitude d'influences, parmi lesquelles, la famille, les pairs, l'environnement direct ou encore les messages véhiculés par la société. En réalité, un bas niveau de formation ou un revenu insuffisant peuvent freiner l'adoption d'un mode de vie sain. Une récente enquête menée par la Policlinique médicale universitaire (PMU) et l'Institut universitaire de médecine générale de l'Université de Lausanne en Suisse romande montre que 10,7 % de la population renoncent à des soins médicaux pour des raisons économiques.

Ainsi, il est clair que les déterminants sociaux ont une influence considérable sur la santé. La DSAP du canton de Berne affirme d'ailleurs que le débat sur le sens de la causalité entre maladie et pauvreté est aujourd'hui terminé, car il a été démontré de manière incontestable que la pauvreté rend malade. Il n'y a toutefois pas de réponse simple à la question de savoir comment s'exerce cette influence. En effet, aucune chaîne causale singulière ne peut être dégagée, il s'agit plutôt d'un cumul de conditions favorables ou défavorables (DSAP Berne, 2010a).

Une bonne santé constitue donc une ressource de la vie quotidienne et est déterminante pour le mode de vie (Rywalski & Vallat, 2011, p. 8). Sa perte entrave les possibilités de choix (Rossini & Legrand-Germanier, Le système de santé, Politique, assurances, médecine, soins et prévention, 2010, p. 94) et diminue les chances des personnes en situation de pauvreté de profiter pleinement des opportunités qui leur sont offertes.

Pour le canton de Fribourg, il n'existe pas d'étude systématique du gradient social. Toutefois, les données du rapport sur la santé paru en 2014 (OBSAN, 2014b) semblent corroborer l'idée que ce phénomène y est également à l'œuvre, en particulier en termes de revenu disponible du ménage. Parmi les 43 indicateurs présentés dans le rapport, plus de la moitié (24) montrent une différence entre les revenus les plus hauts (6'000 CHF et plus par mois) et les plus bas (jusqu'à 2'999 CHF/mois).

	Revenu d'équivalence du ménage	
	Jusqu'à 2999 CHF	6000 CHF et plus
Etat de santé autoévalué (très) bon	79,3 %	90,4 %
Troubles physiques importants	26,6 %	14,1 %
Problèmes psychiques importants	25,9 %	18,1 %
Sentiment de solitude	45,9 %	33,8 %

Tableau 4-5 : (OBSAN, 2014b)

La santé constitue donc une ressource essentielle, dont l'altération peut confronter la personne concernée à de véritables obstacles. En la matière, la situation des personnes confrontées au handicap est emblématique. Dans le présent rapport, il n'est pas possible de dégager un aperçu général de cette question pour l'ensemble des ménages, car les données fiscales ne permettent pas de faire la distinction entre une rente versée par l'AVS ou par l'AI. Certains éléments peuvent toutefois être mis en lumière par l'analyse de la situation des ménages constitués d'une seule personne. La présence d'une seule personne dans un ménage permet en effet des analyses plus détaillées. Il est par exemple possible de déterminer que parmi les 1'586 personnes de moins de 65 ans en situation de pauvreté vivant seules, au moins 183 sont au bénéfice d'une rente de l'assurance-invalidité²⁸.

Données détaillées de personnes vivant seules en situation de pauvreté et au bénéfice d'une rente de l'assurance-invalidité, 2011, canton de Fribourg (N =183)	
Revenu disponible moyen	1'848 francs/mois dont : - 84,3 % de rente AI - 10,6 % de revenu d'activités salariées - 4,0 % de prestations cantonales sous condition de ressources
Moyenne des rentes perçues	1'568 francs/mois
Personnes vivant principalement de :	
- Rentes et prestations fédérales	155

²⁸ Les données à disposition fournissent uniquement un montant global par ménage issu de l'AVS/AI. Ainsi, pour déterminer le chiffre de 183, une exclusion par critères déductifs a été réalisée pour s'assurer que les personnes comptabilisées ne sont ni au bénéfice d'une rente AVS, ni d'une rente de veuf/veuve ou d'orphelin. Il s'agit donc de personnes qui ont entre 26 et 61 ans, qui ne sont pas veufs ou veuves et qui présentent un montant supérieur à zéro pour les rentes AVS/AI. Au vu de ces critères passablement étendus, il est dès lors possible que le chiffre obtenu soit sous-estimé.

- Activités salariées	17
- Prestations cantonales sous condition de ressources	9
- Activités indépendantes	1
- Pensions alimentaires	1
Personnes au bénéfice de prestations complémentaires	62
Montant moyen de la prestation complémentaire perçue	948 frs/mois
Personnes au bénéfice de prestations du chômage	15
Personnes au bénéfice de prestations de l'aide sociale	31

Tableau 4-6

Ces éléments descriptifs permettent de mettre en lumière la situation particulièrement difficile vécue par des personnes à la fois en situation d'invalidité et de pauvreté. La précision des données à disposition au niveau fribourgeois ne permet malheureusement pas de faire ressortir des chiffres pour l'ensemble des personnes en situation de handicap, mais les données disponibles au niveau suisse confirment que le handicap est un facteur important de pauvreté. En 2012, 19 % des personnes en situation de handicap vivent dans un ménage à risque de pauvreté, soit près du double de la population totale (11 %). Les personnes fortement limitées dans la vie ordinaire présentent même un risque de pauvreté de 25 % (OFS, 2015f). Ce risque accru peut être expliqué par plusieurs éléments. Tout d'abord, même si 2/3 des personnes en situation de handicap exercent une activité professionnelle, les problèmes de santé restreignent clairement leur participation au marché du travail (OFS, 2012c, p. 1). En effet, la majorité de ces personnes (73 %) mentionnent une restriction dans leur activité professionnelle parmi les trois analysées par l'OFS: volume d'heures de travail qu'elles accomplissent ou pourraient accomplir, type de travail et capacité à se déplacer pour aller et venir du travail (OFS, 2012c, p. 2). Ensuite, les personnes en situation de handicap bénéficient plus souvent de prestations versées par la sécurité sociale, notamment des prestations sous condition de ressources comme l'aide sociale ou les prestations complémentaires (OFS, 2015f). Or, comme le montre le tableau du taux de pauvreté au chapitre 3 du présent rapport, devoir recourir à ces prestations expose plus fortement au risque de pauvreté. Enfin, les personnes en situation de handicap se trouvent plus souvent en situation de surcharge par rapport aux coûts de leur logement, c'est-à-dire que les frais totaux liés à leur habitation dépassent de plus de 40 % leur revenu disponible. 25 % des ménages dont l'un des membres est confronté à un handicap se trouvent dans cette situation contre 15 % des ménages sans handicap. La proportion s'élève même à 46 % pour les ménages composés d'une seule personne présentant un handicap contre 29 % chez les ménages d'une personne sans handicap. L'OFS explique ce résultat par les revenus significativement plus faibles des ménages avec handicap en comparaison avec les ménages sans handicap. Sans grande surprise, les personnes qui doivent faire face à un handicap sont moins satisfaites de leur situation financière. Sur une échelle de 0 à 10, leur moyenne s'élève à 6,2 contre 7,1 pour les personnes sans handicap (OFS, 2015a).

Synthèse, pistes prospectives et mesures prévues

De nombreuses études l'attestent, en Suisse – et le canton de Fribourg ne semble pas faire exception – il existe un « **gradient social** » en matière de santé. Autrement dit, **plus le statut socio-économique est bas, plus les indicateurs de santé sont négatifs**. Différentes études montrent effectivement le lien entre pauvreté et problèmes de santé et corroborent le constat que le statut socio-économique des individus est un déterminant crucial de la santé.

La situation des personnes confrontées au handicap est emblématique de la ressource essentielle que constitue la santé. Les limitations avec lesquelles elles doivent composer au quotidien, et en particulier les restrictions dans leur activité professionnelle, rendent leur situation particulièrement précaire. **Selon l'OFS, les personnes en situation de handicap sont quasiment deux fois plus nombreuses à vivre dans un ménage à risque de pauvreté que les personnes sans handicap.**

Au regard de ces résultats, la liste ci-dessous présente une série de **pistes prospectives** communément reconnues dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la pauvreté :

- > Agir à la fois contre la pauvreté et pour la santé: s'allier pour mieux lutter :
 - Renforcer les interconnexions entre les domaines de la santé et du social ;
 - Développer une approche systémique: amélioration de la qualité de vie et développement durable sans distinction de domaines particuliers ;
- > Assurer des services égaux et appropriés pour tous ;
- > Mettre en œuvre des démarches ciblées pour les groupes les plus difficiles à atteindre ;
- > Soutenir et renforcer la sécurité au travail (ex. détection et intervention précoces pour les problèmes psychiques) ;
- > Renforcer la détection et l'intervention précoces, ainsi que la prévention durant la petite enfance ;
- > Former les intervenants et intervenantes socio-sanitaires à la détection de problématiques d'ordre psychologique, telles les maladies psychiques ou les addictions ;
- > Permettre aux personnes sans qualification bénéficiaires de l'AI d'accéder aux mesures de requalification ;
- > Renforcer l'interprétariat communautaire.

Le Conseil d'Etat a prévu de développer les mesures suivantes :

- > Dispositif cantonal d'indication addictions ;
- > Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention ;
- > Programme cantonal fribourgeois « je mange bien, je bouge bien » 2013-2017 ;
- > Programme cantonal de prévention du tabagisme 2014-2017 ;
- > Programme cantonal de promotion de la santé mentale ;
- > Plan cantonal action alcool ;
- > Concept cantonal de santé à l'école (2014-2017) promotion de la santé à l'école ;
- > Projet « migration et santé ».

4.3. Le travail

Le travail, en tant que source de revenu, mais aussi vecteur d'intégration sociale, a une incidence directe sur la pauvreté. Le travail est tributaire du contexte économique dont l'évolution a des répercussions sur l'ensemble de la population, comme le montrent les situations de crise, ou parfois seulement sur certains groupes plus vulnérables. Tout dépend des performances économiques d'une région et de la distribution des richesses qu'elle procure. Trois indicateurs essentiels permettent de

juger l'activité économique et d'en apprécier l'impact sur le travail et les situations qui en dépendent : le produit intérieur brut (PIB), la productivité du travail et l'évolution des salaires.

Le PIB fribourgeois se situe à un niveau inférieur à la moyenne suisse. Cela signifie que la valeur ajoutée générée par le processus de production auquel contribuent les Fribourgeois et Fribourgeoises, et qui sert notamment à rémunérer leurs activités, s'élève en 2015 à 58'439 francs par habitant en terme nominal alors que la moyenne suisse atteint le montant de 74'432 francs (SStat, 2015c, p. 438). Toutefois, depuis les années 60, le canton mène une politique de rattrapage et au cours des 15 dernières années le PIB, en terme réel, n'a cessé d'augmenter (sauf lors de la récession de 2009, -2.3 %) (SStat, 2015c, p. 134). La performance économique du canton dans ces dernières années s'est traduite par une amélioration de la productivité²⁹ qui a favorisé une augmentation de la demande de travail. Depuis 2005, le nombre d'emplois a progressé dans le canton de Fribourg de 12 % et le volume d'équivalents plein temps (EPT) a même augmenté de 14.4 %. Le nombre d'emplois a passé la barre des 144'000 en 2013 (cf. Tab.4-6 (SStat, 2015a, p. 4). Il est également intéressant de connaître la valeur produite hors du territoire par les Fribourgeois et Fribourgeoises qui travaillent dans d'autres cantons et celle des travailleurs et travailleuses extracantonaux produite en terres fribourgeoises. Il y a lieu de tenir compte de cette caractéristique, car les échanges pendulaires entre Fribourg et les autres cantons sont particulièrement importants. Une récente étude des Banques Cantonales Romandes évalue la part aux PIB cantonaux des pendulaires et des frontaliers. Pour le canton de Fribourg, le solde entre pendulaires entrants et sortants est négatif à concurrence de 6% du PIB cantonal, soit un bon milliard de francs. Au total, 17% du PIB fribourgeois est « fabriqué » hors du canton alors que les pendulaires entrants créent 11% du PIB cantonal (Chambre de commerce et d'industrie de Fribourg, 2016, n°3).

Canton de Fribourg - Effectifs

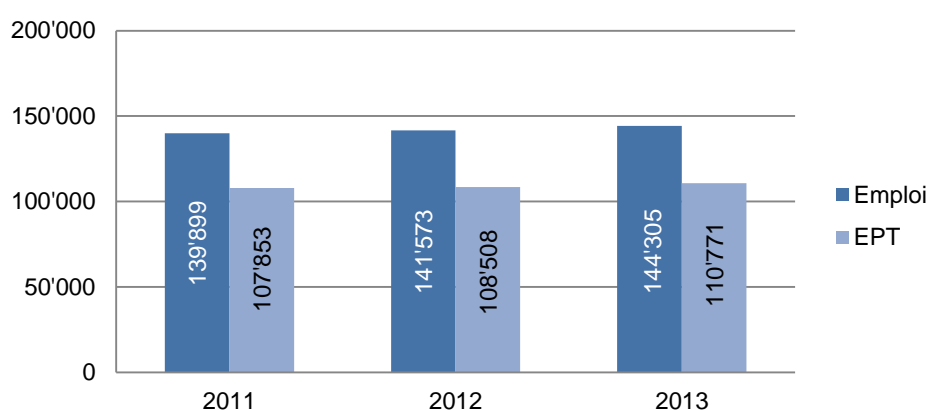


Tableau 4-7 : Evolution des emplois, (SStat, 2015c, p. 98)

Sur le plan salarial, au cours de cette période, le pouvoir d'achat des Fribourgeois et Fribourgeoises s'est très légèrement amélioré. Les salaires bruts dans le secteur privé, par exemple, entre 2002 et 2012 ont connu une croissance de l'ordre de 16.6 %. Cette évolution est comparativement supérieure à celle de la Suisse (+13.6 % (SStat, 2015c, p. 120). A plan national, entre 1995 et 2013, la croissance des salaires nominaux³⁰ a été de l'ordre de +24.2 %, mais elle est restée nettement inférieure à la croissance nominale du PIB qui s'est située à +57.2 % (OFS, 2015n, p. 17). A noter que le renchérissement n'a permis finalement qu'un accroissement mineur du salaire réel qui a été de 10.4 % durant cette période (OFS, 2016g).

²⁹ La valeur ajoutée par heure de travail a augmenté au niveau suisse de 22.5 % depuis 2005 (OFS, 2015n, p. 18).

³⁰ Sans les secteurs primaires et les indépendants

Ainsi, au cours de la décennie écoulée, la situation économique du canton est restée favorable sur le plan du travail. L'emploi constitue le principal facteur de protection contre la pauvreté et il a joué son rôle de rempart durant cette période. Les résultats concordent au plan cantonal comme au plan national. Les chiffres de l'OFS montrent que les personnes avec un travail sont quatre fois moins exposées au risque de pauvreté (OFS, 2015n). Au plan fribourgeois, le taux de pauvreté des personnes disposant d'un revenu d'une activité salariée est de 1.8 %, tandis que celui des indépendants est un peu plus élevé : 3.8 %. Pour rappel, le taux de pauvreté dans l'ensemble de la population est de 3 %.

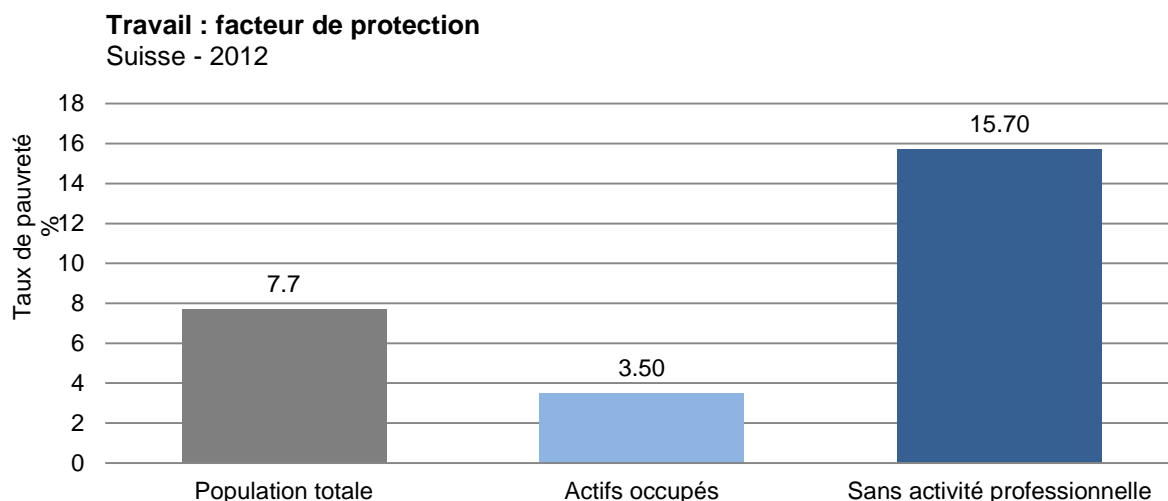


Tableau 4-8 : Travail comme facteur de protection, OFS 2015

Toutefois, en dépit d'une conjoncture favorable pour l'emploi, le travail n'a pas empêché de nombreuses personnes d'être confrontées à cette problématique. La moitié des Fribourgeois et Fribourgeoises en situation de pauvreté se trouve dans un ménage où la source de revenu provient d'une activité professionnelle (salariés, 42.3 % et indépendants, 7.8 %). Et la situation est comparable pour la population exposée au risque de pauvreté (cf. tab. 4-9). Face à l'emploi, trois risques majeurs peuvent compromettre la réalité des personnes en situation de pauvreté ou qui risquent de l'être. Le risque d'exclusion du marché du travail, d'abord, qui résulte de la perte d'emploi et du chômage. Ensuite, le risque du travail avec de faibles revenus qui se traduit pour les working poor par l'exercice d'une activité professionnelle qui ne protège pas de la pauvreté. Enfin, la présence d'enfants dans un ménage est un risque particulier pour les mères en raison de leur insertion partielle sur le marché du travail.

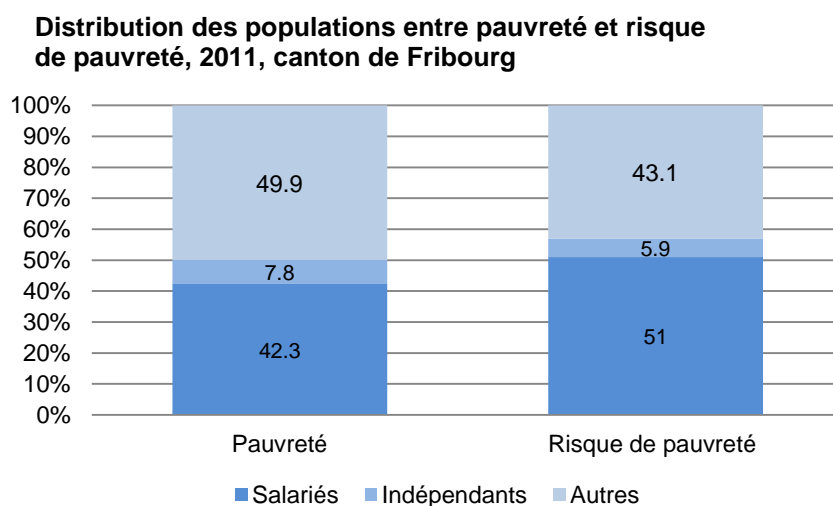


Tableau 4-9 : La moitié des personnes en situation de pauvreté travaille

Chômage

Durant plusieurs décennies, après-guerre, le taux de chômage en Suisse est resté pour ainsi dire nul. Les deux chocs pétroliers des années 1970 et 1980 ont inversé la tendance et suscité pour la première fois la formation d'un chômage dit « incompressible » dans la mesure où les reprises économiques ne parviennent plus à réduire complètement la proportion de demandeurs et demandeuses d'emploi. Avec la crise immobilière des années 1990, la Suisse a connu un taux de chômage aussi élevé que lors de la grande dépression des années 1930, mais jamais dans les proportions auxquelles sont confrontés nos voisins européens. Dans le canton de Fribourg, le taux de chômage est depuis 15 ans en dessous de la moyenne suisse, le plus faible de Suisse romande et il demeure à un niveau relativement constant, hormis lors de la récession de 2009 (cf. Tab. 4-10). Ainsi l'évolution du chômage dans le canton est le reflet de la santé économique de notre région et de la vigueur du marché du travail.

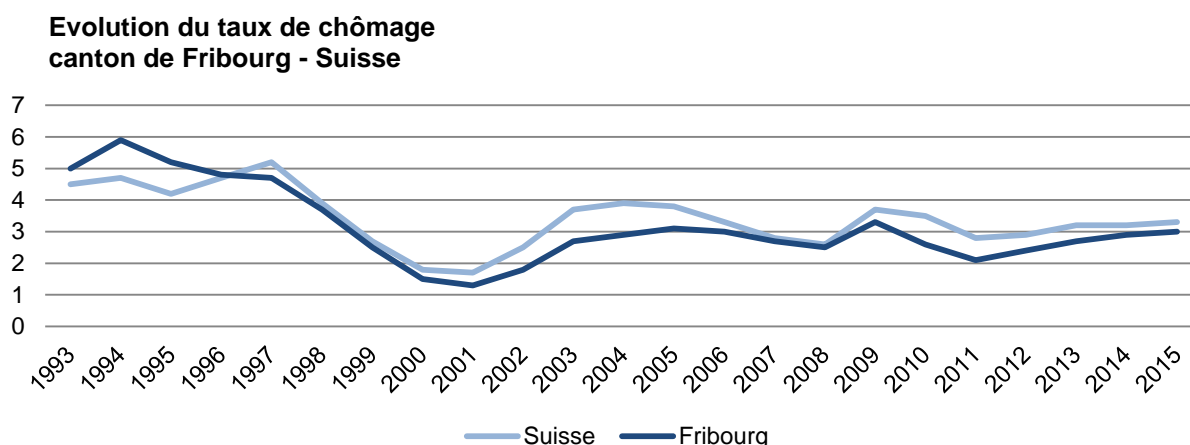


Tableau 4-10 : Taux de chômage stable et en dessous de la moyenne, (SECO, 2016c)

Toutefois, le chômage reste un facteur de pauvreté dans le canton Fribourg. L'enquête réalisée pour ce rapport ne livre aucune indication à ce sujet. En revanche, les statistiques de l'aide sociale fribourgeoise montrent que le tiers des bénéficiaires de l'aide sociale est au chômage et cette proportion est constante depuis 10 ans (cf. Tab. 4-11) (OFS, 2015p).

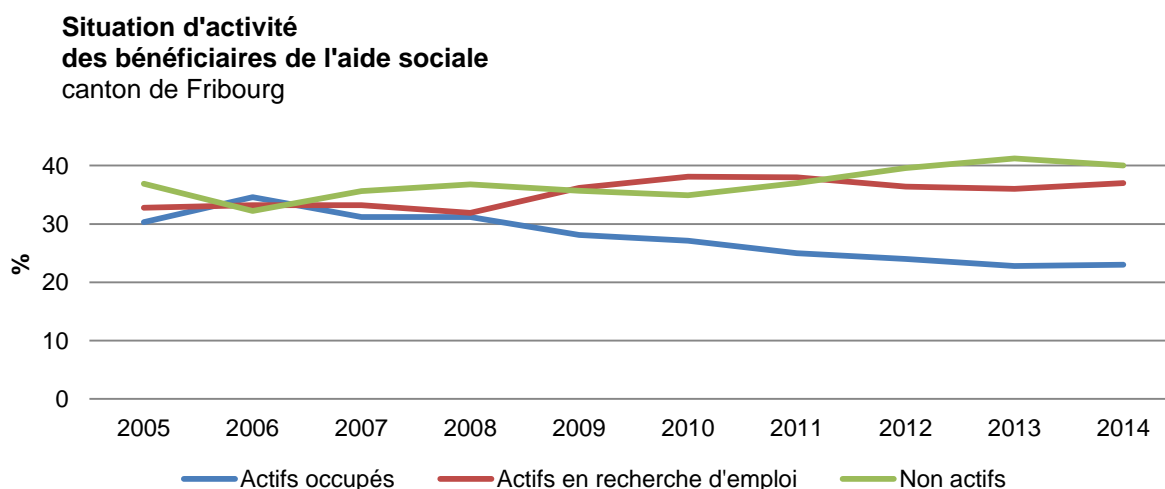


Tableau 4-11 : Taux d'actifs en recherche d'emploi à l'aide sociale, OFS

Si le taux de chômage dans le canton de Fribourg et en Suisse en comparaison européenne est relativement bas, le chômage de longue durée (un an et plus) est par contre très élevé dans notre pays. La Suisse a un **taux de chômage de longue durée** supérieur à la moyenne de l'OCDE et se situe bien en dessus des pays européens dont la situation économique est similaire (cf. Tab.4-12) (OCDE, 2016). Cette comparaison est basée sur une définition du chômage établie sur la base des critères du Bureau international du travail (BIT).

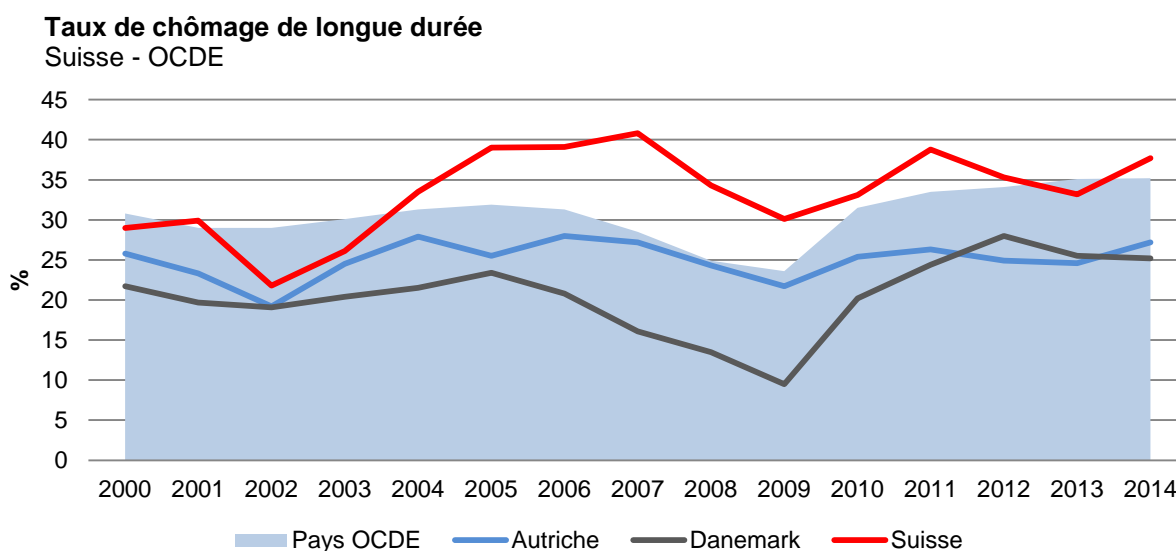


Tableau 4-12 : Le chômage de longue durée est élevé en Suisse

Plus de deux cinquièmes des chômeurs et des chômeuses sont concernés par cette problématique (Fluder, Fritschi, & Salzberger, Parcours types et profils de risques des chômeurs, 2011) et un peu moins de la moitié des chômeurs et chômeuses de longue durée retrouve un emploi (Observatoire du marché du travail de Suisse orientale (AMOS), 2007). Par conséquent, une part des chômeurs et chômeuses parviennent au terme de leurs indemnités de l'assurance-chômage (LACI) sans avoir retrouvé un emploi. 41 % des chômeurs et chômeuses de longue durée, au sens LACI, arrivent en fin de droit (Ritschard, Bigotta, Losa, & Stephani, 2011). Dans le canton de Fribourg, au cours des dix dernières années, le nombre de personnes arrivées en fin de droit aux prestations LACI n'a jamais été aussi élevé et la tendance à la hausse se confirme depuis ces trois dernières années (Cf. Tab. 4-12). Cette évolution est observée sur la base d'une définition du chômage établie selon les critères du SECO.

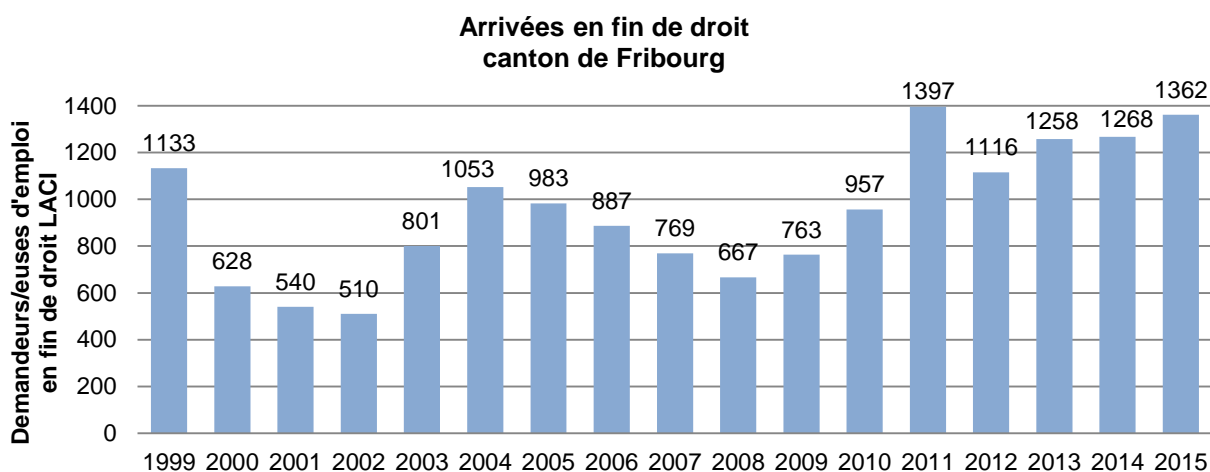


Tableau 4-13 : Fin de droit LACI en hausse dans le canton de Fribourg, (SECO, 2016c)

Globalement, 10 % des chômeurs et des chômeuses émargent à l'aide sociale, certains durant la période LACI pour compléter les indemnités de chômage et, d'autres, au terme de leur droit aux indemnités. Plusieurs estimations ont été tentées afin de déterminer la part des chômeurs et des chômeuses en fin de droit qui s'adressent ultérieurement à l'aide sociale et qui se trouvent donc en situation de pauvreté (CCLD, 2013, p. 25). Les enquêtes réalisées à la fin des années 2000 considèrent qu'un à deux chômeurs/chômeuses arrivés en fin de droit sur six requièrent des prestations d'aide sociale. La durée entre la fin de droit et l'aide sociale est d'environ 3.5 mois (Fluder, Graf, Ruder, & Salzberg, 2009).

Les caractéristiques des situations sur lesquelles se concentre le risque de chômage ou de chômage de longue durée et de pauvreté ont été répertoriées dans de nombreuses études passées en revue par la Commission cantonale d'étude prospective de la politique en matière de chômage de longue durée dans son Rapport à l'attention du Conseil d'Etat (CCLD, 2013, p. 27 sv.) :

- > **Les salariés et salariées âgés.** Ils sont moins fréquemment touchés par le chômage que les jeunes, mais, lorsqu'ils le sont, leur risque de chômage de longue durée est élevé. En 2015, plus des deux tiers des chômeurs et chômeuses de longue durée (72.5 %) dans le canton de Fribourg ont plus de 40 ans, tandis qu'ils sont 47.1 % parmi les chômeurs et chômeuses de courte durée (SECO, 2016a). Les personnes de plus de 50 ans ne bénéficient manifestement pas des tendances conjoncturelles favorables.
- > **le faible niveau de formation.** Dans le canton de Fribourg, 40.3 % des chômeurs et chômeuses (moyenne annuelle 2015 selon le SECO), n'ont pas achevé une formation de degré secondaire II, contre 36.2 % et 14.4 % pour les personnes ayant achevé respectivement une formation de degré secondaire II ou tertiaire. Ce phénomène est particulièrement important dans le canton de Fribourg puisque, pour la même période, la moyenne suisse est de 30.0 %, soit un peu plus de 10 points de différence (SECO, 2016a). Parmi les bénéficiaires de l'aide sociale du canton de Fribourg, 70 % n'ont aucune formation professionnelle (OFS, 2015q, p. 12).
- > **les ménages monoparentaux.** Ces ménages constituent en Suisse 17 % des foyers en 2013 (OFS, 2015n). Le taux d'assistance des familles monoparentales bénéficiaires de l'aide sociale dans le canton de Fribourg en 2014, se monte à 23.3 % (OFS, 2015q). Ces ménages composés essentiellement de femmes seules avec leurs enfants sont donc particulièrement exposés au risque de pauvreté en raison d'abord de la difficulté accrue de concilier famille et travail, puisque le parent doit assumer seul cette double contrainte (OFS, 2015n, p. 103). La recherche d'un nouvel emploi devient pour cette raison plus problématique et la difficulté augmente encore avec l'allongement de la période d'éloignement du marché du travail et avec un faible niveau de qualification.
- > **La durée du chômage.** Lorsque la durée du chômage augmente, les seuls effets de dépendance à la durée sont en moyenne responsables de la diminution d'environ un tiers du taux de réinsertion (Dantan & Murtin, 2011). Le chômage de longue durée, voire de très longue durée est le facteur le plus déterminant du recours à l'aide sociale, y compris dans le canton de Fribourg (Kempeneers, Flückiger, & Ferro Luzzi, 2008).

Les phases d'entrée et de sortie dans la vie professionnelle constituent des zones de vulnérabilité particulièrement marquées. Les jeunes de moins de 30 ans, en particulier les femmes, sont souvent confrontés au travail temporaire. L'entrée sur le marché du travail est d'autant plus compliquée que les jeunes présentent un déficit dans leur formation. A l'autre extrémité, l'arrivée à l'âge de la retraite est parfois vécue avec appréhension, car la précarisation peut être au rendez-vous. La période qui précède la retraite est particulièrement marquée par le travail sur appel, à nouveau les femmes sont plus touchées que les hommes par ce phénomène (Bühlmann, Schmid Botkine, & al., 2012, p. 291).

Les statistiques concernant l'influence du contexte de migration sur le chômage de longue durée doivent être considérées avec précaution. Tout d'abord, il y a lieu de relever que les statistiques suisses prennent généralement en compte le statut administratif des personnes migrantes plutôt que leur lieu de naissance³¹. Par exemple, une femme non européenne issue de la migration de la 1^{ère} génération multiplie par deux le risque d'être affectée par le chômage de longue durée par rapport à une personne étrangère non issue de la migration (OFS, 2011b).

Ensuite, il faut noter que pendant plusieurs décennies, plus de 50 % des travailleurs et travailleuses migrants étaient des employés à plein temps ayant peu ou pas de formation professionnelle. Ce rapport s'est diamétralement inversé vers la moitié des années nonante, 50 % possédant un titre de haute école et 20 % étant peu qualifiés (Sheldon, Le marché suisse du travail depuis 1920: les tendances à long terme, 2010). Conséquence d'une longue politique de recrutement de main-d'œuvre étrangère faiblement qualifiée, la majorité de la population étrangère vivant actuellement en Suisse et dépendant des systèmes de protection sociale n'a que peu de qualification, ce qui explique qu'elle soit particulièrement touchée par le recul de la demande en personnel peu qualifié.

En Suisse comme dans le canton de Fribourg, en moyenne en 2015, les personnes migrantes représentent entre 42 et 47 % de l'ensemble des chômeurs et chômeuses et des chômeurs et chômeuses de longue durée (SECO, 2016a). Toutefois, en comparaison avec la part de personnes étrangères au sein de la population active (30.6 %), cette population est surreprésentée (OFS, 2015m). Ce constat est également valable en ce qui concerne l'aide sociale puisqu'en 2014, 50.1 % des bénéficiaires de l'aide sociale sont étrangers et le taux d'aide sociale de cette population est de 4 points supérieur à celui de la population suisse (OFS, 2015q). Dans le canton de Fribourg, les personnes migrantes sont également surreprésentées dans des proportions analogues aux moyennes suisses considérées (OFS, 2011d).

Toutefois, lorsque l'on étudie toutes les caractéristiques simultanément, toutes choses étant égales par ailleurs, le contexte migratoire n'est pas déterminant en ce qui concerne le risque de chômage de longue durée ou le recours à l'aide sociale (Oegerli & Morlok, 2007; Kempeneers, Flückiger, & Ferro Luzzi, 2008; Aepli & Ragni, 2009). Il y a lieu de considérer la situation globale des personnes migrantes appelées plus souvent à travailler dans des branches et métiers pour lesquels le risque de chômage est élevé ou à exercer des emplois dits atypiques. Ces personnes maîtrisent moins bien l'une des langues nationales, disposent de réseaux sociaux moins étendus et possèdent moins souvent un diplôme reconnu de niveau secondaire II.

D'autres facteurs environnementaux contribuent également à accroître le risque de pauvreté de personnes en situation de chômage de longue durée :

- > **la mondialisation et l'internationalisation** croissante de la division du travail qui délocalisent les tâches simples et répétitives pour laisser sur place une proportion grandissante d'emplois plus exigeants en termes de qualifications ;
- > **le progrès technologique** qui accroît la demande de personnes hautement qualifiées au détriment de la main d'œuvre peu ou pas qualifiée ;
- > **la tertiarisation du monde du travail** ou, en d'autres termes, le transfert encore à l'œuvre de l'emploi des activités artisanales et industrielles vers les services (Sheldon, Le marché suisse du travail depuis 1920: les tendances à long terme, 2010);

³¹ L'OFS a récemment publié certaines statistiques en matière de « Migration et Intégration ». La distinction entre population issue ou non de la migration y est définie selon les recommandations de l'ONU (<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/dos/02.html>).

- > **le phénomène d'hystérèse**, c'est-à-dire le fait que, lorsque le chômage croît dans l'économie, il a tendance par la suite à se perpétuer en raison de l'accroissement du chômage de longue durée associé aux périodes de fléchissement conjoncturel (Gärtner & Flückiger, 2006).

Concernant la mondialisation, une étude relève l'influence particulière exercée en Suisse par ce phénomène sur la situation des travailleurs et travailleuses peu qualifiés. Contrairement à la tendance généralement observée dans les pays de l'OCDE, la multiplication des pratiques de délocalisation a contribué à détériorer en Suisse la situation des travailleurs et travailleuses peu qualifiés davantage sur le plan du chômage qu'en termes de salaire. En effet, l'écart du taux de chômage entre travailleurs et travailleuses peu et très qualifiés s'est creusé en moyenne de 3.5 % par année depuis 1991 alors que les variations annuelles du salaire brut médian entre ces niveaux de qualification n'ont été que de 0.2% au cours de la même période. Aucun autre pays de l'OCDE n'a vu ce rapport se détériorer aussi vite (Weder & Wyss, 2010). En clair, cela signifie que la mondialisation, avec notamment l'importation de produits intermédiaires et finis, associée au phénomène de la tertiarisation s'est soldée par une demande accrue de travail qualifié, voire très qualifié, tandis que la demande d'emplois faiblement rémunérés capables d'absorber l'offre de travail des personnes faiblement qualifiées s'est progressivement érodée. Les personnes faiblement qualifiées se trouvent dès lors acculées au chômage. Dans les autres pays de l'OCDE, la demande d'emploi faiblement qualifié semble par contre avoir été préservée, limitant le risque de chômage, mais avec une pression à la baisse sur les salaires. Cette évolution représente forcément une source d'inquiétude pour les politiques sociales.

Working poor et population active occupée

La question des travailleurs et travailleuses pauvres a été l'un des enjeux majeurs des sociétés occidentales au XIX^e et durant la première moitié du XX^e siècle. Les Trente Glorieuses ont suscité l'espoir que la pauvreté serait complètement éradiquée. Mais dans les années 1980, la question a ressurgi et depuis 2001, l'OFS produit des indicateurs qui signent la reconnaissance de ce phénomène (OFS, 2008).

Initialement, l'OFS a défini la catégorie des *working poor* comme l'ensemble des *personnes exerçant une activité professionnelle vivant dans un ménage dont le volume d'activité cumulé des membres du ménage est égal ou supérieur à 36 heures par semaine, soit au moins l'équivalent d'un poste plein temps (90 % ou plus) et dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté*. Il convient de ne pas confondre ce phénomène avec celui des « bas salaires » qui, bien que lié, est distinct. Ce dernier concerne en effet uniquement les revenus professionnels des individus salariés. Toutefois, depuis 2012, l'OFS met l'accent sur la pauvreté et le risque de pauvreté de la population active occupée, répertoriée jusque-là comme *working poor* ou travailleurs/travailleuses pauvres. La portée de l'ancienne statistique des *working poor* de l'OFS a été étendue pour considérer non plus seulement les personnes actives occupées vivant dans des ménages travaillant à plein temps, mais toutes les personnes actives occupées âgées de 18 ans et plus, quel que soit leur volume de travail ou celui des autres membres du ménage (OFS, 2012j, p. 7). Depuis 2008, la pauvreté dans la population active occupée en Suisse s'est sensiblement repliée en passant de 5,2 % à 3,6 % en 2009 jusqu'à 3,5 % en 2012 (OFS, 2015n, p. 99). Environ 130'000 actifs occupés étaient donc touchés par la pauvreté à cette période (OFS, 2015n, p. 101). Différentes caractéristiques sociodémographiques répertoriées par l'OFS au niveau suisse permettent de comprendre ces situations de pauvreté (OFS, Pauvreté, risque de pauvreté et privation matérielle, 2012k):

- > **le faible niveau de formation** : Comme dans la population totale, le taux de pauvreté est plus élevé chez les actifs occupés avec un faible niveau de formation. Les actifs occupés sans formation post obligatoire sont en 2012 deux fois plus souvent pauvres que les actifs occupés au béné-

fice d'un titre du degré secondaire II (7.9 % contre 3,2 %). L'absence de formation engendre des difficultés non seulement sur le plan professionnel, mais aussi dans d'autres domaines, ce qui montre l'interdépendance des différentes conditions de vie. A noter encore que l'occasion manquée de passer un diplôme lorsque l'on est jeune est assez difficile à rattraper (OFS, 2011c, p. 89). Il n'existe pas d'école de la « deuxième chance ».

- > **la situation familiale des femmes** : Les femmes actives occupées affichent en 2012 un taux de pauvreté plus élevé que celui des hommes actifs occupés (3.7 % contre 3.3 %). En raison de leurs obligations familiales, les femmes occupent plus souvent des emplois flexibles, moins sûrs et moins bien rémunérés. De plus, les femmes ont plus souvent que les hommes des emplois à bas salaire. Elles élèvent aussi plus fréquemment seules les enfants, ce qui signifie d'une part que leurs possibilités d'occupation (à temps complet) sont restreintes et, d'autre part, qu'elles ne peuvent pas compter sur un second revenu dans le ménage.
- > **les ménages monoparentaux** : Les familles composées d'un parent et un ou plusieurs enfants sont les plus souvent touchées par la pauvreté (2012 : 12.7 %). Cela s'explique par la difficulté à concilier l'éducation des enfants avec l'exercice d'une activité professionnelle (à plein temps) et par l'absence d'un second revenu.
- > **les actifs occupés vivant seuls** affichent eux aussi des taux de pauvreté plus élevés (2012 : 7.2 %). Le faible niveau de rémunération des bas salaires pourrait affecter davantage les personnes seules.
- > **le logement** : le taux de pauvreté des actifs occupés propriétaires de leur logement est beaucoup plus faible que celui des locataires (2012 : 1,8 % contre 4,8 %).
- > **les conditions de travail précaires** : Les horaires de travail atypiques et les contrats de travail à durée déterminée peuvent constituer des conditions et formes de travail précaires. Un peu plus de la moitié de tous les actifs occupés en 2012 (51,9 %) disposent d'un contrat de travail incluant des horaires irréguliers (« travail sur appel ») et/ou de nuit ou du week-end. Les personnes liées par de tels contrats affichent un taux de pauvreté plus élevé (3,1 %) que les personnes sans condition de travail atypiques (2,7 %). Les chiffres sont encore plus élevés chez les actifs occupés qui ont conclu un contrat de travail à durée déterminée (2012 : 7.1 % contre 2,6 % chez les actifs occupés avec un contrat à durée indéterminée). La flexibilisation des rapports de travail et les occupations atypiques touchent davantage les femmes. Celles qui travaillent à temps partiel (en particulier qui ont des enfants qu'elles élèvent seules ou avec leur partenaire) sont aussi souvent touchées par le sous-emploi. Des taux de sous-emploi particulièrement élevés (jusqu'à 20 %) sont observables chez les femmes dont le plus jeune enfant est en âge de scolarité obligatoire (OFS, 2011c, pp. 21-22)
- > **la branche d'activité** : Les personnes actives dans l'hôtellerie et la restauration sont le plus touchées par la pauvreté et leur proportion a augmenté entre 2010 et 2012 (2010 : 7.7% ; 2012 : 11.1%). Ces branches comptent une part supérieure à la moyenne d'emplois à bas salaire (OFS, 2012b; OFS, 2008).

En résumé, le phénomène des working poor est d'abord associé à des conditions de travail qui sont ou tendent à être peu sûres. Sur le plan sociodémographique, ce phénomène est influencé essentiellement par le faible niveau de formation des personnes (absence de formation post-obligatoire) et le type de ménage (surtout les familles monoparentales et les actifs occupés seuls). En revanche, sur ce plan-là, les situations de migration ne semblent pas exposées à un risque de pauvreté accru.

La diminution des revenus fragilise en outre l'intégration socioprofessionnelle. Une analyse de l'OFS distingue quatre types d'intégration professionnelle :

- l'intégration assurée (satisfaction au travail et stabilité de l'emploi),
- l'intégration incertaine (satisfaction au travail, insécurité de l'emploi),
- l'intégration laborieuse (insatisfaction au travail, stabilité de l'emploi),

- et l'intégration disqualifiante (insatisfaction au travail, insécurité de l'emploi).

L'enquête réalisée sur cette typologie conclut que les personnes proches de l'intégration assurée sont proportionnellement moins nombreuses lorsque le revenu est bas. C'est aussi le cas selon certaines caractéristiques sociodémographiques : les personnes étrangères en particulier connaissent moins souvent une intégration assurée que la population suisse, les femmes moins souvent que les hommes. Ces différences d'intégration s'observent à tout niveau de revenus, mais elles sont plus marquées lorsque le revenu est bas (OFS, 2002).

Mères et marché du travail

La présence d'enfants dans un ménage constitue un risque de pauvreté plus important pour les mères car en raison d'une répartition traditionnelle des rôles au sein des couples encore tenace, les femmes ne s'insèrent que partiellement sur le marché du travail.

- > **Le travail domestique et familial** : Les statistiques montrent qu'en Suisse dans une majorité de couples avec enfants, les deux parents exercent une activité lucrative. Toutefois, les pères ont majoritairement un emploi à temps plein alors que les mères travaillent à temps partiel, car les femmes assument encore aujourd'hui une plus grande part du travail domestique et familial. En 2013, elles y consacraient en moyenne 27,5 heures par semaine, contre 17,3 pour les hommes (OFS, 2016n). Lorsqu'un ou des enfants sont présents dans le ménage, ces valeurs s'élèvent même en moyenne hebdomadaire à 49,2 heures pour les femmes contre 26,3 heures pour les hommes (OFS, 2016m).
- > **Le travail à temps partiel** : La répartition traditionnelle des rôles résulte en grande partie du faible développement de la politique de conciliation vie familiale – vie professionnelle en Suisse. En effet, une étude du Programme national de recherche PNR 60 « Egalité entre hommes et femmes » démontre que l'offre en accueil extrafamilial joue un rôle très important quant aux choix du taux d'activité des mères et des pères. Les femmes avec de jeunes enfants travaillent significativement plus si cette offre est bonne, et même plus souvent à temps plein. Les hommes, par contre, travaillent légèrement moins s'il y a une bonne offre d'accueil extrafamilial (Littmann-Wemli, 1999, p. 93 et ss.). Dans la situation actuelle, 78 % des mères qui vivent en couple sont actives occupées (OFS, 2015l, p. 6), néanmoins environ six femmes sur dix travaillent à temps partiel contre un homme sur dix (Tabin, 2013).
- > **Une protection sociale moindre** : Travailler à temps partiel réduit non seulement les opportunités de formation, de promotion et de carrière professionnelle (seuls 20% des personnes exerçant des fonctions dirigeantes travaillaient à temps partiel en 2014 (OFS, 2016o, p. 2), mais conduit de plus à une moindre protection au niveau des assurances sociales. Selon Tabin, « les politiques sociales suisses ont un sexe » (Tabin, Les politiques sociales ont un sexe, 2013). A la base, le système de protection sociale suisse a été construit sur le modèle de la répartition stricte des rôles au sein du couple : l'homme gagne-pain et la femme au foyer. Ainsi, les différentes assurances sociales ont été élaborées pour protéger un salaire fixe fruit d'un travail à plein temps en cas d'incapacité de travail. Malgré l'évolution du marché du travail, les conditions d'accès aux assurances sociales n'ont que peu changé. Le niveau de salaire et sa régularité déterminent de manière importante le droit aux prestations. Les femmes se retrouvent donc en situation d'inégalité par rapport aux hommes parce qu'elles ne remplissent pas ou que partiellement les conditions d'octroi en raison de leur participation différente au marché de l'emploi et parce que le calcul du droit aux prestations ne prend pas en compte le travail domestique qu'elles fournissent gratuitement (Tabin, Les politiques sociales ont un sexe, 2013). Les femmes – qui gagnent généralement un salaire proportionnellement inférieur à celui des hommes – sont donc particulièrement pénalisées en cas de difficultés, tels un divorce, une séparation ou une situation de

chômage, car elles doivent composer avec moins de moyens, sur la base de revenus inférieurs à ceux des hommes dans la même situation.

- > **La famille monoparentale** : Après un divorce ou une séparation, les femmes se retrouvent généralement à la tête d'une famille monoparentale et rencontrent les plus grandes difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle. Les données fiscales fribourgeoises révèlent en effet que 93,4% des ménages monoparentaux sont tenus par des femmes et que le taux de pauvreté de ce type de ménage est de 16% (contre 3% en moyenne cantonale).
- > **La retraite** : Les femmes subissent en outre les conséquences de leur participation différente au marché du travail jusque dans leur retraite. En effet, le système suisse de retraite est basé sur un schéma de vie en trois phases : l'enfance et la formation, l'emploi puis la retraite. Or, ces trois étapes correspondent à un parcours professionnel principalement masculin. 3/4 des hommes suivraient ce modèle aujourd'hui contre 1/3 des femmes (Tabin, Le parcours de vie selon l'AVS, 2011). Ces dernières connaissent d'autres étapes de vie, comme la mise en ménage et l'arrivée des enfants qui influencent leur insertion sur le marché de l'emploi. Ces étapes, pourtant également vécues par les hommes, ont peu d'impact sur leur parcours professionnel. Arrivées à l'âge de la retraite, la couverture financière des femmes est fréquemment moindre à celle des hommes, en particulier car le volume de leur 2^e pilier est souvent moindre (Tabin, Le parcours de vie selon l'AVS, 2011). Sur la base des résultats de la récente étude « Les conséquences du travail à temps partiel sur les prestations de prévoyance vieillesse », qui confirme les difficultés développées ci-dessus, la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité entre femmes et hommes recommande d'ailleurs aux femmes et aux hommes « d'examiner de manière précoce les effets à long terme du travail à temps partiel sur la prévoyance vieillesse » et ajoute « qui travaille en moyenne à 70% minimum court les risques financiers les plus faibles, même en cas de divorce » (CSDE, 2016).

Le tableau ci-dessous illustre parfaitement les étapes de vie des femmes, conditionnées à la présence d'enfants. Même s'il s'agit ici d'un point de situation à un moment donné et non pas d'une observation sur la durée, on peut relever que le taux de pauvreté des femmes est plus élevé que celui des hommes durant les périodes où les ménages ont généralement des enfants à charge. Puis les taux s'égalisent au moment où les jeunes s'autonomisent, pour se différencier ensuite dès l'âge de la retraite. A noter que, selon l'OFS, le taux de pauvreté plus élevé des personnes de 80 ans et plus peut également s'expliquer par un effet de génération et un effet de période, qui induisent des niveaux de revenus moindres chez ces personnes. Les revenus d'une génération sont toujours plus bas que ceux des générations ultérieures, car elles se différencient systématiquement par des caractéristiques qui influencent le niveau de revenu (p. ex. niveau de formation, niveau de salaire pendant la vie active, etc.), c'est l'effet de génération. Les événements historiques, comme les guerres, les crises économiques ou les modifications dans le système de prévoyance vieillesse (en l'occurrence la création de la prévoyance professionnelle (2^e pilier) ont également une influence sur le niveau du revenu, c'est l'effet de période (OFS, 2014f, p. 10).

Taux de pauvreté selon l'âge et le sexe, personnes de 18 ans et plus, 2011, canton de Fribourg (N=5'559)

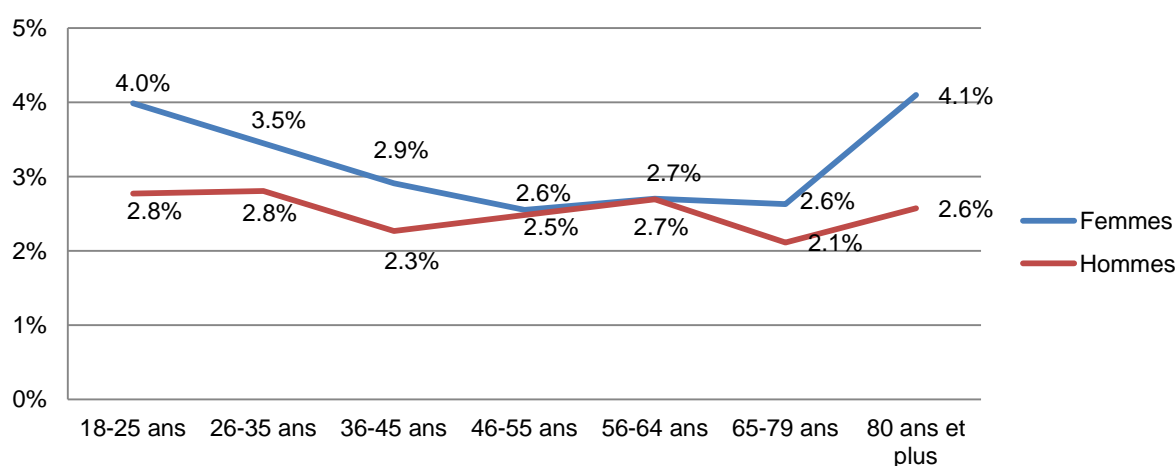


Tableau 4-14

En termes d'inégalité, les **femmes sont également plus largement exposées à certains risques** particuliers hormis la présence d'enfants dans le ménage. Ils concernent **la formation et la position sociale**. En termes de formation, même si la situation est en train d'évoluer, les femmes sont toujours moins nombreuses que les hommes à terminer une formation professionnelle post-obligatoire, ce qui a des répercussions à la baisse sur leur niveau de salaires. De plus, les femmes occupent plus régulièrement des emplois dans des secteurs à bas salaires. Enfin, malgré l'inscription de l'article sur l'égalité dans la Constitution, qui stipule que « l'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale » (Cst Art. 8), quel que soit le niveau de formation considéré, à compétences égales, le salaire médian des femmes est toujours plus bas que celui des hommes (CSIAS, 2010).

Synthèse, pistes prospectives et mesures prévues

Au cours de la décennie écoulée, la situation économique du canton est restée favorable sur le plan du travail et l'emploi a joué son rôle de rempart contre la pauvreté. Toutefois, le travail n'a pas empêché de nombreuses personnes d'être confrontées à cette problématique. La moitié des Fribourgeois et Fribourgeoises en situation de pauvreté se trouve dans un ménage où la source de revenu principal provient d'une activité professionnelle. **Face au travail, la première menace pour les personnes en situation de pauvreté est celle d'être employées avec un faible niveau de rémunération (les working poor)**. Ce phénomène est d'abord associé à des conditions de travail qui sont ou tendent à être instables (ex. temps partiels contraints, travail sur appel). Sur le plan socio-démographique, cette situation est influencée essentiellement par le faible niveau de formation des personnes (absence de formation post-obligatoire) et le type de ménage (surtout les familles monoparentales et les actifs occupés seuls). **La deuxième menace par rapport à l'emploi qui pèse sur les situations de pauvreté est le risque d'exclusion du marché du travail qui résulte de la perte d'emploi et du chômage**. Si le taux de chômage dans le canton de Fribourg et en Suisse en comparaison européenne est relativement bas, le chômage de longue durée (un an et plus) est par contre très élevé dans notre pays et même supérieur à la moyenne de l'OCDE. Les principales raisons individuelles sont l'âge, le niveau de formation, la situation des ménages (ménages monoparentaux) et la durée du chômage. Il existe encore d'autres facteurs, environnementaux, qui permettent de comprendre ce risque : la mondialisation, les progrès technologiques, la tertiairisation et le chômage incompressible. Enfin, avoir des **enfants** constitue un **risque de pauvreté plus élevé pour les mères**, car elles assument encore aujourd'hui une plus grande part du travail domestique et familial, situation qui se traduit généralement par une insertion à temps partiel sur le marché du travail. Or, non seulement travailler à temps partiel **réduit les opportunités de formation, de promotion et de carrière professionnelle**, mais **conduit de plus à une moindre protection au niveau des assurances sociales**. Les femmes sont donc particulièrement pénalisées en cas de difficultés, tels un divorce, une séparation ou une situation de chômage. Largement majoritaires à la tête des familles monoparentales (93,4%), les mères sont en outre fortement touchées par les défis de conciliation entre vie familiale et professionnelle (le taux de pauvreté des ménages monoparentaux est de 16%). Arrivées à l'âge de la retraite, elles peuvent à nouveau subir les conséquences de leur participation différente au marché du travail, car malgré le bonus éducatif, leur couverture est moindre par rapport à une personne qui a travaillé à temps plein.

Au regard de ces résultats, la liste ci-dessous présente une série de **pistes prospectives** communément reconnues dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la pauvreté :

- > Renforcer l'articulation des dispositifs et la détection précoce des risques (repositionnement CII, stratégie cantonale coordonnée, ajustement des mesures d'activation) ;
- > Améliorer le suivi des trajectoires de chômage ;

- > Réorienter les mesures existantes d'incitation et de soutien à l'embauche en faveur des personnes les plus vulnérables ;
- > Valoriser le développement d'entreprises sociales et de passerelles vers le marché du travail ;
- > Etendre les conventions collectives de travail aux secteurs d'activité les plus vulnérables ;
- > Valoriser la responsabilité sociale des entreprises ;
- > Favoriser la création de mesures d'insertion non stigmatisantes ;
- > Renforcer le niveau de qualification des jeunes dans les situations les plus vulnérables en consolidant le dispositif cantonal d'aide aux jeunes en difficulté d'insertion professionnelle et sa plateforme d'évaluation et d'orientation (la plateforme jeunes) ;
- > Renforcer les mesures de conciliation entre la famille et le travail ;
- > Introduire une carte professionnelle sur les chantiers de la construction qui concerne les employés et employées des entreprises et de leurs sous-traitants à l'exemple du projet pilote du canton de Vaud ;
- > Intensifier le suivi des mesures mises en place ;
- > Porter une plus grande attention aux incitations pour les futurs employeurs de personnes plus âgées (par ex. campagne de sensibilisation par les organisations patronales et syndicales ou modifications législatives) ;
- > Etendre les conventions collectives de travail aux secteurs les plus fragiles via une collaboration entre les partenaires sociaux et l'Etat ;
- > Soutenir l'abrogation de l'art. 18 LACI concernant les jours d'attente en matière d'assurance-chômage.

Le Conseil d'Etat a prévu de développer les mesures suivantes :

- > Stratégie en matière de politique cantonale d'aide aux chômeurs et chômeuses de longue durée ;
- > 25 mesures visant à encourager l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration cantonale (Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration cantonale (PEAC) ;
- > Mettre en œuvre les prestations complémentaires pour les familles (PC familles) ;
- > Marchés publics durables – construction (Stratégie Développement durable) : respect des conventions collectives de travail et réduction du travail ;
- > Migration et communes sympas (Stratégie Développement durable) ;
- > Parrainage intergénérationnel (Stratégie Développement durable) ;
- > Diminution des coûts d'accueil extrafamilial (Loi sur les structures de la petite enfance en lien avec la troisième réforme des entreprises (RIE III) ;
- > Programme d'intégration cantonal 2014–2017 (PIC), pilier II.

4.4. L'éducation, la formation et la culture

En Suisse, le principal mécanisme d'intégration au marché du travail est le système de formation (Lindenmeyer & Walker, 2010). Durant cette dernière décennie, le niveau de formation de la population s'est fortement accru (OFS, 2014b, p. 7).

Part de la population de 25 à 64 ans dont le niveau de formation est équivalent ou supérieur au degré secondaire II, 2014 (OFS, 2015s)	
Région	Taux
OCDE	76,4 %

Allemagne	86,9 %
Suisse et Espace Mitteland	88,0 %
Etats-Unis d'Amérique	89,6 %
Canada	90,0 %

Tableau 4-15

Comme le montre le tableau ci-dessus, avec 88% de la population âgée de 25 à 64 ans ayant un niveau de formation équivalent ou supérieur au degré secondaire II (OFS, 2015b), la Suisse se situe au-dessus de la moyenne de l'OCDE et en dessous de pays comme le Canada ou les Etats-Unis d'Amérique. En 2006, sur impulsion de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), la Confédération et les organisations du travail (OrTra) se sont accordées sur un objectif commun : faire passer le pourcentage de jeunes adultes titulaires d'un diplôme du secondaire II à 95% (CDIP, 2016). Conscientes de l'importance d'une bonne collaboration entre les différents domaines politiques et autorités concernés, la Conférence des directeurs et directrices de l'action sociale (CDAS) ainsi que la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) se sont jointes à la CDIP pour soutenir cet objectif sous forme de recommandations communes rédigées à l'attention des responsables cantonaux (CDAS, 2007).

Les principaux déterminants du niveau de formation sont le sexe, les différentes classes d'âges, la nationalité d'un individu et le niveau socio-économique de la famille.

- > Il est intéressant de souligner que **le sexe et les différentes classes d'âges sont fortement interreliés**. En effet, si à l'heure actuelle, le niveau de formation des femmes, toutes générations confondues, est en passe de rattraper celui des hommes, voire de le dépasser, il en est tout autrement pour les femmes de 45 ans et plus, qui présentent un écart de formation considérable par rapport à leurs collègues masculins. La proportion de femmes au bénéfice d'un diplôme de degré tertiaire chez les 45-54 ans est presque moitié moins importante que celle des hommes du même âge. Cette situation est la conséquence de choix de formation effectués il y a plus de 20 ans et reflète le contexte de cette époque (OFS, 2015n, p. 28).
- > Ensuite, en termes de **nationalité**, l'OFS a réalisé une analyse par groupes de pays :
 - Europe du Nord et de l'Ouest (31 % des personnes étrangères en Suisse),
 - Europe du Sud-Ouest (32 %),
 - Europe de l'Est et du Sud-Est (24 %)
 - et les autres pays du monde hors de l'Europe (13 %).

Les comparaisons indiquent que les Européens et Européennes du Sud-Ouest sont les moins bien formés, 42 % d'entre eux sont sans formation postobligatoire, tout comme 36 % des personnes issues de l'Est et du Sud-Est de l'Europe. Les personnes originaires d'Europe du Nord et de l'Ouest présentent en revanche un niveau de formation très élevé, deux tiers d'entre eux ont un diplôme de degré tertiaire à leur entrée en Suisse et seuls 3 % n'ont pas terminé l'école obligatoire. Les pays classés dans « les autres pays du monde » représentent un groupe très hétérogène, un tiers des personnes issues de ces pays sont sans formation postobligatoire, mais 43 % ont un diplôme de degré tertiaire. Ces dernières années, un accroissement de personnes hautement qualifiées dans la population immigrante est observable et serait dû aux changements dans la structure du marché suisse de l'emploi exigeant de hautes qualifications (OFS, 2015n, p. 30).

- > Le niveau et le parcours de formation sont également fortement influencés par le **niveau socio-économique de la famille**. En effet, les enfants dont les parents ont reçu une éducation supérieure ont un accès privilégié aux ressources socioculturelles. Leurs chances d'acquérir eux aussi une formation de haut niveau s'en trouvent renforcées. Selon l'OFS, près de la moitié des personnes vivant en Suisse indiquent avoir le même niveau de formation que leurs parents. Environ 15 % obtiennent un diplôme de formation dont le niveau est inférieur, tandis que près de 30 % acquièrent une formation plus élevée que celle de leurs parents (OFS, 2012a). 52 % des étudiants et étudiantes inscrits dans les universités suisses ont au moins un parent détenteur d'un diplôme d'une haute école, la proportion est significativement plus faible dans les hautes écoles spécialisées (32 %) et dans les hautes écoles pédagogiques (29 %).

En termes de pauvreté, un **manque de formation durant la jeunesse** peut creuser un **écart extrêmement difficile à combler** par la suite. En effet, l'occasion manquée de passer un diplôme dans sa jeunesse est assez difficile à rattraper (OFS, 2011c, p. 89). Selon l'OFS, les jeunes qui n'investissent pas dès le départ dans une formation auront **moins de chance de combler cet écart par la suite** (OFS, 2015n, p. 32). En 2014, 6,3 %³² des jeunes ont quitté prématurément l'école en Suisse (OFS, 2015n, p. 32). Cette absence d'apprentissage ou de formation générale rend non seulement plus difficile l'entrée sur le marché du travail, mais conditionne également de nombreux éléments de la carrière professionnelle ultérieure. Pour commencer, la rémunération du travail est évidemment très largement déterminée par le niveau de qualification qu'il requiert (OFS, 2015n, p. 16)³³. Ensuite, la formation continue et, à travers elle, les possibilités de promotion et d'avancement dépendent aussi largement du niveau de formation (OFS, 2015n, p. 31). Selon l'OFS, les personnes d'âge moyen qui présentent aujourd'hui un retard de formation peineront à combler leurs lacunes plus tard dans un marché de l'emploi toujours plus demandeur de qualifications élevées (OFS, 2015n, p. 28), notamment car ce sont les personnes aux qualifications les plus basses qui profitent le moins des offres de formation continue (OFS, 2015n, p. 31). Selon l'étude TREE, qui examine les parcours de formation et les trajectoires professionnelles de jeunes ayant quitté l'école obligatoire en 2000³⁴, 10% d'entre eux ne possèdent aucun titre postobligatoire. La part des personnes sans formation est plus élevée chez les jeunes suisses romands (16%) et ceux issus de la migration (16% chez les jeunes nés en Suisse de parents immigrés et presque 30% parmi la première génération d'immigrés). Les autres facteurs de risque pouvant conduire à une absence de formation sont les suivants :

- le **bas niveau de formation des parents** ;
- le **suivi d'un type de filière liée à des exigences élémentaires au niveau secondaire I** ;
- les **retards subis lors de la transition entre les degrés secondaires I et II**.

Ces facteurs sont moins liés à la performance des élèves qu'à leur origine sociale ou à des caractéristiques structurelles du système de formation (Meyer, Etude longitudinale TREE, Les dix premières années, 2014). Dans le canton de Fribourg, la part de jeunes, issus de familles dont le statut économique, social et culturel est bas, est plus importante dans la filière exigences de base (52%) que dans la filière pré-gymnasiale (15%). Cette variation en fonction des filières est également observée pour les jeunes issus de la migration (47% dans la filière exigences de base et 17% dans la filière pré-gymnasiale) (Institut de recherche et de documentation pédagogique, 2014, pp. 86-

³² Part de la population résidante permanente âgée de 18 à 24 ans.

³³ Pour d'autres déterminants de la rémunération du travail, se référer à la partie « Ressources économiques ».

³⁴ L'échantillon, suivi scientifiquement et représentatif tant sur le plan national que sur celui des régions linguistiques, comptait au départ 6'000 jeunes. Dix ans après la fin de l'école obligatoire, l'âge moyen des 3424 personnes restantes dans l'échantillon TREE était de 26 ans (Meyer, Etude longitudinale TREE, Les dix premières années, 2014).

92). En termes de transition entre le secondaire I et II, dans le canton de Fribourg, 36% des jeunes « libérés de la scolarité du cycle d'orientation » durant l'année scolaire 2013-14 et issus de la filière exigences de base n'accéderont pas directement au niveau secondaire II, mais se dirigent vers une solution transitoire (SOPFA, 2014).

Les personnes, dont le niveau de formation est faible, sont également plus concernées par le chômage et le chômage de longue durée. Les personnes sans diplôme postobligatoire présentaient en 2014 un *taux de *chômage (au sens BIT)** qui dépassait de 5,3 % celui des personnes avec un diplôme du degré tertiaire (8,3 % contre 3 %). Cette même année, les personnes sans formation postobligatoire ont aussi été plus fortement touchées par l'augmentation du chômage (OFS, 2015n, p. 25). Selon le SECO, 42,7 % des chômeurs et chômeuses (moyenne annuelle 2011) n'ont pas achevé de formation de degré secondaire II. Le canton de Fribourg est particulièrement concerné par ce phénomène, car, pour la même période, la moyenne suisse est de 32,0 %, soit un peu plus de 10 points de différence. Les personnes faiblement qualifiées sont aussi davantage concernées par le chômage de longue durée. Après 12 mois de chômage, une augmentation de la part des chômeurs et chômeuses de longue durée n'ayant pas accompli de formation secondaire II (47.1 %) est observable, l'écart avec les chômeurs et chômeuses de courte durée est toutefois restreint (42.0 %). En revanche, à plus long terme, les publics faiblement qualifiés rencontrent de très grandes difficultés à retrouver un emploi. Selon les résultats de la quatrième étude longitudinale suisse consacrée aux chômeurs et chômeuses en fin de droit, 54 % des personnes bénéficiant d'une formation avaient retrouvé un travail au moment de l'enquête, contre 41 % des semi-qualifiées et seulement 37 % des personnes en fin de droit sans formation (Aeppli D. , 2006) (CCLD, 2013, p. 28).

En définitive, selon les chiffres de l'OFS, un **faible niveau de formation expose plus largement au risque de pauvreté**. Les personnes sans formation postobligatoire sont en effet presque deux fois plus souvent pauvres que celles ayant achevé une formation de degré secondaire II (13,9 % contre 7,3 %). Le taux de pauvreté est le plus faible (4,5 %) chez les titulaires d'un diplôme de degré tertiaire (haute école universitaire ou haute école spécialisée) (OFS, 2015e). En 2014, 58 % des bénéficiaires de l'aide sociale n'avaient aucune formation professionnelle dans le canton de Fribourg. Ce taux s'élève même à 71 % des bénéficiaires de l'aide sociale de nationalité étrangère (OFS, Dubach, & Rumo, Journée thématique LASoc, 2015, p. 14). Ce dernier résultat s'explique, car les **travailleurs et travailleuses recrutés à l'étranger avant les années 1990** disposaient en **majorité d'un faible niveau de formation**. 50 % n'étaient au bénéfice d'aucune formation et moins de 20 % étaient titulaires d'un diplôme de degré tertiaire (Sheldon, Impact de la libre circulation des personnes sur le développement de l'économie suisse, 2013). En conséquence, ces personnes sont aujourd'hui particulièrement touchées par le recul de la demande en personnel peu qualifié et c'est pourquoi la majorité de la population étrangère soutenue par le système de protection sociale vivant actuellement en Suisse n'a que peu de qualification (CCLD, 2013, p. 28). Toutefois, comme mentionné plus haut, le niveau de formation des personnes étrangères résidentes en Suisse s'est aujourd'hui très nettement accru. En effet, 37,5 % des personnes étrangères résidentes en Suisse disposent d'une formation de degré tertiaire et 35,5% de degré secondaire II (OFS, 2015n, p. 29). Pour autant, **les enfants issus de familles migrantes** rencontrent **plus de difficultés sur le marché des places d'apprentissage**. Ils doivent rédiger nettement plus de candidatures par rapport à leurs camarades suisses (28 contre 11) (Imdorf & Seiterle, 2015, p. 142) pour obtenir un apprentissage et choisir des places plus éloignées géographiquement de leur domicile initial. Deux facteurs peuvent faire la différence au moment de la recherche et de l'obtention d'une place d'apprentissage : le réseau de relations sociales de la famille et la connaissance minimale des mécanismes et usages en vigueur sur le marché de l'apprentissage, et ceci au détriment des familles migrantes par rapport à celles du pays (Suter, Perrenoud, Levy, Kuhn, Joye, & Gazareth, 2009, p. 73). Au niveau des différences entre les sexes, les résultats de l'enquête sur le cumul de désavantages réalisée par l'OFS montrent que **la situation des hommes sans formation postobligatoire est très**

précaire tant sur le **plan matériel** que dans les **autres domaines de l'existence**: la faiblesse du niveau de revenu, l'insuffisance de la prévoyance vieillesse, l'équipement rudimentaire en biens de consommation, l'étroitesse de l'espace habitable, l'inactivité pendant les loisirs, le désintérêt pour la vie politique, l'état de santé plus mauvais et le sentiment d'insécurité sont des problèmes que ce groupe rencontre plus fréquemment que la population masculine en général. Les hommes disposant d'un niveau d'éducation plus bas, en particulier les pères de famille, sont confrontés dans plusieurs domaines de l'existence à des conditions de vie plus difficiles, car un faible niveau de formation diminue les chances et les perspectives, notamment dans le domaine professionnel, et péjore par là-même le niveau de vie. Chez les **femmes**, l'**absence de formation postobligatoire** peut avoir un **impact limité** sur leurs **conditions de vie pour autant qu'elles vivent en couple**, car, dans ces cas-là, elles **se consacrent principalement aux tâches domestiques et familiales**. Une activité professionnelle et les ressources de formation nécessaires à son exercice deviennent secondaires pour assurer leur existence. Le **problème** se pose toutefois de manière très **aiguë lorsqu'elles ont la charge financière du ménage**, en particulier quand elles **élèvent seules leurs enfants** (OFS, 2003, pp. 161-189).³⁵

Pour terminer, les **inégalités d'accès à la culture et aux loisirs** permettent également de comprendre l'inscription dans un processus de pauvreté. Les personnes qui disposent d'un faible revenu sont tout d'abord limitées dans leurs loisirs en raison de leur coût. Pratiquer une activité de loisirs en Suisse demande un certain investissement financier, pour l'acquisition du matériel nécessaire ou pour l'achat de billets d'entrée, par exemple. Les personnes ou les ménages disposant d'un faible revenu sont souvent contraints de limiter leurs envies faute de moyens. Des différences entre catégories de revenu élevé et faible sont observables en Suisse. Les personnes disposant d'un revenu confortable ont des activités à la fois plus nombreuses et plus diversifiées que les personnes à faible revenu (Caritas Suisse; Kehrl C.; Knöpfel C., 2007, p. 138). La fréquentation du cinéma augmente, par exemple, à mesure que le revenu du ménage s'élève. La participation à des sociétés locales ou des associations est aussi différente en fonction du revenu. Alors que 57 % des personnes aisées font partie d'une société, elles ne sont que 38 % chez les personnes dont le revenu est faible (Caritas Suisse; Kehrl C.; Knöpfel C., 2007, p. 139). Parmi les ménages aux moyens limités, les familles monoparentales, en grande majorité des femmes avec leurs enfants, sont particulièrement désavantagées au niveau de leurs loisirs. Elles connaissent en effet trois formes de restriction : pécuniaire, temporelle et en termes d'énergie disponible pour s'investir dans une activité annexe à la famille (Caritas Suisse; Kehrl C.; Knöpfel C., 2007, p. 138).

La **situation économique des parents influence** évidemment les **possibilités de loisirs des enfants**. Ceux-ci souffrent particulièrement de leurs limitations au niveau de leur participation aux activités « de la culture infantine » comme les anniversaires, les excursions, le cinéma ou encore l'achat de vêtements, symboles d'appartenance à un groupe (Caritas Suisse; Kehrl C.; Knöpfel C., 2007, p. 138).

Ensuite, actuellement, en termes d'accès aux médias, le phénomène de la « **fracture numérique** » vécue par les foyers aux revenus modestes constitue un risque d'inégalité. En Suisse, aujourd'hui, l'utilisation régulière de l'Internet varie, notamment, en fonction de la formation et du revenu. Si 96% des personnes au bénéfice d'une formation tertiaire en sont des usagères régulières, ce pourcentage diminue à 65% chez les personnes dont la formation se limite à l'école obligatoire (OFS, 2014a, pp. 3-4). De plus, en 2013, **71% des ménages dont le revenu mensuel brut se situe entre**

³⁵ Pour de plus amples développements à propos des inégalités entre femmes et hommes, en particulier la situation des familles monoparentales, se référer à la partie « Famille, générations et égalité ».

3'000 et 5'000 francs sont connectés à l'Internet, contre 99% des ménages disposant de 9'000 francs et plus (OFS, 2015o). Il existe par ailleurs un fossé numérique entre les utilisateurs et utilisatrices des classes d'âge de moins de 30 ans (99%) et celles des personnes de plus de 60 ans (57%) (OFS, 2016l). Toutefois, l'utilisation régulière ou la connexion à l'Internet ne dit rien des connaissances et des compétences dont disposent les utilisateurs et les utilisatrices.

Enfin, dans l'ensemble de la population suisse, **une personne sur dix ne peut pas partir en vacances chaque année**. Lorsque les pourcentages sont différenciés entre populations à risque de pauvreté ou non, il est possible de constater que 23,5 % des personnes présentant un risque de pauvreté n'ont pas les moyens de s'offrir chaque année une semaine de vacances hors du domicile, soit près d'un quart de cette catégorie de la population, contre 8,5 % des personnes qui ne sont pas menacées par la pauvreté (OFS, 2010a, p. 5).

Synthèse, pistes prospectives et mesures prévues

88 % des personnes de 25 à 64 ans résidant en Suisse disposent d'une formation équivalente ou supérieure au degré secondaire II. Les principaux déterminants du niveau de formation sont le sexe, les différentes classes d'âges, la nationalité d'un individu et le niveau socio-économique de la famille.

En termes de pauvreté, un **manque de formation durant la jeunesse** peut creuser un **écart extrêmement difficile à combler** par la suite. Selon l'étude TREE, qui examine les parcours de formation et les trajectoires professionnelles de jeunes ayant quitté l'école obligatoire en 2000³⁶, 10% d'entre eux ne possèdent aucun titre postobligatoire. En plus des éléments liés à l'origine géographique (différentes parties linguistiques de la Suisse et parcours lié à la migration), les autres facteurs de risque pouvant conduire à une absence de formation sont : le **bas niveau de formation des parents** ; le **suivi d'un type de filière liée à des exigences élémentaires au niveau secondaire I** ; les **retards subis lors de la transition entre les degrés secondaires I et II**. Ces facteurs sont moins liés à la performance des élèves qu'à leur origine sociale ou à des caractéristiques structurelles du système de formation. Dans le canton de Fribourg, la part de jeunes, issus de familles dont le statut économique, social et culturel est bas, est plus importante dans la filière exigences de base (52%) que dans la filière pré-gymnasiale (15%). Cette variation en fonction des filières est également observée pour les jeunes issus de la migration (47% dans la filière exigences de base et 17% dans la filière pré-gymnasiale). En termes de transition entre degrés secondaires I et II, dans le canton de Fribourg, 36% des jeunes « libérés de la scolarité du cycle d'orientation » durant l'année scolaire 2013-14 et issus de la filière exigences de base n'accéderont pas directement au niveau secondaire II, mais se dirigent vers une solution transitoire.

Les personnes, dont le niveau de formation est faible, sont en outre plus concernées par le chômage, le chômage de longue durée et la pauvreté. En 2014, 58 % des bénéficiaires de l'aide sociale du canton de Fribourg n'avaient aucune formation professionnelle. Ce taux s'élève même à 71 % des bénéficiaires de l'aide sociale de nationalité étrangère. Ce résultat s'explique, car les travailleurs et travailleuses recrutés à l'étranger avant les années 1990 disposaient en majorité d'un faible niveau de formation. En conséquence, ces personnes sont aujourd'hui particulièrement touchées par le recul de la demande en personnel peu qualifié et c'est aussi pourquoi la majorité de la population étrangère soutenue par le système de protection sociale vivant actuellement en Suisse n'a que peu de qualification. Pour terminer, **les inégalités d'accès à la culture, aux loisirs et aux**

³⁶ L'échantillon, suivi scientifiquement et représentatif tant sur le plan national que sur celui des régions linguistiques, comptait au départ 6'000 jeunes. Dix ans après la fin de l'école obligatoire, l'âge moyen des 3424 personnes restantes dans l'échantillon TREE était de 26 ans (Meyer, Etude longitudinale TREE, Les dix premières années, 2014).

médias, l'Internet en particulier (**phénomène de la fracture numérique**) permettent également de comprendre l'inscription dans un processus de pauvreté et la reproduction de celle-ci, car la situation économique des parents influence évidemment les possibilités de loisirs des enfants.

Au regard de ces résultats, la liste ci-dessous présente une série de **pistes prospectives** communément reconnues dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la pauvreté : Au regard de ces résultats, les **pistes prospectives** suivantes pourraient être étudiées :

- > Assurer un niveau de qualification suffisant aux personnes migrantes susceptibles de rester durablement en Suisse et leur procurer des moyens adéquats pour cette transition ;
- > Faire en sorte que chaque élève qui quitte l'école obligatoire ait terminé le programme scolaire prévu à la fin de la 11^H ;
- > Investir dans la formation et la formation continue des bénéficiaires de l'aide sociale et du chômage ;
- > Valoriser la validation des acquis ;
- > Perfectionner la reconnaissance des diplômes ou créer des passerelles pour l'obtention d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ;
- > Améliorer l'accès à la formation en cours d'emploi ;
- > Répéter l'expérience des bons de formation continue ;
- > Evaluer la possibilité de créer des allocations de formation (AFo) cantonales ;
- > Renforcer la collaboration entre la formation continue et les agences de placement ;
- > Accentuer la lutte contre l'illettrisme et la fracture numérique et sensibiliser les professionnels et professionnelles du domaine social à ces problématiques ;
- > Favoriser le maintien d'activités « simples » pour les personnes faiblement qualifiées dans le canton ;
- > Faciliter l'accès aux loisirs et à la culture pour tous ;
- > Renforcer les liens sociaux en favorisant la mixité sociale au travers notamment de la culture et du bénévolat ;
- > Développer des offres facilitant la conciliation entre famille et formations (initiale et continue) ;
- > Favoriser l'encadrement extrascolaire.

Le Conseil d'Etat a prévu de développer les mesures suivantes :

- > Assurer les ressources nécessaires à la bonne mise en œuvre de la loi scolaire de 2014 et son règlement de 2016, qui vont dans le sens d'une stimulation de tous les élèves, d'un renforcement des mesures de soutien pour les élèves aux besoins particuliers, de l'égalité des chances d'accéder à une formation correspondant à ses aptitudes, d'une collaboration renforcée avec les parents, d'une organisation scolaire adaptée aux besoins pédagogiques des élèves et permettant une bonne perméabilité, d'un programme de scolarité obligatoire effectué complètement par le plus grand nombre d'élèves ;
- > Mettre en place le travail social en milieu scolaire prévu dans la législation ;
- > Renforcer et généraliser les actions de médiation culturelle dans les écoles : Projet culture et école ;
- > Renforcer la communication entre l'école et les parents : Conseil des parents (art. 58 et 59 RLS) ;
- > Programme d'intégration cantonal 2014–2017 (PIC), pilier II.

4.5. La famille, les générations et l'égalité entre femmes et hommes

Les ménages familiaux

Ces dernières décennies, le mode de vie en commun des femmes et des hommes s'est fondamentalement transformé en Suisse et dans les autres pays occidentaux. Même si le modèle de famille dite traditionnelle ou nucléaire – composée d'un couple de parents mariés et de leurs enfants biologiques – reste fortement répandu en Suisse et est vécu au quotidien par une majorité de la population, d'autres formes de vie familiale se développent en parallèle. C'est pourquoi on parle aujourd'hui de « mosaïque de formes de vie privée ». En effet, les couples se marient moins souvent, ils ont également moins d'enfants. Le divorce et les séparations, dont le nombre augmente, conduisent à la constitution de familles monoparentales, recomposées, arc-en-ciel, également appelées « électives » (OFS, 2015g).

L'évolution des modèles familiaux peut s'expliquer par **différents facteurs**.

- > Tout d'abord, en termes d'organisation au sein des familles, l'un des principaux changements est la **présence accrue** – bien qu'à temps partiel – **des femmes sur le marché du travail**.
- > Ensuite, depuis les années soixante, grâce aux avancées technologiques en matière de **contraception** – en particulier la diffusion de la pilule contraceptive – (OFS, 2015g), les femmes peuvent planifier leur maternité en rapport avec leur vie professionnelle et affective ou choisir de ne pas avoir d'enfant. Cette liberté des femmes et, à travers elles, des familles ouvre le choix des possibles tant au niveau professionnel que privé. Elle engendre également une modification des rôles entre hommes et femmes et un changement dans l'interprétation des différences entre les sexes (COFF, 2004, p. 18), dont l'un des principaux aboutissements est l'art. 8, al. 3³⁷ de la Constitution fédérale de la Confédération suisse et son application législative dans le monde professionnel avec la Loi sur l'égalité, entrée en vigueur en 1996.
- > Le **développement de l'Etat social** participe lui aussi à la transformation des modes de vie familiaux. Les enfants, les jeunes et les personnes âgées, notamment, ont acquis un statut social plus important au travers du développement de politiques particulières (école obligatoire, interdiction du travail des enfants, réglementation en matière de retraite (AVS) (COFF, 2004, p. 18). Les mesures favorisant la conciliation entre vie privée et vie professionnelle soutiennent également les familles dans les choix qui leur sont propres.
- > Ensuite, **l'interculturalité** de notre société est un autre aspect à prendre en compte, car les modèles familiaux dépendent aussi des us et coutumes, de la religion ou encore du caractère ancien ou récent de la migration.
- > Pour finir, **l'augmentation de l'espérance de vie**, qui allonge la phase de vie commune entre les différents âges au sein des familles, a fait émerger une « génération-sandwich », à la fois active sur le marché du travail et sollicitée par ses parents vieillissants, ses enfants et petits-enfants pour des soutiens informels, qui s'avèrent parfois assez conséquents.

A l'heure actuelle, il est possible d'affirmer que les enfants constituent un risque de pauvreté, en Suisse comme dans le canton de Fribourg. Selon Caritas Suisse, ce risque est même bien plus im-

³⁷ Cst, art. 8 al. 3 : « L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale. »

portant que dans les pays voisins (Caprez, 2012, p. 4). En effet, les dépenses publiques destinées aux enfants et aux familles en Suisse sont sensiblement inférieures à la moyenne des dépenses des pays de l'OCDE. En raison de cet investissement limité, la politique familiale repose beaucoup plus que dans d'autres pays sur les ménages privés, autrement dit sur le travail domestique et familial fourni gratuitement par les familles. Celles-ci sont soumises à un stress plus ou moins marqué selon les prestations de soutien à la conciliation à disposition, et plus particulièrement lorsqu'elles ont un revenu bas ou un seul revenu. Les récents programmes d'austérité reposant sur des diminutions de prestations ont encore augmenté le coût de la vie de cette part de la population (UNICEF, 2012, p. 27). Les **transferts sociaux** semblent en effet avoir **perdu en efficacité** en matière de lutte contre la **pauvreté des enfants** entre 2010 et 2012 en Suisse (Kurth, 2014). Pour finir, en l'absence d'un réel partage des tâches entre femmes et hommes, ce manque de dépenses consacrées à une politique familiale globale est une source importante de pauvreté pour les femmes (Gani, 2016).

Comme mentionné ci-dessus et dans le chapitre 4.3 consacré au travail, la difficulté à **concilier vie privée et travail**, et en particulier le manque de ressources à disposition en termes de temps, constitue le risque le plus important pour les familles, dont le principal souci n'est pas le manque d'activité lucrative, mais la difficulté de mener de front activité professionnelle et garde d'enfants (OFS, 2015n, p. 103). Les données réunies pour le canton de Fribourg permettent de montrer que ce problème se manifeste de manière particulièrement aiguë pour les familles monoparentales, dont l'adaptabilité est réduite. Le taux de pauvreté des familles monoparentales est en effet particulièrement élevé (16 %) par rapport au taux de pauvreté global du canton de Fribourg (3 %). Le tableau ci-dessous montre en outre que le taux de pauvreté des familles nombreuses (2 adultes et 3+ enfants) dépasse de peu le taux cantonal, mais la précarité de ces ménages se révèle lorsque l'on observe leur **taux de risque de pauvreté**, qui s'avère cette fois bien supérieur au taux cantonal (15,7 % contre 10 %). Ces familles vivent sur le fil, à la limite de la pauvreté. Là encore, la difficulté de concilier vie familiale et vie professionnelle représente un défi considérable.

Taux de pauvreté selon le type de ménage, 2011, canton de Fribourg (N=7'577)

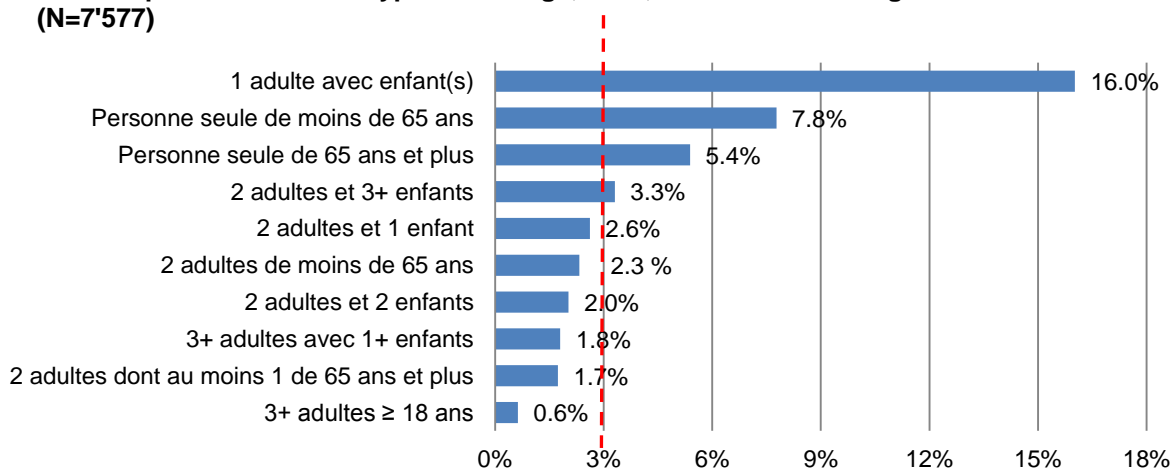


Tableau 4-16

Avoir des enfants constitue un risque de pauvreté plus élevé pour les femmes, non seulement au moment où ils sont à la charge de leurs parents, mais également par la suite. Cette affirmation peut également être vérifiée au moyen des données fiscales fribourgeoises. Le premier tableau ci-dessous (4-17) montre la répartition des femmes en situation de pauvreté en fonction de leur âge (18 ans et plus) et en fonction de leur appartenance à un ménage avec ou sans enfants. Le second tableau représente la même situation pour les hommes. En 2011, 38 % des femmes en situation de pauvreté vivent dans un ménage avec des enfants, contre 26,4% des hommes dans la même situa-

tion. Si on compare l'ensemble des résultats entre hommes et femmes en situation de pauvreté, on constate que la proportion de femmes vivant dans un ménage avec un ou des enfants est toujours plus élevée que celles des hommes, hormis aux âges supérieurs à 55 ans. C'est entre 36 et 45 ans que se trouve la part la plus haute de femmes et d'hommes en situation de pauvreté vivant dans un ménage avec un ou des enfants. Les résultats se différencient toutefois de manière importante en fonction du sexe. La proportion de femmes en situation de pauvreté âgées de 36 à 45 ans appartenant à un ménage avec enfants s'élève à 75,5 %, celle des hommes dans la même situation à 48,2%. Ces différences s'expliquent notamment par le fait que les femmes sont beaucoup plus souvent à la tête de familles monoparentales. 93,4 % de tous les ménages fribourgeois composés d'un adulte avec un ou plusieurs enfants sont tenus par des femmes (tableau 4-19). Comme mentionné plus haut, les ménages monoparentaux rencontrent les plus grandes difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.

Répartition des femmes en situation de pauvreté, selon l'âge et l'appartenance à un ménage avec ou sans enfant, 2011, canton de Fribourg (N=3'095)

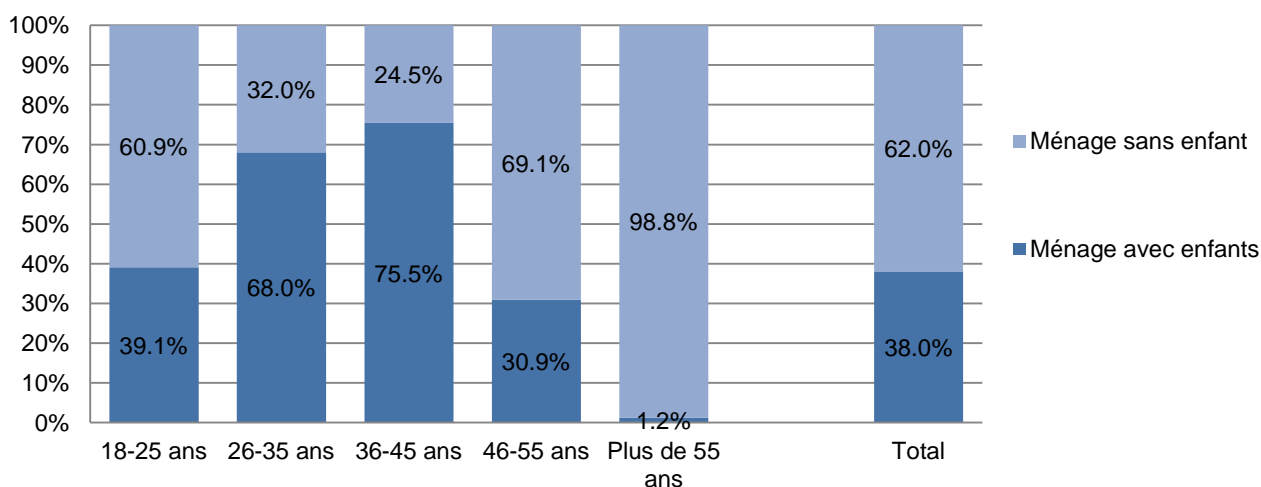


Tableau 4-17

Répartition des hommes en situation de pauvreté, selon l'âge (de 18 à 55 ans) et l'appartenance à un ménage avec ou sans enfant, 2011, canton de Fribourg (N=2464)

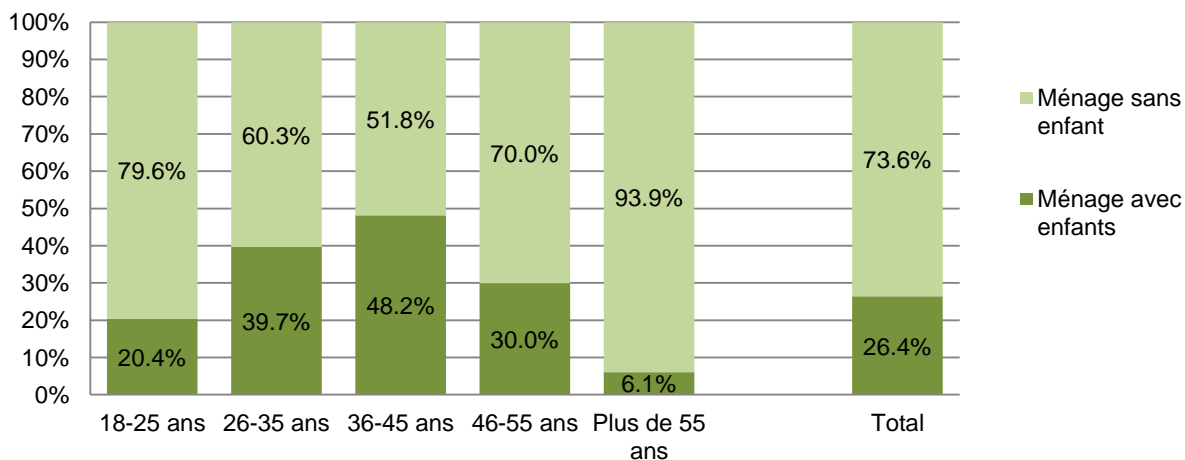


Tableau 4-18

Ménage composé d'un adulte avec un ou plusieurs enfant(s), selon le sexe, 2011, canton de Fribourg (N=487)

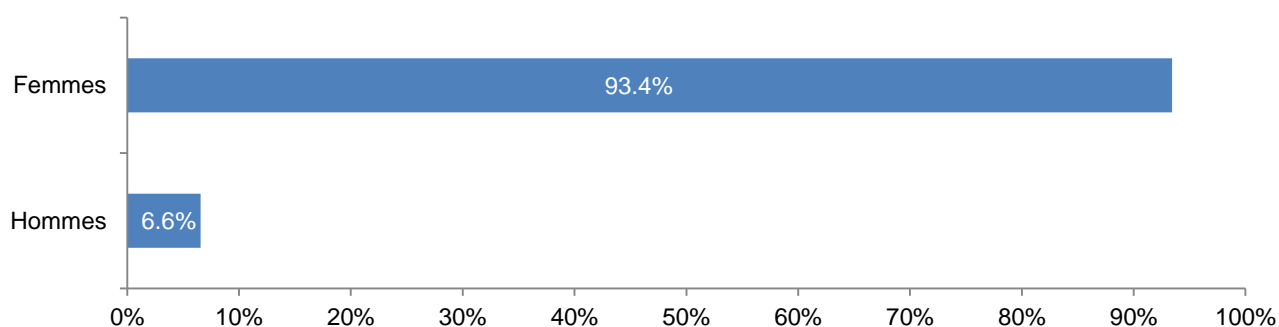


Tableau 4-19

Les **conséquences** de la pauvreté des familles sont **considérables** à plusieurs niveaux. La plus dommageable et la plus souvent oubliée est la **pauvreté des enfants eux-mêmes**. Selon les données récoltées pour le présent rapport, en 2011, **3'361** enfants étaient soit en situation de pauvreté (1'324), soit bénéficiaires de l'aide sociale (1'343) soit les deux à la fois (694). Plus d'un quart (26,6 %) des personnes en situation de pauvreté ont entre 0 et 17 ans. Leur taux de pauvreté est de 3,7 %. Ce résultat s'explique en partie, par le fait que **près de 40 % des enfants de 0 à 17 ans en situation de pauvreté grandissent dans une famille monoparentale contre un peu moins de 10 % des enfants du même âge dans la population totale**. Ils représentent également près d'un tiers (32.1 %) des bénéficiaires de l'aide sociale fribourgeoise en 2011 (OFS, 2012l, p. 11). Depuis 2005, il s'agit même du groupe d'âge le plus touché par l'aide sociale (OFS, Rumo, S., 2015). On parle aujourd'hui d'infantilisation de la pauvreté (CFEJ, 2007, p. 7). **Pourtant, les enfants sont souvent absents des débats publics relatifs à la pauvreté**. En 2007, la CFEJ parlait même de « tabou à briser » (CFEJ, 2007). Lorsque des diminutions de prestations sociales sont envisagées en matière de chômage ou d'aide sociale par exemple, les conséquences qu'elles pourraient avoir sur les enfants sont rarement prises en considération (Kurth, 2014).

La **pauvreté** est un **facteur de risque majeur pour le développement de l'enfant**, dont les **répercussions** sont souvent **observables au-delà de l'enfance et de l'adolescence** (CFEJ, 2007, p. 8). Selon une étude réalisée en Allemagne, au niveau matériel, 40 % des enfants en situation de pauvreté manquent de biens de première nécessité, contre 15 % des enfants qui ne sont pas concernés par ce phénomène. Ils arrivent par exemple à l'école en ayant faim ou besoin de soins corporels. Au niveau social, les enfants qui connaissent la pauvreté sont moins en recherche de contact avec les autres, ils participent moins activement à la vie du groupe et peuvent être moins avides d'apprendre. Les autres enfants auraient même tendance à les éviter. **Généralement, plus l'exposition d'un enfant à la pauvreté est précoce et durable, moins il disposera de capacités à développer son potentiel et à conserver ses chances de réussite future**. En effet, les enfants ne peuvent pas pleinement s'épanouir, car une partie de leur énergie est prise par d'autres soucis (être pauvre, être à l'aide sociale, ne pas pouvoir inviter des copains copines à la maison...) (Holz, 2007). Certains aspects méconnus de la pauvreté des enfants en Suisse ont été mis en lumière par Caroline Regamey, qui a interviewé des jeunes pour les besoins d'une étude destinée à la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ). Ces jeunes lui ont fait part de **souffrances durant l'enfance**, de **privations**, d'un **sentiment d'être différent** des autres, parfois d'une **solitude** par rapport aux événements douloureux de leur vécu (Regamey, 2006, p. 42). Les enfants en situation de pauvreté sont aussi **plus sujets aux problèmes de santé**. Leur carrière scolaire, souvent courte, les conduit en outre à une position précaire sur le marché du travail. **Heureusement, la formule « pauvre un**

jour, pauvre toujours » ne se vérifie pas toujours. Les travaux sur la **résilience**³⁸ montrent que les ressources personnelles, familiales et extrafamiliales influent sur le développement (surtout précoce) et peuvent contribuer à infléchir une situation difficile. **La façon dont les parents parviennent à « gérer la situation » est le facteur de protection le plus important.** L'enfant va s'imprégner de la capacité de ses parents à contrôler leur vie et à surmonter les difficultés, compétences renforcées chez ces derniers lorsqu'ils se sentent soutenus et qu'ils parviennent à entretenir un réseau et à participer à la vie sociale (Holz, 2007, p. 31). Soutenir les familles et protéger les enfants permet d'enrayer le phénomène de reproduction de la pauvreté et donc d'éviter de nombreux problèmes individuels, sociaux et même économiques qui pèsent, en premier lieu sur les individus, mais également sur l'ensemble des membres de la société. L'un des principaux leviers pour casser les cycles intergénérationnels de pauvreté est le développement de crèches. Un accueil précoce des enfants défavorisés dans des structures collectives a un effet très bénéfique sur les capacités d'apprentissage et sur les chances de sortie de la pauvreté. L'effet positif est d'autant plus fort que les enfants intègrent la structure précocement (6-12 mois) (Kamerma & al., 2003).

Autre conséquence des enfants comme risque de pauvreté, leur présence dans un ménage, et donc le devoir d'entretien à leur égard, est un **élément explicatif important de la durée et de la fréquence de la dépendance à l'aide sociale** (Caritas Suisse, Fredrich, B., 2015, p. 5). Cette dernière est peu à peu devenue un soutien à moyen et long terme en particulier pour les familles monoparentales, car élever seule un enfant n'est pas reconnu comme un risque social à part entière. Les personnes divorcées ou séparées représentent ainsi une part élevée des bénéficiaires de longue durée et durablement dépendants. Les données de l'aide sociale fribourgeoise montrent d'ailleurs, entre 2005 et 2014, une croissance du nombre de familles monoparentales de 48 % (OFS, Dubach, & Rumo, Journée thématique LASoc, 2015, p. 20). Comme mentionné précédemment, la principale difficulté pour les parents n'est pas de trouver un emploi, mais de parvenir à concilier vie familiale et vie professionnelle. Cette conciliation est particulièrement difficile pour les familles monoparentales où le parent doit assumer seul cette double contrainte (OFS, 2015n, p. 103). Les couples, par contre, parviennent à s'affranchir plus rapidement de l'aide sociale, car leur capacité à trouver des ressources pour faire face aux difficultés est souvent plus grande. Malgré tout, pour les couples avec enfants, comme pour les familles monoparentales, plus les enfants sont jeunes – et nombreux – plus leur probabilité de sortir rapidement de l'aide sociale est réduite. De réelles chances de sortie ne se dessinent que lorsque les enfants ont grandi, diminuant ainsi les charges éducatives (OFS, 2015n, pp. 94-96). Des enfants devenus adultes peuvent toutefois peser encore lourdement sur les finances de leurs parents. En effet, de nombreuses personnes de plus de 50 ans ont un devoir d'entretien envers des enfants en formation.

Les ménages composés d'une seule personne

L'**augmentation remarquable** durant ces dernières décennies des **ménages composés d'une seule personne** est à relever. Elle peut être expliquée par le croisement de plusieurs phénomènes. Tout d'abord, à l'heure actuelle, lorsque les jeunes quittent le foyer parental, ils ne se mettent pas forcément en couple comme autrefois (Insee, Pan Ké Shon, J-L, 2002, p. 2). Ensuite, comme les générations ne cohabitent plus sous le même toit et qu'il existe encore un différentiel de mortalité entre hommes et femmes, les personnes âgées – des femmes en particulier – vivent plus souvent seules (Kaufmann, 1994, p. 942). Enfin, le nombre accru de divorces explique également une part de cette

³⁸ « On entend par « résilience », la résistance psychique des enfants face aux risques affectant leur développement, qu'ils soient d'ordre biologique, psychologique ou psychosocial. La résilience comprend plusieurs aspects : développement sain et positif malgré des risques élevés, compétences qui se maintiennent dans des conditions de stress extrêmes, et récupération positive et rapide après un événement traumatique. » (Holz, 2007, p. 31)

augmentation. Selon Jean-Claude Kaufmann, il est possible de distinguer trois âges chez les ménages d'une personne : les jeunes, surtout des célibataires ; les 35-60 ans plutôt des personnes divorcées ou séparées et les personnes âgées, principalement des veufs et des veuves (Kaufmann, 1994, p. 944).

En termes de pauvreté, les ménages composés d'une seule personne sont particulièrement à risque. Dans le canton de Fribourg, en 2011, leur taux de pauvreté s'élève à 6,9 %. Selon les données à disposition pour le présent rapport, les personnes seules en situation de pauvreté assument leurs dépenses courantes avec un revenu disponible de 1'734 francs par mois en moyenne. Ce revenu disponible augmente légèrement en fonction de l'âge des personnes, respectivement 1'435 pour les 18 à 35 ans, 1'703 pour les 35-64 ans et 2'055 par mois en moyenne pour les 65 ans et plus. Une personne vivant seule est plus exposée au risque de pauvreté, car, non seulement elle doit assumer seule des charges fixes, mais elle doit également faire face aux moments critiques de la vie sans pouvoir compter sur quelqu'un d'autre pour l'aider à surmonter ces difficultés. Dans un couple, lorsque l'un des partenaires connaît une situation de chômage par exemple, le ménage peut souvent compter sur un deuxième salaire. L'autre personne peut aussi chercher du travail si elle était occupée à la maison. Une personne seule confrontée au chômage ne peut pas compter sur ce soutien direct. De plus, comme explicité dans la partie « Ressources économiques », le gain garanti par les assurances sociales ne couvre généralement pas l'entier du salaire. En cas de difficulté, les personnes disposant de ressources limitées doivent donc composer avec un revenu encore plus faible. Une personne seule qui voit son revenu diminuer de 20 % et qui ne peut compter que sur elle-même en termes d'apport financier, peut être contrainte à demander un soutien de l'aide sociale pour couvrir ses besoins vitaux.

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, en comparaison avec l'ensemble des personnes seules, celles de moins de 65 ans³⁹ touchées par la pauvreté tirent plus régulièrement leurs revenus des rentes et prestations sociales fédérales et des prestations sociales cantonales sous condition de ressources. Ce qui semble indiquer que la couverture des assurances sociales ne permet pas à ces personnes-là de couvrir leurs besoins vitaux.

³⁹ Compte tenu de l'importance des rentes et prestations fédérales chez les personnes de 65 ans et plus (98,7 % de leur revenu brut) et pour permettre une analyse plus détaillée de la source de revenu des personnes seules, la composition de leur revenu brut n'a pas été intégrée au tableau.

Composition du revenu brut des personnes seules en situation de pauvreté en comparaison avec le total des personnes seules, selon l'âge, en pourcents, 2011, canton de Fribourg (Npers seules pté= 1'586, Npers seules =20'406)

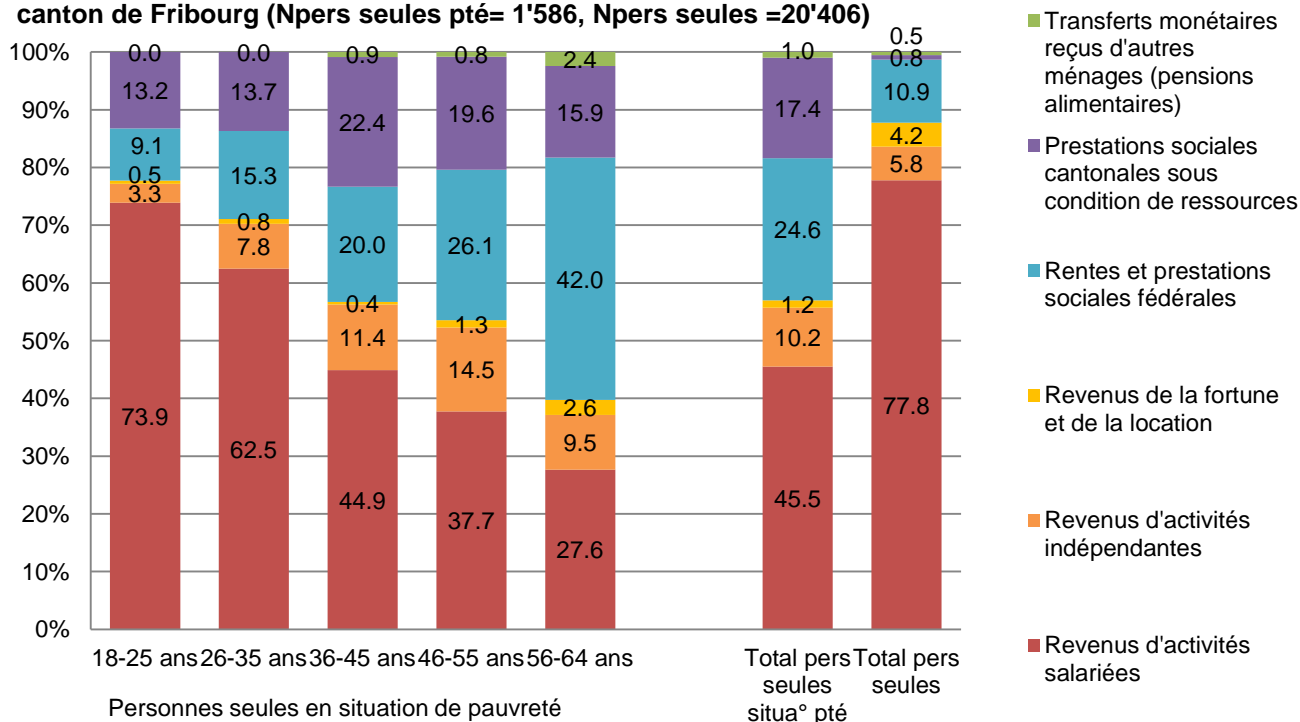


Tableau 4-20

Pour finir, la pauvreté peut être une question de **manque de lien**. En Suisse à l'intérieur des familles, l'entraide intergénérationnelle est conséquente. Le nombre d'heures apportées par les grands-parents aux soins aux enfants est estimé à 100 millions par année, soit 2 milliards de francs (à raison de 20 francs par heure). Les prestations apportées aux personnes âgées et aux malades par les familles équivaldraient quant à elles à 10 voire 12 milliards de francs (500 millions d'heures). Les transferts financiers entre ménages, principalement descendants, s'élèvent selon certaines estimations à 28,5 milliards de francs, montant important en comparaison avec les pays voisins. Ces soutiens contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des personnes qui en bénéficient. Le problème est qu'ils ne concernent de loin pas tous les ménages. Il existe ainsi des inégalités entre bénéficiaires et non-bénéficiaires de la solidarité familiale. Il s'agit notamment des ménages sans enfant ou encore des jeunes ne pouvant compter sur un soutien de proximité (ex. en raison de la migration ou de l'absence de parents bien portants ou financièrement indépendants) (Wanner, Les trous de la solidarité intergénérationnelle, 2011). Au-delà du soutien intrafamilial, le réseau social, dont dispose un individu, constitue une ressource très importante en termes de protection contre la pauvreté. Toutefois, il existe là aussi un gradient social marqué. Les personnes ayant un haut niveau de formation, des revenus élevés et suisses de naissance bénéficient de davantage de soutien et d'une plus grande confiance en leur entourage (Bachmann, 2014, p. 13).

Synthèse, pistes prospectives et mesures prévues

Notre époque connaît une transformation des modes de vie. Non seulement la famille traditionnelle, dite « nucléaire », perd de l'importance au profit d'une « mosaïque de formes de vie privée », mais un nombre croissant de personnes vivent seules dans leur ménage.

Actuellement, les dépenses publiques destinées aux enfants et aux familles en Suisse sont sensiblement inférieures à la moyenne des dépenses des pays de l'OCDE. En raison de cet investissement limité, la politique familiale repose beaucoup plus que dans d'autres pays sur les ménages privés,

autrement dit sur le travail domestique et familial fourni gratuitement par les familles. Comme il est possible de le vérifier dans les données réunies pour le rapport social fribourgeois, la **présence d'enfant(s) dans un ménage** constitue aujourd'hui un **véritable risque de pauvreté** et ceci principalement, car les familles doivent relever le **défi de la conciliation entre garde d'enfant(s) et activité professionnelle**. En la matière, les **ressources en termes de temps sont prépondérantes**. Les femmes sont particulièrement concernées par le risque de pauvreté que constituent les enfants, non seulement car elles assument encore largement le travail domestique et familial, situation qui se traduit par une insertion partielle sur le marché du travail (pour plus de détails cf. chapitre 4.3), mais également, car 93,4 % de tous les ménages fribourgeois composés d'un adulte avec un ou plusieurs enfants sont tenus par des femmes, type de ménage dont le taux de pauvreté est de 16% (contre 3% en moyenne cantonale). Les **conséquences** de la pauvreté des familles sont **considérables** à plusieurs niveaux. La plus dommageable et la plus souvent oubliée est la **pauvreté des enfants**. Or, **les répercussions sur leur vie peuvent être sévères** : entraves au développement, problèmes de santé plus fréquents, contacts sociaux moindres, carrière scolaire écourtée... Autant d'obstacles qui, à long terme, pèsent sur l'ensemble des conditions de vie d'un individu, mais également sur l'ensemble de la société. La **présence d'enfant(s)** dans un ménage est de plus un **élément explicatif de la durée et de la fréquence de la dépendance à l'aide sociale**. Plus les enfants sont jeunes – et nombreux – plus la probabilité pour les familles de sortir rapidement de l'aide sociale est réduite. Pourtant, les enfants sont souvent absents des débats publics relatifs à la pauvreté, en particulier lorsqu'il est question de diminution de prestations qui les touchent directement, mais pour lesquelles ils sont rarement mentionnés. **L'un des principaux leviers pour casser les cycles intergénérationnels de pauvreté** est le **développement de crèches**. Un accueil précoce des enfants défavorisés dans des structures collectives a un effet très bénéfique sur les capacités d'apprentissage et sur les chances de sortie de la pauvreté. L'effet positif est autant plus fort que les enfants intègrent la structure précocement (6-12 mois).

Quant aux **personnes seules**, elles sont **plus exposées au risque de pauvreté**, car, non seulement elles doivent assumer seules des charges fixes en augmentation, mais elles doivent également faire face aux moments critiques de la vie sans pouvoir compter sur quelqu'un d'autre pour les aider à surmonter ces difficultés.

Pour finir, la pauvreté peut être une question de **manque de lien, de solidarité familiale et/ou de réseau social**, des liens fragiles qui réduisent les possibilités de soutien.

Au regard de ces résultats, la liste ci-dessous présente une série de **pistes prospectives** communément reconnues dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la pauvreté :

- > Renforcer les mesures de conciliation entre la famille et le travail ;
- > Mettre en œuvre les prestations complémentaires pour les familles (PC familles) ;
- > Développer une meilleure connaissance des personnes seules, à risque ou en situation de pauvreté, par une étude qualitative ;
- > Aménager le système fiscal en tenant compte de la situation des familles ;
- > Elaborer la loi sur les avances et recouvrements de pensions alimentaires ;
- > Renforcer et soutenir l'engagement des proches aidants ;
- > Favoriser et promouvoir la médiation familiale ;
- > Favoriser et promouvoir l'éducation parentale ;

- > Soutenir et développer l'encouragement précoce⁴⁰ des jeunes enfants et les offres de soutien pédagogique, médical et social destinées aux familles ;
- > Agir sur les freins empêchant les familles en situation précaire d'accéder à l'offre d'accueil extrafamilial (conditions d'accès qui font obstacle, tarification, lourdeurs administratives, etc.) ;
- > Renforcer les réseaux entre l'accueil de l'enfance, le système social et le domaine de l'intégration afin d'appuyer les parents dans leurs difficultés et pour faciliter l'intégration des personnes migrantes.

Le Conseil d'Etat a prévu de développer les mesures suivantes :

- > Mettre en œuvre les prestations complémentaires pour les familles (PC familles) ;
- > 25 mesures visant à encourager l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration cantonale (Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration cantonale (PEAC) ;
- > FRI-TIME : offre à toutes les communes fribourgeoises les outils de proposer à moindres frais, des activités extrascolaires sportives, culturelles et artistiques aux enfants et aux jeunes pendant leur temps libre ;
- > Programme d'intégration cantonal 2014–2017 (PIC), piliers I et III ;
- > Développement de l'offre de formation pour les seniors par l'attribution d'un mandat de prestation pour l'organisation de cours, notamment dans le domaine de la maîtrise de la vie quotidienne (Senior+).

4.6. Le logement

Le lieu que l'on habite représente la capacité de revendiquer un droit exclusif à occuper un espace délimité contre les prétentions des autres (Knüsel, Le logement, clé de l'insertion sociale, 2013). Ce droit se monnaie et il est exercé soit en tant que propriétaire de cet espace « privé », soit en tant que locataire. Pour ces derniers, l'accès au logement est déterminé principalement par le taux de logement vacant et le prix des loyers. Ces facteurs varient en fonction du marché du logement, du coût des terrains, du prix de la construction et des politiques publiques de subventionnement. Les propriétaires sont aussi sensibles à ces facteurs, mais le niveau de l'intérêt hypothécaire et les fonds propres dont ils disposent jouent pour eux un rôle prépondérant.

Le logement répond à un besoin de base essentiel. C'est un espace de protection, un refuge contre les mauvaises conditions météorologiques, un endroit dans lequel il est possible de se reposer, de se restaurer, de se reconstituer et de préserver ses effets personnels. Mais il est encore bien plus. Le logement garantit aussi les conditions essentielles à l'équilibre physique et psychique que sont la sécurité, l'intimité et l'autonomie. C'est un lieu de retraite que chacun et chacune investit comme il l'entend et sur la base duquel il organise sa vie. Le logement remplit par ailleurs une fonction sociale et constitue un lieu d'identification à partir duquel les individus développent leurs relations. Leurs enfants fréquentent l'école et les autres enfants du quartier. Des échanges se nouent dans le voisinage. L'habitat est le pivot des situations de vie qui procure une existence sociale et une reconnaissance (Knüsel, L'hébergement de nuit à Fribourg : un travail avec la marge de la marge : une observation conjointe de professionnels et de chercheurs, 3/4 2007).

⁴⁰ Conformément au programme « Education et accueil des jeunes enfants » de l'OCDE, l'encouragement précoce englobe la formation, l'accueil et l'éducation des jeunes enfants. Ce terme recouvre ainsi toutes les offres de formation et d'accueil pour les enfants en âge préscolaire, les offres de soutien pédagogique, médical et social destinées aux familles et, enfin, les améliorations qualitatives apportées aux institutions concernées (DFI).

Le logement n'est donc pas un bien d'usage ordinaire. Il figure dans la Constitution fédérale parmi les buts sociaux : « La Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, à ce que toute personne en quête d'un logement puisse trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions tables⁴¹ ». La Constitution fribourgeoise confie à l'Etat et aux communes des tâches spécifiques sur le plan du logement : « L'Etat et les communes veillent à ce que toute personne puisse trouver un logement approprié à sa situation. L'Etat encourage l'aide au logement, la construction de logements et l'accès à la propriété de son logement »⁴².

Evolution des loyers moyens
canton de Fribourg 1971 - 2013

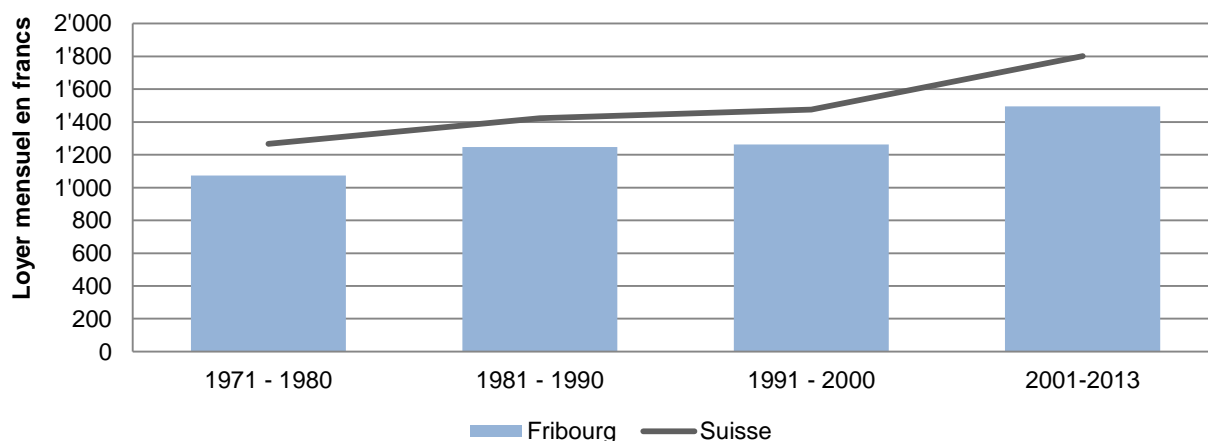


Tableau 4-21, Source : OFS

Le logement constitue un indicateur de vulnérabilité. La pauvreté et le logement sont en étroite corrélation (Caritas Suisse). La pauvreté se répercute inmanquablement sur la situation du logement et celui-ci a des incidences sur la pauvreté, par les différentes fonctions qu'il exerce. Un logement trop onéreux va obliger le ménage à réduire les activités culturelles, par exemple, ou à économiser sur la nourriture. La famille peut être contrainte à déménager – avec pour conséquence une augmentation de ses frais de déplacement – ou à chercher un autre emploi ailleurs – avec le risque d'être au chômage. Les logements exigus peuvent notamment avoir un impact sur les chances de développement des enfants et leurs performances scolaires, parce qu'ils ont moins de possibilités de retraite pour faire leurs devoirs ou de lire tout simplement sans avoir le bruit de la télévision. Selon une étude mandatée par l'OFAS, 83,5% des ménages touchés par la pauvreté ne disposent pas d'un logement adapté (Bochsler, et al., 15/15, 2015, p. V). Les personnes qui vivent seules et qui ont moins de 65 ans, les familles monoparentales, les ménages d'origine étrangère, ainsi que les bénéficiaires d'une rente vieillesse sont surreprésentés face aux difficultés de logement (Bochsler, et al., 15/15, 2015, p. VI). La perte du logement a quant à elle des incidences immédiates sur la relation à autrui et avec l'environnement. Dans les cas extrêmes, l'absence de « chez soi » amène à utiliser l'espace public de façon inhabituelle, enfreignant parfois les normes de conduites, ce qui entraîne une gêne, suscite la méfiance des autres et finalement fragilise les rapports avec l'environnement. La relation entre le logement et les autres conditions de vie est susceptible d'enclencher dans les situations de pauvreté un dangereux cercle vicieux.

⁴¹ Art. 41 al 1 let. e, Constitution fédérale.

⁴² Art. 56 al. 1 et 2, Constitution fribourgeoise.

Le canton de Fribourg compte 44.6 % de propriétaires et 49.6% de locataires⁴³ (OFS, 2013a). La part des propriétaires a légèrement augmenté au cours des dernières années et se situe en dessus de la moyenne nationale qui s'élève à 37.5 %. **La proportion de locataires dans le canton de Fribourg est par conséquent inférieure à la moyenne suisse** qui se place à 55.9%. La situation des locataires s'est péjorée au cours des dernières années avec une hausse constante des loyers. L'évolution des loyers mensuels moyens dans le canton de Fribourg ressemble à celle de l'ensemble de la Suisse. Les loyers ont augmenté d'environ 40 % au cours des quarante dernières années (canton de Fribourg +39 %, Suisse +42 %). Toutefois, cette augmentation a été particulièrement importante entre les deux dernières décennies. Entre les périodes 1991-2000 et 2001-2013, les loyers moyens ont augmenté dans le canton de Fribourg de 18 % (+22 %, Suisse) (OFS, 2016c).

En outre, parmi les locataires, **la répartition de la charge locative s'avère très inégale**. Dans un budget équilibré, le **taux d'effort**, autrement dit le coût du logement par rapport au revenu du ménage, **ne devrait pas dépasser les 25 %** (Cléménçon, 2016). En réalité, cette charge s'élève jusqu'à 40 % pour certains et les ménages qui ont les revenus les plus faibles doivent proportionnellement assumer les charges les plus élevées (cf. graphique 4-22). Depuis plusieurs années, l'Office fédéral du logement (OFL) observe une augmentation constante de la charge financière du loyer pour les personnes dont la condition est économiquement faible. Depuis longtemps, la demande d'appartements bon marché excède largement l'offre (Caritas Suisse).

Répartition des ménages selon le revenu net et le taux d'effort, données suisses extrapolées au canton de Fribourg, 2010 - 2011

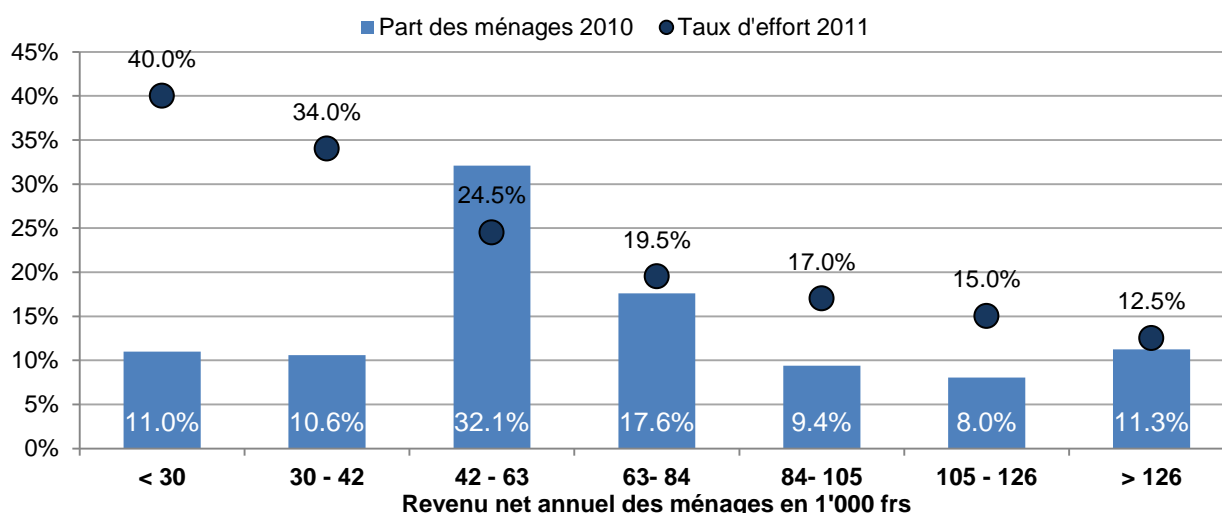


Tableau 4-22, (SLog, 2014)

L'analyse du taux de logements vacants dans le canton de Fribourg montre par ailleurs une situation tendue sur le marché du logement malgré les récentes améliorations. Fribourg est le 3^{ème} canton romand avec le plus faible taux de logements vacants. Rappelons qu'un marché est considéré équilibré lorsqu'il se situe à un taux de 1.5 %. Dans le canton de Fribourg, ce taux a augmenté entre 2011 et 2015, mais il est toujours relativement bas, plafonnant à 0.96 % en 2015 (SStat, 2015c, pp. 213-215).

A l'intérieur du canton, seuls les districts de la Gruyère et du Lac avoisinent le taux d'équilibre (respectivement 1.31 % et 1.38 % en 2015). Tous les autres sont en dessous ou à la hauteur de 1 %,

⁴³ Le solde est composé de personnes dont le logement est mis à disposition gratuitement, par exemple par les parents ou l'employeur.

la Veveyse étant le district avec le plus faible taux de logements vacants, avec une proportion en dessous de la moitié du taux d'équilibre qui s'élève à 0.68 % (2015) (SStat, 2015c, pp. 213-215).

Situation du marché du logement: taux de logements vacants / cantons

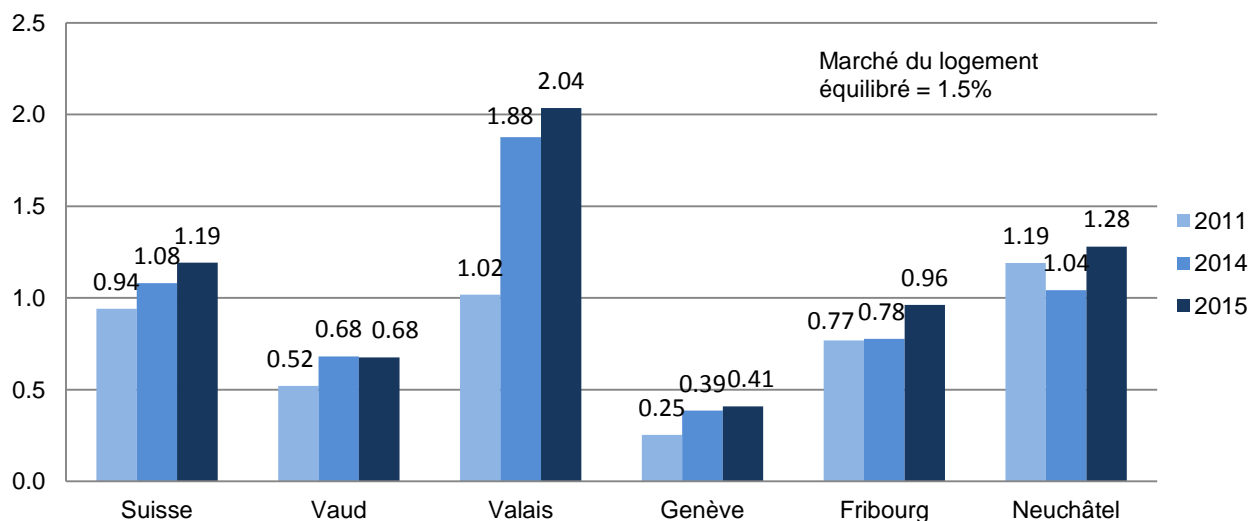


Tableau 4-23, Source : OFS

Cette situation est en rapport avec l'évolution sociodémographique du canton. L'augmentation de la population en général, associée en particulier au phénomène du vieillissement, de la divortialité et de la migration, provoque une demande accrue de logements. La situation du marché du logement sur la côte lémanique engendre aussi un mouvement migratoire vers le territoire fribourgeois dont l'impact se mesure notamment avec le faible taux de logements vacants signalé en Veveyse. Malgré les nombreuses constructions de logements qui ont considérablement élargi le parc immobilier fribourgeois (30 % d'augmentation en 10 ans (SStat, 2015c, p. 203 et suiv.), l'offre ne parvient pas à satisfaire la demande. La défaillance du marché se situe principalement dans le segment des prix les plus bas, explique l'OFS (news.admin.ch). D'un bien d'usage, le logement est aussi devenu un bien d'investissement et sa marchandisation excessive tend à pousser à la hausse les prix des loyers. Ce mouvement résulte de l'intérêt que représente ce marché pour les placements, notamment pour les caisses de pension qui doivent pouvoir compter sur une rentabilisation suffisante. Ces investisseurs ont en outre intérêt à effectuer des placements durables avec des logements de qualité qui engendrent aussi des loyers plus élevés.

Cette situation a de multiples conséquences. Elle a notamment une incidence sur la mobilité. Le fort mouvement pendulaire que connaît le canton de Fribourg est associé à ce phénomène. Toutefois, **les répercussions les plus importantes se manifestent sur les ménages à bas revenu qui peinent à trouver des logements**. Depuis quelques années, les services sociaux observent les graves difficultés que rencontre cette population face au logement et manifestent leurs préoccupations. Trouver un logement est de plus en plus improbable et, pour ceux qui ont accumulé quelques dettes, la chance d'obtenir un appartement est pratiquement nulle. Caritas-Fribourg note que 40 % des demandes d'aide visent à couvrir une part des loyers (Berset, 2013). Les curateurs et curatrices qui accompagnent également des situations fragiles notent que leur mandat officiel ne constitue plus une garantie suffisante aux yeux des régies immobilières et que le problème du logement est devenu particulièrement préoccupant (Sanchez, 8 juillet 2015).

L'aide au logement dans le canton de Fribourg est basée principalement sur la loi fédérale encourageant depuis 1974 la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) et la loi cantonale du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social qui complète la loi de 1974. Les subventions versées au travers de ces deux lois diminuent chaque année et

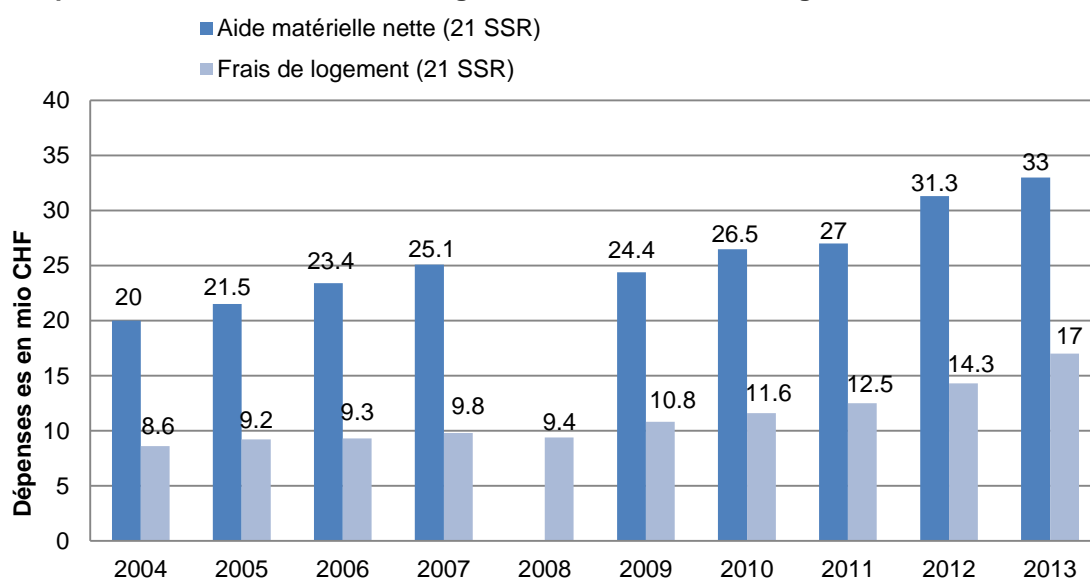
seront quasiment réduites à néant en 2024. Le parc de logements subventionnés en 2016 se limite à 262 immeubles, soit 3123 logements sur un total de 59'397 logements en location que compte le canton en 2013 (OFS).

Une nouvelle législation encourageant le logement à loyer ou à prix modérés (LOG) a été adoptée en 2003 au plan fédéral, favorisant le développement de maîtres d'ouvrages d'utilité publique (principalement des coopératives d'habitations et des fondations). Cependant, aucune loi cantonale n'a encore été prévue pour remplacer les aides de la LCAP, quand bien même divers acteurs situés en terres fribourgeoises bénéficient des aides issues de la LOG. Cette dernière est exclusivement active au travers d'aides indirectes via notamment les prêts du fonds de roulement et les prêts de la Centrale d'émission pour la Construction de Logement (CCL), les prêts directs prévus pour faciliter l'accès au logement ayant été suspendus par le programme d'allègement budgétaire 2003.

L'impact de la politique cantonale en matière de logement sur l'offre d'appartements bon marché s'avère ainsi limité et ne permet pas de remédier à la situation tendue qui subsiste déjà depuis plusieurs années sur ce marché.

La croissance du prix des loyers ainsi que l'offre exiguë d'appartements bon marché se répercutent sur les dépenses d'aide sociale et expliquent, en partie du moins, l'augmentation constante de ses charges. Au cours des dix dernières années, comme le montre le graphique 4-24, **la part des dépenses dédiées à la couverture des frais de logement n'a cessé d'augmenter et représente aujourd'hui pratiquement la moitié des charges d'aide sociale.** Pour Caritas-Suisse, la couverture de ces loyers par des deniers publics équivaut à une forme de subventionnement des propriétaires privés et des régies immobilières (Caritas Suisse, p. 4). Grâce à ces garanties, ces derniers peuvent dégager des profits et assurer une rentabilité à leur investissement.

Dépenses des services sociaux régionaux, canton de Fribourg



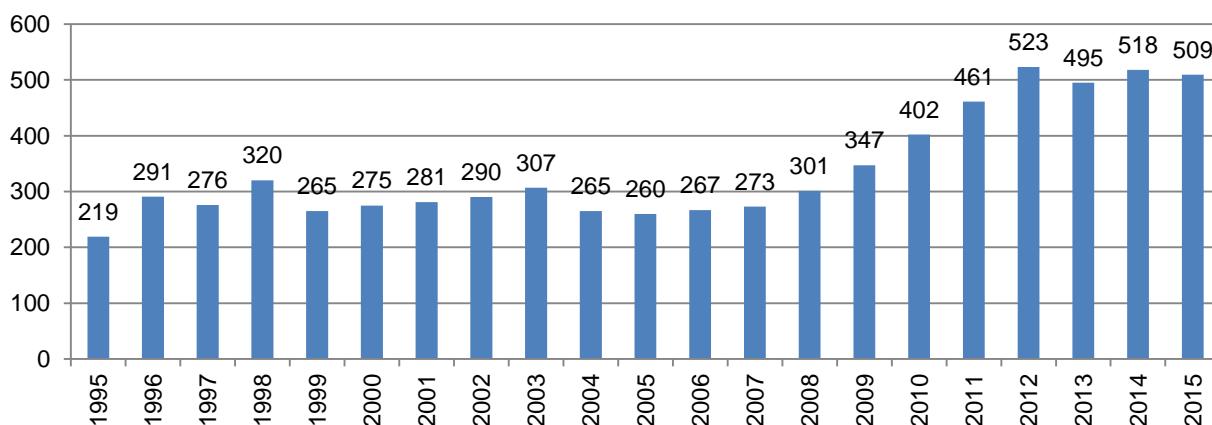
Source: Sondage réalisé par le SASoc auprès de 21 SSR en 2014 (Le montant de l'aide matérielle nette pour les 21 SSR n'est pas disponible pour l'année 2008).

Tableau 4-24

L'engrenage amène les personnes dans les situations les plus fragiles au point de perdre leur appartement et de devoir recourir au logement d'urgence. Chargée d'assurer cet accueil, La Tuile affiche des statistiques de fréquentation qui témoignent de la situation préoccupante sur le marché du logement. Le nombre des nuitées au centre d'accueil de nuit a augmenté de presque 70% entre 2008 et 2014 (La Gruyère, 7 février 2015). En 2015, La Tuile a accueilli 509 personnes (diffé-

rentes) qui ont eu besoin de son aide pour 7'540 nuitées. Leur nombre s'est toutefois stabilisé entre 2012 et 2014, et a même légèrement diminué en 2015. Ce résultat positif atteste du travail réalisé par la Tuile. Pour compléter le travail d'urgence, l'association a développé concepts et offres visant à agir en amont et en aval de l'accueil de nuit, rendant ainsi possible le fait de travailler sur les causes de la désinsertion, et non seulement sur les effets, avec pour résultat une réduction de la durée des séjours (La Tuile, 2016, p. 3).

Evolution du nombre de personnes reçues au centre d'accueil d'urgence et d'urgence 24h, La Tuile, 1995-2015



Ces chiffres correspondent au cumul du nombre de personnes accueillies au centre d'accueil d'urgence et des bénéficiaires de l'accueil d'urgence 24h. Le service d'accueil d'urgence 24h a été mis en place en 2013.

Tableau 4-25, (La Tuile, 2016, p. 2)

La carte ci-dessous rend compte du nombre de personnes en situation de pauvreté par commune. Il est possible de constater qu'elles sont établies sur l'ensemble du territoire cantonal. Il apparaît également que les chefs-lieux des districts présentent une densité plus marquée de personnes en situation de pauvreté. Il est possible de supposer que ce résultat est en lien avec la concentration d'infrastructures disponibles sur ces territoires, lesquelles représentent un avantage pour l'ensemble de la population et pourraient avoir également un effet attractif, en termes d'opportunités, pour les personnes dans les situations les plus vulnérables. Cet effet d'attraction est particulièrement visible autour de la ville de Fribourg et son agglomération.

Nombre de personnes en situation de pauvreté par commune, 2011

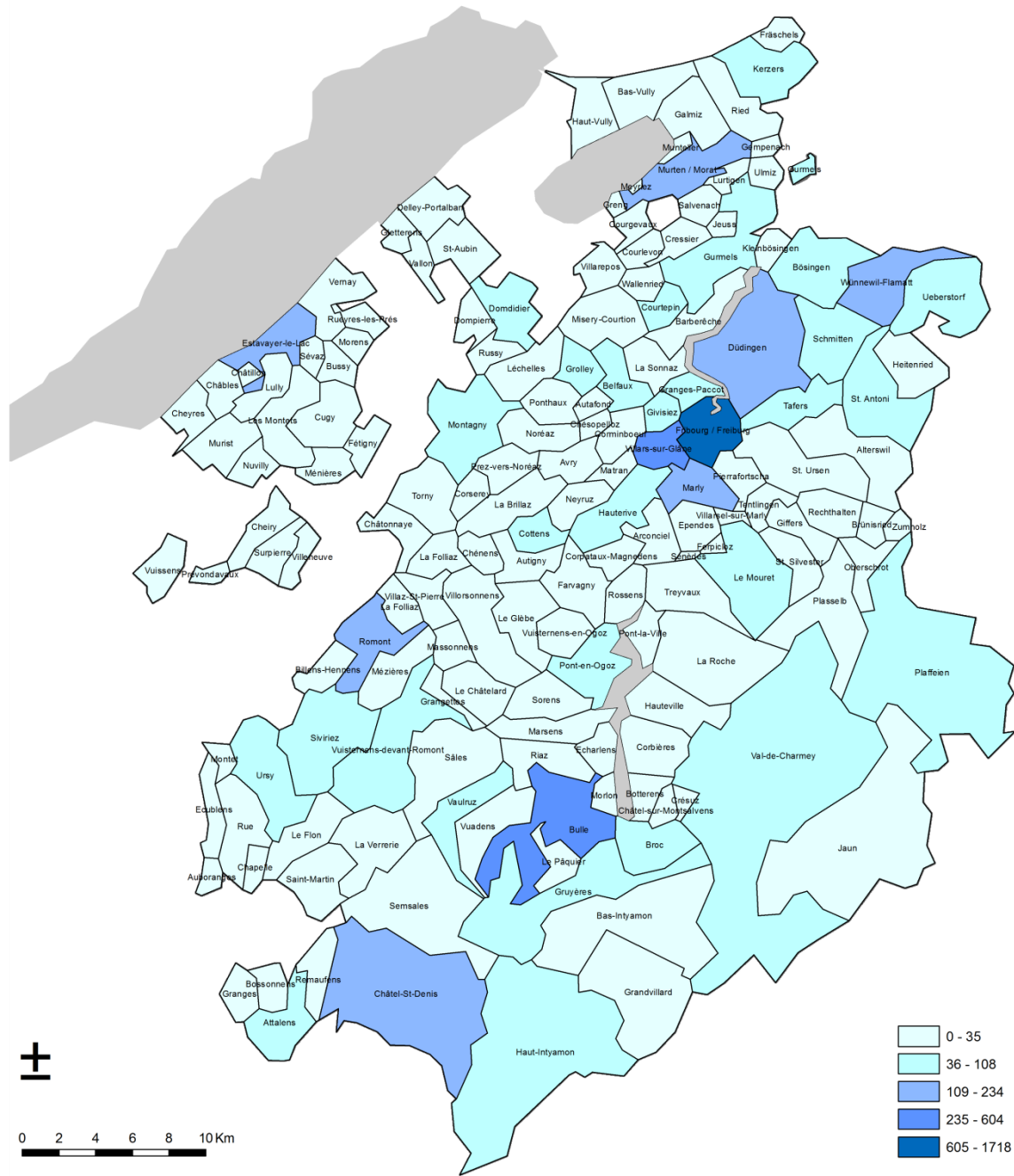


Tableau 4-26

Le tableau suivant résume le nombre de personnes pauvres et le taux de pauvreté des chefs-lieux des 7 districts fribourgeois.

Chef-lieu	Nbre de pers pauvres	Taux de pauvreté
Canton de Fribourg	7'577	3.0 %
Fribourg / Freiburg	1'718	4.8 %
Romont	656	4.0 %
Estavayer-le-Lac	192	3.3 %
Bulle	604	3.1 %
Murten / Morat	196	3.1 %
Tafers	85	2.8 %
Châtel-Saint-Denis	154	2.6 %

Tableau 4-27

Synthèse, pistes prospectives et mesures prévues

Le logement répond à un besoin essentiel et constitue un indicateur de vulnérabilité. L'évolution récente du marché du logement en Suisse romande et dans le canton de Fribourg constitue une importante menace pour les situations à risque de pauvreté et pèjore encore davantage les situations de pauvreté.

La principale difficulté réside dans le manque de logements avec des loyers à des prix abordables pour les ménages ne disposant que d'un faible revenu. Il ne s'agit évidemment pas de fournir à ces ménages des logements bon marché, mais de mauvaise qualité, car cela activerait encore davantage le cercle vicieux de la pauvreté. La répartition de la charge locative s'avère en outre inégale et pèse sur les ménages à faible revenu. Au niveau de l'aide sociale, la part des dépenses dédiées à la couverture des frais de logement n'a cessé d'augmenter et représente aujourd'hui pratiquement la moitié des charges totales. L'engrenage peut amener les personnes dans les situations les plus fragiles au point de perdre leur appartement et de devoir recourir au logement d'urgence.

Au regard de ces résultats, la liste ci-dessous présente une série de **pistes prospectives** communément reconnues dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la pauvreté :

- > Promouvoir des formes de logements adaptés ;
- > Soutenir et favoriser l'intégration par le logement ;
- > Créer une mesure d'insertion sociale « logement ».

Le Conseil d'Etat a prévu de développer les mesures suivantes :

- > Développement d'une politique cantonale du logement ;
- > Attribution d'un mandat de prestations pour l'évaluation du logement des seniors, dans le but de sécuriser les logements existants (Senior+) ;
- > Sensibilisation, des régies en particulier, à l'importance de développer des services d'accompagnement social dans les locatifs, notamment la conciergerie sociale.

5. Conclusion

Ce premier rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg dresse le portrait général des conditions de vie de la population fribourgeoise. Les pistes prospectives dégagées dans ce document ont volontairement été définies de manière large. Il s'agissait en effet de montrer d'abord par ce tableau que la pauvreté est multidimensionnelle, qu'elle touche toutes les sphères de l'existence (travail, santé, logement, famille...) et qu'elle doit dès lors être combattue non pas uniquement via des mesures d'aide matérielle, mais par un travail sur différents leviers, à différents niveaux et par une collaboration à la fois interdirectionnelle au sein de l'Etat, avec les communes et entre les secteurs privé et public. La prochaine édition de ce rapport, prévu une fois par législature, permettra d'effectuer des comparaisons avec cette première photographie et d'analyser l'évolution de la pauvreté. Les rapports sur la situation sociale et la pauvreté sont appelés à évoluer en fonction des thèmes qui émergeront au fil des analyses et des transformations du phénomène que constitue la pauvreté.

Grâce aux données fiscales cantonales de l'année 2011, une analyse détaillée des ressources à disposition des ménages a pu être réalisée pour les besoins de ce premier rapport. Les résultats indiquent que même si les inégalités en termes de revenu existent dans le canton, leur ampleur reste modérée. L'impact positif de la redistribution de l'Etat sur la diminution des inégalités de revenu via les transferts sociaux est à souligner en particulier. Le taux de pauvreté n'est quant à lui pas alarmant (3 %). Ces éléments indiquent que le système social actuellement en vigueur en Suisse et dans le canton de Fribourg produit les résultats escomptés : **il réduit les inégalités et limite la pauvreté**, d'où l'importance de préserver et d'entretenir les investissements dans des proportions au moins équivalentes à celles d'aujourd'hui en tenant compte de l'évolution démographique du canton.

Toutefois, les spécialistes de l'analyse de la pauvreté insistent sur le fait que celle-ci ne doit pas être appréhendée comme un état qui caractérise une partie de la population. Ce phénomène s'apparente au contraire à un processus et désigne les transformations de long terme dans lesquelles sont entraînées les personnes concernées. Dès lors, il est également nécessaire de tenir compte de certains indices avant-coureurs plus préoccupants, qui se dégagent de l'analyse monétaire. D'une part, 10 % de la population fribourgeoise est considérée comme à risque de pauvreté. Ce chiffre est corroboré par les résultats de l'étude « La problématique des jeux d'argent chez les adolescents du canton de Fribourg » à laquelle plus de 5'000 élèves du degré secondaire II ont répondu. 10% de ces jeunes affirment que le niveau socio-économique de leur famille est en dessous de la moyenne (IUMSP, 2015). En d'autres termes, un peu plus de 25'500 personnes vivent avec des moyens fortement limités pour assurer leurs besoins vitaux, engendrant une incertitude quotidienne. Cette précarité peut devenir le lit du développement à moyen ou long terme de situations de pauvreté. D'autre part, la comparaison entre les données fiscales et celles de l'aide sociale a permis de mettre en lumière le phénomène du non-recours aux prestations (total ou partiel). Cette question est importante, car elle interroge le dispositif, son efficacité, son application et son adéquation avec la loi en vigueur – lorsque le non-recours est involontaire. De plus, le non-recours est reconnu comme une forme d'inégalité de traitement entre les ayants droit (Ministère français des affaires sociales et de la santé, 2012, p. 35). Enfin, il peut avoir des conséquences importantes : péjoration de la situation sociosociale, surendettement, perte de logement, répercussions sur les enfants et risque même de reproduction des situations de pauvreté.

Ensuite, comme explicité en début de rapport, la problématique de la pauvreté doit être appréhendée de manière multidimensionnelle. En effet, les restrictions dues à la pauvreté touchent des domaines fondamentaux de l'existence comme l'alimentation, l'habillement, le logement, la culture, les loisirs, etc. (DFI, 2010, p. 103) On ne saurait dès lors s'en tenir aux seuls éléments monétaires sous peine d'occulter une grande partie de la réalité. C'est pourquoi ce rapport offre également une ana-

lyse des conditions de vie de la population fribourgeoise. Celle-ci montre que les difficultés ou les limitations rencontrées dans un domaine ont des répercussions sur les autres sphères de l'existence, engendrant un cumul de désavantages qui diminuent les capacités des personnes concernées à sortir de leur situation de pauvreté et risquent de la prolonger. Or, plus la situation de pauvreté est longue, plus les possibilités de sortie se restreignent (DSAP Berne, 2010b, p. 42). Un bas niveau de formation, par exemple, débouchera généralement sur une faible rémunération, signifiant des cotisations réduites aux assurances sociales et donc une couverture moindre en cas de difficulté ou au moment de la retraite. Autre exemple, une atteinte à la santé implique une participation différente au marché du travail et ne permet pas de dégager un salaire suffisant pour pouvoir offrir un lieu de vie de taille convenable à une famille, l'espace insuffisant aura alors un impact sur les chances de développement des enfants et leurs performances scolaires. Ces illustrations montrent que les personnes en situation de pauvreté se retrouvent face à des limitations dans leurs possibilités de choix (d'un logement, d'un emploi, d'un mode de vie...) (Sen, Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté, 2000b) qui touchent les autres sphères de leur existence et peuvent devenir peu à peu des obstacles insurmontables.

L'approche choisie pour le premier rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg, où les inégalités existantes en matière de revenu et de fortune sont également mises en lumière au-delà de la problématique de la pauvreté, s'apparente à de récentes recherches qui tentent de déterminer l'impact des inégalités sur la croissance économique, car celle-ci est considérée comme une des mesures de la bonne santé de l'économie d'un territoire donné. Les conclusions de ces recherches se rejoignent en plusieurs points. Tout d'abord, de trop fortes inégalités de revenu ou de fortune constituent une entrave potentielle à la croissance économique sur le long terme (OCDE, 2015). Selon les participants et participantes à un séminaire du FMI, croissance et inégalités seraient même incompatibles (FMI, 2014). Les limitations, qui empêchent les personnes en situation de pauvreté ou appartenant à la classe moyenne inférieure (40 % des revenus les plus faibles) de saisir toutes les opportunités qui leur sont offertes (les entraves à leurs capacités (Sen, Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté, 2000b), notamment en termes d'éducation et de formation, constituent le principal facteur de frein à la croissance (OCDE, 2015, p. 26). De plus, en raison d'un faible niveau d'actifs et/ou d'un fort endettement, la classe moyenne inférieure se trouve limitée dans ses possibilités d'investissement dans le capital humain ou d'autres domaines. La croissance potentielle peut dès lors être affaiblie par une concentration élevée de la richesse dans les mains d'une minorité (OCDE, 2015). Ensuite, la réduction des inégalités améliore la qualité de vie de tous les membres d'une société, pas seulement des personnes les plus pauvres (tissu social renforcé, meilleure confiance dans les institutions, mobilité sociale, amélioration en matière de santé, diminution du stress...) (Caritas Suisse, Fredrich, B., 2015, p. 16). Une étude de l'OCDE affirme d'ailleurs qu'une diminution des inégalités à la base de la distribution des revenus a un impact positif plus important sur les résultats économiques qu'une réduction des disparités de revenu au sommet de la distribution (OCDE, 2015, p. 77). Enfin, la redistribution étatique n'est pas un frein à la croissance, pour autant qu'elle soit cohérente avec des objectifs macroéconomiques (FMI, D. Lipton, 2014). Ainsi, ces recherches recommandent d'agir non seulement en faveur des personnes les plus pauvres, mais également de mettre en place des mesures pour les individus de la classe moyenne inférieure. Les résultats de ces études invitent donc à réfléchir à des politiques complémentaires qui favorisent la croissance économique tout en contribuant à diminuer les inégalités (OCDE, 2015, p. 37).

Pour finir, au-delà du point de situation que constitue ce rapport, il s'agit de prendre en compte les transformations des modes de vie apparues dans les 15-20 dernières années, détaillées ici dans l'analyse des conditions de vie, et qui posent de véritables défis à notre société. La tertiarisation du marché du travail et la diminution du nombre de places pour les personnes faiblement qualifiées, la présence accrue des femmes sur le marché du travail, la divortialité, la mobilité (intra- et internatio-

nale) ou les réformes des assurances sociales sont autant de réalités qui gagnent en importance et nous entraînent véritablement vers un nouveau modèle de société. Celui-ci engendre ses propres risques socio-économiques face auxquels les instruments de réponse actuels ne sont plus adaptés. Le système social est en effet construit à partir de biographies considérées comme « normales » – autrement dit une carrière professionnelle basée sur un emploi à plein temps sans interruption – qui aujourd’hui existent de moins en moins, voire plus du tout (Caritas Suisse, Schuwey C., Knöpfel C., 2014, p. 48). Les solidarités conçues en d’autres temps n’offrent plus forcément de réponses aux nouveaux risques sociaux tels que la divortialité ou le chômage de longue durée et exposent de ce fait une partie de la population au risque de pauvreté. Les femmes subissent plus particulièrement les conséquences d’un système social basé sur un modèle de famille dite traditionnelle, car elles assument encore aujourd’hui une plus grande part du travail domestique et familial, situation qui se traduit généralement par une insertion à temps partiel sur le marché du travail. Or, non seulement travailler à temps partiel réduit les opportunités de formation, de promotion et de carrière professionnelle, mais conduit de plus à une moindre protection au niveau des assurances sociales. Corollairement au développement de ces nouveaux parcours, l’aide sociale est aujourd’hui plus souvent sollicitée comme unique solution de secours improvisée pour gérer des problèmes structurels pour lesquels aucune autre alternative n’est envisagée pour l’instant, que comme ultime filet de la sécurité sociale.

C’est pourquoi il est aujourd’hui incontournable de réinventer les solidarités et de réfléchir à la façon dont notre société va relever le défi du nouveau modèle dans lequel elle s’inscrit.

Au regard de ces résultats, la liste ci-dessous présente une série de **pistes prospectives** communément reconnues dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la pauvreté : Poursuivre la culture d’intégration des dispositifs ;

- > Intégrer le thème de la pauvreté dans tous les domaines d’intervention de l’Etat, travailler avec les spécialistes de ces champs et mettre en œuvre des mesures adaptées aux personnes concernées pour optimiser leurs possibilités de choix ;
- > Privilégier la diversité des moyens pour combattre la pauvreté de manière ciblée ;
- > Miser sur les individus de manière durable – passer d’une réflexion sectorielle et statique à une approche multidimensionnelle et dynamique (trajectoires et transitions) ;
- > Centrer les actions des politiques sociales non plus sur les individus, mais considérer globalement la situation des ménages ;
- > Améliorer les processus de transfert de données et compléter les sources en établissant une base légale pour en préciser l’exploitation et simplifier la réalisation des prochains rapports sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg.

6. BIBLIOGRAPHIE

- Aeppli, D. (2006). *La situation des chômeurs en fin de droit en Suisse, Quatrième étude*. Berne.
- Aeppli, D., & Ragni, T. (2009). *Ist Erwerbsarbeit für Sozialhilfebezüger ein Privileg? Welche Sozialhilfebezüger finden in der Schweiz eine dauerhafte Erwerbsarbeit? Welche Wirkung entfaltet auf Reintegration zielende Sozialhilfe?*. Berne: SECO.
- AGGLO. (2016). *L'Agglo en bref*. Consulté le 02 02, 2016, sur Agglo Fribourg-Freiburg: <http://www.agglo-fr.ch/menugauche/lagglo-en-bref.html>
- Allal, M. (2011). Discussion autour du concept de sécurité. Dans T. (. Meszaros, *Sociologie de la sécurité : Genèse et mutation d'un concept* (pp. 56-73). Revue internationale de sociologie et de sciences sociales.
- Association la Tuile. (2014). *Population de la Tuile en 2013*. Fribourg.
- Bachmann, N. (2014). *Les ressources sociales, facteur protecteur pour la santé*. Neuchâtel: OBSAN, Bulletin 1/2014.
- Banques cantonales romandes et Forum des 100. (2013). *L'emploi au-delà des frontières cantonales, Rapport sur le produit intérieur brut (PIB) romand*. Lausanne.
- BASS. (2010). *Armutsbericht Basel-Stadt. Ursachen, Dynamiken, Handlungsempfehlungen*. Basel: Christoph Merian Stiftung Verlag.
- Beck, U. (2001). *La société du risque*. Paris: Aubier.
- BEF. (2010). *Femmes et politique dans le canton de Fribourg, Est-ce suffisant?* Fribourg.
- BEF. (2016, 06 08). *Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Administration cantonale*. Consulté le 07 01, 2016, sur Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille: http://appl.fr.ch/friactu_inter/handler.axh?fid=12706
- Berset, J. (2013). *Media*. Récupéré sur Caritas Fribourg: http://www.caritas-fribourg.ch/cm_data/Caritas_Fribourg_Fribourg_Le_manque_de_loyers_abordables_dans_le_canton_vritable_bombe_retardement_1.pdf
- Bihl, A., & Pfefferkorn, R. (2008). *Le système des inégalités*. Paris: La Découverte.
- Bochsler, Y., Ehrler, F., Fritschi, T., Gasser, N., Kehrli, C., Knöpfel, C., et al. (15/15, 2015). *Wohnversorgung in der Schweiz, Bestandsaufnahme über Haushalte von Menschen in Armut und in prekären Lebenslagen*. Bâle-Berne: OFAS.
- Bourdieu, P., & Passeron, J.-C. (1964). *Les héritiers*. Paris: Minuit.
- Bourdieu, P., & Passeron, J.-C. (1970). *La Reproduction*. Paris: Minuit.
- Bühlmann, F., Schmid Botkine, C., & al. (2012). *Rapport social 2012: Génération en jeu*. Zürich: Seismo.
- Bureau et Commission de l'égalité et de la famille du canton de Fribourg. (2000). *Familles en situation de précarité dans le canton de Fribourg, une étude qualitative*. Fribourg: BEF.
- Burgener Woeffray, A., & Fasel, B. (Mars 2010). *Rapports réguliers sur la pauvreté dans le canton de Fribourg, P2072.10*. Fribourg.
- Caprez, C. (2012, mars). Nouveau mode de vie familial: moins d'enfants,

- davantage de parents. *ZESO*, pp. 16-17.
- Caritas Fribourg. (2013). Avoir un toit, une porte ouverte à l'espoir. *Caritas mag* n°7.
- Caritas Fribourg. (2015). *Service de gestion des dettes et désendettement: Statistiques année 2015*. Fribourg.
- Caritas Suisse. (2012). *Lutter contre la pauvreté en Suisse. Un aperçu du rapport sur la pauvreté au plan national et cantonal*. Lucerne.
- Caritas Suisse. (2014). *Habitat, Factsheet Almanach 2014*. Lucerne.
- Caritas Suisse. (2015). *Quelle politique de lutte contre la pauvreté pour la Suisse? Un état des lieux avec un accent particulier sur la pauvreté des familles*. Lucerne.
- Caritas Suisse. (s.d.). *Logement et pauvreté, Une analyse sur l'engagement des cantons, Observations sur la politique 2014 de lutte contre la pauvreté*. Lucerne.
- Caritas Suisse, Fredrich, B. (2015). *Rétrospective sur le développement économique et social de la Suisse en 2013/2014*. Consulté le 2015, sur Caritas Suisse:
https://www.caritas.ch/fileadmin/media/caritas/Dokumente/Was_wir_sagen/2015/Forum2015/R%C3%A9trospective_Almanach_social_2015_F.pdf
- Caritas Suisse, Schuwey C., Knöpfel C. (2014). *Nouveau manuel sur la pauvreté en Suisse*. Lucerne.
- Caritas Suisse, Villiger S., Knöpfel C. (2009). *La pauvreté rend malade, Pourquoi les conditions sociales influent sur la santé*. Lucerne.
- Caritas Suisse; Kehrli C.; Knöpfel C. (2007). *Manuel sur la pauvreté en Suisse*. Lucerne: Caritas Suisse.
- CCLD. (2013). *Politiques cantonales d'aide aux chômeurs et chômeuses de longue durée, Analyse et recommandations pour de nouvelles lignes stratégiques, Rapport à l'attention du Conseil d'Etat*. Fribourg.
- CDAS. (2007, sept 13-14). *Intrégration professionnelle et sociale des jeunes*. Consulté le 04 29, 2016, sur Conférence des directeurs et directrices cantonaux des affaires sociales:
http://www.sodk.ch/fileadmin/user_upload/Fachbereiche/Kinder_und_Jugend/J_Positionspapier_VDK_EDK_SODK_2008_09_13_f.pdf
- CDAS. (2010). *Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Berne.
- CDAS. (2012). *Recommandations relatives à la forme et au contenu des rapports sur la situation sociale dans les cantons*. Berne.
- CDIP. (2016). *Transition scolarité obligatoire - secondaire II*. Consulté le 04 26, 2016, sur CDIP:
<http://www.edk.ch/dyn/11743.php>
- CFEJ. (2007). *Jeune et pauvre: un tabou à briser, Prévenir et combattre la pauvreté des enfants et des jeunes*. Berne.
- Chambre de commerce et d'industrie de Fribourg. (2016, n°3, juin). Le poids des pendulaires, Fribourg a de la peine. *ECHO, Le Magazine de l'économie fribourgeoise*, pp. 8-11.
- Cléménçon, P. (2016, mars). Du pain sur la planche. *Habitation*, pp. 7-8.
- COFF. (2004). *La politique familiale, pourquoi? Arguments et thèses*. Berne.
- Confédération suisse. (2015, 11 25). *La réforme des prestations complémentaires assure le maintien des prestations*. Consulté le 06 03,

- 2016, sur news.admin.ch:
<https://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=59653>
- Conseil d'Etat du canton de Fribourg. (2006). *Introduction d'un revenu déterminant unique (RDU) pour les prestations sociales cantonales*. Fribourg.
- Conseil d'Etat du canton de Fribourg. (2008). *Conséquences et mesures face à l'évolution démographique, Rapport n°113*. Fribourg.
- Conseil d'Etat du canton de Fribourg. (2009). *Message n°132 du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif au plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg*. Fribourg.
- Conseil d'Etat du canton de Fribourg. (2013). *Prévention de l'endettement des jeunes*. Fribourg.
- Conseil exécutif bernois. (2015). *Rapport social 2015, La lutte contre la pauvreté dans le canton de Berne*. Berne.
- Conseil fédéral. (2014). *Répartition de la richesse en Suisse, Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat du 7 décembre 2010 déposé par Jacqueline Fehr (10.4046)*. Berne.
- Conseil fédéral. (2015). *Rapport explicatif, Révision partielle de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (réforme des PC)*. Berne.
- CSDE. (2016, 06 09). *Travail à temps partiel et rentes, Notre prévoyance vieillesse a une excellente mémoire*. Consulté le 06 23, 2016, sur <http://www.equality.ch/f/publications>.
http://www.equality.ch/pdf_f/CSDE_Resume_Recommandations_Temps_partiel.pdf
- CSIAS. (2005). *Concepts et normes de calcul de l'aide sociale*. Berne.
- CSIAS. (2010, mars). La pauvreté des femmes. *ZESO*, pp. 4-6.
- CSIAS. (2014a). *Fondements et positions, Dossiers thématiques, Sécurité sociale, Effets de seuil*. Consulté le 03 18, 2016, sur CSIAS: <http://csias.ch/fondements-et-positions/dossiers-thematiques/securite-social/effets-de-seuil/>
- CSIAS. (2014b, janvier). *Gesundheit. ZESO*, p. 18.
- CSRE. (2014). *L'éducation en Suisse*. Aarau: Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation.
- Dantan, S., & Murtin, F. (2011). "Hysteresis in the Unemployment Exit Rate: A Cross-Country Microeconomic Analysis". Dans *OCDE Economics Department Working Papers*. Paris: OCDE.
- DEE. (2011). *Plan de relance fribourgeois. Première évaluation des impacts et des effets*. Fribourg.
- DFI. (2010). *Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté*. Berne.
- DFI. (2013). *Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté, Concept*. Berne.
- DFI. (s.d.). *De bonnes conditions de départ pour tous les enfants*. Consulté le 07 11, 2016, sur Programme national contre la pauvreté: <http://www.contre-la-pauvrete.ch/themes/age-prescolaire-et-scolaire/encouragement-precoce/>
- Dickes, P. (1992). *Pauvreté en termes de conditions d'existence*. Nancy: Faculté

- de Droit, Sciences économiques et Gestion.
- DICS. (2014). *Rapport d'activité*. Fribourg.
- DSAP Berne. (2010a). *Quatrième rapport sur la santé dans le canton de Berne, Inégalité des chances en santé*. Berne.
- DSAP Berne. (2010b). *Rapport social 2010. La pauvreté dans le canton de Berne. Chiffres, faits et analyses*. Berne.
- DSAP Berne. (2012). *Rapport social 2012, La lutte contre la pauvreté dans le canton de Berne*. Berne.
- DSAS. (2010, 10 04). *Archives 2004-2012*. Consulté le 07 05, 2016, sur DSAS: http://www.fr.ch/dsas/files/pdf24/101004_commf_DSAS_pauvrete1.pdf
- DSAS. (2011, 05 23). *Actualités, Fribourg premier canton à octroyer une allocation de maternité à toutes les mères*. Consulté le 01 11, 2016, sur Direction de la santé et des affaires sociales: https://www.fr.ch/dsas/fr/pub/actualites.cfm?fuseaction_pre=Detail&NewsID=38068
- DSAS. (2015a, 06 26). *Décision de la DSAS du 25 août 2015 relative aux droits et obligations découlant de la surcompensation entre les caisses d'allocations familiales actives dans le canton de Fribourg pour l'exercice 2014*. Fribourg.
- DSAS. (2015b). *Rapport d'activité 2014*. Fribourg.
- Dubois, Y. (2012, Décembre 12). *Les carnets du forum*. Consulté le juin 30, 2014, sur Mobile lives FORUM Vies mobiles: <http://fr.forumviesmobiles.org/publication/2012/12/11/revue-critique-480>
- ECAS. (2015). *Rapport d'activité 2014*. Fribourg.
- Eurostat. (2015, mars 12). *S80/S20 income quintile share ration by sex and selected age group (source: SILC)*. Consulté le avril 20, 2015, sur Eurostat: <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/submitViewTableAction.do?dvsc=6>
- Felouzis, G. (2015). Ce que l'école fait aux plus faibles: une analyse comparative de 13 cantons suisses. Dans G. Felouzis, *Les inégalités scolaires en Suisse. Ecole, société et politiques éducatives* (pp. 17-42). Berne: Peter Lang SA, Editions scientifiques internationales.
- Felouzis, G., & Goastellec, G. (2015). Introduction, Inégalités scolaires et inégalités sociales. Dans G. Felouzis, & G. Goastellec, *Les inégalités scolaires en Suisse. Ecole, société et politiques éducatives* (pp. 1-16). Berne: Peter Lang SA, Editions scientifiques internationales.
- Fluder, R., Fritschi, T., & Salzberger, R. (2011, 9). Parcours types et profils de risques des chômeurs. *La Vie économique*, pp. 40-43.
- Fluder, R., Graf, T., Ruder, R., & Salzberg, R. (2009). *Quantifizierung der Übergänge zwischen Systemen der Sozialen Sicherheit (IV, ALV und Sozialhilfe)*. Berne: OFAS.
- FMI. (2014, 04 12). *Bulletin du FMI: Etudes, Inégalités et croissance, Les inégalités nuisent gravement à la croissance selon les participants à un séminaire du FMI*. Consulté le 06 27, 2016, sur Fonds monétaire international: <http://www.imf.org/external/French/pubs/ft/survey/so/2014/RES041214AF.htm>
- FMI, D. Lipton. (2014, 03 13). *Fiscal Policy and Income Inequality*. Consulté le 06 27, 2016, sur International Monetary Fund:

- <http://www.imf.org/external/np/speeches/2014/031314.htm>
- Fragnière, J.-P. (1999). Pour en finir avec la pauvreté. Dans OFS, *Comprendre la pauvreté pour mieux la combattre. Rapport sur la pauvreté sous l'angle de la statistique* (pp. 295-300). Neuchâtel.
- Fusco, A. (2008). *La Pauvreté. Un concept multidimensionnel*. Paris: L'Harmattan.
- Gani, S. (2016). *Concilier vie de famille et vie professionnelle: une affaire de femmes?* Charmey: Les Editions de l'Hébe.
- Gärtner, L., & Flückiger, Y. (2006). *Problèmes de l'Etat social: causes, fondements et perspectives. Rapport de synthèse*. Zürich/Coire: Rüegger.
- Haenni, U. (2014). Die Freiburger Bevölkerung in Zahlen. *Freiburger Nachrichten*, 5.
- Holz, G. (2007, août). Pauvreté des enfants en Allemagne: moyens de prévention. Dans *Jeune et pauvre: un tabou à briser! Prévenir et combattre la pauvreté des enfants et des jeunes* (pp. 23-34). Berne.
- Imdorf, C., & Seiterle, N. (2015). La formation professionnelle dans le cadre des réseaux d'entreprises formatrices comme aide à l'intégration des jeunes issus de l'immigration. Dans G. Felouzis, & G. Goastellec, *Les inégalités scolaires en Suisse. Ecole, société et politiques éducatives* (pp. 141-159). Berne: Peter Lang SA, Editions scientifiques internationales.
- Initiatives des villes pour la politique sociale. (2015, août 25). Communiqué de presse, Aide sociale de longue durée et problèmes de santé vont souvent de pair. *Indicateurs de l'aide sociale 2014 dans les villes suisses*. Berne.
- Insee, Pan Ké Shon, J.-L. (2002). *Être seul, Données sociales, La société française 2002-2003*.
- Institut de recherche et de documentation pédagogique. (2008). *PISA 2006, Compétences des jeunes romands, Résultats de la troisième enquête PISA auprès des élèves de 9e année*. Neuchâtel.
- Institut de recherche et de documentation pédagogique. (2014). *PISA 2012: Compétences des jeunes Romands, Résultats de la cinquième étude PISA auprès des élèves de fin de scolarité obligatoire*. Neuchâtel: IRDP.
- Institut national français de la statistique et des études économiques. (s.d.). *Définitions - Standard de pouvoir d'achat*. Consulté le 07 05, 2016, sur Insee: <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/standard-pouvoir-achat.htm>
- IUMSP. (2015). *La problématique des jeux d'argent chez les adolescents du canton de Fribourg*. Lausanne.
- Kamerman, S., & al., e. (2003). Social Policies, Family Types and Child Outcomes in Selected OECD Countries. *OECD, Social, Employment and Migration Working Papers No.6*. OECD Publishing.
- Kaufmann, J.-C. (1994). Les ménages d'une personne en Europe. *Population*, 49e année, n°4-5, pp. 935-958.
- Kempeneers, P., Flückiger, Y., & Ferro Luzzi, G. (2008). *Aide sociale 2008. Explication et anticipation de l'évolution des dépenses et des bénéficiaires de l'aide sociale dans les limites des territoires cantonaux*. Genève: OUE.

- Knüsel, R. (2013). Le logement, clé de l'insertion sociale. *La Tuile, Rapport annuel Jahresbericht 2013*, p. 2.
- Knüsel, R. (3/4 2007). L'hébergement de nuit à Fribourg : un travail avec la marge de la marge : une observation conjointe de professionnels et de chercheurs. *Les politiques sociales*, pp. 116-133.
- Kurth, M. (2014). Inégalité des chances, pauvreté: les enfants d'abord. *Colloque "La révolution silencieuse" 25 ans des droits de l'enfant*. Genève.
- La Gruyère. (7 février 2015). La Tuile annonce des nuitées en hausse. *La Gruyère*, 7.
- La Tuile. (2016). *Population de La Tuile en 2015*. Fribourg.
- Lehmann, P. (2012). *Stratégies et actions des cantons pour diminuer les inégalités sociales en santé* (Vol. Cahiers d'études n°114). (S. s. (SSPS), Éd.) Berne.
- Lindenmeyer, H., & Walker, K. (2010). *Arbeitslosenversicherung und Sozialhilfe: Zusammenarbeit bei der Arbeitsvermittlung. Studie zur Zusammenarbeit RAV – Sozialhilfe*. Berne: SECO.
- Littmann-Wemli, S. (1999). *Gleichstellung auf dem Arbeitsmarkt*. Coire: Rüegger.
- Lustat. (2011). *Wohlstand und Armut im Kanton Luzern. Finanzielle Situation der Luzerner Haushalte. Angebot und Nutzung von Sozialleistungen*. Lucerne.
- Lustat. (2013). *Die soziale Lage der Luzerner Bevölkerung*. Lucerne.
- Meyer, T. (2014). *Etude longitudinale TREE, Les dix premières années*. Consulté le 07 07, 2016, sur Panorama, Information spécialisées pour la dormation, l'orientation et le marché du travail: http://www.panorama.ch/dyn/1026.aspx?id_article=450
- Meyer, T. (2015). Inégalités dans le(s) système(s) d'éducation suisse(s) : facteurs systémiques et devenir individuel. Dans G. Felouzis, *Les inégalités scolaires en Suisse. Ecole, société et politiques éducatives* (pp. 161-177). Berne: Peter Lang SA, Editions scientifiques internationales.
- Michaud, P. (2014, janvier 28). Le logement, une des causes de pauvreté. p. 27.
- Ministère français des affaires sociales et de la santé, M. d. (2012). *Rapport du gouvernement sur la pauvreté en France*. Paris.
- Mullener, E. (2013). *Accueil de nuit et réinsertion par le logement*. Lausanne: Institut de hautes études en administration publique.
- Neukomm, S., & Fontana, M.-C. (2016, CHSS n°2). Etat et limites des rapports sur la pauvreté en Suisse. *Sécurité sociale*, pp. 12-17.
- news.admin.ch. (s.d.). *Marché du logement en 2013: faible augmentation des prix et signes de détente*. Consulté le 08 10, 2016, sur news.admin.ch: <https://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=53748>
- OBSAN. (2010). *La santé dans le canton de Fribourg, Analyse des données de l'Enquête suisse sur la santé 2007*. Neuchâtel.
- OBSAN. (2012). *Rapport de base sur la santé pour le canton de Fribourg*. Neuchâtel.
- OBSAN. (2014a). *Les ressources sociales facteur protecteur pour la santé*. Neuchâtel.

- OBSAN. (2014b). *Rapport de base sur la santé pour le canton de Fribourg*. Neuchâtel.
- Observatoire fribourgeois de l'économie. (2013). *L'économie fribourgeoise à la croisée des chemins, Communiqué de presse*. Fribourg.
- Observatoire du marché du travail de Suisse orientale (AMOS). (2007). *Chômage de longue durée. Situation et mesures*. Zürich: AMOSA.
- Occupations@PISA2012. (s.d.). *Occupations@PISA2012*. Consulté le 05 10, 2016, sur Occupations@PISA2012: <http://mi2.mini.pw.edu.pl:8080/SmarterPoland/PISAoccupations2012/>
- OCDE. (2011). *Comment va la vie? Mesurer le bien-être*. Paris: Editions OCDE.
- OCDE. (2013/02, février). Les pays s'orientent-ils vers des systèmes d'éducation plus équitables? *PISA à la loupe*.
- OCDE. (2014a). *Better Life Index*. Consulté le juillet 2 2014, sur OCDE: <http://www.oecdbetterlifeindex.org/>
- OCDE. (2014b, 02 01). *La profession des parents a-t-elle un impact sur la performance des élèves?* Consulté le 05 10, 2016, sur OECD iLibrary: <http://www.oecd-ilibrary.org/docserver/download/5jz8mr7bnxxq.pdf?expires=1462863453&id=id&accname=guest&checksum=A16D927C6DFE6BE5EB86793BE6A0AB9E>
- OCDE. (2015). *In it together: Why less inequality benefits all*. Paris: OECD Publishing.
- OCDE. (2016, mars 21). *Taux de chômage de longue durée (indicateur)*. doi: 10.1787/ffbd30f6-fr. Consulté le mars 21, 2016, sur OCDE Données: <https://data.oecd.org/fr/unemp/taux-de-chomage-de-longue-duree.htm#indicator-chart>
- OECD Income Distribution Database: Gini, poverty, income, Methods and Concepts*. (2015). Consulté le juillet 14, 2015, sur OECD, Better policies for better lives: <http://www.oecd.org/social/income-distribution-database.htm>
- Oegerli, T., & Morlok, M. (2007). *Risikofaktoren von Langzeitarbeitslosigkeit. Ein Arbeitsbericht des Projekts „Langzeitarbeitslosigkeit – Situation und Massnahmen“*. Zürich: AMOSA.
- OFAS. (2015). *Statistiques des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI 2014*. Berne.
- Office fédéral du logement. (2014). *Aperçu du marché du logement*. Berne.
- OFS. (2002). *Revenu et bien-être, Niveau de vie et désavantages sociaux en Suisse*. Neuchâtel.
- OFS. (2003). *Vers l'égalité ? La situation des femmes et des hommes en Suisse*. Neuchâtel.
- OFS. (2008). *Bas salaires et working poor en Suisse. Ampleur des phénomènes et groupes à risque d'après l'Enquête sur la structure des salaires 2006 et l'Enquête sur la population active 2006*.
- OFS. (2009). *Comparaison des statistiques de l'aide sociale et de la pauvreté, Concept et résultats*. Neuchâtel.
- OFS. (2010a). *Les conditions de vie en Suisse en 2009, Résultats de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)*. Neuchâtel.
- OFS. (2010b). *Les variations du budget des ménages selon la situation familiale et*

- l'âge, Communiqué de presse.* Neuchâtel.
- OFS. (2010c). *Terminologie des statistiques de la pauvreté de l'OFS.* Neuchâtel.
- OFS. (2011a). *Les ménages avec enfants ont plus de difficultés à faire face à une dépense imprévue, Communiqué de presse.* Neuchâtel.
- OFS. (2011b). *Migration et intégration.* Consulté le 07 25, 2011, sur Statistique suisse: <http://www.bfs.admin.ch>: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07.html>
- OFS. (2011c). *Rapport social statistique suisse 2011.* Neuchâtel.
- OFS. (2011d). *Statistique de l'aide sociale, Résultats de la statistique de l'aide sociale 2010, canton de Fribourg.* Neuchâtel.
- OFS. (2012a). *Comparaisons internationales - Indicateurs de la formation.* Consulté le juillet 17, 2012, sur Statistique suisse: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/17/blank/02.indicator.406101.4066.html>
- OFS. (2012b). *Enquête suisse sur la structure des salaires 2010: Les bas salaires en Suisse, Actualité OFS.* Neuchâtel: OFS.
- OFS. (2012c, novembre). *Handicap et travail, Restrictions et facilitateurs de l'activité professionnelle des personnes handicapées. Actualités OFS.* Neuchâtel.
- OFS. (2012d). *Inégalités des revenus et redistribution par l'Etat.* Neuchâtel.
- OFS. (2012e). *La pauvreté en Suisse. La pauvreté monétaire de la population résidente de la Suisse, de 2008 à 2010.* Neuchâtel.
- OFS. (2012f). *Les bas salaires en Suisse, Actualités OFS.* Neuchâtel.
- OFS. (2012g). *Les différences et la discrimination salariales entre femmes et hommes diminuent légèrement entre 2008 et 2010, Communiqué de presse.* Neuchâtel.
- OFS. (2012h). *Les difficultés financières pèsent sur la qualité de vie, Communiqué de presse.* Neuchâtel.
- OFS. (2012i). *Pauvreté en Suisse, Concepts, résultats et méthodes, Résultats calculés sur la base de l'enquête SILC 2008-2010, L'essentiel en bref.* Neuchâtel.
- OFS. (2012j). *Pauvreté en Suisse: Concept, résultats et méthodes, Résultats calculés sur la base de l'enquête SILC 2008 à 2010.* Neuchâtel.
- OFS. (2012k). *Pauvreté, risque de pauvreté et privation matérielle.* Consulté le mars 21, 2016, sur Statistique suisse: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/03/blank/data.html>
- OFS. (2012l). *Statistique de l'aide sociale, Résultats de la statistique de l'aide sociale 2011, Canton de Fribourg.* Neuchâtel.
- OFS. (2012m). *Un dixième du budget pour la mobilité.* Neuchâtel.
- OFS. (2013a). *Conditions d'habitation, Chiffres clés.* Consulté le 01 10, 2016, sur Statistique suisse: http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/09/03/blank/key/bewohnertypen/nach_region.html
- OFS. (2013b). *Enquête sur le budget des ménages 2011, Résultats commentés et tableaux, Actualités OFS.* Neuchâtel.
- OFS. (2013c). *Etat de santé, renoncement aux soins et pauvreté.* Neuchâtel.

- OFS. (2013d). *Les propriétaires plus satisfaits de leur logement que les locataires, Communiqué de presse*. Neuchâtel.
- OFS. (2013e). *Situation matérielle, pauvreté, satisfaction - Répartition des revenus (rapport interquintile S80/S20)*. Consulté le 08 11, 2015, sur Statistique suisse: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/00/09/blank/ind42.indicator.420011.420003.html>
- OFS. (2013f). *Travailler et être pauvre, Résultats 2007 à 2011, Actualités OFS*. Neuchâtel.
- OFS. (2014a). *Culture, médias et société de l'information, Panorama*. Neuchâtel.
- OFS. (2014b). *Education et science, Panorama*. Neuchâtel.
- OFS. (2014c, novembre 27). *Enquêtes, sources - Revenus et conditions de vie en Suisse (SILC)*. Consulté le 01 15, 2016, sur Statistique suisse: http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen__quellen/blank/blank/silc/01.html
- OFS. (2014d). *En 2012, le salaire médian s'élève à 6118 francs bruts, Communiqué de presse*. Neuchâtel.
- OFS. (2014e). *Grandes régions*. Consulté le mars 24, 2014, sur Statistique suisse: http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/11/geo/analyse_regionen/02a.html
- OFS. (2014f). *La pauvreté des personnes âgées*. Neuchâtel.
- OFS. (2014g). *Mobilité et transports, panorama*. Neuchâtel.
- OFS. (2014h). *Travail non rémunéré-données, indicateurs, Travail bénévole organisé*. Consulté le juin 27, 2014, sur Statistique suisse: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/06/blank/key/freiwilligen-arbeit/institutionalisierte.html>
- OFS. (2015a, mars). *Actualités OFS. Egalité pour les personnes handicapées*. Neuchâtel.
- OFS. (2015b, novembre 24). *Comparaisons internationales - Indicateurs de la formation, Impacts et effets - Niveau de formation de la population CI*. Consulté le décembre 14, 2015, sur Statistique suisse: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/17/blank/02.indicator.416101.4116.html?open=4101#4101>
- OFS. (2015c, 11 24). *Comparaisons internationales - Indicateurs de la formation, Investissements et coûts, Dépenses publiques d'éducation CI*. Consulté le 07 08, 2016, sur Statistique suisse: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/17/blank/02.indicator.412101.4012.html>
- OFS. (2015d). *Données détaillées, Pauvreté, risque de pauvreté et privation matérielle*. Consulté le juillet 6, 2015, sur Statistique suisse: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/03/blank/data.html>
- OFS. (2015e). *Données détaillées, Pauvreté, risque de pauvreté et privations matérielles*. Consulté le décembre 17, 2015, sur Statistique suisse: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/03/blank/data.html>
- OFS. (2015f). *Egalité pour les personnes handicapées, Niveau de vie, Pauvreté*. Consulté le novembre 19, 2015, sur Statistique suisse: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/06/blank/key/04/03.html>
- OFS. (2015g). *Formes des familles et des ménages, Aperçu thématique*. Consulté le octobre 26, 2015, sur

- Statistique suisse:
http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/thematische_karten/gleichstellungsatlas/familien_und_haushaltsformen.html
- OFS. (2015h). *Formes des familles et des ménages, Mères élevant seules leurs enfants de moins de 16 ans*. Consulté le octobre 26, 2015, sur Statistique suisse:
http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/thematische_karten/gleichstellungsatlas/familien_und_haushaltsformen/allein_erziehende_muetter.html
- OFS. (2015i). *Niveau de vie, situation sociale et pauvreté – Données, indicateurs*. Consulté le septembre 08, 2015, sur Statistique suisse:
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/03/blank/key/02/06.html>
- OFS. (2015j). *Niveau de vie, situation sociale et pauvreté - Données, indicateurs, Risque de pauvreté*. Consulté le mai 5, 2015, sur Statistique suisse:
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/03/blank/key/07/02.html>
- OFS. (2015k). *Niveau de vie, situation sociale et pauvreté, Données, indicateurs, Evaluation de la situation financière*. Consulté le octobre 15, 2015, sur Office fédéral de la statistique:
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/03/blank/key/09/03.html>
- OFS. (2015l). *Population, panorama*. Consulté le novembre 2, 2015, sur Statistique suisse:
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/01/pan.html>
- OFS. (2015m, 07). *Publications*. Consulté le 03 17, 2016, sur Statistique suisse:
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=6688>
- OFS. (2015n). *Rapport social statistique suisse 2015*. Neuchâtel.
- OFS. (2015o, 11 23). *Société de l'information, Indicateurs généraux, Ménages et population, Accès des ménages à Internet*. Consulté le 04 29, 2016, sur Statistique suisse:
http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/16/04/key/approche_globale.indicator.30109.2.html?open=309#309
- OFS. (2015p, novembre 20). *Statistique de l'aide sociale 2005-2014, Résultats du canton de Fribourg*. Consulté le janvier 11, 2016, sur Service de l'action sociale:
http://www.fr.ch/sasoc/files/pdf80/Statistique_de_laide_sociale_2005-20143.pdf
- OFS. (2015q). *Statistique de l'aide sociale, Résultats de la statistique de l'aide sociale 2014, canton de Fribourg*. Neuchâtel.
- OFS. (2015r, avril 09). *STAT-TAB, Salaire mensuel brut Suisses/Suisseuses et étrangers/étrangères selon Année, Grande région, Suisses/étrangers et Valeur centrale et intervalle interquartile*. Consulté le avril 09, 2015, sur Office fédéral de la statistique:
https://www.pxweb.bfs.admin.ch/Selection.aspx?px_language=fr&px_db=px-x-0304010000_112&px_tableid=px-x-0304010000_112%5cpx-x-0304010000_112.px&px_type=PX
- OFS. (2015s, juin 22). *Système de formation suisse, Indicateurs de la formation, Impacts et effets, Niveau de formation de la population*. Consulté le décembre 17, 2015, sur Statistique suisse:
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=6688>

- ndex/themen/15/17/blank/01.indicator.406101.4086.html?open=9,404#404
- OFS. (2016a). *Assurances sociales: Vue d'ensemble - Données, indicateurs*. Consulté le 01 08, 2016, sur Statistique suisse: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/13/02/01/key/finanzen.html>
- OFS. (2016b). *Communiqués de presse*. Consulté le 01 10, 2016, sur Statistique suisse: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/medienmitteilungen.html?pressID=9199>
- OFS. (2016c). *Conditions d'habitation, Chiffres clés*. Consulté le 01 10, 2016, sur Statistique suisse: http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/09/03/blank/key/mietpreise/nach_region.html
- OFS. (2016d). *Données, indicateurs - Inventaire des prestations sous condition de ressources*. Consulté le 01 08, 2016, sur Statistique suisse: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/13/03/01/key.html>
- OFS. (2016e). *Etat et structure de la population, Données détaillées, Aperçu général, Population résidente permanente selon la nationalité et le sexe*. Consulté le 06 27, 2016, sur Statistique suisse: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/02/blank/data/01.html>
- OFS. (2016f). *Etat et structure de la population - Indicateurs, Age et nationalité*. Consulté le 01 05, 2016, sur Statistique suisse: http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/02/blank/key/alter_nach_staatsangehoerigkeit.html
- OFS. (2016g). *Evolution des salaires nominaux, des prix à la consommation et des salaires réels 1939-2014*. Consulté le janvier 28, 2016, sur Statistique suisse: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/04/blank/data/02.html>
- OFS. (2016h). *Pauvreté et privation matérielle*. Neuchâtel.
- OFS. (2016i). *Population - Les principaux chiffres*. Consulté le 01 05, 2016, sur Statistique suisse: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/01/key.html>
- OFS. (2016j). *Protection sociale, Les principaux chiffres*. Consulté le 01 05, 2016, sur Statistique suisse: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/13/00/key.html>
- OFS. (2016k). *Protection sociale, Panorama*. Consulté le 06 16, 2016, sur Statistique suisse: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/13/00/pan.html>
- OFS. (2016l, 03 03). *Société de l'information, Indicateurs généraux, Ménages et population, Utilisation d'Internet*. Consulté le 06 23, 2016, sur Statistique suisse: http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/16/04/key/approche_globale.indicator.30106.301.html?open=5#5
- OFS. (2016m). *Travail non rémunéré, données, indicateurs, Mères et pères de famille*. Consulté le 05 03, 2016, sur Statistique suisse: http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/06/blank/key/hausundfamilienarbeit/belastung_von_muettern.html
- OFS. (2016n). *Travail non rémunéré - données, indicateurs, Travail domestique et familial: survol*. Consulté le 03 11, 2016, sur Statistique suisse: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/>

- ndex/themen/03/06/blank/key/haus-und-familienarbeit/ueberblick.html
- OFS. (2016o). *Travail, rémunération, Panorama*. Consulté le 03 11, 2016, sur Statistique suisse: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/01/pan.html>
- OFS, Dubach, M., & Rumo, S. (2015, 11 20). *Journée thématique LASoc*. Consulté le 12 10, 2015, sur Service de l'action sociale: http://www.fr.ch/sasoc/files/pdf80/Statistique_de_laide_sociale_2005-20143.pdf
- OFS, Rumo, S. (2015, Janvier). *Dossier du mois, Dossiers récents*. Consulté le 10 30, 2015, sur ARTIAS, Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale: <http://www.artias.ch/wp-content/uploads/2015/01/Dossierjanvier15-20ans.pdf>
- OFSP. (2006 n°58, août). Programmes de prévention et synergies. *Spectra, Prévention et promotion de la santé*, pp. 1-3.
- OFSP. (2015). *Monitoring 2014, Wirksamkeit der Prämienverbilligung*. Bâle: B,S, S. Volkswirtschaftliche Beratung AG.
- OMS. (2014). *Déterminants sociaux de la santé*. Consulté le mars 10, 2014, sur Organisation mondiale de la santé: http://www.who.int/social_determinants/final_report/closethegap_how/fr/
- Oxfam. (2016). *An economy for the 1%, How privilege and power in the economy drive extreme inequality and how this can be stopped*. Hong Kong: Oxfam.
- Paugam, S. (2005). *Les Formes élémentaires de la pauvreté*. Paris: Presses universitaires de France.
- Paugam, S., & Duvoux, N. (2008). *La Régulation des pauvres*. Paris: Presses universitaires de France.
- Police cantonale fribourg. (2013a). *Statistique policière de la criminalité (SPC), Rapport annuel*.
- Police cantonale fribourg. (2013b). *Statistiques annuelles 2012*.
- Regamey, C. (2006). *De l'école à la précarité, Eclairages sur la situation difficile de certains jeunes en période de transition école-métier, rapport destiné à la CFEJ*. Lausanne.
- Rey, M. (2013, novembre 21). *Favoriser la mobilité, c'est créer des gagnants et des perdants*. Consulté le juin 30, 2014, sur Domaine public: <http://www.domainepublic.ch/articles/24756>
- Ritschard, G., Bigotta, M., Losa, F., & Stephani, E. (2011, 7-8). Le parcours professionnel des chômeurs de longue durée en Suisse. *La Vie Economique*, pp. 51-54.
- Rossini, S. (2002). *Les pauvretés cachées en Suisse. Analyse qualitative des processus de précarisation et perspectives d'action sociale*. Neuchâtel: Université de Neuchâtel.
- Rossini, S., & Legrand-Germanier, V. (2010). *Le système de santé, Politique, assurances, médecine, soins et prévention*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Rywalski, A., & Vallat, P. (2011). *Plan d'action de promotion de la santé et de prévention 2011-2015*. Fribourg.
- Sanchez, S. (8 juillet 2015). Le logement: Graal des curatelles. *La Liberté*, 13.
- SASoc. (2015a, septembre 21). *Aide matérielle 2014*. Consulté le janvier 11, 2016, sur Service de l'action

- sociale:
http://www.fr.ch/sasoc/files/pdf72/Aide_materielle_2014_FR.pdf
- SASoc. (2015b, septembre 21). *Pensions alimentaires*. Consulté le janvier 11, 2016, sur Service de l'action sociale: http://www.fr.ch/sasoc/fr/pub/pensions_alimentaires.htm
- SCC. (2015, janvier 9). *Impôts à la source*. Consulté le avril 7, 2015, sur Service cantonal des contributions: http://www.fr.ch/scc/fr/pub/impot_source.htm
- SECO. (2012). *Tendances conjoncturelles, printemps 2012*.
- SECO. (2013). *Tendances conjoncturelles été et automne 2013*.
- SECO. (2014). *Tendances conjoncturelles hiver 2013/2014*.
- SECO. (2015, 09 17). *Tendances conjoncturelles automne 2015*. SECO.
- SECO. (2016a). *Chômeurs*. Consulté le 03 15, 2016, sur Amstat: <https://www.amstat.ch/v2/index.jsp>
- SECO. (2016b). *Konjunkturtendenzen Frühjahr 2016*.
- SECO. (2016c). *Marché du travail et assurance-chômage*. Consulté le 03 14, 2016, sur Secrétariat d'Etat à l'économie: <https://www.amstat.ch/v2/download.jsp?lang=fr>
- Sen, A. (2000a). *Repenser l'inégalité*. Paris: Editions du Seuil.
- Sen, A. (2000b). *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*. Paris: Odile Jacob.
- Sheldon, G. (2010, 1/2). Le marché suisse du travail depuis 1920: les tendances à long terme. *La Vie économique*, pp. 15-19.
- Sheldon, G. (2013, décembre 6). Impact de la libre circulation des personnes sur le développement de l'économie suisse. *Conférence de presse*.
- SLog. (2014). Répartition des ménages selon le revenu net et le taux d'effort.
- SOPFA. (2014). *Statistique cantonale 2013-2014: choix scolaire et professionnel des élèves libéré-es du Cycle d'orientation*. Fribourg.
- Spadarotto, C., Bieberschulte, M., Walker, K., Morlok, M., & Oswald, A. (2014). *Erwerbsbeteiligung von anerkannten Flüchtlingen und vorläufig Aufgenommenen auf dem Schweizer Arbeitsmarkt*. Zürich: KEK – CDC Consultants, B,S,S. Volkswirtschaftliche Beratung.
- SPE. (2015, 12 16). *Actualités*. Consulté le 01 04, 2016, sur Service public de l'emploi SPE: http://www.fr.ch/spe/fr/pub/actualites.cfm?fuseaction_pre=Detail&NewsID=52659
- SPE. (Juin 2014). *Infobulletin*. Fribourg.
- Spini, D. (2012). Vulnérabilités et trajectoires de vie: vers une alliance entre parcours de vie et politiques sociales. Dans J.-P. Tabin, & F.-X. Merrien, *Regards croisés sur la pauvreté* (pp. 61-72). Lausanne: EESP.
- SStat. (2000). *Population résidante, par commune, de 1900 à 2000*. Consulté le 01 05, 2016, sur Service de la statistique: http://appl.fr.ch/stat_statonline/standards/etape2.asp?Tableau=67&Contexte=1
- SStat. (2011, mars 29). Canton de Fribourg: 300 000 habitants en 2017 déjà, Communiqué de presse. Fribourg.
- SStat. (2012). *Annuaire statistique du canton de Fribourg 2012*. Fribourg.

- SStat. (2013). *Annuaire statistique du canton de Fribourg 2014*. Fribourg.
- SStat. (2014a, octobre 06). *Actualités, Ca y est: les Fribourgeois et Fribourgeoises sont 300'000!* Consulté le janvier 04, 2016, sur Service de la statistique: http://www.fr.ch/sstat/fr/pub/actualites.cfm?fuseaction_pre=Detail&NewsID=48295
- SStat. (2014b). *Annuaire statistique du canton de Fribourg 2015*. Fribourg.
- SStat. (2014c). *Conjoncture fribourgeoise 2014/1*. Fribourg.
- SStat. (2014d). *Portraits (canton, districts, communes)*. Consulté le juillet 1er, 2014, sur Service de la statistique: http://appl.fr.ch/stat_statonline/portrait/etape2.asp?Contexte=1&Domaine=81&Liste=81
- SStat. (2015/4). *Conjoncture fribourgeoise*. Fribourg.
- SStat. (2015a). *Actualité statistique fribourgeoise Statistique structurelle des entreprises STATENT 2011-2013*. Fribourg.
- SStat. (2015b, avril 23). *Actualités, Croissance démographique en 2014: Fribourg toujours en tête!* Consulté le janvier 05, 2016, sur Service de la statistique: http://www.fr.ch/sstat/fr/pub/actualites.cfm?fuseaction_pre=Detail&NewsID=50060
- SStat. (2015c). *Annuaire statistique du canton de Fribourg 2016*. Fribourg.
- SStat. (2015d). *Chômage, par mois*. Consulté le janvier 05, 2016, sur Service de la statistique: http://appl.fr.ch/stat_statonline/standards/etape2.asp
- SStat. (2016/1). *Conjoncture fribourgeoise*. Fribourg.
- SStat. (2016/2). *Conjoncture fribourgeoise*. Fribourg.
- SStat. (2016a, 04 21). *Actualités, Démographie fribourgeoise: ralentissement confirmé*. Consulté le 05 20, 2016, sur Service de la statistique: http://www.fr.ch/sstat/fr/pub/actualites.cfm?fuseaction_pre=Detail&NewsID=54457
- SStat. (2016b, 05 12). *Actualités, Prudence face au nouveau scénario démographique de l'OFS pour le canton de Fribourg*. Consulté le 05 20, 2016, sur Service de la statistique: http://www.fr.ch/sstat/fr/pub/actualites.cfm?fuseaction_pre=Detail&NewsID=54685
- SStat. (2016c). *Chômage, par mois*. Consulté le 01 22, 2016, sur Service de la statistique, SStat: http://appl.fr.ch/stat_statonline/standards/etape2.asp?Tableau=109&Contexte=1
- Steinhardt, M. F., Straubhaar, T., & Wedemeier, J. (2010). *Studie zur Einbürgerung und Integration in der Schweiz: Eine arbeitsmarktbezogene Analyse der Schweizerischen Arbeitskräfteerhebung*. Hamburg: Hamburgisches WeltWirtschaftsInstitut (HWWI).
- Suter, C., Perrenoud, S., Levy, R., Kuhn, U., Joye, D., & Gazareth, P. (2009). *Rapport social 2008, La Suisse mesurée et comparée*. Zürich: Seismo.
- Tabin, J.-P. (2011, août 26). *Le parcours de vie selon l'AVS*. Récupéré sur Revue d'information sociale REISO: <http://www.reiso.org/spip.php?article1409>
- Tabin, J.-P. (2013, janvier 10). *Les politiques sociales ont un sexe*. Récupéré sur Revue d'information sociale REISO:

<http://www.reiso.org/spip.php?article2713>

UNICEF. (2012). *Mesurer la pauvreté des enfants, Bilan Innocenti 10*. Florence.

von Gunten, L., Zürcher, P., Pulver, C., Fluder, R., & Koch, K. (2015). *Risikofaktoren und Ursachen für EL-Bezüge bei AHV-Neurentnern und Neurentnerinnen*. Bern: Berner Fachhochschule, Sozial Arbeit.

Wanner, P. (2011, septembre 5). *Les trous de la solidarité intergénérationnelle*. Récupéré sur Revue d'information sociale REISO: <http://www.reiso.org/spip.php?article1420>

Wanner, P., & Gabadinho, A. (2008). *La situation économique des actifs et des retraités*. Genève: Laboratoire de démographie et d'études familiales.

Warin, P. (2010). *Le non-recours: définition et typologies*. Grenoble: Observatoire des non-recours aux droits et services.

Weder, R., & Wyss, S. (2010). *Arbeitslosigkeit unter niedrig Qualifizierten: die Rolle der Globalisierung. Eine empirische Analyse für die Schweiz*. Berne: SECO.

Wirthner, M. (2011). Fribourg. Dans C. Nydegger, *PISA 2009: Compétences des jeunes Romands, Résultats de la quatrième enquête PISA auprès des élèves de 9e année* (pp. 69-78). Neuchâtel.

7. ANNEXE

Tableau récapitulatif des mesures prévues par le Conseil d'Etat

Conditions de vie	Mesures
Ressources économiques	<ul style="list-style-type: none"> > Prestations complémentaires pour les familles ; > Bilan et suites du plan d'action 2013-2016 contre le jeu excessif et le surendettement ; > Migration et communes sympas (Stratégie Développement durable).
Santé	<ul style="list-style-type: none"> > Dispositif cantonal d'indication addictions ; > Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention ; > Programme cantonal fribourgeois « je mange bien, je bouge bien » 2013-2017 ; > Programme cantonal de prévention du tabagisme 2014-2017 ; > Programme cantonal de promotion de la santé mentale ; > Plan cantonal action alcool ; > Concept cantonal de santé à l'école (2014-2017) promotion de la santé à l'école ; > Projet « migration et santé ».
Travail	<ul style="list-style-type: none"> > Stratégie en matière de politique cantonale d'aide aux chômeurs et chômeuses de longue durée ; > 25 mesures visant à encourager l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration cantonale (Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration cantonale (PEAC) ; > Mettre en œuvre les prestations complémentaires pour les familles (PC familles) ; > Marchés publics durables – construction (Stratégie Développement durable) : respect des conventions collectives de travail et réduction du travail ; > Migration et communes sympas (Stratégie Développement durable) ; > Parrainage intergénérationnel (Stratégie Développement durable) ; > Diminution des coûts d'accueil extrafamilial (Loi sur les structures de la petite enfance en lien avec la troisième réforme des entreprises (RI III). > Programme d'intégration cantonal 2014–2017 (PIC), pilier II.
Education, formation, culture	<ul style="list-style-type: none"> > Assurer les ressources nécessaires à la bonne mise en œuvre de la loi scolaire de 2014 et son règlement de 2016, qui vont dans le sens d'une stimulation de tous les élèves, d'un renforcement des mesures de soutien pour les élèves aux besoins particuliers, de l'égalité des chances d'accéder à une formation correspondant à ses aptitudes, d'une collaboration renforcée avec les parents, d'une organisation scolaire adaptée aux besoins pédagogiques des élèves et permettant une bonne perméabilité, d'un programme de scolarité obligatoire effectué complètement par le plus grand nombre d'élèves ;

	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en place le travail social en milieu scolaire prévu dans la législation ; > Renforcer et généraliser les actions de médiation culturelle dans les écoles : Projet culture et école ; > Renforcer la communication entre l'école et les parents : Conseil des parents (art. 58 et 59 RLS) ; > Programme d'intégration cantonal 2014–2017 (PIC), pilier II.
Famille, générations, égalité entre femmes et hommes	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en œuvre les prestations complémentaires pour les familles (PC familles) ; > FRI-TIME : offre à toutes les communes fribourgeoises les outils de proposer à moindres frais, des activités extrascolaires sportives, culturelles et artistiques aux enfants et aux jeunes pendant leur temps libre ; > Programme d'intégration cantonal 2014–2017 (PIC), piliers I et III ; > Développement de l'offre de formation pour les seniors par l'attribution d'un mandat de prestation pour l'organisation de cours, notamment dans le domaine de la maîtrise de la vie quotidienne (Senior+). > cf. Mesures visant à encourager égalité dans la condition « Travail ».
Logement	<ul style="list-style-type: none"> > Développement d'une politique cantonale du logement ; > Attribution d'un mandat de prestations pour l'évaluation du logement des seniors, dans le but de sécuriser les logements existants (Senior+) ; > Sensibilisation, des régies en particulier, à l'importance de développer des services d'accompagnement social dans les locatifs, notamment la conciergerie sociale.

8. ABRÉVIATIONS

AVS	Assurance vieillesse et survivants
AFo	Allocations de formation
AMOSa	Observatoire du marché du travail de Suisse occidentale
AI	Assurance invalidité
APG	Assurance perte de gain
AC	Assurance-chômage
BASS	Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale
BEF	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille
BIT	Bureau international du travail
CCLD	Commission d'étude prospective de la politique en matière de chômage de longue durée
CDAS	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
CDEP	Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFEJ	Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CCL	Centrale d'émission pour la Construction de Logement
COFF	Commission fédérale de coordination pour les questions familiales
CSDE	Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité entre femmes et hommes
CSIAS	Conférence suisse des institutions d'action sociale
CSRE	Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation
Cst.	Constitution fédérale de la Confédération suisse
DEE	Direction de l'économie et de l'emploi du canton de Fribourg
DICS	Direction de l'instruction publique de la culture et du sport du canton de Fribourg
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DSAS	Direction de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg
DSAP Berne	Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne
ECAS	Etablissement cantonal fribourgeois des assurances sociales
EGID/EWID	Numéro d'identification fédéral de bâtiment et de logement
EPT	Equivalent plein temps
FMI	Fonds monétaire international

FRI-PERS	Base de données du contrôle des habitants du canton de Fribourg
HEP	Haute école pédagogique
HES	Haute école spécialisée
HEU	Haute école universitaire
ISO	Base de données des personnes imposées à la source dans le canton de Fribourg
IUMSP	Institut universitaire de médecine sociale et préventive, Lausanne
KOF	Konjunkturforschungsstelle der ETH Zürich
LACI	Loi sur l'assurance-chômage
LAFam	Loi fédérale sur les allocations familiales
LCAP	la loi fédérale encourageant depuis 1974 la construction et l'accession à la propriété de logements
LASoc	Loi sur l'aide sociale du canton de Fribourg
LEE	Loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat
LICD	Loi sur les impôts cantonaux directs
LOG	Loi fédérale encourageant le logement à loyer ou à prix modérés, Loi sur le logement
LPP	Loi sur la prévoyance professionnelle
NAVS 13	Numéro AVS à 13 chiffres
Obsan	Observatoire suisse de la santé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Office fédéral des migrations
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OLF	Office fédéral du logement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations Unies
OrTra	Organisations du travail
PC	Prestations complémentaires
PEAC	Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration cantonale
PIB	Produit intérieur brut
PIC	Programme d'intégration cantonal

PMU	Policlinique médicale universitaire du Centre hospitalier universitaire vaudois
RIE III	Troisième réforme de l'imposition des entreprises
RSL	Règlement sur la loi scolaire
SECO	Secrétariat d'Etat à l'Économie
SILC	Statistics on Income and Living Conditions
SPA	Standards de pouvoir d'achat
SASoc	Service de l'action sociale du canton de Fribourg
SCC	Service cantonal des contributions du canton de Fribourg
SLog	Service du logement du canton de Fribourg
SOPFA	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes
SPE	Service public de l'emploi du canton de Fribourg
SSR	Service social régional
SStat	Service de la statistique du canton de Fribourg
UE	Union européenne

9. GLOSSAIRE

Chômage au sens du BIT

En Suisse, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) publie tous les mois la statistique des chômeurs enregistrés. De son côté, l'Office fédéral de la statistique (OFS) publie depuis 1991, dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA), une statistique des chômeurs conforme aux directives du Bureau international du Travail (« chômeurs au sens du BIT »). Ces deux statistiques se basent sur des méthodes et sur des définitions différentes. La statistique du chômage du SECO est fondée sur un relevé exhaustif des personnes inscrites dans les Offices régionaux de placement (ORP). Ces personnes forment l'ensemble des demandeurs d'emploi enregistrés. Dans le cadre de l'ESPA, il n'est pas nécessaire d'être enregistré auprès d'un ORP pour être considéré comme chômeur. Sont considérées comme étant au chômage les personnes âgées de 15 à 74 ans qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence, qui ont recherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et qui étaient disponibles pour exercer un emploi. L'ESPA tient ainsi compte également des personnes qui, n'ayant plus droit aux indemnités de chômage, ne se présentent plus à l'ORP, et des personnes qui, sans recourir aux services de l'ORP, souhaiteraient rentrer sur le marché du travail. En prenant en considération aussi les chômeurs non enregistrés, l'ESPA reflète de manière plus complète l'offre de travail inutilisée en Suisse. Les deux statistiques décrivent ainsi deux groupes de personnes qui ne se recouvrent que partiellement. Toutes deux donnent des tendances similaires concernant l'évolution respectivement des chômeurs enregistrés et des chômeurs au sens du BIT. Les deux statistiques sont complémentaires. Les chiffres de l'ESPA permettent néanmoins d'effectuer des analyses fondées sur des critères sociodémographiques, indispensables dans le cadre des rapports sociaux. (OFS, 2015n, p. 26)

Chômeurs et chômeuses de longue durée

Personnes inscrites au chômage et touchant des indemnités de chômage depuis plus de 365 jours.

Chômeur et chômeuses en fin de droit

Personnes qui ont épuisé leur droit maximum aux indemnités journalières ou dont le droit aux indemnités journalières s'est éteint à l'expiration du délai-cadre sans qu'elles aient pu ouvrir un nouveau délai-cadre d'indemnisation.

Coefficient (indice) de Gini

Le coefficient de Gini représente l'aire comprise entre la diagonale (droite d'égalité parfaite) et la courbe de Lorenz. Cette aire est exprimée en pourcentage de l'aire totale figurant entre la diagonale et les axes (surface du triangle). Si la répartition des revenus au sein de la population est parfaitement égalitaire, la courbe de Lorenz suit la diagonale et le coefficient de Gini est égal à zéro. Par contre, en cas d'inégalité maximale (l'ensemble des revenus aux mains d'un seul contribuable, les autres n'ayant rien), le coefficient de Gini est égal à un (Wanner & Gabadinho, La situation économique des actifs et des retraités, 2008, p. 34).

Décile

Les déciles servent à décrire une distribution. La population observée est répartie par ordre croissant selon une variable donnée (p. ex. le revenu) puis divisée en dix groupes égaux. On calcule alors la part des revenus (somme, moyenne ou valeur limite) que perçoit chaque dixième de la population. Si la distribution est équitable, chaque part est égale à un dixième (OFS, 2012d, p. 35).

Dépenses de transfert

Dépenses obligatoires : cotisations aux assurances sociales, Cotisation AVS/AI/APG/AC des personnes sans activité lucrative, impôts, primes d'assurance-maladie, pensions alimentaires versées, coût dettes privées-

commerciales (Caritas Suisse, Schuwey C., Knöpfel C., 2014, p. 53).

Bas salaire

Le salaire est considéré comme bas lorsque la rémunération recalculée sur la base d'un équivalent plein temps de 40 heures hebdomadaires est inférieure aux deux tiers du salaire brut médian suisse, c'est-à-dire, pour l'année 2010, à moins de 3986 francs bruts par mois. (OFS, 2012f, p. 1)

Écart (de risque) de pauvreté médian

Distance médiane entre le revenu disponible des ménages de la population pauvre et leur seuil (de risque) de pauvreté

Echelle d'équivalence (OCDE)

D'après l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE, le poids 1,0 est attribué à la personne la plus âgée du ménage, le poids 0,5 à chaque autre personne de 14 ans ou plus et le poids 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans. La valeur d'équivalence du ménage équivaut à la somme de ces poids (OFS, 2012j, p. 59).

Gradient social

Diminution progressive parallèle des chances en santé et de la position sociale (DSAP Berne, 2010, p. I)

Heures normales de travail

Les heures normales de travail représentent les heures fixées dans le contrat des salariés, et dans le cas des indépendants, les heures habituellement consacrées à l'activité professionnelle. Les heures supplémentaires et les heures d'absences ne sont pas prises en considération dans les heures normales de travail (OFS, 2011c, p. 92).

Médiane

La médiane ou valeur centrale partage l'ensemble des valeurs observées, classées par ordre de grandeur, en deux moitiés de taille égale. Une moitié des valeurs sont au-dessus de la médiane et l'autre moitié au-dessous. A la

différence de la moyenne, la médiane n'est pas influencée par les valeurs extrêmes (OFS, 2012j, p. 74).

Personnes en sous-emploi

Sont considérées comme des personnes en sous-emploi les personnes actives occupées : dont la durée normale de travail est inférieure à 90 % ; de la durée normale de travail dans les entreprises ; qui souhaitent travailler davantage et qui sont disponibles pour prendre dans les trois mois un travail avec un taux d'occupation plus élevé (OFS, 2011c, p. 95)

Personnes soumises à l'impôt à la source

Les personnes imposées à la source sont des ressortissants étrangers ne bénéficiant pas d'un permis d'établissement. Il s'agit des personnes avec une autorisation de séjour (permis B), ainsi que des étrangers admis à titre provisoire (permis F ou N) et des personnes séjournant pour 24 mois au maximum (permis L) et des membres de la famille d'un fonctionnaire international (permis Ci) (SCC, 2015).

Population résidente permanente

Sont assimilées à la population résidente permanente toutes les personnes résidant en Suisse durant une année au moins. La population résidente permanente comprend :

- > toutes les personnes de nationalité suisse domiciliées en Suisse (domicile principal)
- > les personnes de nationalité étrangère y séjournant à l'année, à savoir :
 - > les titulaires d'une autorisation d'établissement (livret C)
 - > les titulaires d'une autorisation de séjour (livret B)
 - > les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (livret L) de 12 mois ou plus
 - > les diplomates, fonctionnaires internationaux et membres de leurs familles (livret du DFAE)

> les personnes dans le processus d'asile (livret F ou N) totalisant au moins douze mois de résidence en Suisse (catégorie présente dans la définition depuis 2010 seulement)

Cette définition, établie par l'Office fédéral de la statistique en référence à des critères internationaux, est uniformisée pour tous les cantons et garantit ainsi les comparaisons (SStat, 2013, p. 9).

Privation matérielle

Est définie par l'absence, pour raison financière, d'au moins trois des neuf éléments suivants: capacité à prendre une semaine de vacances par an hors du domicile, à s'offrir un repas complet un jour sur deux, à faire face dans un délai d'une semaine à une dépense imprévue de 2000 francs, absence d'arriéré de paiement, disposer d'une voiture pour usage privé, d'une télévision couleur, d'un ordinateur, d'un lave-linge, d'un logement suffisamment chauffé (OFS, 2013c, p. 3).

Quantile, rapport interquantile

Les déciles et les quintiles (et d'une manière générale les quantiles) servent à décrire une distribution. La population observée est répartie par ordre croissant selon une variable donnée (p. ex. le revenu) puis divisée en dix (ou cinq) groupes égaux. On calcule alors la part des revenus (somme, moyenne ou valeur limite) que perçoit chaque dixième (ou chaque cinquième) de la population. Si la distribution est équitable, chaque part est égale à un dixième (ou à un cinquième). Dans la réalité, revenu et fortune sont distribués de façon inégalitaire. Le rapport interquantile mesure cette inégalité. On considère pour cela la somme, la moyenne ou les valeurs limites dans les quantiles: les 20 % les plus riches de la population gagnent x fois plus que les 20 % les plus pauvres. Ce chiffre x est appelé « rapport S80/S20 » (OFS, 2012d, pp. 35-36).

Quintile

Les quintiles servent à décrire une distribution. La population observée est répartie par ordre croissant selon une variable donnée (p. ex. le revenu) puis divisée en cinq groupes égaux. On calcule alors la part des revenus (somme, moyenne ou valeur limite) que perçoit chaque cinquième de la population. Si la distribution est équitable, chaque part est égale à un cinquième (OFS, 2012d, p. 35).

Rapport interquantile

Les déciles et les quintiles (et d'une manière générale les quantiles) servent à décrire une distribution. La population observée est répartie par ordre croissant selon une variable donnée (p. ex. le revenu) puis divisée en cinq (ou dix) groupes égaux. On calcule alors la part des revenus (somme, moyenne ou valeur limite) que perçoit chaque cinquième (ou chaque dixième) de la population. Si la distribution est équitable, chaque part est égale à un cinquième (ou à un dixième). Dans la réalité, revenu et fortune sont distribués de façon inégalitaire. Le rapport interquantile mesure cette inégalité. On considère pour cela la somme, la moyenne ou les valeurs limites dans les quantiles: les 20 % les plus riches de la population gagnent x fois plus que les 20 % les plus pauvres. Ce chiffre x est appelé « rapport S80/S20 » (OFS, 2012d, pp. 35-36).

Le rapport interquantile (S20/S80) est le rapport interquantile le plus utilisé.

Rapports de travail normaux

Les rapports de travail normaux se caractérisent essentiellement par les éléments suivants: durée d'engagement indéterminée, occupation à plein temps, travail de jour, engagement par un employeur, intégration du salarié dans l'organisation de l'entreprise, soumission aux directives de l'employeur. Ils constituent la seule base d'existence du salarié (OFS, 2011c, p. 21).

Revenu brut

Le revenu brut correspond à la somme du revenu primaire et du revenu de transfert.

Revenu de transfert

Rentes et prestations sociales (rentes AVS et AI et caisses de pension, allocations pour pertes de gain, allocations de l'assurance-chômage, de la SUVA et de la caisse-maladie, réductions cantonales de primes d'assurance-maladie, bourses, allocations familiales et aide sociale, prestations complémentaires à l'AVS/AI), pensions alimentaires reçues et autres transferts provenant d'autres ménages (Caritas Suisse, Schuwey C., Knöpfel C., 2014, p. 53).

Revenu disponible

Correspond au revenu brut total du ménage moins les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes d'assurance-maladie obligatoire et les transferts réguliers à d'autres ménages. Il est divisé par une échelle d'équivalence pour tenir compte de la taille du ménage (par ex. 2,1 pour une famille de deux adultes et de deux enfants de moins de 14 ans (OFS, 2013c, p. 3).

Revenu équivalent

Le revenu équivalent se calcule à partir du revenu des ménages. Pour tenir compte des différences de taille et de composition des ménages, le revenu de chaque ménage est divisé par une valeur d'équivalence qui a pour effet de convertir ce ménage en un ménage d'une personne. La « valeur d'équivalence » s'obtient en attribuant à chaque membre du ménage un facteur de pondération: p. ex. 1,0 à la première personne adulte du ménage, 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans (conformément à la nouvelle échelle d'équivalence, dite « échelle modifiée », de l'OCDE). La somme de ces pondérations donne la « valeur d'équivalence » du ménage. Le revenu équivalent des ménages, obtenu par pondération, constitue une mesure usuelle du bien-être (OFS, 2015n, p. 110).

Revenu médian

Le revenu médian est le revenu tel que la moitié des ménages ont un revenu supérieur et l'autre moitié un revenu inférieur (OFS, 2010c, p. 2).

Revenu primaire

Gain d'une activité professionnelle, revenu de la fortune ou de la location (Caritas Suisse, Schuwey C., Knöpfel C., 2014, p. 53).

Risque de pauvreté

Concerne les personnes vivant dans un ménage dont les ressources financières sont inférieures à 60 % du revenu disponible équivalent médian (29' 141 francs par année pour une personne seule en 2011) (OFS, 2013c, p. 3).

Sous-emploi

Sont considérées comme des personnes en sous-emploi, les personnes actives occupées :

- dont la durée normale de travail est inférieure à 90 % de la durée normale de travail dans les entreprises ;
- qui souhaitent travailler davantage et ;
- qui sont disponibles pour prendre dans les trois mois un travail avec un taux d'occupation plus élevé. (OFS, 2011c, p. 93)

Standard de pouvoir d'achat

Le standard de pouvoir d'achat (SPA) est une unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Ainsi, un SPA permet d'acheter le même volume de biens et de services dans tous les pays. Cette unité permet des comparaisons en volume significatives des indicateurs économiques entre les pays. Les agrégats exprimés en SPA sont calculés en divisant les agrégats à prix courants et en monnaie nationale par les parités de pouvoir d'achat (PPA) respectives. Le niveau d'incertitude caractérisant les prix et les données de comptabilité nationale de base ainsi que les méthodes utilisées pour calculer les PPA impliquent que les différences entre des pays ayant des indices d'une valeur proche ne

doivent pas être sur-interprétées (Institut national français de la statistique et des études économiques).

Taux d'aide sociale

Part des bénéficiaires de l'aide sociale (sont considérés tous les membres de l'unité d'assistance) ayant reçu une prestation durant la période d'enquête par rapport à l'ensemble de la population résidente permanente selon les données de STATPOP de l'année précédente. (OFS, 2015q, p. 9)

Taux de chômage de longue durée

Le chômage de longue durée recense les personnes au chômage depuis 12 mois ou plus. Le taux de chômage de longue durée illustre la proportion des chômeurs et chômeuses de longue durée dans le total des chômeurs et chômeuses (OCDE, 2016).

Taux de pauvreté

Le taux de pauvreté se réfère au minimum vital social, tel qu'il est défini en Suisse par les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Ce montant est identique dans toute la Suisse et est adapté à la taille du ménage. Il n'y a pas de différenciation entre les adultes et les enfants. Le minimum vital social se compose :

- du forfait pour l'entretien pour couvrir les besoins de base (se nourrir, se vêtir, etc.)
- des frais de logement
- de 100 francs par mois et par personne de 16 ans ou plus pour d'autres dépenses indispensables, telles que les primes d'assurance responsabilité civile et autres assurances.

(OFS, 2012e, pp. 55-59)

Taux de risque de pauvreté

Le taux de risque de pauvreté correspond aux 60 % du revenu équivalent médian disponible⁴⁴ de la population. Une personne est considérée comme pauvre si son revenu disponible équivalent est inférieur au seuil de risque de pauvreté (OFS, 2012j, pp. 55-59).

UE-15

Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Irlande, Royaume-Uni, Grèce, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande et Suède

UE-28

Membres de l'UE-15 auxquels s'ajoutent Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Bulgarie, Roumanie et Croatie

⁴⁴ cf. Revenu équivalent médian disponible

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17
CH-1700 Fribourg/Freiburg

-

ISBN : 978-2-9701111-0-8